

République de Côte d'Ivoire



Union-Discipline-Travail

Ministère des Eaux et Forêts



ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIESA) DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AGRO-FORET DES RAPIDES GRAH

Livrable L-3 : Rapport définitif



Mars 2026

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	10
RESUME EXECUTIF	14
CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	14
Justification de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)	14
Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)	14
DESCRIPTION DU SOUS-PROJET	15
CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE APPLICABLE AU SOUS-PROJET	17
Cadre politique	17
Cadre juridique.....	17
Conventions et accords internationaux	18
Cadre institutionnel national	18
Cadre institutionnel régionale.....	19
Directives internationales	19
DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE, PHYSIQUE ET HUMAIN	20
Milieu physique	20
Milieu biologique	20
Milieu socio-économique et humain	21
IMPACTS/RISQUES ET MESURES DE GESTION DES ACTIVITES SPECIFIQUES DU SOUS-PROJET	21
Synthèse des impacts positifs liés aux activités.....	21
Risques/ Impacts négatifs liés au sous-projet.....	22
MESURES DE GESTION DES RISQUES/ IMPACTS NEGATIFS LIES AU SOUS-PROJET	23
GESTIONS DES RISQUES D'ACCIDENTS	24
CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
MECANISME DE GESTION DE PLAINTES (MGP)	25
CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES	25
PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	26
EXECUTIVE SUMMARY	31
BACKGROUND AND RATIONALE FOR THE STUDY	31
Rationale for the Comprehensive Environmental and Social Impact Assessment (EIESA).....	31
Objectives of the Comprehensive Environmental and Social Impact Assessment (EIESA).....	31
DESCRIPTION OF THE SUB-PROJECT	32
POLITICAL, INSTITUTIONAL AND LEGAL FRAMEWORK APPLICABLE TO THE SUB-PROJECT	34

Policy framework.....	34
Legal framework.....	34
International conventions and agreements.....	35
National institutional framework.....	35
Regional institutional framework.....	36
International guidelines.....	36
DESCRIPTION OF THE INITIAL STATE OF THE BIOLOGICAL, PHYSICAL AND HUMAN ENVIRONMENT.....	36
Physical environment.....	37
Biological environment.....	37
Socio-economic and human environment.....	37
IMPACTS/RISKS AND MANAGEMENT MEASURES FOR SPECIFIC ACTIVITIES OF THE SUB-PROJECT.....	38
Summary of positive impacts related to activities.....	38
Risks/Negative impacts related to the sub-project.....	38
RISK MANAGEMENT MEASURES/ADVERSE IMPACTS RELATED TO THE SUB-PROJECT.....	39
ACCIDENT RISK MANAGEMENT.....	40
CLIMATE CHANGE.....	41
MANAGEMENT OF FORESTS(PMM).....	41
STAKEHOLDER CONSULTATIONS.....	42
ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN (ESMP).....	43
INTRODUCTION.....	46
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	46
1.1.1 Justification de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA).....	46
1.2 OBJECTIFS ET RESPONSABLES DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIESA).....	47
1.2.1 Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA).....	47
1.3 PROCEDURE ET PORTEE DE L'EIESA.....	48
1.3.1 Méthodologie et programme de travail.....	48
2 DESCRIPTION DU SOUS-PROJET.....	49
2.1 LOCALISATION DU SOUS-PROJET DE L'AGRO-FORET DES RAPIDES GRAH.....	49
2.2 DESCRIPTION TECHNIQUE DES ACTIVITES DU SOUS-PROJET.....	50
2.2.1 Partage en séries.....	50
2.2.2 Description des activités préalables au programme de reboisement de l'agro-forêt des Rapides Grah.....	50
2.2.3 Description technique des activités spécifiques de reboisement.....	54
2.3 DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT.....	61
2.4 COUT DE FINANCEMENT, DELAI ET CHRONOGRAMME DE MISE ŒUVRE DU SOUS-PROJET.....	61
2.5 MOYENS HUMAINS.....	61
2.6 BESOINS EN EAU.....	63
2.7 MATERIELS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX / ENTRETIENS.....	63
3 CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE APPLICABLE AU SOUS-PROJET.....	65
3.1 CADRE POLITIQUE NATIONAL EN LIEN AVEC LE SOUS-PROJET.....	65

3.1.1	Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable	65
3.1.2	Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts	65
3.1.3	Politique nationale en matière de lutte contre le changement climatique	65
3.1.4	Politique Nationale de Genre	66
3.1.5	Politique nationale de l'eau	66
3.1.6	Politique de la santé	66
3.1.7	Politique de la protection sociale	66
3.1.8	Politique du foncier rural	66
3.1.9	Plan National de Développement (PND 2021-2025).....	67
3.1.10	Programme Nationale d'Investissement Agricole (PNIA 2017-2025).....	67
3.1.11	Stratégie Nationale REDD+	67
3.2	CADRE JURIDIQUE NATIONALE EN LIEN AVEC LE SOUS-PROJET	67
3.2.1	Cadre juridique national en lien avec le sous-projet.....	67
3.2.2	Présentation des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale	70
3.2.3	Analyse comparative du cadre juridique national et des NES de la BM	71
3.2.4	Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de la Banque mondiale.....	71
3.2.5	Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour l'exploitation des forêts	72
3.2.6	Cadre institutionnel applicable au sous-projet.....	72
4	DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	75
4.1	ZONE D'INFLUENCE DU SOUS-PROJET	75
4.2	ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE	75
4.3	ZONE D'INFLUENCE DIRECTE	76
4.3.1	Situation géographique de la forêt, attributions administratives, Contenance et limites actuelles de la forêt	76
4.3.2	Milieu physique de la zone d'influence directe	78
4.3.3	Milieu biologique de la zone d'influence directe (flore et faune).....	81
4.3.1	Milieu socio-économique et humain	83
4.4	ZONE D'INFLUENCE IMMEDIATE DU SOUS-PROJET	88
4.4.1	Localisation des Sous-préfectures de Dogbo et de Gnanmangui	88
4.4.2	Milieu physique de la zone d'influence immédiate	89
4.4.1	Milieu biologique de la zone d'influence immédiate	98
4.4.1	Milieu socio-économique et humain	100
4.4.1	Genre inclusion sociale et groupes vulnérables.....	104
4.5	LACUNES DES DONNEES	106
4.5.1	Données qualifiées de partielles	106
4.5.1	Données inexistantes	106
4.6	ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	106
4.6.1	Contraintes et obstacles à l'aménagement	106
4.7	ZONES A HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (HVC) ET A HAUTE STOCK DE CARBONE (HSC)	109
4.7.1	Identification des zones à Haute Valeur de Conservation	109
4.7.2	Identification des zones à haute teneur en carbone - High Carbon Stock - HCS.....	112
5	IDENTIFICATION, ANALYSE/PREDICTION ET EVALUATION DES RISQUES/IMPACTS E&S POTENTIELS INDUITS PAR LE SOUS-PROJET	113
5.1	METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES RISQUES/IMPACTS.....	113

5.2	IDENTIFICATION DES RISQUES/IMPACTS POTENTIELS.....	113
5.2.1	Identification des activités sources d'impacts.....	113
5.2.2	Identification des composantes environnementales et sociales	115
5.2.3	Matrice d'interrelation.....	115
5.3	SYNTHESE DE L'EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS E&S POTENTIELS DU SOUS-PROJET	115
5.3.1	Examen des Options « sans le sous-projet » et « avec le sous-projet ».....	115
5.4	DESCRIPTION ET ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DES ACTIVITES DU SOUS-PROJET SUR LES COMPOSANTES BIOLOGIQUES, PHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.....	115
5.4.1	Risques/impacts potentiels des activités du sous-projet	116
5.5	IDENTIFICATION DES IMPACTS CUMULATIFS	139
6	MESURES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET DE COMPENSATION DES RISQUES ET IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS ET DE BONIFICATION DES RISQUES/IMPACTS POSITIFS POTENTIELS	141
6.1	MESURES GENERALES DE GESTION DES RISQUES/IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS POTENTIELS.....	141
6.2	MESURES DE BONIFICATION OU INITIATIVES COMPLEMENTAIRES DES IMPACTS POSITIFS DES ACTIVITES SPECIFIQUES	142
6.2.1	Initiatives complémentaires	142
6.2.2	Mesures de bonification.....	142
6.3	MESURES DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES/IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS DES ACTIVITES SPECIFIQUES	158
6.3.1	En phase de préparation.....	158
6.3.2	En phase de production des plants/planting	160
6.3.3	En phase d'entretien/suivi et d'exploitation.....	164
7	CHANGEMENT CLIMATIQUE	188
7.1	ENGAGEMENT PRIS PAR L'ETAT DE COTE D'IVOIRE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	188
7.2	ROLE DE L'ANDE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE	189
7.3	IDENTIFICATION DES TYPES DE GES ASSOCIES AUX SOURCES	189
7.4	QUANTIFICATION DU CO ₂ SEQUESTRE PAR LA FORET DES RAPIDES GRAH	189
7.4.1	Hypothèses formulées pour la quantification de CO ₂ séquestré	190
7.4.2	Quantité de CO ₂ séquestrée dans la zone du sous-projet	190
8	GESTION DES RISQUES ET ACCIDENTS DU SOUS- PROJET	192
8.1	OBJECTIFS	192
8.2	METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RISQUES	192
8.3	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES DANGERS ET RISQUES	192
9	INFORMATIONS ET CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES	205
9.1	DEMARCHE METHODOLOGIQUE DES CONSULTATIONS.....	205
9.2	DETAILS DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	205
9.2.1	Rencontres préalables d'information avec les autorités préfectorales.....	205
9.2.2	Rencontres institutionnelles et techniques.....	206
9.2.3	Synthèse des entretiens restreints avec les parties prenantes à San-Pedro et de Soubré	206

9.2.4	Organisation des réunions publiques d'information et de consultation	209
9.2.5	Présentation des résultats des consultations communautaires réalisées dans les localités visitées dans le cadre de l'EIESA.....	220
9.2.6	Synthèse des Focus group.....	225
10	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	226
11	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	227
11.1	PLAN DE GESTION DES RISQUES/IMPACTS.....	227
11.2	PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	227
11.2.1	Surveillance environnementale et sociale	227
11.2.2	Programme de suivi environnemental et social.....	232
11.2.3	Supervision	232
11.2.4	Dispositif de rapportage	232
11.2.5	Indicateurs de suivi environnemental et social	232
11.3	ANALYSE DES CAPACITES DES ACTEURS CLES	234
11.3.1	Renforcement des capacités.....	237
11.4	GESTION ET PREVENTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX EN PHASE DE PREPARATION 237	
11.4.1	Dispositions générales.....	237
11.4.2	Organisation et gestion des activités préalables au reboisement	237
11.5	GESTION ET PREVENTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX EN PHASE DE PRODUCTION DES PLANTS/TRANSPORT ET PLANTING	239
11.5.1	Gestion de l'environnement physique et biologique.....	239
11.5.2	Gestion de l'environnement socio-économique et humain.....	242
11.6	GESTION ET PREVENTION DES RISQUES/IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX EN PHASE DE SUIVI ET D'ENTRETIEN.....	250
11.7	EXECUTION DES ACTIVITES DU PGES PENDANT LES TRAVAUX.....	250
11.8	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PGES	250
11.8.1	Mission de Contrôle	252
11.8.2	Assistance technique	252
11.8.3	Care International.....	252
11.8.4	Assistance technique en sauvegardes E&S.....	252
11.8.5	Cellule Sauvegarde Environnementale et Sociale	252
11.8.6	Communication et Mobilisation des Parties Prenantes.....	253
11.8.7	Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).....	253
11.8.8	Administrations déconcentrées et collectivités locales	253
11.9	PENALITES.....	253
11.10	COUT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	254
11.11	MATRICE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALES (PGES).....	258
	CONCLUSION	280
	BIBLIOGRAPHIE.....	281
	ANNEXES.....	282

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de l'agro-forêt des Rapides Grah.....	49
Figure 2: Blocs prioritaires de reboisement dans l'agro-forêt des Rapides Grah.....	54
Figure 3: Site de pépinière et blocs de reboisement 2025.....	56

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des parties prenantes consultés.....	25
Tableau 2: Synthèse des consultations des parties prenantes.....	25
Table 3: Summary of Stakeholders Consulted.....	42
Table 4: Summary of Stakeholder Consultations.....	42
Tableau 5: Espèces sélectionnées pour le reboisement de 2025.....	55
Tableau 6: Nombre de bénéficiaire de contrat pour les travaux de reboisement.....	62
Tableau 7 Effectifs pour l'agro-forêt de Rapides Grah.....	63
Tableau 8: Besoin en matériels.....	64
Tableau 9 : Localités constituant la zone d'influence immédiate du sous-projet.....	75
Tableau 10 : Récapitulatif des données qualifiées de partielles.....	106
Tableau 11 : Superficie des différents types de classes HCS de couvert végétal dans la zone sous aménagement de l'agro forêt des Rapides Grah.....	112
Tableau 12 : Activités sources d'impacts spécifiques par phase du sous-projet.....	113
Tableau 13 : Eléments récepteurs affectés par le sous-projet.....	115
Tableau 14 : Identification et évaluation des impacts positifs des activités spécifiques au reboisement sur les composantes de l'environnement.....	121
Tableau 15 : Identification et évaluation des risques/impacts négatifs des activités spécifiques sur les composantes de l'environnement.....	133
Tableau 16 : Identifications des risques/incidences cumulatifs des sous-projets.....	140
Tableau 17 : Matrice de synthèse des mesures de bonification des risques/impacts positifs.....	148
Tableau 18 : Mesures de gestion des risques/impacts négatifs des activités spécifiques sur les composantes de l'environnement.....	170
Tableau 19 : Principaux enjeux signalés au nouveau du NDC de l'Etat de Côte d'Ivoire.....	188
Tableau 20 : GES produits par activités et Plan d'action de réduction des émissions de CO ₂	189
Tableau 21 : Récapitulatif de la quantité de CO ₂ séquestré.....	190
Tableau 22 : Identification et analyse des risques liés à l'ensemble des agro-forêts en phases préparatoire, de production de plan, de Transport et de Planting.....	194
Tableau 23: Identification et analyse des risques liés à l'ensemble des agro-forêts en phase d'exploitation / entretien.....	202
Tableau 24 : Synthèse des entretiens avec les parties prenantes de San-Pedro.....	206
Tableau 25 : Synthèse des entretiens avec les parties prenantes à Soubré (Nawa).....	207
Tableau 26 : Calendrier des consultations publiques EIESA Rapide Grah.....	209
Tableau 27 : Synthèse des préoccupations, des avis et recommandations lors de la consultation publique dans les Sous-préfectures de Gabiadji, Gnanmangui et Doba.....	212
Tableau 28 : Synthèse des préoccupations, des avis et recommandations lors de la consultation publique dans les Sous-préfectures de San-Pedro, Grand-Bereby et Dogbo.....	218
Tableau 29 : Synthèse des consultations communautaires des localités de Gnepasso, Magnéry et Djahio.....	221
Tableau 30 : Synthèse des préoccupations, des avis et recommandations lors des consultations communautaires des localités visitées dans le cadre du sous-projet.....	223
Tableau 31 : Canevas de surveillance environnementale et sociale.....	229
Tableau 32 : Canevas de suivi environnemental et social.....	233
Tableau 33 : Synthèse des capacités de gestion environnementale et sociale des acteurs du sous-projet.....	235
Tableau 34 : Organigramme fonctionnel du projet.....	251
Tableau 35 : Budget estimatif des mesures environnementales et sociales.....	255
Tableau 36 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (impacts positifs).....	259
Tableau 37 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (Risques/Impacts négatifs).....	268

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Séries d'aménagement de l'agro forêt des Rapides Grah.....	50
Carte 2 : Zone d'influence directe du sous-projet.....	76
Carte 3 : Situation des enclaves dans l'agro forêt des Rapides Grah.....	77
Carte 4 : Relief de l'agro forêt des Rapides Grah.....	79
Carte 5 : Pédologie de l'agro forêt des Rapides Grah.....	80
Carte 6 : Réseau hydrographique de l'agro forêt des Rapides Grah.....	81
Carte 7 : Servitudes de l'agro forêt des Rapides Grah.....	85

Carte 8 : Localisation- de la zone d'influence immédiate du sous-projet	89
Carte 9 : Hydrographie de la zone d'influence immédiate	90

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Jeune plant de teck dans le cadre d'une plantation en agroforesterie.....	59
Photo 2 : Aperçu du relief sur l'axe Gbolo-magnéry dans l'agro-forêt	111

Planche 1 : Illustration des étapes.....	58
Planche 2 : Quelques espèces épiphytes inventoriées dans l'enclave Djapadji	83
Planche 3 : Aperçu de quelques cours d'eau	90
Planche 4 : Relief de la zone d'influence immédiate	91
Planche 5 : Aperçu des formations géologique de la zone d'influence immédiate	92
Planche 6 : Aperçu de quelques infrastructures hydrauliques.....	92
Planche 7 : Vue du paysage rurale à Magnery.....	98
Planche 8 : Vue du paysage rurale à Djahio	100
Planche 9 : Typologie d'habitat à Djigbagui.....	101
Planche 10 : Typologie d'habitat à Djigbagui.....	103
Planche 11 : Illustration de site d'activités génériques	103
Planche 12 : Routes et ouvrages de franchissement dans la zone du sous projet.....	104
Planche 13 :Cours dans l'agro-forêt de Rapides Grah	110
Planche 14 : Illustration de la réunion d'information des autorités du département de Soubré et de San Pedro .	206
Planche 15 ! Illustration des entretiens avec les parties prenantes à Soubré (Nawa)	209
Planche 16 : Illustration de la réunion publique à la Sous-préfecture de Doba	210
Planche 17 : Illustration de la réunion publique à la Sous-préfecture de Gnanmangui.....	211
Planche 18 : Illustration de la consultation publique de San-Pedro, Gran-Bereby et Dogbo	217
Planche 19 : Illustration des entretiens avec les parties prenantes à San-Pedro	220
Planche 20 : Illustration de la consultation communautaire à Soubré (Djigbagui, Ipou-N'Drikro et SCAF).....	222
Planche 21 : Illustration des rencontres communautaires à Djigbagui S/P de Gnanmangui	225

Liste des annexes

1. Termes de Référence (TDR)
2. Méthodologie et programme de travail
3. Description technique des activités spécifiques de reboisement
4. Courriers déchargés
5. Civilités au préfet de région de San-Pedro et Soubré
6. Liste de présence de consultation publique et procès-verbaux (San-Pedro)
7. Liste de présence de consultation communautaire et procès-verbaux (San-Pedro)
8. Liste de présence des entretiens restreints et guide de questionnaire (San-Pedro)
9. Liste de présence de consultation publique et procès-verbaux (Soubré)
10. Liste de présence de consultation communautaire et procès-verbaux (Soubré)
11. Liste de présence des entretiens restreints et guide de questionnaire (Soubré)
12. Guide de collecte de données de l'agro-forestier
13. Guide de collecte du sociologue
14. Cadre politique, institutionnel et juridique applicable au sous-projet
15. Description de la zone d'influence indirecte
16. Matériel et méthode d'analyse des bruits et de la qualité de l'air

17. Enjeux contraintes et obstacle à l'aménagement de l'agro-foret
18. Matrice d'interrelation
19. Analyse des alternatives (options) du sous-projet
20. Méthodologie d'identification et d'évaluation des risques /impacts
21. Méthodologie d'évaluation des risques
22. Démarche méthodologique des consultations
23. Clauses environnementales et sociales
24. Décret de changement de statut du foret classée en agro-foret des rapides grah
25. Arrêté d'approbation du PAPF de l'agro-foret des rapides grah
26. Décret de concession et de gestion du domaine forestier de l'état

ABREVIATIONS

ACEE : Agence Canadienne d'Evaluation Environnementale
AFOR : Agence Foncière Rurale
AGEROUTE : Agence de Gestion des Routes
AGR : Activités Génératrices de Revenus
AIBT : Accord International sur les Bois Tropicaux
ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAGED : Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE : Agence Nationale De l'Environnement
APD : Avant-Projet Détaillé
APS : Avant-Projet Sommaire
ATS : Antenne de Transfusion Sanguine
AT/SES : Assistant Technique en Sauvegarde Environnementale et Sociale
BM : Banque mondiale
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAFOP : Centre d'animation et de formation pédagogique
CCC : Conseil Café Cacao
CCNUCC : Conservation Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEC : Constat d'Exclusion Catégorielle
CE : Chef d'Exploitation
CES : Cadre Environnemental et Social
CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGP-FC : Comité de Gestion Participative des Forêts Classées
CHR : Centres Hospitaliers Régionaux
CIAPOL : Centre Ivoirien Antipollution
CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CITES : Commerce International des Espèces Sauvages
CLCG-FC : Comités Locaux de Cogestion des Forêts Classées
CLIP : Consentement Libre, Informé et Préalable
CND : Contributions Déterminées au niveau National
CNDD : Commission Nationale du Développement Durable
CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA : Centre National de Recherches Agronomiques
CPR : Cadre de Politique de Réinstallation
CSV : Composantes Sociales Valorisées
CVE : Composantes Valorisées de l'Ecosystème
DAD : Direction de l'Assainissement et du Drainage
DAM : Déchets Ménager et Assimilés
DCG : Centre De Gestion
DGE : Direction Générale de l'Environnement
DGDDTE : Direction Générale Développement Durable et de la Transition Ecologique
DGTTTC : Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation
DGRE : Direction Générale des Ressources en Eau
DHPSE : Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé-Environnement
DIS : Déchets Industriels Banals
DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

DSST : Direction de la Santé et Sécurité au Travail
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EAS : Exploitation et Abus Sexuel
EIESA : Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie
EIESS : Etude d'Impact Environnemental et Social Simplifiée
EESS : Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EPI : Equipement de Protection Individuelle
EPC : Equipement de Protection Collectives
FBD : Forêt à Basse Densité
FC : Forêt Classée
FHD : Forêt à Haute Densité
FJFR : Forêt Jeune en Régénération
FMD : Forêt à Moyenne Densité
FVC : Fonds Vert pour le Climat
GES : Gaz à effet de Serre
GSPM : Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
HS : Harcèlement Sexuel
HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée
HVC : Haute Valeur de Conservation
HSC : Haute Stock de Carbone
ICF : Initiative Cacao et Forêt
IEC : Informer – Eduquer – Communiquer
IFFN : Inventaire Forestier et Faunique National
INHP : Institut National d'Hygiène Public
LCD : Lutte Contre la Désertification
LBTP : Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
MCLU : Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme
MdC : Mission de Contrôle
MES : Matière En Suspension
MFFE : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
MEPS : Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MEMINADERPV : Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
METFPA : Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MENA : Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MEER : Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier
MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes
MINETE : Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique
MIS : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

MINEF : Ministère des Eaux et Forêts

MINHAS : Ministère de l'hydraulique, de l'assainissement et de la Salubrité

MMPE : Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie

MT : Ministère des Transports

NES : Normes Environnementales et Sociales

OFT : Observatoire de la Fluidité des Transports

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONAD : Office National de l'Assainissement et du Drainage

ONEP : Office National de l'Eau Potable

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONPC : Office National de la Protection Civile

OIPR : Office Ivoirien des Parcs et Réserves

OSER : Office de Sécurité Routière

PAE : Plan d'Assurance Environnement

PAG : Plan d'Action Genre

PAN : Plans d'Actions Nationaux

PAR : Plan d'Action de Réinstallation

PAP : Personnes Affectées par le Projet

PAPF : Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt

PAPFC : Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée

PEES : Plan d'Engagement Environnemental Social

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PGP : Plan de Gestion des Pesticides

PNE : Politique Nationale de l'Environnement

PIF1 : Projet d'Investissement Forestier (PIF) Phase 1

PIF2 : Projet d'Investissement Forestier (PIF) Phase 2

PGMO : Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre

PGES-C : Plan de Gestion Environnementale et Sociale du chantier

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

PNIA : Programme National d'Investissement Agricole

PNSFR : Programme National de Sécurisation du Foncier Rural

PNRO : Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage

PNT : Parc National de Taï

PNPREF : Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts

POP : Polluants Organiques Persistants

PPGED : Plan Particulier de Gestion et d'Élimination des Déchets

PPP : Partenariats Publics Privés

PPP : Politiques, Plan, Programmes

PPSPS : Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

PRE : Programme de Paiement des Réductions d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

PRMS : Plan de Restauration des Moyens de Subsistance

PSE : Paiement pour Services Environnementaux

PND : Plan National de Développement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SAPH : Société africaine de plantations d'hévéas

SAC : Système Agro-forestier de Cacao

SNVBG : Stratégie Nationale sur les Violences Basées sur Genre

SN-REDD+ : Stratégie Nationale REDD

SODEXAM : Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique

SODECI : Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire

SSP : Soins de Santé Primaires

SODEFOR : Société de Développement des Forêts

SPJJEJ : Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse

SPREF : Stratégie Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts

SPNCC : Stratégie Nationale de lutte contre le Changement Climatique

SST : Santé et Sécurité au Travail

TDR : Termes De Référence

UCP : Unité de Coordination du Projet

UGF : Unités de Gestion Forestière

UIAP : Unité Intégrée d'Administration de Projets

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

VBG : Violence Basées sur le Genre

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

VRD : Voiries et Réseaux Divers

ZI : Zone d'Influence

ZID : Zone d'Influence Directe

ZII : Zone d'Influence Indirecte



RESUME EXECUTIF

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La deuxième phase du PIF d'un montant de 148 millions de dollars vise à conserver et à augmenter le stock forestier national tout en améliorant les sources de revenus issues de la gestion durable des forêts pour les communautés ciblées sur la période 2022-2029. Le sous-projet prévoit notamment le reboisement de 269 350 hectares de forêt et l'engagement des propriétaires de plantations à adopter des pratiques durables. Le PIF2 intervient dans : (i) trois (3) Forêts Classées de catégorie 3 avec un taux de déforestation de plus de 90% situées dans quatre (4) paysages de la zone sud-ouest (boucle du cacao) ; (ii) seize (16) forêts classées de catégorie 4 de la zone de savane et (iii) quatre (4) parcs nationaux et réserves naturelles. Le PIF2 est structuré autour de cinq (5) principales composantes : Composante 1 : Appui à l'élaboration des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts ; Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des FC de catégorie 3 dans la boucle du cacao ; Composante 3 : Gestion durable des Parcs nationaux et Réserves naturelles ; Composante 4 : Appui au Programme de reboisement à grande échelle dans les FC ciblées de catégorie 4 dans la zone des Savanes ; Composante 5 : Gestion et suivi / évaluation du sous-projet. Ainsi, la composante concernée par cette étude est la composante 2 relative à l'appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de catégorie 3 dans la boucle du cacao en particulier celui des Rapides Grah.

Justification de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

Conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet, il y a eu un screening du sous projet a été réalisé. Cette évaluation a contribué à l'intégration systématique des considérations environnementales et sociales ainsi qu'à la prise en compte de la notion de durabilité dans le processus de réalisation des objectifs et résultats assignés aux activités principales proposées dans les PAPF des Rapides Grah, assortie des recommandations pour la prise en compte des enjeux et risques environnementaux et sociaux.

Afin de s'assurer de l'intégration des paramètres sociaux et environnementaux pendant la mise en œuvre des activités principales définies dans le PAPF de l'agro-forêt des Rapides Grah, les NES du CES de la Banque mondiale recommande la préparation des instruments spécifiques.

En effet, le sous-projet est classé dans la catégorisation des risques élevé selon le CES de la Banque mondiale et en catégorie A conformément au cadre réglementaire locale.

Vu le niveau élevé du risque au plan social et la sensibilité de la zone d'étude, une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) a été priorisée conformément à l'annexe II du n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement et tel que défini dans le Plan d'Engagement Environnemental Social (PEES) du PIF2.

Cette étude est assujettie aux procédures d'instruction et de validation par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et de la Banque mondiale.

Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

L'objectif de cette étude est de réaliser une Evaluation d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah de manière générique et spécifiquement des travaux de reboisement. Elle a été réalisée en se focalisant spécifiquement sur les objectifs définis dans les TDR de l'études (annexe 1) et la stratégie de mise en œuvre des 15 000 hectares d'agro-forestières de la SODEFOR pendant la campagne de 2025-2026 ainsi que le cadre environnemental et social de la Banque mondiale.

DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

Dans le cadre de la composante 2, il est prévu de reboiser 300 000 Ha dans les trois (03) agro-forêts ciblées par le PIF2. Ces travaux débiteront par 15 000 ha au minimum au cours de la campagne 2025-2026, notamment 5 500 dans l'agro-forêt des Rapides Grah.

Description du phasage des activités spécifiques du sous-projet

● Phase préparatoire

Les activités préalables à l'aménagement de l'agro-forêt inclus: l'établissement d'une convention de concession ; l'organisation des campagnes de sensibilisation, le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion, de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) ; Elaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants ; identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production des plants; contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; identification des essences à utiliser et acquisition des semences ; identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques interne, intervenants externes (pépiniériste, cabinets d'intervention, agents de travaux forestiers). Il faut noter que l'ensemble de ces activités dans le cadre du PIF2 ne nécessiteront pas l'usage des produits pesticides. Les produits dans dangereux potentiels se résument aux déversements accidentels liés aux camions de transport des plants.

Le début de travaux de reboisement des 15 000 Ha par la SODEFOR dans l'agro-forêt des Rapides Grah nécessite la réalisation d'un certains nombres d'activités préalables. Ci-dessous le point de la mise en œuvre de ces activités.

● Elaboration du Plan d'Aménagement Participatif des Forêt (PAPF)

Le PAPF de l'agro-forêt des Rapides Grah a été élaboré et approuvé par la Banque mondiale ainsi que l'état ivoirien à travers le décret « N 2023-730 du 13 Septembre 2023 portant création de l'agro-forêt des Rapides Grah dans les régions de San Pédro et de la Nawa ». Il fait l'état des lieux de l'agro-forêt et définit les axes stratégiques d'aménagement de 2023 à 2033.

● Recrutement des Agents de Développement Communautaires (ADC)

Six (6) Agents de Développement Communautaire ont été recrutés depuis le début du PIF2 pour appuyer la SODEFOR dans les sensibilisation et l'encadrement des chefs d'exploitations.

● Installation des Comités de Gestion Participatives (CGP)

Seize (16) CGP ont été installés dans les régions de couverture de l'agro-forêt et ont participé à la validation du PAPF. Ces CGP sont constitués des autorités administratives (corps préfectoral et structure techniques), les autorités coutumières, les chefs religieux, les groupements de femmes et jeunes, les ONG, etc. Ils auront également en charge le suivi de la mise en œuvre de l'agroforesterie sur la base des contrats agroforestiers.

● Sensibilisation des parties prenantes et les bénéficiaires

Depuis le démarrage du PIF 2, les sensibilisations ont continué et plus renforcées dans les agro-forêts avec l'appui des six Agents de Développement Communautaire. Ces sensibilisations mettent en effet, en évidence le processus de recensement des producteurs des agro-forêts, les avantages de la pratique de l'agroforesterie. Ces réunions communautaires ont été complétées par sept (7) visites (253 personnes dont 55 femmes : 22%), deux sites agroforestiers (Azaguié, site de



démonstration au Sud-est ; et Abengourou, FC BEKI) montrant des résultats concrets comme la bonne cohabitation des plants de cacao et des arbres forestiers.

- **Recrutement des cabinets d'assistance technique**

Le sous-projet a mobilisé des assistantes techniques pour renforcer les capacités des producteurs dans le cadre de l'agroforesterie, il s'agit :

- Assistant technique agroforestière ;
- Assistance technique pour la pratique du cacao biologique et la valorisation des sous-produits du cacao ;
- Assistance technique sur les conventions/contrats ;
- le CIRAD.

- **Recensement des chefs d'exploitation**

Selon les résultats du livrable 10 d'Octobre 2025, l'on a 24 584 soit 65% au niveau de l'agro-forêt des Rapides Grah.

- **Mise en place du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Le dispositif de gestion des plaintes du PIF 2 est fonctionnel avec des comités de gestion des plaintes aux niveaux sous préfectoral (comité) et villageois (cellules villageois). A ce jour il dispose de :

- Un numéro de gestion des plaintes (Tel : +225 0594981818) ;
- Un numéro vert : 1602 ;
- 170 Cellules de gestion des plaintes installées au niveau de l'agro-forêt des Rapides Grah.

Pour les plaintes sensibles (VBG/EAS/HS, fraude, abus de pouvoir, corruption, conflit d'intérêt, extorsion de fonds), elles peuvent être émises par les canaux de saisines suivants :

- En ligne en cliquant sur le bouton plus haut
- Par **téléphone** ou **SMS** ou **WhatsApp** au **05 84 29 75 75**
- Par email à **plaintessensibles@pif2.ci**
- Par Boîte Postale : **06 BPV 1684 Abidjan 06** adressé à **assistante genre du PIF 2**.

- **Phase de préparation et de mobilisation des semences :**

- Acquisition des semences ;
- traitement des semences ;
- identification des sites de pépinière ;
- établissement des contrats de production de plants.

- **Phase de production des plants et planting**

Les différentes activités concernent :

- Installation de pépinière et production de plants : nettoyage des sites de la pépinière (c'est sites ont été identifiés à l'intérieur de l'agro-forêt et dans les villages riverains (Cf figure 3)) ; construction des ombrières ; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières, entretien des pépinières ;
- Préparation des terrains de planting : nettoyage ; piquetage ; trouaison ;
- Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement ;
- Plantation et entretien : planting des arbres ; Suivi et regarnissage ; nettoyage.
- Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines : reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines.
- Délimitation des Agro-forêts : rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; bornage (confection et pose) ; Panneaux signalétiques des agro forêts (confection-transport pose) ;
- Ouverture des limites des enclaves (6m de large) ;
- Ouverture des limites des agro-forêts (6m de large).
- Matérialisation des limites périmétrales des agro forêt, des enclaves et des agro-forêts.

- **Phase d'exploitation/entretien/suivi**

La surveillance des agro forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations) : mise en service des agents de la SODEFOR ; élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance ; patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet ; patrouilles mixtes (agents du sous-projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention).

Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers : regroupement des producteurs en coopératives ; assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers). Entretien des limites périmétrales : entretien des limites de l'agro forêt ; regarnissage des limites de l'agro forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves ; entretien des limites des agro-forêts.

On note par ailleurs qu'il est prévu deux (2) entretien par campagne de reboisement. Cependant l'on peut faire trois (3) entretiens selon la disponibilité de ressources financières et du peuplement dans la zone du sous-projet. Le remplacement des plants morts est réalisé au cours du premier entretien et se fait en respectant les normes de planting.

CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE APPLICABLE AU SOUS-PROJET

Cadre politique

Le présent rapport a été élaboré en se basant sur le cadre politique, institutionnel et juridique au niveau national et international applicables au sous-projet et en valorisant les textes et lois décrits dans les documents cadres (CGES et CR) déjà élaborés et approuvés par la Banque mondiale.

Les principales politiques du présent sous-projet porte sur :

- Politique Nationale de l'environnement et du Développement Durable ;
- Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts ;
- Politique nationale de lutte contre le changement climatique ;
- Politique Nationale du Genre ;
- Politique Nationale de l'eau ;
- Politique de la santé ;
- Politique de la protection sociale ;
- Politique du foncier rural ;
- Politique Nationale de Développement (PND 2021-2025) ;
- Politique Nationale d'Investissement Agricole (PNIA 2017-2025) ;
- Stratégie Nationale REDD+.

Cadre juridique

Constitution

Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire, telle que modifiée par la loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020

Lois

- Loi n° 94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n° 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse
- Loi n°87- 806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel
- Loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violence à l'égard des femmes
- Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable
- Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail
- Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier



- Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement
- Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau
- Loi n°2023-899 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Hygiène et de la Salubrité ;
- Loi n°2025-528 du 25 juin 2025 relatif à la lutte contre les changements climatiques

Décrets

- Décret n°96-206 du 07 mars 1996 relatif au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Décret n°66-122 du 31 mars 1966 déterminant les essences forestières dites protégées
- Décret n°66-422 du 15 septembre 1966 portant création d'une société d'Etat dénommée Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
- Décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre due à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (CN-REDD+)
- Décret 2019-828 du 09 octobre 2019 portant modalités de création des agro-forêts
- Décret n°2019-979 du 27 Novembre 2019 portant modalités d'aménagement des Agro-Forêts, d'exploitations des plantations agricoles et commercialisation des produits agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les Agro-forêts.et n° 2022-631 du 03 aout 2022 modifiant le décret n°2016-864 du 03 novembre 2016 portant règlementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique
- Décret n°2023-730 du 13 septembre 2023 portant création de l'agro-foret des Rapides-Grah dans les régions de San Pedro et de la Nawa
- Décret N°2024-595 du 26 Juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales

Arrêtés

- Arrêté n°861/MINEF/CAB du 13 décembre 2019 portant modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts et des agro-forêts
- Arrêté n°453 / MINADER / MIS / MIRAH / MEF / MCLU / MMG / MEER / SEPMBPE du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage.

Conventions et accords internationaux

La Côte d'Ivoire a adopté plusieurs textes législatifs et réglementaires pour la préservation, à la gestion des forêts et la gestion durable de l'environnement,

Les conventions et accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire et se rapportant au sous-Projet et les normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale (8 des 10 NES sont applicables) retenues par le sous-projet renforcent ce corpus juridique.

- Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1968)
- Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989)
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985)
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987)
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux (1991)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992)
- Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre (1997)
- Accord de Paris sur le Climat (2015)
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux (1991).

Cadre institutionnel national

Le cadre institutionnel du sous-projet concerne, entre autres, les institutions suivantes :

- le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières
- le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, à travers la Direction Générale de l'Environnement, la Direction Générale du Développement Durable et de la Transition Ecologique, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), la Direction Régionale de l'Environnement de San-Pedro et Soubré ;
- le Ministère des Eaux et Forêts à travers la SODEFOR ;
- le Ministère en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique (Direction Générale de la Santé Publique, Direction Générale de l'Hygiène Publique, Institut National de l'Hygiène Publique (INHP), Institut National de Santé Publique (INSP), les Directions régionales et départementales
- le Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier ;
- le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité ;
- le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
- le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
- le Ministère de la Culture et de la Francophonie ;
- le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)
- les populations riveraines
- etc

Cadre institutionnel régionale

Accord régional : Initiative Cacao et Forêt

L'Initiative Cacao et Forêts vise à concrétiser la contribution de la filière cacao à la préservation des forêts en Côte d'Ivoire et à jouer un rôle prépondérant dans l'économie du pays. En mettant l'accent sur la production durable et l'amélioration des moyens de subsistance des producteurs, la protection, la restauration et l'extension des forêts, l'engagement des communautés et l'inclusion sociale, l'Initiative Cacao et Forêts adopte une approche holistique face à un problème complexe.

Directives internationales

En août 2016, la Banque mondiale a adopté un nouvel ensemble de politiques environnementales et sociales appelé Normes Environnementales et Sociales (NES). Depuis le 1er octobre 2018, le CSE s'applique à tous les nouveaux projets d'investissement financés par la Banque mondiale. Les projets existants continuant à appliquer les politiques de sauvegarde, les deux systèmes fonctionneront en parallèle pendant une période estimée à sept ans.

Des dix (10) NES, huit (08) sont pertinentes au PIF2 à savoir :

- NES 1 Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;
- NES 2 : Conditions de travail et Main d'œuvre ;
- NES 3 : Efficacité d'utilisation de ressources, et prévention et gestion de la pollution ;
- NES 4 : Santé et sécurité communautaires ;
- NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et la réinstallation involontaire ;
- NES 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;
- NES 8 : Patrimoine culturel ;
- NES 10 : Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information.



DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE, PHYSIQUE ET HUMAIN

Trois (3) zones ont été considérées dans le cadre de cette étude. Il s'agit de la zone d'influence indirecte qui couvre l'ensemble des régions qui abrite le sous-projet ; la zone d'influence directe composée de l'agro-forêts des Rapides Grah et la zone d'influence immédiate qui concerne les blocs de reboisement. Pour ce qui suit, la description de l'état initial de l'environnement du sous-projet tient compte des aspects suivants : Environnement physique (Sol, Air et Eau) ; Environnement biologique (Flore et Faune) ; Environnement socio-économique et culturel (Humain, Infrastructures économiques, culturelles, etc.).

Milieu physique

Le milieu physique de la zone du sous projet présente des caractéristiques typiques des régions tropicales humides, avec un climat équatorial de transition à régime bimodal, alternant deux saisons pluvieuses (mars-juin et septembre-novembre) et deux saisons sèches. La pluviométrie annuelle oscille entre 1 200 et 1 500 mm, répartie sur environ 110 jours de pluie, tandis que les températures moyennes varient de 24 à 27 °C, traduisant une faible amplitude thermique.

L'humidité relative demeure élevée, dépassant régulièrement 80 %, et l'ensoleillement mensuel reste modéré (175 à 178 heures), ce qui confère à la zone un microclimat favorable au développement d'une végétation dense. Le relief est globalement plat à faiblement ondulé, avec des altitudes comprises entre 0 et 437 m, dominées par des plaines, des bas plateaux et des collines peu marquées, ponctuées de lignes de crêtes orientées sud-ouest/nord-est qui structurent les bassins versants.

Sur le plan géologique, la zone repose majoritairement sur des formations méta-sédimentaires turbiditiques (méta-grauwackes, métapélites) et des granitoïdes indifférenciés, complétées par des roches granitiques altérées issues du socle précambrien, témoignant d'une histoire géologique complexe marquée par des cycles orogéniques anciens. Les sols sont essentiellement ferrallitiques, moyennement à fortement lessivés, avec des horizons riches en éléments grossiers, favorables à l'arboriculture et au reboisement, bien que soumis à un appauvrissement en matière organique.

L'hydrographie est dense et structurée par les bassins versants des fleuves San Pedro et Sassandra, auxquels s'ajoutent des cours d'eau secondaires et des zones marécageuses, assurant une disponibilité hydrique notable et influençant la dynamique écologique locale. La zone appartient à la province des aquifères discontinus, combinant des nappes d'altérites peu profondes (épaisseur 10 à 40 m, perméabilité 10^{-5} à 10^{-6} m/s) et des aquifères de fissures plus profonds, dont la recharge est fortement dépendante des précipitations saisonnières.

Enfin, les mesures de qualité de l'air et du bruit révèlent des niveaux de particules (PM10 et PM2,5) et de dioxyde de carbone parfois supérieurs aux seuils recommandés par l'OMS, notamment à proximité des routes et des villages, traduisant l'influence des activités anthropiques, tandis que les niveaux sonores dépassent fréquemment les normes rurales, indiquant une pression sonore non négligeable dans certaines zones. Ces caractéristiques physiques, associées à une forte humidité et à des conditions climatiques stables, façonnent un environnement propice à la biodiversité mais sensible aux perturbations anthropiques.

Milieu biologique

Ces zones autrefois couvertes d'une forêt dense a fait place aujourd'hui aux plantations agro-industrielles comme la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB) et aux plantations villageoises de cacao, de palmiers à huile et d'hévéa. La disparition de la forêt se poursuit avec la création de nouvelles plantations de palmiers à Mani-Béréby par la Société Nouvelle Plantation d'Hévéa et de Palmiers (NPHP). Le patrimoine forestier constitué par le Parc National de Taï, limite naturelle entre la Sous-préfecture de Gnanmangui et celle de Taï n'échappe pas à cette situation. Car par moment infiltré par les agriculteurs à la recherche de nouvelles espèces. De même que

l'agro forêt des Rapides Grah Nord qui sépare Gnanmangui de la Sous-préfecture voisine de Djouroutou n'existe aujourd'hui que de mémoire. La destruction des Forêts classées se poursuit par les clandestins malgré les actions de sensibilisation de la Société de Développement de la Forêt (SODEFOR). L'agro-forêt des Rapides Grah se retrouvant au sein de l'écorégion des forêts de plaine de l'ouest de la Guinée (UICN, 2015), elle est supposée contenir une grande richesse floristique et faunique, avec des espèces des zones de forêt dense, telles qu'inventoriées au Parc National de Taï (PNT).

Comme dans la plupart des aires protégées de Côte d'Ivoire, la richesse spécifique en poissons, en insectes et autres invertébrés reste encore assez mal connue. Parmi ces espèces de mammifères, oiseaux, reptiles et gastéropodes réputées présentes dans le PNT, 43 sont mentionnées sur la « liste rouge » de l'UICN (Ballie & Groombridge 1996) et 12 espèces « à faible risque de disparition » ou « dépendantes de mesures de conservation »

Milieu socio-économique et humain

Les villages d'Ipou N'Drikro, SCAF, Gnepasso, Boua, Magnery et Djigbagui, bien que tous situés dans des zones agricoles, présentent des caractéristiques uniques en termes d'histoire, de peuplement et d'organisation sociale. Fondés entre les années 1960 et 1970, ces villages ont pour point commun une forte présence de Kroumen, le peuple autochtone, ainsi qu'une population cosmopolite provenant d'autres régions de la Côte d'Ivoire et de pays voisins. L'activité économique principale reste la cacao-culture, suivie par d'autres cultures comme le café, l'hévéa, le maraîchage et le commerce. L'organisation sociale repose sur un chef de village, assisté d'un collègue de notables, et la succession à la chefferie varie selon les villages, souvent par lignée familiale ou nomination. Les infrastructures communautaires incluent principalement des écoles primaires, bien que certaines soient encore rudimentaires, et l'accès à des services de santé et à l'eau potable reste limité. En termes de culture, des us et coutumes traditionnels perdurent, avec des sites sacrés, des interdits et des rites associés aux ancêtres, à la nature, et aux ressources locales, illustrant ainsi l'importance de la préservation des traditions et croyances au sein de ces communautés rurales.

IMPACTS/RISQUES ET MESURES DE GESTION DES ACTIVITES SPECIFIQUES DU SOUS-PROJET

Synthèse des impacts positifs liés aux activités

Les impacts positifs potentiels liés à la mise en œuvre des activités d'aménagement de l'agro-forêt des Rapides sont :

- Amélioration des infrastructures routières dans la zone du sous-projet ;
- Amélioration des conditions de vies des populations ;
- Création d'emplois direct et indirects ;
- Développement des activités génératrices de revenus ;
- Changement de statut des chefs d'exploitation par la signature des contrats d'agro-forestières ;
- Amélioration de la productivité des plantations à long terme ;
- Diversification des revenus par l'exploitation des fruits issues des essences ;
- Amélioration de la pluviométrie dans la zone du sous-projet ;
- Restauration des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) et Haute Stock de Carbone (HSC) ;
- Amélioration de la qualité des ressources en eaux ;
- Réduction de l'orpaillage ;
- Amélioration de la fertilité du sol, la protection des flancs de montage et des zones humides ;



- Amélioration de la biodiversité ;
- Réduction des nuisibles cacaoyères dans la zone du sous-projet.

Risques/ Impacts négatifs liés au sous-projet

Les risques/impacts E&S sont identifiés selon leur distribution dans les trois (3) phases de réalisation du sous-projet. les risques majeures sont :

- risque lié à la pression sur les ressources en eau (pénurie d'eau pour les populations locales à cause de l'usage pour les travaux forestiers) ;
- risque de conflit foncier dus à une matérialisation des limites sans la participation des chefs d'exploitation riverains de l'agro-foret ;
- risque de frustrations dues au non emploi de la main-d'œuvre locale dans le cadre des travaux de matérialisations des limites de l'agro-foret ;
- risque lié aux conflits fonciers ;
- risque de piétinement des us et coutumes ;
- risque lié aux conflits entre populations locales et le sous-projet ;
- risque de tensions sociales sans l'implication des différentes couches sociales dans la réalisation de ce sous-projet ;
- mortalité des plants durant le transport ;
- risque lié à la planification (plants ne sont pas encore prêts pour le planting) ;
- risque de perte des plants mis en terre ;
- risque lié au sabotage du recensement ;
- risque lié à la non acceptation des différents types de contrat et les nombres de plants / hectare par les exploitants ;
- risque lié au manque ou difficulté de financement des activités (respect des contrats forestiers pépiniériste ;
- risque lié aux retards de paiement ;
- risque lié au retard de la mise en œuvre de PAPF par manque de moyens financiers pour la réalisation des mesures sociales et économiques pour le compte des PAP identifiées et recensées ;
- risque lié au défaut de paiement des redevances foncières par les exploitants (non-paiement, la gestion, le cout...) ;
- risque lié à la perte de revenus agricoles (lié à l'incompatibilité d'essences choisies dans les PAPF avec certaines spéculations agricoles ainsi que d'autres causes) ;
- risque lié aux changements des rapports sociaux due à l'augmentation des revenus des femmes, des jeunes, etc.
- risque lie à la non prise en compte de certaines spéculations agricoles (hévéea, anacardier, etc.) dans les zones occupées ;
- risque d'érosion ;
- risque de pollution des ressources en eau et du sol ;
- risques de pollution liés à l'usage de matières dangereuses ;
- risque d'introduction d'espèces exotiques invasives ;
- risque de pertes d'habitats fragiles ;
- perte de la biodiversité ;
- risque lié aux accidents de circulation ;
- risque dû aux manutentions manuelles ;
- risque de chute de plain-pied ;
- risque de noyade
- exposition aux matières dangereuses (produits chimiques utilisés par les chefs d'exploitions pour la pulvérisation des plantations de cacao) ;
- risque de contamination et de maladies liées à la consommation d'animaux sauvages (p.ex. Ebola, Rage, etc.) ;
- risque de morsures ou piqûres d'animaux ;
- risque liés aux accidents de travail ;
- risque de dégradation de la santé (bénéficiaires, travailleurs) ;
- risque d'infection aux IST-VIH/SIDA ;

- risque de mise en vente de bois exploités de manière illégale ;
- risques liés aux catastrophes naturelles ;
- risque de feux de forêts ;
- risques de VBG/EAS/HS pour toutes les populations de l'agro-forêt des Rapides Grah et principalement les personnes vulnérables de cette zone géographique en termes d'abus sexuels sur des filles mineures et des veuves ;
- risque lié à la non inclusion des femmes aux activités de reboisement ;
- risque de travail d'enfants ;
- risque de reprise de l'exploitation des anciens sites d'orpaillage.

MESURES DE GESTION DES RISQUES/ IMPACTS NEGATIFS LIES AU SOUS-PROJET

Les mesures d'atténuation proposées pour la gestion des risques/impacts sont :

- respecter toutes les activités préparatoires avant de débiter les travaux de reboisement ;
- communiquer et sensibiliser les chefs d'exploitation sur le processus de recensement ;
- recenser de manière exhaustive tous les chefs d'exploitation et lever toutes les parcelles ;
- associer toutes les parties prenantes dans la production des plantes ;
- respecter les clauses contractuelles ;
- respecter les délais de paiement des travailleurs après les travaux ;
- assister les producteurs par la SODEFOR pour réduire les pertes ;
- faire une bonne planification pour favoriser le planting dans les périodes de propices (période pluvieuse) ;
- réaliser les études spécifiques (PAR et PRMS) et les mettre en œuvre avant le déplacement et le reboisement des parcelles des PAP ;
- sensibiliser les populations et les risques chefs d'exploitation sur les risques liées aux activités du sous-projet ;
- réaliser les activités génératrices de revenu pour les communautés riveraines à l'agro-forêt ;
- mettre en place un plan de partage des redevances foncières dans l'agro-forêt ;
- sensibiliser les populations sur les risques de VBG/EAS/HS et les faire signer le code de bonne conduite par les différentes parties prenantes (les agents de la SODEFOR, les futurs concessionnaires, les sous-traitants, les stagiaires, etc). ;
- éviter l'implication des enfants dans les activités de reboisement ;
- faire l'évaluation et l'analyse des risques de conflits (2ème phase) dans la zone du sous-projet ;
- faire signer un code de conduite par tous acteurs du sous-projet y compris les travailleurs temporaires
- faire le suivi de la restauration des moyens de subsistance des PAP le cas échéant ;
- développer et mettre en place une procédure de recrutement basée sur le PGMO du PIF2 et le cadre juridique local
- interdire la chasse et la consommation d'animaux sauvages
- prendre des mesures contre les risques de noyade dans les endroits susceptibles d'inondation (gilet de sauvetage, bouée de sauvetage, ...) en période de pluie,
- opérationnaliser le MGP et le plan d'action des VBG/EAS/HS ;
- associer les chefs d'exploitation dans la valorisation ou le partage de bénéfices liés dans à l'exploitation à long terme des essences.



GESTIONS DES RISQUES D'ACCIDENTS

Les risques sont identifiés selon leur distribution dans les trois (3) phases de réalisation du sous-projet.

- risque de perte des plants mis en terre ;
- mortalité des plants durant le transport ;
- risque lié à la planification (plants ne sont pas encore prêts pour le planting) ;
- risque lié à la pression sur les ressources en eau (pénurie d'eau pour les populations à cause de l'usage pour les travaux forestiers) ;
- risque lié aux accidents de circulation ;
- risque lié à la manutention manuelle ;
- risque de morsures ou piqûres d'animaux ;
- risque de contamination et de maladies liées à la consommation d'animaux sauvages (p.ex.. Ebola, Rage, etc.) ;
- risque de noyade ;
- risque liés aux accidents de travail ;
- risque de mise en vente de bois reboisés de manière illégale ;
- risque de frustrations dues au non emploi de la main-d'œuvre locale dans le cadre des travaux de matérialisations des limites de l'agro forêt ;
- risques liés aux catastrophes naturelles ;
- risque de dégradation de la santé (bénéficiaires, travailleurs) ;
- risque de destruction des plants liés aux feux de brousse ;
- risques de VBG/EAS/HS pour toutes les populations de l'agro-forêt des Rapides Grah et principalement les personnes vulnérables de cette zone géographique en termes d'abus sexuels sur des filles mineures et des veuves ;
- risques d'afflux de population dans les zones où il y aura un appui auprès des producteurs agricoles (zone économiquement intéressante attirant des opérateurs économiques / lotissement) ;
- risque de reprise de l'exploitation des anciens sites d'orpaillage ;
- risque de travail d'enfants ;
- risque lié aux conflits fonciers ;
- risque de profanation des us et coutumes des sites culturels ou sacrés ;
- risque lié aux conflits entre populations et la SODEFOR ;
- risque de chute de plain-pied ;
- risque lié au manque ou difficulté de financement des projets (respect des contrats forestiers pépiniériste ;
- risque lié aux changements des rapports sociaux due à l'augmentation des revenus des femmes, des jeunes, etc.
- risque d'infection aux IST-VIH/SIDA ;
- risque lié à la non inclusion des femmes aux activités de reboisement ;
- risque lié à l'emploi et aux conditions de travail des mineurs ;
- risque de favoriser l'exploitation et l'abus sexuel / Harcèlement sexuel des femmes ;
- risque lié au sabotage du recensement ;
- risque lié au refus des différents types de contrat et les nombres de plants / hectare par les exploitants ;
- risque lié à la non prise en compte de certaines spéculations agricoles (hévéa, anacardier, etc.) dans les zones occupées ;
- risque lié au défaut de paiement des redevances foncières par les exploitants (non paiement, la gestion, le coût...);
- risque lié à la perte de revenus agricoles par l'incompatibilité d'essences choisies dans les PAPF avec certaines spéculations agricoles ainsi que biens d'autres causes ;
- risque lié au désaccord que pourrait exprimer l'exploitant par la destruction de la jeune pousse d'arbre s'il n'en trouve aucun intérêt à long terme (bénéficiaire) ;

- risque de tensions sociales sans l'implication des différentes couches sociales dans la réalisation de ce sous-projet ;
- risque lié au retard de la mise en œuvre des activités du PAPF par manque de moyens financiers pour la réalisation des mesures sociales et économiques pour le compte des PAP identifiées et recensées.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il faut donc retenir que malgré les quelques émissions de CO2 constatées et difficilement quantifiables pendant les travaux et l'utilisation des routes en terres reprofilées pendant le sous-projet du PIF2 dans les régions de San Pedro et de la Nawa, la quantité de CO2 séquestrée par les plantes reboisées pourrait être considérable et bénéfique pour la Côte d'Ivoire et la sous-région en termes de réduction des Gaz à Effet de Serre pour être en phase avec les accords de Paris.

MECANISME DE GESTION DE PLAINTES (MGP)

Ce MGP est fonctionnel et permet de gérer au quotidien les plaintes du sous-projet. A ce jour il dispose de :

- Un numéro de gestion des plaintes (Tel : +225 0594981818) ;
- Un numéro vert : 1602 ;
- 170 Cellule de gestion des plaintes installées au niveau de l'agro-forêt de Rapides Grah notamment 69 dans la sous-préfecture de Dogbo, 13 dans la Sous-préfecture de Grand-Bereby, 47 dans la Sous-préfecture de Doba, 15 dans la Sous-préfecture de Gabiadji et 26 dans la Sous-préfecture de San Pedro.

CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Pour la conduite de cette étude, l'ensemble des parties prenantes ont été consultées dans les régions de San Pedro et la Nawa. Il s'agit du corps préfectoral, les Ministères techniques déconcentrés, les populations riveraines à l'agro-forêt, les chefs d'exploitation, les autorités coutumières, etc. Le tableau ci-dessous résume les parties consultées.

Tableau 1: Synthèse des parties prenantes consultés

Nombres	Tableau des listes de présences désagrégées						
	Autorités Administratives		Autres Parties Prenantes		Régions	Sous-Préfectures	Localités
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
	4	1	326	62	2	5	28
Total global	5		388		2	5	28

Source : BRLI-CI, Février 2025

La synthèse des préoccupations, des avis et recommandations lors de la consultation publique et restreinte est présenté dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2: Synthèse des consultations des parties prenantes

Craintes /Préoccupations		Suggestions / Recommandations	
Autorités	Autres Parties Prenantes	Autorités	Autres Parties Prenantes



<p>Le retard dans la mise en œuvre du projet ; La non prise en compte des autres spéculations présente dans l'agro-forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il ne faut pas que ces travaux dénaturent la forêt des Rapides Grah - La préservation de l'environnement ; - Comment faire la reconversion des planteurs dans la zone - Conflits fonciers : la crainte que le recensement sert à délimiter ou réattribuer les terres a d'autres utilisateurs - Omission de quelques exploitants - Opposition des riverains à la bonne exécution du sous-projet - Réticence au recensement ; - Droit foncier élevé (30 000 fcfa/an/ce) ; - Que gagne les populations riveraines ; - Insuffisance des AGR ; - A qui reviens les arbres à maturité ; - La baisse de la rentabilité des plantations cacaoyères ; - Le non paiement des prestation ; - L'expulsion des chefs exploitation dans l'agro-forêt. 	<p>Associer tous les acteurs, administrateurs qui peuvent par leurs contributions aider le promoteur à réussir le sous-projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des habitants des zones de ce projet, de leurs habitudes, leurs modes de vies, de leurs situations de vulnérabilités - Sensibiliser les populations riveraines de la FC à ne pas y mener des activités et installer des personnes étrangères - Associer la population locale - Tenir compte des aspects écologiques - Prendre en compte les préoccupations des zones concernées - Reboisement avec des espèces locales - Renforcement des capacités locales - Faciliter l'évacuations des produits issus des agro forêts - Associer les populations, l'OIPR, MINEF - Projet à long terme et bénéfique pour tous - Prendre en compte les préoccupations des populations déplacées et d'accueil pour des activités génératrices de revenus ; - Élaborer un programme prenant en compte les autres spéculations ; - Respecter les clauses contractuelles ; - Respecter tous les délais de paiement.
---	--	---	--

Source : BRLi-CI, Février 2025

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

La coordination administrative et fiduciaire du sous-projet sera assurée par l'UCP-PIF2.

Les projets sont appuyés par les services d'appui administratif et fiduciaire suivants : gestion financière, b) passation des marchés, c) suivi et évaluation, d) sauvegardes environnementales et sociales qui sera renforcé par des compétences en réinstallation des populations, et e) communication et engagement des parties prenantes.

L'exécution technique sera assurée par SODEFOR qui sera chargée de suivre la mise en œuvre de chaque activité du sous-projet relevant de leur mandat institutionnel. Elle assure le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui découleront de l'Etude d'Impact environnemental et Social Approfondie (EIESA) de chaque sous-activité.

En outre, des agents de développement communautaire recrutés et basés au niveau régional sous la responsabilité des centres de gestion décentralisés de San-Pedro pour Rapides Grah et Haute-Dodo et à Guiglo pour Scio, afin de soutenir les activités agroforestières au niveau local, contribueront au suivi des aspects E&S.

Pour permettre l'intégration du sous-projet dans son environnement des mesures de bonifications des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs ont été proposées. Ces mesures ont fait l'objet d'un plan de gestion environnementale et sociale qui prends en compte les éléments suivants : (i) Nature de l'impact ; (ii) Type d'impact ; (iii) Mesure de bonification ; (iv) Responsable d'exécution ou de surveillance ; (v) Responsable de suivi ; (vi) Indicateur de suivi environnementaux ; (vii) Source de vérification ; (viii) Coût et (ix) la source de financement.

Le coût global des mesures de gestion des impacts environnementaux et sociaux du présent sous-projet est de **cinq cent quatre-vingt-un millions sept cent mille (581 700 000) Francs CFA.**

ERREUR ! UTILISEZ L'ONGLET ACCUEIL POUR APPLIQUER TITRE 1;TITRE 1;MAIN HEADING;TITRE 2 + JUSTIFIE;GAUCHE : 0
CM;SUSPENDU : 1;02 CM;AVANT : 6 PT;APR...;APRES
:...;PART;HOOFDSTUK;CHAPITRE;CHAPITRE1;CHAPITRE2;CHAPITRE3;CHAPITRE4;CHAPITRE5;CHAPITRE6;CHAPITRE7;CHAPITR



Tableau : Synthèse du coût de la mise en œuvre du PGES

Mesures environnementales et sociales	Période	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Coût total (F CFA)
1. MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
1.2 Elaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier (PGES-C) et un Plan Particulier de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED)	Démarrage des travaux de reboisement	U	1	2 000 000	2 000 000
1.3 Informations et sensibilisations des populations sur la consistance des travaux, les impacts et les mesures d'atténuation avant le démarrage des travaux	Démarrage des travaux de reboisement	Provision	1	25 000 000	25 000 000
Gestion des déchets	Durant tout le chantier	Provision	1	7 000 000	7 000 000
1.4 Fourniture et mise à disposition des EPI et EPC	Travaux de reboisement	Forfait	1	15 000 000	15 000 000
1.5 Fourniture et pose de panneaux sur les sites de production de plants	Durant la phase de production de plants	Forfait	1	20 000 000	20 000 000
1.6 Sensibilisation des travailleurs et des populations sur les IST/VIH/SIDA, les VBG, l'exploitation et les abus sexuels (EAS) le harcèlement sexuel (HS) et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et vaccination-par une ONG et en collaboration avec le District Sanitaire de la localité Mise en œuvre du MGP	Travaux de reboisement	Provision (3 Campagnes)	10	7 000 000	70 000 000
1.7 Acquisition de boîtes à pharmacie et contrat avec un centre de santé	Durant les travaux de reboisement	Forfait	1	5 000 000	5 000 000
1.8 Gestion de la découverte de vestiges archéologiques	Durant la période d'acquisition des terreaux	Provision	1	10 000 000	10 000 000

Sous total 1					154 000 000
2. SURVEILLANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL					
2.1-Surveillance et suivi environnemental et social	Toutes les phases des Travaux de reboisement	Mission de suivi E&S par les agents de la SODEFOR et l'UCP	3	100 000 000	300 000 000
Sous total 2					300 000 000
3. RENFORCEMENT DES CAPACITES ET GESTION DE LA SECURITE					
Gestion des déchets de chantier Plan de réponses aux situations d'urgence Patrimoine culturel et archéologique Gestion des déchets privés (ménagers) Santé Sécurité au Travail	Démarrage des travaux de reboisement	Provision	1	50 000 000	50 000 000
3.2 Matériel de mise en œuvre de mesures de prévention des pollutions et de gestion des déchets Re-végétalisation et aménagement paysager	Démarrage des travaux de reboisement Sur les sites d'acquisition des terrains	Forfait	1	20 000 000	20 000 000
Sous total 3					70 000 000
4.AUTRES ACTIVITES					
4.1 Sensibilisation travailleurs sur la gestion des pesticides.	Démarrage des travaux et Fin des travaux de reboisement	Provision	1	5 000 000	5 000 000



4.2 Mise en œuvre du plan d'action EAS/HS	Phase de préparation et d'exécution des travaux	Provision	1	25 000 000	25 000 000
Sous total 4					30 000 000
Total					554 000 000
Cout indirect (5 %)					27 700 000
Cout total du PGES en FCFA					581 700 000
Cout total du PGES en dollar US					1 047 060

Source : BRLi-CI, Février 2026

EXECUTIVE SUMMARY

BACKGROUND AND RATIONALE FOR THE STUDY

The second phase of the \$148 million FIP aims to conserve and increase the national forest stock while improving sources of income from sustainable forest management for targeted communities over the period 2022-2029. The sub-project includes the reforestation of 269,350 hectares of forest and the commitment of plantation owners to adopt sustainable practices. The PIF2 intervenes in: (i) three (3) Category 3 Classified Forests with a deforestation rate of more than 90% located in four (4) landscapes of the southwest zone (cocoa loop); (ii) sixteen (16) Category 4 forests in the Savannah Zone and (iii) four (4) National Parks and Nature Reserves. The FIP2 is structured around five (5) main components: Component 1: Support for the development of Participatory Forest Management Plans; Component 2: Support for the implementation of Participatory Management Plans for category 3 CFs in the cocoa loop; Component 3: Sustainable management of National Parks and Nature Reserves; Component 4: Support to the Large-Scale Reforestation Program in the targeted Category 4 CFs in the Savannah Zone; Component 5: Management and monitoring/evaluation of the sub-project. Thus, the component concerned by this study is component 2 relating to support for the implementation of Participatory Management Plans for Category 3 Classified Forests in the cocoa loop, in particular that of the Rapides Grah.

Rationale for the Comprehensive Environmental and Social Impact Assessment (EIESA)

In accordance with the Environmental and Social Management Framework (ESMF) of the project, a screening of the sub-project was carried out. This evaluation contributed to the systematic integration of environmental and social considerations as well as to the consideration of the notion of sustainability in the process of achieving the objectives and results assigned to the main activities proposed in the PAPF of the Rapides Grah, accompanied by recommendations for the consideration of environmental and social issues and risks.

In order to ensure the integration of social and environmental parameters during the implementation of the main activities defined in the PAPF of the Rapides Grah agroforest, the NES of the World Bank's ESC recommends the preparation of specific instruments.

Indeed, the sub-project is classified in the high-risk categorization according to the World Bank's ESC and in category A in accordance with the local regulatory framework.

Given the high level of social risk and the sensitivity of the study area, an In-Depth Environmental and Social Impact Assessment (EIESA) has been prioritised in accordance with Annex II of No. 2024-595 of 26 June 2024 determining the rules and procedures applicable to studies relating to the environmental impact of development projects and as defined in the Environmental Social Engagement Plan (PEES) of the PIF2.

This study is subject to the examination and validation procedures by the National Environment Agency (ANDE) and the World Bank.

Objectives of the Comprehensive Environmental and Social Impact Assessment (EIESA)

The objective of this study is to carry out an In-Depth Environmental and Social Impact Assessment (EIESA) of the development works of the Rapides Grah agro-forest in a generic way and specifically of reforestation works. It was carried out by focusing specifically on the objectives defined in the ToR of the study (Annex 1) and the implementation strategy of SODEFOR's 15,000 hectares of agro-forestry during the 2025-2026 campaign.



DESCRIPTION OF THE SUB-PROJECT

As part of component 2, it is planned to reforest 300,000 ha in the three (03) agro-forests targeted by the PIF2. This work will start with at least 15,000 ha during the 2025-2026 season, including 5,500 ha in the Rapides Grah agro-forest.

Description of the phasing of the specific activities of the sub-project

- **Preparatory phase**

Activities prior to the management of the agro-forest include: the establishment of a concession agreement; the organization of awareness campaigns, the census of farm managers and the mapping of plots; the contractualization between the Farm Managers and the structure in charge of the management, monitoring and evaluation of agroforestry contracts according to the different zones (agroforestry, protection, conservation); Preparation of PRMS/RAPs for PAPs that refuse to sign reforestation contracts; identification of nurserymen or village groups for the production of seedlings; identification of sites for the establishment of nurseries for the production of seedlings; contracts with nurserymen or village groups for the production of seedlings; identification of the species to be used and acquisition of seeds; identification of areas for capacity building (internal technical teams, external stakeholders (nurseryman, intervention firms, forestry work agents). It should be noted that all of these activities within the framework of the PIF2 will not require the use of pesticide products. Potentially hazardous products boil down to accidental spills from plant transport trucks.

The start of reforestation work on the 15,000 Ha by SODEFOR in the Grah Rapids agro-forest requires the completion of a number of preliminary activities. Below is an update on the implementation of these activities.

- **Development of the Participatory Forest Management Plan (PAPF)**

The PAPF of the Rapides Grah agro-forest was developed and approved by the World Bank and the Ivorian state through the decree "N 2023-730 of September 13, 2023 on the creation of the Rapides Grah agro-forest in the San Pedro and Nawa regions". It takes stock of the agro-forest and defines the strategic axes of development from 2023 to 2033.

- **Recruitment of Community Development Officers (CDOs)**

Six (6) Community Development Officers have been recruited since the beginning of the PIF2 to support SODEFOR in raising awareness and supervising farm managers.

- **Installation of Participatory Management Committees (PMCs)**

Sixteen (16) FMCs were installed in the agro-forest coverage regions and participated in the validation of the PAPF. These CGPs are made up of administrative authorities (prefectural body and technical structure), customary authorities, religious leaders, women's and youth groups, NGOs, etc. They will also be in charge of monitoring the implementation of agroforestry on the basis of agroforestry contracts.

- **Awareness raising of stakeholders and beneficiaries**

Since the start of PIF 2, awareness-raising has continued and been strengthened in agro-forests with the support of the six Community Development Agents. These awareness-raising highlights the process of identifying agro-forest producers and the advantages of the practice of agroforestry. These community meetings were completed by seven (7) visits (253 people, including 55 women: 22%), two agroforestry sites (Azaguié, a demonstration site in the Southeast; and Abengourou, FC BEKI) showing concrete results such as the good cohabitation of cocoa seedlings and forest trees.

- **Recruitment of technical support firms**

The sub-project mobilized technical assistants to strengthen the capacities of producers in the context of agroforestry, which involves:

- Agroforestry technical assistant;
- Technical assistance for the practice of organic cocoa and the valorization of cocoa by-products;
- Technical assistance on agreements/contracts;
- CIRAD.

- **Census of farm managers**

According to the results of deliverable 10 of October 2025, we have 24,584 or 65% in the agro-forest of the Rapides Grah.

- **Establishment of the Complaint Management Mechanism (MGP)**

The complaint management system of the PIF 2 is functional with complaint management committees at the sub-prefectural (committee) and village (village cells) levels. To date, it has :

- A complaint management number (Tel : +225 0594981818);
- A toll-free number: 1602;
- 170 Complaint management units installed at the level of the Rapides Grah agro-forest.

For sensitive complaints (VBG/EAS/HS, fraud, abuse of power, corruption, conflict of interest, extortion), they can be issued through the following referral channels:

- Online by clicking on the button up
- By **phone** or **SMS** or **WhatsApp** at **05 84 29 75 75**
- By email to **plaintessensibles@pif2.ci**
- By P.O. Box: **06 BPV 1684 Abidjan 06** addressed to **the gender assistant of the PIF 2.**

- **Seed preparation and mobilization phase:**

- Seed acquisition;
- seed treatment;
- identification of nursery sites;
- establishment of contracts for the production of seedlings.

- **Seedling production and planting phase**

The various activities concern:

- Installation of the nursery and production of seedlings: cleaning of the nursery sites (these have been identified within the agro-forest and in the neighbouring villages (see Figure 3)); construction of shade houses; acquisition of potting soils; filling of bags; sowing of seeds; watering of nurseries, maintenance of nurseries;
- Preparation of planting grounds: cleaning; picketing; hole;
- Preparation and transport of plans to reforestation sites;
- Planting and maintenance: planting trees; Monitoring and restocking; cleaning.
- Protection of river banks and hillsides: reforestation of river banks over 25 metres wide; reforesting hillsides.
- Delimitation of Agro-forests: refreshment of perimeter boundaries (6m wide); demarcation (making and installation); Agro-forest signage (clothing-transport, installation);
- Opening of the boundaries of the enclaves (6m wide);
- Opening of the agro-forest boundaries (6m wide).
- Materialization of the perimeter limits of agro-forests, enclaves and agro-forests.

- **Operation/Maintenance/Monitoring Phase**

Monitoring of agro-forests against new infiltration and illegal activities (gold panning, poaching, creation of new plantations): commissioning of SODEFOR agents; development/evaluation of a surveillance strategy; ordinary patrols officers assigned to the sub-project; mixed patrols (sub-project agents + Special Surveillance and Intervention Brigade).

Development of organizational and management capacities for agroforestry contracts: grouping of producers into cooperatives; Technical assistant for training and advisory support in agroforestry



and good agricultural and post-harvest practices (consultants, training materials and workshops). Maintenance of perimeter boundaries: maintenance of agro-forest boundaries; refilling of the boundaries of the agro-forest; maintenance of enclave boundaries; relining of enclave boundaries; maintenance of agro-forest boundaries.

It should also be noted that two (2) maintenance is planned per reforestation campaign. However, three (3) interviews may be conducted depending on the availability of financial resources and settlement in the sub-project area. The replacement of dead plants is carried out during the first maintenance and is done in accordance with planting standards.

POLITICAL, INSTITUTIONAL AND LEGAL FRAMEWORK APPLICABLE TO THE SUB-PROJECT

Policy framework

This report has been prepared on the basis of the policy, institutional and legal framework at the national and international levels applicable to the sub-project and by enhancing the texts and laws described in the framework documents (CGES and RC) already prepared and approved by the World Bank.

The main policies of this sub-project relate to:

- National Policy on the Environment and Sustainable Development;
- National Policy for the Preservation, Rehabilitation and Extension of Forests;
- National policy to combat climate change;
- National Gender Policy;
- National Water Policy;
- Health policy;
- Social protection policy;
- Rural land policy;
- National Development Policy (NDP 2021-2025);
- National Agricultural Investment Policy (NAIP 2017-2025);
- National REDD+ Strategy.

Legal framework

Constitution

Law No. 2016-886 of 8 November 2016 on the Constitution of the Republic of Côte d'Ivoire, as amended by Constitutional Law No. 2020-348 of 19 March 2020

Laws

- Law No. 94-442 of 16 August 1994 amending Law No. 65-255 of 4 August 1965 on the protection of wildlife and hunting
- Law No. 87-806 of 28 July 1987 on the Protection of Cultural Heritage
- Act No. 98-757 of 23 December 1998 on the suppression of certain forms of violence against women
- Law No. 2014-390 of 20 June 2014 on Sustainable Development
- Law No. 2015-532 of 20 July 2015 on the Labour Code
- Law No. 2019-675 of 23 July 2019 on the Forest Code
- Law No. 2023-900 of 23 November 2023 on the Environmental Code
- Law No. 2023-902 of 23 November 2023 of 23 December 1998 on the Water Code
- Law No. 2023-899 of November 23, 2023 on the Hygiene and Sanitation Code;
- Law No. 2025-528 of 25 June 2025 on the fight against climate change

Orders in Council

- Decree No. 96-206 of 7 March 1996 on the Health, Safety and Working Conditions Committee;
- Decree No. 66-122 of 31 March 1966 determining the so-called protected forest species
- Decree No. 66-422 of 15 September 1966 on the creation of a State company called the Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
- Decree No. 2012-1049 of 24 October 2012 on the creation, organization and functioning of the National Commission for the Reduction of Greenhouse Gas Emissions due to Deforestation and Forest Degradation (CN-REDD+)
- Decree 2019-828 of 9 October 2019 on the modalities for the creation of agro-forests
- Decree No. 2019-979 of 27 November 2019 on the modalities of the development of Agro-Forests, the operation of agricultural plantations and the marketing of agricultural products and the marketing of agricultural products in Agro-forêts.et No. 2022-631 of 03 August 2022 amending Decree No. 2016-864 of 03 November 2016 regulating the use of roads open to public traffic
- Decree No. 2023-730 of September 13, 2023 on the creation of the Rapides-Grah agro-forest in the regions of San Pedro and Nawa
- Decree No. 2024-595 of 26 June 2024 determining the rules and procedures applicable to environmental and social assessments

Orders

- Order No. 861/MINEF/CAB of 13 December 2019 on the modalities for the development and implementation of forest and agro-forest management plans
- Order No. 453 / MINADER / MIS / MIRAH / MEF / MCLU / MMG / MEER / SEPMBPE of 1 August 2018 fixing the scale of compensation for the destruction or destruction of crops and other investments in rural areas and the slaughter of livestock.

International conventions and agreements

Côte d'Ivoire has adopted several legislative and regulatory texts for the preservation, management of forests and sustainable management of the environment,

The international conventions and agreements ratified by Côte d'Ivoire and relating to the sub-project and the World Bank's environmental and social standards (ESS) (8 of the 10 ESNs are applicable) retained by the sub-project strengthen this body of law.

- Algiers Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources (1968)
- Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and Their Disposal (1989)
- Vienna Convention for the Protection of the Ozone Layer (1985)
- Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer (1987)
- Bamako Convention on the Prohibition of the Import of Hazardous Wastes into Africa (1991)
- United Nations Framework Convention on Climate Change (1992)
- Kyoto Protocol on Greenhouse Gases (1997)
- Paris Climate Agreement (2015)
- Bamako Convention on the Prohibition of the Import of Hazardous Wastes into Africa (1991).

National institutional framework

The institutional framework of the sub-project concerns, among others, the following institutions:

- Ministry of State, Ministry of Agriculture and Rural Development and Food Production
- the Ministry of the Environment, Sustainable Development and Ecological Transition, through the Directorate General of the Environment, the Directorate General of Sustainable Development and Ecological Transition, the National Environment Agency (ANDE), the Ivorian Anti-Pollution Center (CIAPOL), the Regional Directorate of the Environment of San-Pedro and Soubré;
- the Ministry of Water and Forests through SODEFOR;



- the Ministry in charge of Health and Public Hygiene (General Directorate of Public Health, General Directorate of Public Hygiene, National Institute of Public Hygiene (INHP), National Institute of Public Health (INSP), the Regional and Departmental Directorates
- the Ministry of Equipment and Road Maintenance;
- the Ministry of Hydraulics, Sanitation and Sanitation;
- the Ministry of Animal and Fisheries Resources;
- the Ministry of Women, Family and Children;
- the Ministry of Culture and Francophonie;
- the Interprofessional Fund for Agricultural Research and Advisory (FIRCA)
- the local populations
- etc

Regional institutional framework

Regional Agreement: Cocoa and Forest Initiative

The Cocoa and Forests Initiative aims to concretize the contribution of the cocoa sector to the preservation of forests in Côte d'Ivoire and to play a leading role in the country's economy. With a focus on sustainable production and improved livelihoods of producers, forest protection, restoration and extension, community engagement and social inclusion, the Cocoa and Forests Initiative takes a holistic approach to a complex problem.

International guidelines

In August 2016, the World Bank adopted a new set of environmental and social policies called Environmental and Social Standards (ESS). Since October 1, 2018, the CSE applies to all new investment projects financed by the World Bank. As existing projects continue to apply safeguard policies, the two systems will operate in parallel for an estimated period of seven years.

Of the ten (10) SNs, [eight \(08\) are relevant to FIP2](#), namely:

- SEN 1 Assessment and Management of Environmental and Social Risks and Impacts;
- SEN 2: Working conditions and manpower;
- SR 3: Resource Efficiency, and Pollution Prevention and Management;
- SEN 4: Community Health and Safety;
- SEN 5: Land acquisition, land use restrictions and involuntary resettlement;
- SRE 6: Conservation of biodiversity and sustainable management of living natural resources;
- SR 8 : Cultural heritage;
- SEN 10: Stakeholder Engagement and Disclosure.

DESCRIPTION OF THE INITIAL STATE OF THE BIOLOGICAL, PHYSICAL AND HUMAN ENVIRONMENT

Three (3) areas were considered as part of this study. This is the indirect zone of influence that covers all the regions that host the sub-project; the zone of direct influence composed of the agro-forests of the Rapides Grah and the zone of immediate influence which concerns the reforestation blocks. For the following, the description of the initial state of the environment of the sub-project takes into account the following aspects: Physical environment (Soil, Air and Water); Biological environment (Flora and Fauna); Socio-economic and cultural environment (Human, economic and cultural infrastructure, etc.).

Physical environment

The physical environment of the sub-project area has typical characteristics of humid tropical regions, with a transitional equatorial climate with a bimodal regime, alternating two rainy seasons (March-June and September-November) and two dry seasons. Annual rainfall varies between 1,200 and 1,500 mm, spread over about 110 days of rain, while average temperatures vary from 24 to 27 °C, reflecting a low temperature range.

The relative humidity remains high, regularly exceeding 80%, and the monthly sunshine remains moderate (175 to 178 hours), which gives the area a microclimate favourable to the development of dense vegetation. The relief is generally flat to slightly undulating, with altitudes ranging from 0 to 437 m, dominated by plains, low plateaus and sparse hills, punctuated by ridges oriented southwest/north-east which structure the watersheds.

Geologically, the area is mainly based on turbiditic meta-sedimentary formations (meta-greywackes, metapelites) and undifferentiated granitoids, supplemented by altered granitic rocks from the Precambrian basement, testifying to a complex geological history marked by ancient orogenic cycles. The soils are essentially ferralitic, moderately to heavily leached, with horizons rich in coarse elements, favourable to arboriculture and reforestation, although subject to a depletion of organic matter.

The hydrography is dense and structured by the watersheds of the San Pedro and Sassandra rivers, to which are added secondary watercourses and marshy areas, ensuring significant water availability and influencing local ecological dynamics. The area belongs to the province of discontinuous aquifers, combining shallow alterite aquifers (thickness 10 to 40 m, permeability 10^{-5} to 10^{-6} m/s) and deeper fissure aquifers, whose recharge is highly dependent on seasonal rainfall.

Finally, air quality and noise measurements reveal levels of particulate matter (PM10 and PM2.5) and carbon dioxide that are sometimes higher than the thresholds recommended by the WHO, particularly near roads and villages, reflecting the influence of anthropogenic activities, while noise levels frequently exceed rural standards, indicating significant sound pressure in some areas. These physical characteristics, combined with high humidity and stable climatic conditions, shape an environment conducive to biodiversity but sensitive to anthropogenic disturbances.

Biological environment

These areas once covered by dense forest have now given way to agro-industrial plantations such as the Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB) and village plantations of cocoa, oil palm and rubber. The disappearance of the forest continues with the creation of new palm plantations in Mani-Béréby by the Société Nouvelle Plantation d'Hévéa et de Palmiers (NPHP). The forest heritage constituted by the Taï National Park, the natural boundary between the sub-prefecture of Gnanmangui and that of Taï, is no exception to this situation. Because at times it has been infiltrated by farmers in search of new species. Similarly, the agro-forest of the Rapides Grah Nord which separates Gnanmangui from the neighbouring sub-prefecture of Djouroutou exists today only from memory. The destruction of classified forests continues by illegal immigrants despite the awareness-raising actions of the Forest Development Company (SODEFOR). As the Grah Rapids agro-forest is found within the lowland forest ecoregion of western Guinea (IUCN, 2015), it is supposed to contain a great wealth of flora and fauna, with species from dense forest areas, as inventoried in the Taï National Park (NTP).

As in most protected areas in Côte d'Ivoire, the species richness of fish, insects and other invertebrates is still poorly understood. Of these species of mammals, birds, reptiles and gastropods known to be present in the NWP, 43 are listed on the IUCN "Red List" (Ballie & Groombridge 1996) and 12 species are "at low risk of extinction" or "dependent on conservation measures"

Socio-economic and human environment



The villages of Ipou N'Drikro, SCAF, Gnepasso, Boua, Magnery and Djigbagui, although all located in agricultural areas, have unique characteristics in terms of history, settlement and social organization. Founded between the 1960s and 1970s, these villages have in common a strong presence of Kroumen, the indigenous people, as well as a cosmopolitan population from other parts of Côte d'Ivoire and neighbouring countries. The main economic activity remains cocoa cultivation, followed by other crops such as coffee, rubber, market gardening and trade. The social organization was based on a village chief, assisted by a college of notables, and succession to the chieftom varied according to the village, often by family lineage or appointment. Community infrastructure mainly includes primary schools, although some are still rudimentary, and access to health services and clean water remains limited. In terms of culture, traditional habits and customs persist, with sacred sites, prohibitions and rites associated with ancestors, nature, and local resources, illustrating the importance of preserving traditions and beliefs within these rural communities.

IMPACTS/RISKS AND MANAGEMENT MEASURES FOR SPECIFIC ACTIVITIES OF THE SUB-PROJECT

Summary of positive impacts related to activities

The potential positive impacts related to the implementation of the Rapids agro-forest management activities are:

- Improvement of road infrastructure in the sub-project area;
- Improvement of the living conditions of the population;
- Creation of direct and indirect jobs;
- Development of income-generating activities;
- Change in the status of farm managers through the signing of agro-forestry contracts;
- Improvement of plantation productivity in the long term;
- Diversification of income through the exploitation of fruits from the essences;
- Improvement of rainfall in the sub-project area;
- Restoration of High Conservation Value (HCV) and High Carbon Stock (HCS) areas;
- Improvement of the quality of water resources;
- Reduction of gold panning;
- Improvement of soil fertility, protection of mountain flanks and wetlands;
- Improvement of biodiversity;
- Reduction of cocoa pests in the sub-project area.

Risks/Negative impacts related to the sub-project

The E&S risks/impacts are identified according to their distribution in the three (3) phases of implementation of the sub-project.

- risk related to pressure on water resources (water shortage for local populations due to use for forestry work);
- risk of land conflict due to the materialization of boundaries without the participation of farm managers bordering the agro-forest;
- risk of frustration due to the non-employment of local labour in the context of the work of materialising the boundaries of the agro-forest;
- risk related to land conflicts;
- risk of trampling on habits and customs;
- risk related to conflicts between local populations and the sub-project;
- risk of social tensions without the involvement of the different social strata in the implementation of this sub-project;
- mortality of plants during transport;

- planning risk (plants are not yet ready for planting);
- risk of loss of seedlings planted;
- risk related to the sabotage of the census;
- risk related to the non-acceptance of the different types of contract and the number of plants per hectare by farmers;
- risk related to the lack or difficulty of financing activities (compliance with forestry and nursery contracts);
- risk related to late payments;
- risk related to the delay in the implementation of PAPFs due to a lack of financial resources to carry out social and economic measures on behalf of the identified and identified PAPs;
- risk related to the failure of the operators to pay land royalties (non-payment, management, cost, etc.);
- risk related to the loss of agricultural income (related to the incompatibility of species chosen in the PAPF with certain agricultural speculations as well as other causes);
- risk related to changes in social relations due to the increase in the incomes of women, young people, etc.
- risk linked to the failure to take into account certain agricultural speculations (rubber, cashew trees, etc.) in the occupied areas;
- risk of erosion;
- risk of pollution of water resources and soil;

Pollution risks related to the use of hazardous materials ~~AND PESTICIDES~~

- Risk of introduction of invasive alien species
- Risk of loss of sensitive habitats
- Loss of biodiversity
- Visual impact
- risk related to traffic accidents;
- risk due to manual handling;
- risk of falling on the same level;
- Hunting animals ;
- Risk of drowning ;
- Exposure to hazardous materials (chemicals)
- Risk of contamination and diseases related to the consumption of wild animals (e.g. Ebola, Rabies, etc.);
- risk of animal bites or stings;
- risks related to occupational accidents;
- risk of deterioration in health (beneficiaries, workers);
- risk of STI-HIV/AIDS infection;
- risk of illegally harvested timber being put up for sale.
- risks related to natural disasters;
- Bush fires (forest)
- risks of GBV/SEA/SH for all populations of the FC of the Rapides Grah and mainly the vulnerable people of this geographical area in terms of sexual abuse of underage girls and widows;
- risk related to the non-inclusion of women in reforestation activities;
- risk of child labour;
- risk of resumption of exploitation of former gold panning sites;

RISK MANAGEMENT MEASURES/ADVERSE IMPACTS RELATED TO THE SUB-PROJECT

The proposed mitigation measures for risk/impact management are:

- respect all preparatory activities before starting reforestation work;
- communicate and sensitize farm managers on the census process;
- exhaustively identify all farm managers and survey all plots;
- involve all stakeholders in plant production;



- comply with contractual clauses;
- respect the deadlines for payment of workers after the work;
- assisting producers by SODEFOR to reduce losses;
- make good planning to promote planting in the right periods (rainy period);
- carry out specific studies (RAPs and PRMS) and implement them before the relocation and reforestation of the PAP plots;
- raise awareness among the population and farm managers on the risks associated with the activities of the sub-project;
- carry out income-generating activities for communities living near the agro-forest;
- implement a plan for sharing land royalties in agro-forestry;
- raise awareness among the population about the risks of GBV/EAS/HS and have them sign the code of conduct by the various stakeholders (SODEFOR agents, future concessionaires, subcontractors, trainees, etc.). ;
- avoid the involvement of children in reforestation activities;
- Carry out the assessment and analysis of conflict risks (2nd phase) in the sub-project area;
- have a code of conduct signed by all actors of the sub-project, including temporary workers
- monitor the restoration of the livelihoods of the PAPs as appropriate;
- develop and implement a recruitment procedure based on the PIF2 PGMO and the local legal framework
- Ban hunting and consumption of wild animals
- take measures against the risk of drowning in places prone to flooding (life jackets, life buoys, etc.) during rainy periods,
- operationalize the MGP and the GBV/SEA/HS Action Plan
- Involve farm managers in the development or sharing of benefits related to the long-term exploitation of species.

ACCIDENT RISK MANAGEMENT

Risks are identified according to their distribution in the three (3) phases of implementation of the sub-project.

- risk of loss of seedlings planted;
- mortality of plants during transport;
- planning risk (plants are not yet ready for planting);
- risk related to pressure on water resources (water shortage for populations due to use for forestry work);
- risk related to traffic accidents;
- risk related to manual handling;
- risk of animal bites or stings;
- Risk of contamination and diseases related to the consumption of wild animals (e.g. Ebola, Rabies, etc.);
- Risk of drowning;
- risks related to occupational accidents;
- risk of illegally reforested timber being put up for sale;
- risk of frustration due to the non-employment of local labour in the context of the work of materialising the boundaries of the agro-forest;
- risks related to natural disasters;
- risk of deterioration in health (beneficiaries, workers);
- risk of destruction of plants linked to bush fires;

- risks of GBV/SEA/HS for all populations of the FC of the Rapides Grah and mainly the vulnerable people of this geographical area in terms of sexual abuse of underage girls and widows;
- risks of population influx in areas where there will be support for agricultural producers (economically interesting area attracting economic operators / housing estate);
- risk of resumption of exploitation of former gold panning sites;
- risk of child labour;
- risk related to land conflicts;
- risk of desecration of the habits and customs of cultural or sacred sites;
- risk related to conflicts between populations and SODEFOR;
- risk of falling on the same level;
- risk related to the lack or difficulty of financing projects (compliance with forestry contracts;
- risk related to changes in social relations due to the increase in the incomes of women, young people, etc.
- risk of STI-HIV/AIDS infection;
- risk related to the non-inclusion of women in reforestation activities;
- risk related to the employment and working conditions of minors;
- risk of promoting sexual exploitation and abuse / Sexual harassment of women;
- risk related to the sabotage of the census;
- risk related to the refusal of different types of contracts and the number of plants per hectare by farmers;
- risk linked to the failure to take into account certain agricultural speculations (rubber, cashew trees, etc.) in the occupied areas;
- risk related to the failure of farmers to pay land fees (non-payment, management, cost, etc.);
- risk related to the loss of agricultural income due to the incompatibility of species chosen in the PAPF with certain agricultural speculations as well as many other causes;
- risk related to the disagreement that the farmer could express by the destruction of the young tree shoot if he finds no long-term interest in it (beneficiary);
- risk of social tensions without the involvement of the different social strata in the implementation of this sub-project;
- risk related to the delay in the implementation of the PAPF due to a lack of financial means to carry out social and economic measures on behalf of the identified and identified PAPs.

CLIMATE CHANGE

It should therefore be remembered that despite the few CO₂ emissions observed and difficult to quantify during the works and the use of the reprofiled earth roads during the PIF2 sub-project in the San Pedro and Nawa regions, the amount of CO₂ sequestered by the reforested plants could be considerable and beneficial for Côte d'Ivoire and the sub-region in terms of reducing Greenhouse Gases to be in line with the with the Paris agreements.

MANAGEMENT OF FORESTS(PMM)

This PMM is functional and allows for the day-to-day management of the sub-project's complaints. To date, it has :

- A complaint management number (Tel : +225 0594981818);
- A toll-free number: 1602 ;
- 170 Complaint management unit installed in the Rapides Grah agro-forest, including 69 in the sub-prefecture of Dogbo, 13 in the sub-prefecture of Grand-Bereby, 47 in the sub-prefecture of Doba, 15 in the sub-prefecture of Gabiadji and 26 in the sub-prefecture of San Pedro.



STAKEHOLDER CONSULTATIONS

For the conduct of this study, all stakeholders were consulted in the regions of San Pedro and Nawa. These are the prefectural body, the decentralised technical ministries, the populations living near the agro-forest, the farm managers, the customary authorities, etc. The table below summarizes the parties consulted.

Table 3: Summary of Stakeholders Consulted

Table of disaggregated attendance lists							
Numbers	Administrative Authorities		Other Stakeholders		Regions	Sub-Prefectures	Localities
	Men	Women	Men	Women			
	4	1	326	62	2	5	28
Grand Total	5		388		2	5	28

Source : BRLi-CI, February 2025

The summary of the concerns, opinions and recommendations during the public and restricted consultation is presented in Table 2 below.

Table 4: Summary of Stakeholder Consultations

Fears /Concerns		Suggestions / Recommendations	
Authorities	Other Stakeholders	Authorities	Other Stakeholders
42 DELAY IN THE IMPLEMENTATION of the project; THE FAILURE TO TAKE INTO ACCOUNT OTHER SPECULATIONS PRESENT IN AGRO-FORESTRY	<ul style="list-style-type: none"> - This work must not distort the nature of the Grah Rapids forest - Preservation of the environment; - How to reconvert planters in the area - Land conflicts: Fear that the census will be used to demarcate or reallocate land to other users - Omission of some operators - Opposition of local residents to the proper execution of the sub-project - Reluctance to take a census; - HIGH LAND RIGHTS (30,000 CFA FRANCS/YEAR/EC); - What do the local populations gain; - INSUFFICIENT IGAS; - To whom the trees belong when they are mature; - THE DECLINE IN THE PROFITABILITY OF COCOA PLANTATIONS; - NON-PAYMENT OF BENEFITS; - The eviction of the heads of exploitation in the agro-forest. 	<ul style="list-style-type: none"> - Involve all the actors and administrators who can help the promoter to succeed in the sub-project through their contributions 	<ul style="list-style-type: none"> - Take into account the inhabitants of the areas covered by this project, their habits, their lifestyles, their situations of vulnerability - Raise awareness among the populations living near the FC not to carry out activities there and to settle foreigners - Involving the local population - Taking ecological aspects into account - Taking into account the concerns of the affected areas - Reforestation with local species - Building local capacity - Facilitating the evacuation of products from agro-forests - Involving the populations, the OIPR, MINEF - Long-term project that benefits everyone - Take into account the concerns of displaced and host populations for income-generating activities; - DEVELOP A PROGRAM THAT TAKES INTO ACCOUNT OTHER SPECULATIONS; - COMPLY WITH CONTRACTUAL CLAUSES; - RESPECT ALL PAYMENT DEADLINES.

Source: BRLi-CI, February 2025

ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN (ESMP)

The administrative and fiduciary coordination of the sub-project will be carried out by the UCP-PIF2.

The projects are supported by the following administrative and fiduciary support services: financial management, (b) procurement, (c) monitoring and evaluation, (d) environmental and social safeguards to be strengthened by resettlement skills, and (e) communication and stakeholder engagement.

The technical execution will be ensured by SODEFOR, which will be responsible for monitoring the implementation of each sub-project activity within their institutional mandate. It monitors the implementation of the Environmental and Social Management Plans (ESMP) that will result from the Deep Environmental and Social Impact Assessment (EIESA) of each sub-activity.

In addition, community development officers recruited and based at the regional level under the responsibility of the decentralized management centers of San-Pedro for Rapides Grah and Haute-Dodo and in Guiglo for Scio, in order to support agroforestry activities at the local level, will contribute to the monitoring of E&S aspects.

To allow the integration of the subproject into its environment, measures to improve the positive impacts and mitigate the negative impacts have been proposed. These measures have been the subject of an environmental and social management plan that takes into account the following elements: (i) Nature of the impact; (ii) Type of impact; (iii) Bonus measure; (iv) Executing or supervisory officer; (v) Monitoring Controller; (vi) Environmental monitoring indicator; (vii) Source of Verification; (viii) Cost and (ix) source of funding.

The overall cost of the environmental and social impact management measures of this sub-project is **five hundred and eighty-one million seven hundred thousand (581,700,000) CFA francs**.



Table: Summary of the cost of implementing the GGP

Environmental and social measures	Period	Unit	Quantity	Unit Cost (F CFA)	Total Cost (F CFA)
1. IMPLEMENTATION OF ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MEASURES					
1.2 Development of an Environmental and Social Management Plan for the Construction Site (PGES-C) and a Special Waste Management and Disposal Plan (PPGED)	Start of reforestation work	U	1	2 000 000	2 000 000
1.3 Information and awareness-raising of the population on the scope of the work, the impacts and the mitigation measures before the start of the work	Start of reforestation work	Provision	1	25 000 000	25 000 000
Waste management	Throughout the construction site	Provision	1	7 000 000	7 000 000
1.4 Supply and Provision of PPE and EPC	Reforestation work	Package	1	15 000 000	15 000 000
1.5 Supply and installation of panels at seedling production sites	During the plant production phase	Package	1	20 000 000	20 000 000
1.6 Sensitization of workers and the population on STI/HIV/AIDS, GBV, sexual exploitation and abuse (SEA), sexual harassment (HS) and the Complaint Management Mechanism (MGP) and vaccination - by an NGO and in collaboration with the local Health District Implementation of the MGP	Reforestation work	Provision (3 Campaigns)	10	7 000 000	70 000 000
1.7 Acquisition of pharmacy boxes and contract with a health centre	During reforestation work	Package	1	5 000 000	5 000 000
1.8 Management of the discovery of archaeological remains	During the period of acquisition of the potting soil	Provision	1	10 000 000	10 000 000
Subtotal 1					154 000 000
2. ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MONITORING AND MONITORING					
2.1-Environmental and social monitoring and follow-up	All phases of the reforestation works	E&S monitoring mission by SODEFOR and UCP agents	3	100 000 000	300 000 000

Subtotal 2					300 000 000
3. CAPACITY BUILDING AND SECURITY MANAGEMENT					
Construction waste management Emergency Response Plan Cultural and archaeological heritage Private (household) waste management Health and Safety at Work	Start of reforestation work	Provision	1	50 000 000	50 000 000
3.2 Equipment for the implementation of pollution prevention and waste management measures	Start of reforestation work On the sites where the potting soil is acquired	Package	1	20 000 000	20 000 000
Revegetation and landscaping					
Subtotal 3					70 000 000
4. OTHER ACTIVITIES					
4.1 Worker awareness on pesticide management.	Start of work and end of reforestation work	Provision	1	5 000 000	5 000 000
4.2 Implementation of the SEA/HS Action Plan	Preparation and execution phase of the works	Provision	1	25 000 000	25 000 000
Subtotal 4					30 000 000
Total					554 000 000
Indirect cost (5%)					27 700 000
Total cost of the PGES in FCFA					581 700 000
Total Cost of the GGP in US Dollars					1 047 060



INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Les forêts ivoiriennes jouent un rôle important dans la dynamique du développement du pays car elles abritent une grande diversité floristique et faunique. Malheureusement, de 16 millions d'hectares au début des années 1960, la forêt dense humide est passée à environ 2,97 millions d'hectares (IFFN, 2021), avec environ 517 000 hectares de forêt primaire restants. Cette situation de dégradation de la forêt est entre autres imputable à l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre et bois énergie et les feux de brousse.

Une étude menée par le Ministère en charge des forêts sur l'analyse de la situation des pressions sur les forêts indique que le rythme accéléré de destruction des forêts ivoiriennes est une réalité et cela est perceptible à travers le changement climatique dont fait face le pays ces dernières années.

Face à cette situation, le pays s'est doté d'une nouvelle stratégie forestière visant à restaurer le couvert forestier à un niveau d'au moins 20% d'ici 2030 afin de développer une croissance inclusive et durable tirée par une agriculture plus productive et résiliente.

En appui à cette réforme du secteur forestier, la Banque mondiale a accepté de financer un Programme d'Investissement Forestier (PIF) dont la première phase a été exécutée de mai 2018 à mai 2023 pour un montant de 15 millions de dollars. La deuxième phase du PIF d'un montant de 148 millions de dollars vise à conserver et à augmenter le stock forestier national tout en améliorant les sources de revenus issues de la gestion durable des forêts pour les communautés ciblées sur la période 2022-2029.

Le PIF2 intervient dans : (i) trois (3) Forêts Classées de catégorie 3 avec un taux de déforestation de plus de 90% situées dans quatre (4) paysages de la zone sud-ouest (boucle du cacao) ; (ii) seize (16) forêts classées de catégorie 4 de la zone de savane et (iii) quatre (4) parcs nationaux et réserves naturelles.

Le PIF2 est structuré autour de cinq (5) principales composantes :

- Composante 1 : Appui à l'élaboration des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts ;
- Composante 2 : Appui à la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Participatif des FC de catégorie 3 dans la boucle du cacao ;
- Composante 3 : Gestion durable des Parcs nationaux et Réserves naturelles ;
- Composante 4 : Appui au Programme de reboisement à grande échelle dans les FC ciblées de catégorie 4 dans la zone des Savanes ;
- Composante 5 : Gestion et suivi / évaluation du sous-projet.

Le PIF2 prévoit notamment le reboisement de 269 350 hectares de forêt et l'engagement des propriétaires de plantations à adopter des pratiques durables. Dont 15 000 hectares au cours de la campagne 2025 dans les trois (3) agro-forêts.

1.1.1 Justification de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées ainsi que l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à ces activités, le PIF 2 est classé dans la catégorie de "Risque élevé" selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque mondiale et huit (8) Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES)¹ sont applicables à ce sous-projet.

Conformément au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet, il y a eu un screening du sous projet a été réalisé. Cette évaluation a contribué à l'intégration systématique des considérations environnementales et sociales ainsi qu'à la prise en compte de la notion de durabilité dans le processus de réalisation des objectifs et résultats assignés aux activités principales proposées dans les PAPF des Rapides Grah, assortie des recommandations pour la prise en compte des enjeux et risques environnementaux et sociaux.

Afin de s'assurer de l'intégration des paramètres sociaux et environnementaux pendant la mise en œuvre des activités principales définies dans le PAPF de l'agro-forêt des Rapides Grah, la NES 1 du CES de la Banque mondiale recommande la préparation des instruments spécifiques :

- (a) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ;
- (b) un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) incorporant des dispositions pour la gestion du patrimoine culturel ;
- (c) un Cadre de Réinstallation avec une stratégie de restauration des moyens de subsistance (CR) ;
- (d) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP);
- (e) les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO), incluant la gestion des risques liés au travail des enfants, et (f) une étude sur les conflits sociaux (phase 1) pour atténuer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels associés aux activités du sous-projet.

Au vu des risques élevés au plan social et de la sensibilité de la zone du sous-projet, une Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) est réalisée conformément au CGES du projet et à l'annexe II du n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement et tel que défini dans le Plan d'Engagement Environnemental Social (PEES) du PIF2.

Cette étude est assujettie aux procédures d'instruction et de validation par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

1.2 OBJECTIFS ET RESPONSABLES DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIESA)

1.2.1 Objectifs de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

L'objectif de cette étude est de réaliser une Evaluation d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) des travaux d'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah de manière générique et spécifiquement des travaux de reboisement. Elle a été réalisée conformément au CES de la Banque mondiale et les objectifs définis dans les TDR de l'étude (cf. annexe 1 du document annexe du rapport) et la stratégie de mise en œuvre des 15 000 hectares d'agro-forestières de la

¹ https://pif2.ci/lisedocuments/cadre_environnemental_et_social_de_la_banque_mondiale_000001/65.html



SODEFOR² pendant la campagne de 2025-2026 avant la mise en place des conventions entre le MINEF et les concessionnaires privés l'aménagement de l'agro-forêt.

1.3 PROCEDURE ET PORTEE DE L'EIESA

L'EIESA identifie et analyse les impacts et risques E&S spécifiques aux travaux de reboisement et génériques aux autres activités planifiées dans le PAPF de l'agro-forêt des Rapides Grah afin de décrire les mesures de mitigation et de gestion E&S. Elle prend également en compte les recommandations et observations de l'audit environnemental et social, de l'étude sur les conflits sociaux phase 1³ ainsi que tous les autres rapports d'évaluation environnementale et sociales présents sur le sous-projet. Elle s'appuiera sur les données de l'environnement biologique et physique et socio-économique collectées lors des investigations de terrain.

1.3.1 Méthodologie et programme de travail

1.3.1.1 Méthodologie et programme de travail

La démarche d'élaboration de l'EIESA s'est basée sur la collecte et l'analyse des données documentaires et de terrain (y compris des mesures quantitatives sur les matrices environnementales) ainsi que les séances de consultations des parties prenantes. L'étude a privilégié une démarche participative et inclusive qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs. Le plan de travail est composé de six (6) étapes suivantes.

- Démarrage de l'étude : tenue le 22 novembre 2024 avec l'UCP PIF2, l'AT/SES UCP, la SODEFOR et l'équipe du Consultant BRLi-CI à la salle réunion du PIF2
- Revue documentaire: exploitation des documents du PIF2 ainsi que de la littérature de la zone du sous-projet
- Investigation de terrain et de visite de l'agro-forêt pour la collecte de données: 16 au 25 décembre 2024 et du 05 au 15 janvier 2025
- Consultation des parties prenantes: La mission de consultations publiques s'est déroulée dans les Régions de San-Pedro et Soubré (du 17 au 22 décembre 2024)
- Compilation des données et rédaction du rapport : Cette étape consiste à traiter, analyser et synthétiser l'ensemble des informations collectées dans l'étape précédente (du 16 au 25 Février 2025)
- Transmission et validation du rapport provisoire par l'ANDE et la Banque mondiale
- Rédaction et transmission du rapport définitif (intégrant les observations de l'ANDE et de la Banque mondiale).

Le détail de la méthodologie est présenté en annexe 2 du présent rapport.

² CLEAN_stratégie_agroforesterie 30 juin 2025_SODEFOR.docx

³ Audit environnemental et social des activités de reboisement et d'Agroforesterie dans le cadre du PAPFC des Forêts Classées du Sud-Ouest réalisé en Mai 2023

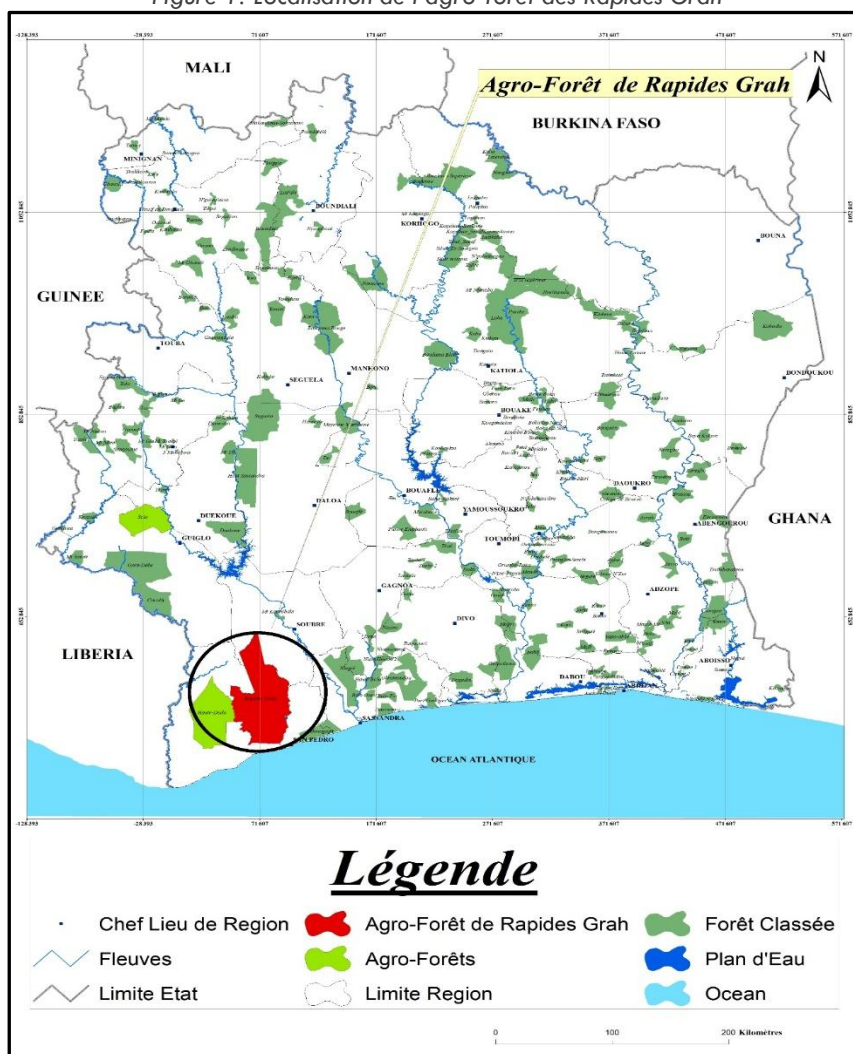
2 DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

2.1 LOCALISATION DU SOUS-PROJET DE L'AGRO-FORET DES RAPIDES GRAH

L'agro-forêt des Rapides Grah se situe au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, à cheval entre les Régions de la Nawa et de San Pedro. L'agro forêt des Rapides Grah est la plus grande agro-forêt de la Côte d'Ivoire, avec une surface de 273 804 ha. Elle est située à :

- 7 km à l'ouest de San Pedro ;
- 14 km à l'est de Grand-Béréby ;
- 22 km à l'ouest de Méagui ;
- 40 km de Soubré.

Figure 1: Localisation de l'agro-forêt des Rapides Grah



Source : SODEFOR, novembre 2025

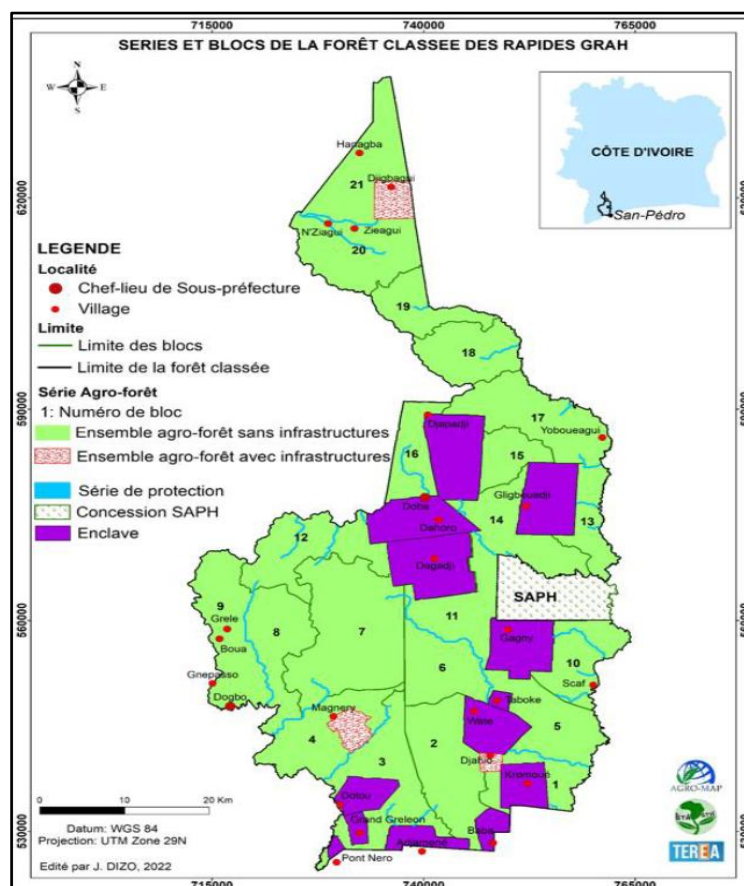


2.2 DESCRIPTION TECHNIQUE DES ACTIVITES DU SOUS-PROJET

2.2.1 Partage en séries

Une série d'aménagement est un ensemble de superficies qui ont les mêmes objectifs d'aménagement et sont régis par les mêmes règles de gestion. Compte tenu des objectifs assignés à l'aménagement de l'agro forêt des Rapides Grah, trois (3) zones sont définies : la série agro-forêt (sans infrastructure et avec infrastructure), la série de protection et les zones HVC et HSC. En dehors de trois zones, le rapport tient compte des activités d'aménagement comme les concessions, les enclaves, les sensibilisations, la gestion des conflits, etc.

Carte 1 : Séries d'aménagement de l'agro forêt des Rapides Grah



Source PAPFC, 2023

2.2.2 Description des activités préalables au programme de reboisement de l'agro-forêt des Rapides Grah

2.2.2.1 Description des travaux préalables à l'aménagement des séries

CHANGEMENT DU STATUT DE LA FORET

Le changement de statut de la FC en Agro-forêt constitue un préalable à la mise en œuvre du PAPF. En effet, la politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts indique la conversion des Forêts Classées dégradées à plus de 75 % en totalité ou en partie, en

Agro-Forêts⁴. Vu le niveau de dégradation de la forêt classée des Rapides Grah, elle a été transformée en Agro-forêt par le Décret n°2023-730 du 13 septembre 2023 portant création de l'Agro-forêt des Rapides Grah⁵ (cf. annexe 25) pour faciliter son aménagement.

APPROBATION DU PAPP

Le PAPP des Rapides Grah a été approuvé le 20 octobre 2023 par arrêté n° 1104/MINEF/CAB du 20 octobre 2023 portant approbation du Plan d'Aménagement de l'Agro-forêt des Rapides Grah dans les Régions de San Pedro et de la Nawa (cf. annexe 25).

ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE CONCESSION

Avant l'établissement des conventions de concession, un objectif de 15 000 ha a été assigné à la SODEFOR pour la campagne 2025-2026 compte tenu :

- des contraintes administratives (disponibilité des contrats agroforestiers)
- des contraintes logistiques (accessibilité des sites et des moyens de transport,)
- de la disponibilité des ressources humaines insuffisantes,
- de la nécessité de prendre en compte les mesures de gestion environnementale et sociale;
- etc.

A cet effet une stratégie de mise en œuvre des reboisements agroforestiers par la SODEFOR au cours de l'exercice 2025 dans le cadre du PIF2 a été élaborée.

L'établissement d'une convention de concession de l'agro-forêt des Rapides Grah sera assuré par le MINEF, en collaboration avec d'autres administrations qui engagera la procédure de mise en concession conformément aux dispositions du décret n° 2019-978 du 27 novembre 2019 relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'Etat et des collectivités territoriales ⁶(cf. annexe 26).

L'établissement d'une convention de concession se fera avec un opérateur, ce qui facilitera le suivi des interventions par les partenaires privés ou la SODEFOR et réduira de potentiels conflits dans le partage de responsabilités lors de la mise en œuvre. Cependant, compte tenu de la taille et des potentialités agricoles de l'agro forêt des Rapides Grah, le gestionnaire mandaté signataire de la convention de concession pourra sous-traiter certaines opérations auprès d'autres opérateurs. Le gestionnaire mandaté reste responsable du respect des clauses de la concession vis-à-vis du gestionnaire et doit mettre en place des dispositions pour s'assurer que les sous-traitants respectent les engagements contenus dans la convention de concession (Source PAPFC, Mars 2023).

CAMPAGNES D'INFORMATION AU SEIN DE L'AGRO-FORET

4

https://www.google.com/search?q=politique+Nationale+de+Pr%C3%A9servation%2C+de+R%C3%A9habilitation&rlz=1C1GCEA_enCI1176CI1176&oq=politique+Nationale+de+Pr%C3%A9servation%2C+de+R%C3%A9habilitation&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUyBggAEEUYOdIBBzE3NmowajeoAgiwAgHxBcpdqUyl8tHP&sourceid=chrome&ie=UTF-8

5

https://www.google.com/search?q=D%C3%A9cret+n%C2%B02023-730+du+13+septembre+2023+portant+cr%C3%A9ation+de+l%27+Agro-For%C3%AA+des+Rapides+Grah&rlz=1C1GCEA_enCI1176CI1176&oq=D%C3%A9cret+n%C2%B02023-730+du+13+septembre+2023+portant+cr%C3%A9ation+de+l%27+Agro-For%C3%AA+des+Rapides+Grah&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUyBggAEEUYOzIGCAAQRRg70gEHOTA5ajBqN6gCCLACAFEF8ASu2CO0r3Q&sourceid=chrome&ie=UTF-8

6

https://www.google.com/search?q=d%C3%A9cret+n%C2%B0+2019-978+du+27+novembre+2019+relatif+%C3%A0+la+concession+de+la+gestion+du+domaine+forestier+priv%C3%A9+de+l%27+Etat+et+des+collectivit%C3%A9s+territoriales&rlz=1C1GCEA_enCI1176CI1176&oq=d%C3%A9cret+n%C2%B0+2019-978+du+27+novembre+2019+relatif+%C3%A0+la+concession+de+la+gestion+du+domaine+forestier+priv%C3%A9+de+l%27+Etat+et+des+collectivit%C3%A9s+territoriales&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUyBggAEEUYOdIBBzU2OGowajeoAgiwAgHxBVQcP1vix1PX8QVUHD9b4sdT1w&sourceid=chrome&ie=UTF-8



Il s'avère nécessaire dans un premier temps de mener des actions de communication pour informer et sensibiliser les habitants dans la zone d'influence de l'agro forêt des Rapides Grah. Ces actions doivent s'intégrer dans une stratégie et un plan de communication, qui fixera l'approche et la planification des différentes activités, incluant les actions de sensibilisation, les formations et la création de supports pédagogiques.

Depuis l'étape d'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif (PAPF) de l'Agro-forêt des Rapides Grah en Mars 2023, plusieurs actions d'information, de sensibilisation, de consultation et formation ont été mises en œuvre. Il s'agit (i) de réunions et d'ateliers de consultation et de validation du PAPF, (ii) de réunions et d'émissions radios de sensibilisation communautaire sur le processus de recensement et l'agroforesterie qui sont davantage renforcées par l'activité des six (6) Agents de Développement Communautaires (ADC) du projet, (iii) des visites de terrain sur des sites agroforestiers pour la sensibilisation des producteurs et communautés riveraines sur les avantages de l'agroforesterie (sept (7) visites (253 personnes dont 55 femmes : 22%) sur deux sites agroforestiers (site de M. N'KOH Ambroise⁷ à Azaguié, au Sud-est et la FC de BEKI à Abengourou), (iv) des réunions de restitutions des visites agroforestières par les producteurs et communautés, (v) des campagnes de sensibilisation et des formations sur le mécanisme de gestion des plaintes, le genre, l'EAS, l'inclusion sociale avec l'installation et le fonctionnement de 170 Cellule de gestion des plaintes et (vi) les réunions de consultations périodiques des femmes en vue de leur meilleure prise en compte dans les activités. Le sous-projet a mis également en place un numéro vert (1602) et un numéro de gestion des plaintes (+225 0594981818) pour faciliter la communication avec l'ensemble des parties prenantes.

Ces actions s'intègrent parfaitement dans la stratégie et le plan de communication du PIF 2 en cours de finalisation et elles seront davantage renforcées avec des supports et outils proposés et adaptés aux cibles. Pour la campagne de reboisement de 2025-2026 de la SODEFOR de 15 000 ha, des idéogrammes avec des thématiques spécifiques ont été développés pour illustrer les contrats agroforestiers à signer par les Chefs d'exploitation.

RECENSEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION ET LEVE CARTOGRAPHIQUE DES PARCELLES AU SEIN DE L'AGRO FORET

Un recensement exhaustif des chefs d'exploitation, le levé cartographique de leurs exploitations et le géoréférencement des parcelles doivent être faits sur la totalité de L'agro-forêt des Rapides Grah. Il s'agit d'établir une situation de référence détaillée des chefs d'exploitation et de leurs occupations agricoles.

Pour ce faire, le PIF 2 a conçu et mis en œuvre un Système d'Information Géographique Environnementale et Sociale (SIGES). Ce système permet de collecter et de stocker toutes les informations du sous-projet.

Le recensement des Chefs d'exploitation et le levé de leurs parcelles a débuté depuis le 19 janvier 2025 par le consortium AETS Afrique-KINOME-ONFI. Les données du recensement selon le livrable 10 d'Octobre 2025 fourni par le cabinet pour l'Agro-forêts des Rapides Grah sont présentées comme suit :

Chef d'exploitation

- ✚ Nombre de chefs exploitation recensé : 24 584 soit 65% dont 933 femmes soit 4% les chefs d'exploitations ayant décidés de faire l'agroforesterie sont au nombre de 23 772 soit 93% avec 885 femmes (environ 4%).

- ✚ **Superficie des parcelles** : 25 192 parcelles ont été levées soit 68%.

⁷ N'Koh Ambroise est un planteur de cacao ivoirien, reconnu pour ses pratiques agricoles innovantes et durables. Il est un pionnier de l'agroforesterie et a banni les produits chimiques de sa plantation il y a plus de vingt ans.

La stratégie adoptée lors de cette campagne est de démarrer dans les blocs prioritaires identifiés par la SODEFOR pour débiter la campagne des 15 000 ha de 2025-2026 (Cf figure 2 pour les sites de pépinières et les blocs de reboisement).

CONTRACTUALISATION ENTRE LES CHEFS D'EXPLOITATION ET LA STRUCTURE EN CHARGE DE LA GESTION

La contractualisation avec la SODEFOR ou le concessionnaire privé sera établie sur la base de l'identification des CE et le levé cartographique de la parcelle à l'intérieur de la Série Agroforestière, ainsi que des parcelles à cheval entre les enclaves et les autres Séries. Cette contractualisation aura lieu une fois les différentes limites de l'agro forêt (en périphérie, les Enclaves et la série de protection) auront été matérialisées sur le terrain.

Le contrat définira les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation.

Au cas où les CE ne seraient pas intéressés par la contractualisation, ils devront cesser leurs activités six mois après les récoltes. Ils seront indemnisés conformément au Cadre de Réinstallation (CR) ⁸et aux Plans d'Actions de Réinstallation (PAR) à élaborer.

Ces mesures d'indemnisation seront appliquées également aux CE de la série de protection, des zones HVC/HSC et ceux des zones plates qui seront non favorables à l'agroforesterie.

Un modèle de contrat⁹, proposé par le MINEF définissant les conditions de mise en œuvre de l'agroforesterie a été élaboré.

Un Groupe de Travail Interministériel (GTI), sur les initiatives pour la lutte contre la déforestation et la promotion d'une cacaoculture durable dans les agro-forêts avait été créé le 17 mai 2024¹⁰. Ce GTI a été transformé par la suite en Commission interministérielle par l'arrêté interministériel N°410 du 05 juin 2025¹¹. Cette commission interministérielle va structurer le dialogue interministériel et mettre en œuvre les mesures incitatives à la participation des opérateurs du secteur privé dans la gestion des forêts convenues par le décret N°2024-832 du 18 septembre 2024.

Pour la mise en œuvre des reboisements des 15 000 ha par la SOEDEFOR pour la campagne 2025-2026, un contrat agroforestier a été élaboré et sera mis en œuvre. La signature du contrat agroforestier suivra les étapes suivantes :

- Organisation des réunions présentation des contrats agroforestiers aux CGP-FC ;
- Lancement du processus de signature du contrat agroforestier en présence des autorités et des leaders communautaires dans des localités centres ;
- Organisation de réunions éclatées (agents SODEFOR et UCP PIF 2) dans les localités et les campements pour la signature des contrats agroforestiers en s'appuyant sur les boîtes à images en cours de finalisation au sein de l'UCP PIF 2.

L'option de signature par l'approche électronique est privilégiée pour éviter toutes pertes de données et des difficultés liés à l'enregistrement dans le processus. Dans les zones non couvertes, les données sont enregistrées et la synchronisation est faite dans le système une fois connecté.

L'UCP PIF 2 mettra à disposition des équipements destinés aux UGF pour l'enregistrement des contrats d'agroforesterie intermédiaires, notamment :

⁸ https://pif2.ci/lisedocuments/cadre_de_r%C3%A9installation_000023/40.html

⁹ MODEL DE CONTRAT.DOC

¹⁰ Arrêté Interministériel No 0376 MINEF/MEMINADERPV/MFB/MINEDDTE du 17 mai 2024 portant la création d'un Groupe de Travail portant sur les initiatives pour la lutte contre la déforestation et la promotion d'une cacao-culture durable dans les agroforêts

¹¹ Arrêté interministériel No 410 MINEF/MEMINADERPV/MIS/MFB/MINEDDTE/MCI portant création, attribution, fonctionnement de la commission interministérielle chargée de la mise en œuvre des procédures de participation des opérateurs du secteur privé à l'aménagement durable des agro-forêts



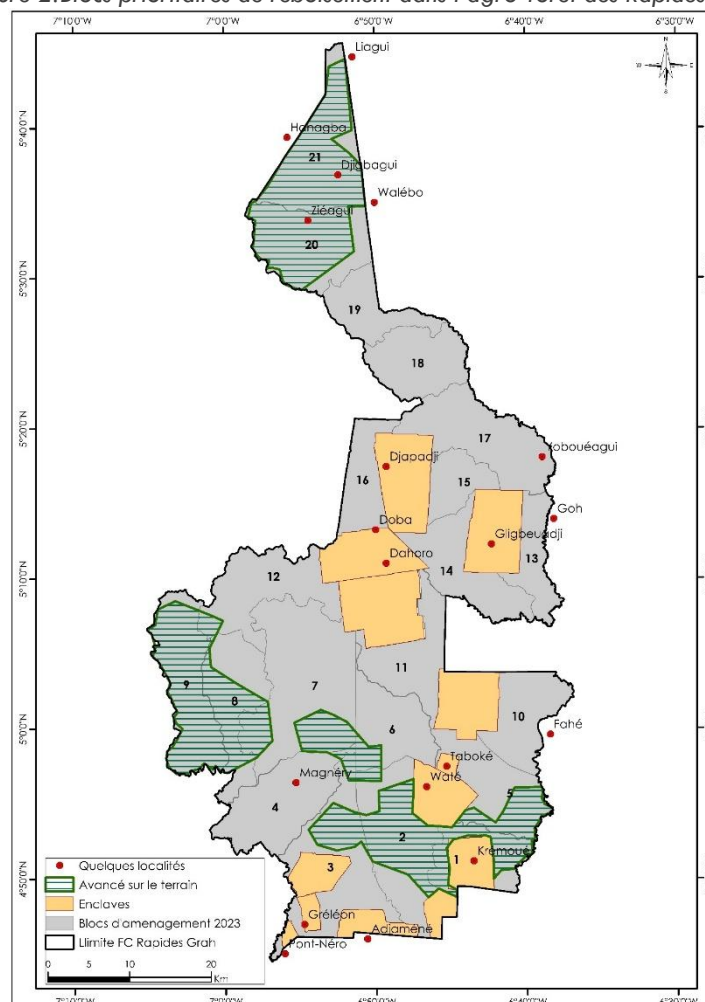
- 66 tablettes (dont 1 tablette par agent forestier) ;
- 6 imprimantes à grand tirage (dont 1 imprimante par UGF).

Avant l'acquisition du matériel, la SODEFOR va faire imprimer le contrat et le faire signer par les producteurs dans les zones à reboiser en 2025. Les contrats signés seront ensuite insérés dans le SIGES en format PDF et liés à l'identification unique (ID) du Chef d'Exploitation.

Les cacaoculteurs doivent disposer obligatoirement de pièces d'identité pour bénéficier du contrat de reboisement agroforestier. Par ailleurs des arrangements sont faites pour des paiement via un membre désigné par le bénéficiaire.

La réalisation des 15000h de reboisement doit se faire dans les zones prioritaires des blocs de reboisement identifiés par la SODEFOR. Ces zones ont été identifiées dans chaque agro-forêt en fonction de la progression des travaux de recensement. Pour l'agro-forêt des Rapides Grah, il est prévu 5 500 ha de reboisement qui doit se réaliser dans les blocs hachurés en vert sur la carte ci-dessous.

Figure 2: Blocs prioritaires de reboisement dans l'agro-forêt des Rapides Grah



Source : SODEFOR, 2025

2.2.3 Description technique des activités spécifiques de reboisement

La description détaillée de toutes les activités techniques au reboisement depuis l'acquisition des semences, la mise en terre et l'entretien est présentée en annexe 3 du présent rapport. Le résumé de ces activités est fait ci-dessous.

2.2.3.1 Acquisition des Semences

L'acquisition des semences est une étape cruciale pour garantir la qualité et la diversité génétique des plantations. Les semences doivent être certifiées et contrôlées pour assurer leur viabilité et leur adaptation aux conditions locales. Voici les étapes clés :

- **Sélection des semences** : Choisir des semences adaptées aux conditions climatiques et pédologiques de la zone de reboisement.
- **Certification et contrôle** : Les semences doivent être certifiées par des organismes compétents pour garantir leur qualité.
- **Stockage** : Les semences doivent être stockées dans des conditions optimales pour préserver leur viabilité.

L'ensemble des semences utilisées dans le cadre du PIF2 sont fournies par la SODEFOR, il est recommandé de récolter les graines en forêt sur des arbres vigoureux et de bonnes conformations. Pour l'année 2025, les espèces qui seront utilisées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Espèces sélectionnées pour le reboisement de 2025

Nom commun	Nom scientifique	Zone de planting	Quantité de plants ou superficie	Strate 3 (hauteur de canopée > 30 m)	Strate 2 (entre 5 et 30 m)	Strate 1 (entre 3 et 5 m)	
Framiré	<i>Terminalia ivorensis</i>	Blocs de reboisement prioritaire (Cf figure 2)	5 500 ha		X	NA	
Fraké	<i>Terminalia superba</i>				X	NA	
Bété	<i>Mansonia altissima</i>				X	NA	
Ilomba	<i>Pycnanthus angolensis</i>				X	NA	
Ako	<i>Antiaris toxicaria</i>				X	X	NA
Niangon	<i>Heritiera utilis</i> ;				X		NA
Makoré	<i>Tieghemella heckelii</i>				X		NA
Tiama	<i>Entandrophragma angolensis</i>				X		NA
Akpi	<i>Ricinodendron heudelotii</i>				X		NA
Acajou	<i>Khaya ivorensis</i>				X	X	NA

Source : SODEFOR, 2025

2.2.3.2 Production des plants

La pépinière est un espace dédié à la production de jeunes plants avant leur transplantation sur le terrain. Les activités de production de plants pour le reboisement agroforestier sont précédées de la signature d'un contrat de paiement à la performance entre la SODEFOR et les membres des communautés. Les étapes pour sa mise en place et l'entretien sont présentées comme suit :

CHOIX DU SITE

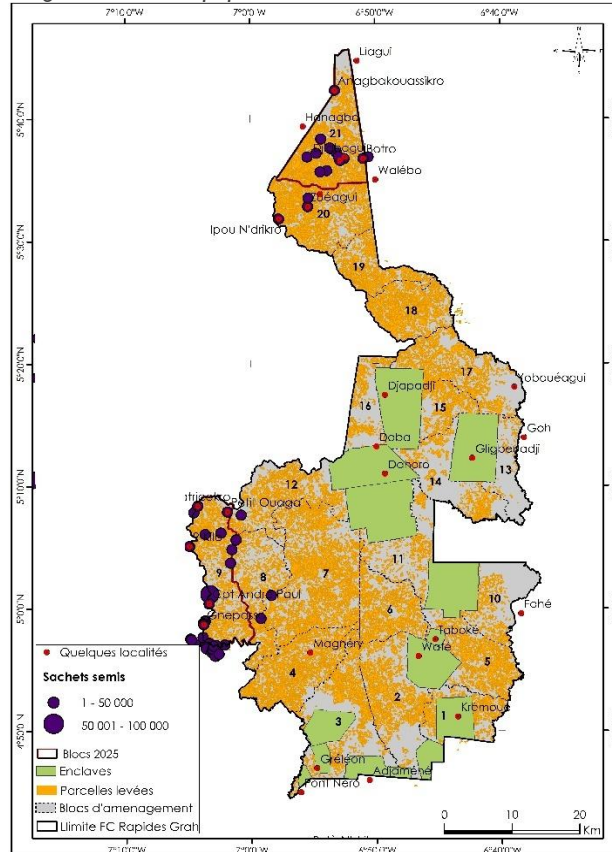
Sélectionner un site avec un bon accès à l'eau et une protection contre les vents forts. La décision relative à l'emplacement d'une pépinière se fait selon les critères potentiels suivants :

- Terrain plat (pente < 3%) et bien drainé ;
- Superficie disponible, d'un seul tenant de préférence, correspondant à la production planifiée (avec possibilité d'extension) ;
- Point d'eau permanente à proximité et en abondance (pour les pépinières humides) ;
- Accessibilité en toutes saisons ;
- Protection contre les vents ;
- Proximité du lieu de plantation et d'un centre d'approvisionnement ;
- Main-d'œuvre abondante.



Pour les reboisements de la SODEFOR, les sites de production de plants sont localisés différemment par agro-forêt et certains sites abritent plusieurs pépinières (*pour les sites hors agro-forêts forêts, une attestation de mise à disposition du site ou un titre foncier est produit*). Il faut considérer que chaque contrat désigne une pépinière. Pour l'agro-forêt des Rapides Grah, 18 sites ont été identifiés à Rapides Grah Nord et 15 sites à Rapides Grah Sud. La carte ci-dessous présente les sites ainsi que les blocs de reboisement par la SODEFOR.

Figure 3: Site de pépinière et blocs de reboisement 2025



Source : SODEFOR, 2025

CONDITIONNEMENT DES SEMENCES

Un conditionnement avant le semis est nécessaire pour certaines graines à tégument dur (p.ex. celles de Teck ou des Acacias océaniques). Cela permet de lever la dormance et d'assurer une germination rapide et uniforme. Il existe plusieurs procédés de prétraitement (biologique, mécanique, chimique...), cependant seuls les traitements biologiques et mécaniques sont admis dans le cadre du PIF2. Il s'agit :

Biologique : récolter des graines ayant été ingurgitées et déféquées par des animaux (p.ex. les graines de Makoré, dont les fruits sont ingurgités par les éléphants) ;

Mécanique :

- Abrasion ou scarification mécanique du péricarpe par utilisation d'un sécateur (p.ex. Pour l'Akpi) ;
- Immersion juste après ébullition et arrêt de la cuisson (à raison de 10 volumes d'eau pour un volume de graines) ; mélange à la spatule chaque demi-heure pendant les deux premières heures, puis trempage dans l'eau pendant 24 heures (pour les acacias océaniques)
- Immersion dans l'eau à température ambiante (48 à 72 h pour le teck ou les albizias).

SEMIS ET REPIQUAGE

Les graines sont semées dans des terreaux appropriés et repiquer les plantules dans des sachets ou des pots lorsqu'elles atteignent une taille suffisante.

Les planches sont disposées en bandes, espacées par des allées de circulation de 1 m de largeur qui permettront un déplacement aisé. La densité de semis est de 1 à 2 graines par poquet tous les 10 à 20 cm en ligne. La profondeur de semis varie de 1 à 2 fois le diamètre des graines.

TYPES DE PLANTS

Selon la méthode de plantation, les contraintes de terrain, l'espèce choisie et le matériel disponible localement, les plants suivants seront utilisés :

- Les plants en sachets :

Ce sont des plants issus de semis ou repiqués (boutures ou sauvageons) en sachets et ayant au moins 30 à 40 cm de hauteur suivant les espèces.

- Les plants à racines nues :

Ce sont des plants extraits des planches et débarrassés des excédents de terre sur les racines puis pralinés (habillage des racines) avant la plantation. On distingue les stumps et les plants en hautes tiges.

ENTRETIEN

Arroser régulièrement, désherber, et protéger les jeunes plants à l'aide des ombrières installées. Un désherbage soigneux doit être assuré en permanence, que ce soit en pépinière humide ou sèche.

DEMARIAGE ET REPIQUAGE

Le démariage consiste à sélectionner un jeune plant parmi plusieurs plantules ayant germé dans un même sachet ou dans un même poquet sur une planche. Les autres plantules seront séparées et repiquées ou éliminées. On s'efforcera de ne garder que les meilleurs plants et de ne conserver qu'un seul plant par pot. Le repiquage de plants issus de germeoirs ou de planches, permet d'obtenir des plants plus robustes par augmentation de l'absorption racinaire.

SEVRAGE ET HABILLAGE

A défaut de pouvoir exécuter le cernage pour des contraintes de main d'œuvre, le sevrage est l'opération qui consiste a une semaine avant le transport en plantation, à déplacer les plants affranchis (système racinaire ayant transpercé les pots). Ceci pour éviter le stress dû à l'arrêt de l'alimentation directe à partir du sol. Le sevrage doit être suivi d'un arrosage abondant.

L'habillage est l'opération qui est souvent couplée au sevrage et consiste à réduire la surface foliaire des plants au tiers. Cette opération permet de prévenir les déficits hydriques observés en pleine saison de reboisement.

RECEPTION DES PLANTS

La réception de la production de plants se fait sur la base du contrôle de 20% de planches de pépinière pour chaque producteur selon les modalités définies dans son contrat.

Le coût prévisionnel de production de plants forestiers avec la SODEFOR est de 875 millions de FCFA (en raison de 125 FCFA le plant).



Planche 1 : Illustration des étapes



2.2.3.3 Transport des plants

Cette activité consiste à transporter les plants des sites de pépinière vers les parcelles. Compte tenu du très mauvais état des pistes dans les agro-forêts, le transport des plants se fera par tous les moyens de transport adéquats (tracteur, tricycle, camion benne, etc). Les plants seront déposés sur les parcelles de cacao à des endroits offrant l'ombrage et l'humidité nécessaires à leur survie.

Pour la campagne de reboisement 2025-2026, la SODEFOR utilisera des moyens de transport habituellement utilisés pour le transport du cacao dans la zone du sous-projet. Il est donc admis que la SODEFOR passera des contrats simplifiés avec les propriétaires de ces moyens de transport. Ces prestataires bénéficieront des sensibilisations et des formations sur les mesures environnementales et sociales (sécurité routière, santé sécurité, EAS/HS/VBG, MGP, travail des enfants, etc.) à respecter pendant la mise en œuvre des activités. La SODEFOR avec l'appui de l'UCP mettront à disposition des boîtes à outils nécessaires pour faciliter ces sensibilisations. Ces contrats seront payés à la performance et par mobile money.

Notons que des tricycles ou motos prendront le relais des camionnettes ou tracteurs s'il s'avère que l'état de la route ne permet pas de déposer les plants à la place indiquée.

2.2.3.4 Réparation du terrain et planting

PREPARATION DU TERRAIN

La préparation du terrain se fait selon les étapes à suivre : (a) identification du site, (b) analyse du sol, (c) défrichage, (d) labour et amendement, (e) piquetage et (f) trouaison.

Les reboisements des 15 000 ha se feront dans les plantations de cacao avec les chefs d'exploitation dans l'agro-forêt via un contrat de reboisement agro-forestier. Les étapes de préparation à suivre sont :

Piquetage

Le piquetage des parcelles de cacao est réalisé par le producteur de cacao, s'il est en mesure de le faire, ou par des personnes ayant la maîtrise. Tous les piquets, de hauteur allant de 1m à 1,5m, devront être installés, assez solidement, dans la parcelle selon une équidistance de 10 m de part et d'autre.

Pour la campagne 2025-2026 conduite par la SODEFOR, compte tenu du retard accusé pour le démarrage de l'activité, il est prévu de scinder l'opération en 2 sous-opérations avec des contrats

distincts mais sous le même principe. Ainsi, il est prévu un contrat spécifique pour la collecte des piquets à 20 Francs CFA l'unité et un autre pour leur implantation à 30 FCFA l'unité.

Piquetage

Les plants ayant été déposés sur les parcelles de cacao à des endroits offrant l'ombrage et l'humidité nécessaires à leur survie, il revient au producteur de les disposer soigneusement à côté des piquets. Les trous de 30 cm de profondeur seront creusés à côté des piquets. Il est indiqué de séparer la couche humifère en creusant la terre.

Le planting va se faire dans les parcelles de cacao de personnes ayant donné leur accord pour le reboisement agroforestier et disposant de pièces d'identité valables. Selon les résultats partiels du recensement, la superficie de plantation de cacao par Chef d'Exploitation est en moyenne 6,9 ha. Pour l'objectif de 15 000 ha à reboiser par la SOEDFOR, le nombre de parcelles à reboiser serait d'environ 2 325. Pour les travaux, il sera signé un contrat de reboisement agroforestier par Chef d'exploitation.

La mise en terre des plants consiste à déposer le plant dans le trou en retirant le sachet en l'enterrant jusqu'au collet et de damer autour de celui-ci. Il est indiqué de remplir le trou en commençant avec la terre humifère. Le producteur devra mettre de côté tous les plants qu'il n'a pas mis en terre pour une raison ou une autre (mortalité après dépôt, parcelle comportant déjà des arbres préexistant au reboisement). Les sachets seront collectés, stockés et récupérés par une structure agréée par le MINETE.

Photo 1: Jeune plant de teck dans le cadre d'une plantation en agroforesterie



Source : Amakou, 2020

ENTRETIENS ET SUIVI DES PLANTS

L'entretien des plants consiste à dégager la végétation au sol et par le haut à l'emplacement du plant. La végétation est coupée au sol autour du plant dans un rayon 50 cm.

Le remplacement des plants morts est réalisé au cours du premier entretien. Il se fait en respectant les normes de planting.

2.2.3.5 Chronogramme de travail lié au reboisement

Pour la réalisation d'un reboisement, on procède à l'établissement soit d'une pépinière de plants en sachets dite « humide » (besoin permanent d'arrosage, particulièrement durant la première phase qui est initiée en pleine saison sèche), soit d'une pépinière de plants en stumps dite « sèche » (seulement avec arrosage d'appoint, les semis étant faits en saison des pluies et dans un sol naturel). La réalisation des activités obéit à un calendrier de travail qui doit s'adapter au cycle de l'eau dans la zone. Un chronogramme de travail bien planifié est essentiel pour le succès du reboisement.

- Préparation (Janvier – Mars 2025/2026)



- Acquisition des semences et production des plants (pépinières) ;
- Analyse du sol (observation des caractéristiques du sol sur le site et du type de végétation) et préparation du terrain (défrichage, labour, amendement).
- Plantation (Avril – Juin 2025/2026)
 - Mise en terre des plants en début de saison des pluies pour assurer un bon enracinement ;
 - Arrosage initial et protection des jeunes plants.
- Suivi et Entretien (Juillet – Décembre 2025/2026)
 - Arrosage régulier pendant les périodes sèches ;
 - Contrôle des mauvaises herbes et protection contre les ravageurs et les maladies ;
 - Regarnissage des parcelles pour remplacer les plants morts ou faibles.

Ce chronogramme peut varier en fonction des conditions locales et des spécificités du sous-projet. Une planification rigoureuse et un suivi constant sont essentiels pour garantir le succès du reboisement.

2.2.3.6 Typologie des reboisement et densité en fonction des séries

AMENAGEMENT DE LA SERIE AGROFORESTIERE

L'ensemble de la série sera traité selon le régime de la futaie irrégulière sans recherche de régularisation à aucun niveau.

Dans les plantations agricoles de cacao, la complantation sera mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du Système Agro-forestier de Cacao (SAC). Quant aux plantations d'hévéa (SAH) et de palmier à huile (SAPH), les prescriptions nationales concernant ces cultures n'ont pas été fixées. Elles seront établies lors d'une concertation entre les différents acteurs de la filière et intégrées dans les clauses des contrats concernant les exploitations ayant ces cultures de rente. Conformément aux dispositions prévues dans le PAPF des Rapides Grah, la densité moyenne de plantation sera de :

- Faible densité (entre 50 et 100 tiges à l'hectare) dans les zones relativement plates ;
- Moyenne densité (entre 100 et 250 tiges) à l'hectare dans les zones à forte pente.

AMENAGEMENT DE LA SERIE PROTECTION

Il s'agit d'un ensemble de blocs forestiers destinés à protéger les principaux cours d'eau. Les activités de complantation prévues permettront la reconstitution rapide du capital forestier. La série de protection est constituée autour des principaux cours d'eau, sur une bande de 25 mètres de part et d'autre des lits des cours d'eau importants. La série de protection couvre au total 973 ha.

Cette série sera traitée selon le régime de la futaie irrégulière sans recherche de régularisation à aucun niveau.

La densité moyenne de plantation sera de 400 tiges à l'hectare. Cette densité correspond à l'introduction des arbres des essences-objectifs dans la plantation agricole selon un maillage de 5 m x 5 m. Cette densité devrait permettre de faciliter la reconstitution du capital forestier.

2.2.3.7 Processus d'encadrement et de renforcement des capacités

L'enjeu de l'encadrement et du renforcement des capacités des acteurs est de faire en sorte que les bénéficiaires des travaux concourant à la mise en place des parcelles agroforestières bénéficient des conseils des agents de la SODEFOR et de leur présence pendant l'exécution des activités à savoir :

- la production de plants ;

- le transport des plants ;
- la préparation de terrain, la trouaison et le planting.

Dans cette dynamique, l'Assistance Technique à la SODEFOR dans la conduite de l'agroforesterie en partenariat avec l'UCP PIF et le Consultant Individuel N'KOH, a prévu pour l'année 2025 d'assurer le renforcement des capacités de tous les agents des UGF des agro-forêts sur :

- l'agroforesterie cacaoyère ;
- les bonnes pratiques agricoles durables ;
- les aspects de sauvegarde (MGP, VBG, CECP) dans le cadre du PIF 2.

Pour le renforcement des capacités des agents de la SODEFOR et des producteurs, un manuel technique simplifié a été élaboré par l'Assistant Technique.

Les formations des agents de la SODEFOR (90) à l'utilisation du guide technique simplifié de l'agroforesterie et sur les aspects de sauvegarde (MGP, VBG, CECP) sont programmées à partir de juillet 2025.

Les questions relatives aux aspects santé sécurité au travail et santé sécurité des populations seront aussi abordées lors de formation à l'endroit des agents de la SODEFOR (90). Il s'agira entre autres des questions liées à la gestion des transports, la sécurité routière, l'utilisation du guide du conteur, l'induction sécurité et l'inspection des équipements de transports.

2.3 DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT

La durée d'application du présent plan d'aménagement est de dix (10) ans, couvrant la période 2023-2032 avec une révision à mi-parcours (2027). Etant donné les grands enjeux et défis associés à la mise en œuvre du PAPF, la révision de 2027 permettra d'évaluer les grandes orientations et l'exécution des activités prescrites dans ce document afin de réorienter les objectifs si besoin, sur la base de la première phase de mise en œuvre du PAPF.

2.4 COUT DE FINANCEMENT, DELAI ET CHRONOGRAMME DE MISE ŒUVRE DU SOUS-PROJET

La mise en œuvre du PAPF de l'agro forêt des Rapides Grah va permettre d'atteindre les objectifs d'aménagement fixés dans ce document. Sur la base des études et des enquêtes menées auprès des différents acteurs impliqués, des travaux, des investissements et un budget de fonctionnement ont été chiffrés et programmés sur la totalité de la durée d'application de ce PAPF. La mise en œuvre du sous-projet s'élève à soixante-cinq milliards huit cent soixante-six millions sept cent soixante-sept mille F.CFA (65 866 767 000), soit 6 586 676 700 FCFA/an en moyenne ou 25 040 F.CFA/ha/an.

2.5 MOYENS HUMAINS

Les personnes ressources ou directions qui interviendront dans le processus d'aménagement depuis la phase de préparation, de planting et de suivi se compose comme suit :

- Le MINEF à travers la DEPE pour suivi globale des activités du sous-projet ;
- L'UCP-PIF2 pour la coordination et le suivi des activités ;
- La SODEFOR : Structure en charge de l'exécution des activités ;



- Le Cabinet en charge du recensement des Chefs d'exploitation et du levé des parcelles ;
- Assistance Technique en agroforesterie : Cabinet d'assistance à la SODEFOR pour encadrement des activités de reboisement ;
- Agent de Développement Communautaires : Sensibilisation et encadrement des Chefs d'exploitation ;
- Les Chefs d'Exploitation : Production, Planting et entretien des reboisements via des contrats avec la SODEFOR en fonction de leur situation géographique dans l'agro-forêt ;
- Experts en environnement : pour évaluer les impacts environnementaux et proposer des mesures d'atténuation ;
- CARE International : pour la mise en place des AGR ;
- Cabinets et entreprises : pour la réalisation de certains travaux préparatoires (recensement des chefs d'exploitation, levé cartographiques.
- Ouvriers agricoles : pour la plantation, l'entretien des jeunes plants et la mise en place des infrastructures nécessaires.
- Experts en biodiversité : pour assurer la protection des espèces locales et la conservation des habitats naturels.
- Consultants : pour sensibiliser et former les communautés locales aux nouvelles pratiques agricoles.
- Pépiniéristes/aménagistes : appui à la, production de plants pour les reboisements.
- Producteurs/associations villageoises : appui à la mise œuvres des activités du sous-projet (travaux forestiers, production de plants, etc.).

Le tableau ci-dessous regroupe le nombre de travailleurs bénéficiaires de contrat dans le cadre des travaux de production des 15 000 ha,

Tableau 6: Nombre de bénéficiaire de contrat pour les travaux de reboisement

Type d'opération	Unité	Quantité
Production de plants	Contrat	260
Transport de plants	Contrat	60
Réception piquets	Contrat	33
Piquetage	Contrat	33
Trouaison et plantation	Contrat Agroforestier	2 325
Entretien 1		2 325
Entretien 2		2 325

Source : SODEFOR, juillet 2025

Le sous-projet travaille également avec le CCC, les ministères techniques déconcentrés, les entreprises privées du domaine cacaoyères, les chocolatiers, les ONG, les Associations et groupement de femmes, communautés riveraines, etc.

Au total plus de 1000 parties prenantes interviendront dans le cadre de l'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah.

Pour les activités de reboisement, chaque structure d'encadrement dispose d'un effectif d'agents entièrement consacrés aux activités du PIF2. Les moyens humains mis en place par la SODEFOR pour les travaux de l'agro-forêt des Rapides Grah sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 Effectifs pour l'agro-forêt de Rapides Grah

Structure	Techniciens Forestiers	Agents de Développement communautaire	Chauffeurs	TOTAL
RAPIDES-GRAH NORD	09	01	02	12
RAPIDES-GRAH SUD	09	02	02	13
Total	18	03	04	25

Source : SODEFOR, juillet 2025

2.6 BESOINS EN EAU

PEPINIERE

Dans le cadre du programme de reboisement de 15 000 hectares est prévu pour l'année 2025, la SODEFOR a planifié la production d'environ 7 000 000 de plants forestiers. Ces plants seront élevés en pépinière pendant une période moyenne de 5 mois, avec deux arrosages par jour pour assurer leur croissance optimale.

Les pépinières sont généralement implantées à proximité de points d'eau tels que les puits, et les nombreux petits ruisseaux qui drainent la zone du sous-projet. Ces ressources hydriques locales sont essentielles pour garantir un approvisionnement régulier et durable en eau. Sur la base d'une estimation moyenne de 0,2 litre d'eau par plant et par arrosage, les besoins totaux en eau pour la production des 7 millions de plants sur 150 jours (soit 5 mois) avec deux arrosages quotidiens s'élèvent à 420 000 000 litres, soit 420 000 m³.

Cette quantité représente un volume significatif, soulignant l'importance de la planification hydrique dans les zones de pépinières. L'utilisation rationnelle des petits ruisseaux et autres sources d'eau locales permet de répondre à ces besoins tout en minimisant les impacts sur les ressources disponibles pour les communautés environnantes.

63

PLANTATION

La mise en terre des plants est réalisée au début de la saison des pluies, période propice à leur enracinement et à leur développement. Grâce aux précipitations abondantes de la zone du sous-projet, aucun apport complémentaire en eau n'est requis après la plantation, ce qui permet de limiter les besoins en irrigation et de s'appuyer sur les conditions climatiques naturelles pour assurer la croissance des jeunes plants.

2.7 MATERIELS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX / ENTRETIENS

Les matériels nécessaires pour la réalisation des travaux et l'entretien des plantations incluent :

- Équipements de défrichage : débroussailleuses, et outils manuels pour préparer le terrain.
- Outils de plantation : outils manuels pour la plantation des jeunes plants.
- Huiles et hydrocarbures : produits divers pour le fonctionnement des engins et équipements techniques.
- Moyens de déplacements : équipements des agents techniques en charge des patrouilles et de la surveillance (véhicules 4*4, motos...).



Pour la SODEFOR, il s'agit principalement de moyens de locomotion et de GPS au niveau des structures de gestion rapprochées. La quantité du matériel par type et par UGF, notamment pour l'agro-forêt des Rapides Grah est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: Besoin en matériels

Structure	Véhicules	Motos	GPS	Ordinateur portable
RAPIDES-GRAH NORD	1	9	3	1
RAPIDES-GRAH SUD	1	10	2	1
TOTAL	2	19	5	2

Source : SODEFOR, juillet 2025

3 CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE APPLICABLE AU SOUS-PROJET

Le présent chapitre décrit le cadre politique, institutionnel et juridique au niveau national et international applicables au sous-projet.

3.1 CADRE POLITIQUE NATIONAL EN LIEN AVEC LE SOUS-PROJET

Les politiques nationales en lien avec les activités du sous-projet sont définies comme suit :

3.1.1 Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

Cette politique vise à ce que la gouvernance du secteur de l'environnement soit une priorité pour le gouvernement en prenant des mesures en vue de renforcer la lutte contre les effets du changement climatique et de freiner la dégradation des ressources et écosystèmes et préserver la biodiversité. Sur le plan des aires protégées et des forêts classées, le but visé par cette Politique est de conserver à l'échelle nationale des habitats naturels avec des écosystèmes variés. L'objectif ultime étant la préservation des ressources naturelles indispensables pour les générations actuelles et futures. Le Gouvernement accompagnera les stratégies de développement dans ce secteur par : le renforcement du statut des espèces végétales et animales rares et menacées ; la mobilisation de financements pérennes pour la conservation des forêts ; l'actualisation des statistiques forestières ; la mise en œuvre de nouvelles stratégies de reboisement ; la réhabilitation des forêts classées ; la réhabilitation des parcs et réserves ; la redéfinition des politiques forestières ; l'intégration des préoccupations relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans l'ensemble des activités de développement ; la promotion des réserves naturelles volontaires ; la création de nouveaux parcs et réserves.

65

3.1.2 Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts

La Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts ivoiriennes de 2018 se base sur six (6) grands axes qui sont (i) compléter le dispositif législatif et réglementaire, (ii) protéger les forêts classées conservées à plus de 75% (iii) faire respecter strictement la logique des forêts classées, (iv) réaménager les forêts classées dégradées à plus de 75%, (v) appliquer le régime d'agroforesterie dans le domaine rural et (vi) identifier et mettre à disposition des espaces pour des forêts utiles.

Les activités proposées dans le cadre du PIF-2 ont un lien direct avec les axes 1, 2, 3 et 4 de ladite politique.

3.1.3 Politique nationale en matière de lutte contre le changement climatique

Le pays entend marquer son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques selon les recommandations du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), et le plan d'action national sur les polluants



climatiques à courte durée de vie ont été adoptés en 2019.

Dans le cadre du sous-projet, s'assurer de prendre des mesures visant à l'atténuation des effets du changement climatique, et du respect de l'engagement ivoirien carbone. Le sous-projet de reboisement vient apporter sa part à cette politique.

3.1.4 Politique Nationale de Genre

Son principe de base est que l'objectif d'égalité des femmes et des hommes en droits et en devoirs est à la fois une condition et un moyen pour un développement humain durable. Dans ce cadre, la stratégie vise à atteindre les objectifs de développement social et humain tels que définis dans les recommandations des différents sommets mondiaux, notamment, la Plateforme d'action de Beijing, à savoir la réalisation d'un développement humain, durable et équitable fondé sur les principes de l'équité et de l'égalité de genre.

Cette politique pourrait servir, dans le cadre du sous-projet, à la prise en compte des cas de Violences Basées sur le Genre (VBG).

3.1.5 Politique nationale de l'eau

La vision du Gouvernement est d'assurer l'accès à l'eau potable à tous et à moindre coût sur tout le territoire national. L'atteinte de cet objectif permettra de réduire les maladies liées à la consommation d'eau non potable, d'alléger la corvée d'eau qui incombe le plus souvent aux femmes, de libérer du temps pour se consacrer à des activités économiques et à l'éducation des enfants. Ainsi, des réformes et actions prioritaires seront conduites pour faciliter l'exécution des projets structurants et des interventions majeures du secteur de l'hydraulique.

3.1.6 Politique de la santé

La politique nationale de la santé est l'ensemble des actions gouvernementales visant à maintenir ou améliorer la santé de la population, en se concentrant sur la prévention, le traitement et la gestion des maladies. Elle repose sur des stratégies nationales qui fixent des priorités sur une période

3.1.7 Politique de la protection sociale

Elle vise à faciliter l'accès des populations notamment les groupes les plus vulnérables aux instruments de protection sociale garantissant leur utilisation des services sociaux de base et aussi de répondre à l'engagement pris de « ne laisser personne de côté », et de tirer pleinement parti du rôle d'accélérateur joué par la protection sociale pour progresser plus rapidement sur la voie d'un développement plus inclusif de notre pays.

3.1.8 Politique du foncier rural

La sécurisation du domaine foncier rural demeure-t-elle un défi essentiel pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, ainsi que pour la promotion de l'investissement agricole et la lutte contre la pauvreté.

Au total, la maîtrise de la question foncière, à travers les réponses efficaces à y apporter, constitue une nécessité impérieuse pour créer un climat social apaisé et favoriser le développement. C'est pour répondre à cette préoccupation que le gouvernement de la Côte d'Ivoire a décidé de

formaliser sa politique foncière, par l'élaboration d'un document de Déclaration de politique foncière rurale.

3.1.9 Plan National de Développement (PND 2021-2025)

Le Plan National de Développement (PND) est un document multisectoriel de la Côte d'Ivoire à portée nationale, pour la période 2021-2025, qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la vision du Chef de l'Etat inscrite dans son sous-projet de société « Côte d'Ivoire solidaire ».

3.1.10 Programme Nationale d'Investissement Agricole (PNIA 2017-2025)

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2017-2025), qui est à sa deuxième génération, sert de cadre national unique de référence pour les interventions publiques et privés du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Il ambitionne de stimuler la croissance sectorielle afin de réduire de moitié la pauvreté et permettre au pays d'atteindre le niveau "Faim zéro" à l'horizon 2025. A travers les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la gestion de l'environnement, le PNIA 2017-2025 vise trois (3) objectifs stratégiques : (i) le développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique, (ii) le renforcement des systèmes de production agrosylvo-pastorale et halieutique respectueux de l'environnement et (iii) une croissance inclusive, garante du développement rural et du bien-être des populations.

3.1.11 Stratégie Nationale REDD+

La Stratégie Nationale REDD+ (SN REDD+) promeut des mesures sectorielles et intersectorielles intégrées, qui visent à (i) stabiliser et inverser durablement la tendance de la disparition des forêts naturelles à partir de 2017, (ii) restaurer le couvert forestier pour atteindre 20 % de couverture forestière d'ici 2030, puis (iii) les gérer de manière durable, tout en assurant les objectifs de réduction de la pauvreté, de développement humain et social des communautés locales, dans un cadre d'équité sociale, culturelle et de genre (SN REDD+ 2017).

Le détail de toutes les politiques, programmes, stratégie et plan applicables aux sous-projet ainsi que leur implication sont décrits en annexe 14 du présent rapport.

3.2 CADRE JURIDIQUE NATIONALE EN LIEN AVEC LE SOUS-PROJET

3.2.1 Cadre juridique national en lien avec le sous-projet

Ce cadre juridique traite diverses problématiques fortement impliquées dans l'exécution du sous-projet, notamment de la protection de l'environnement, de la préservation de la forêt, la gestion foncière, etc. Quoique ce cadre juridique ne couvre pas toutes les problématiques de protection de l'environnement comme par exemple les questions de changement climatique, il présente des points positifs permettant la conduite des actions contribuant à l'application du sous-projet

Toutes les dispositions en vigueur ont pour cadre la loi n° 2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire. Cette loi fondamentale énonce la nécessité de la protection de l'environnement de même que la promotion de la qualité de vie (article 40 alinéa 1) et article 27.

Ces références à l'environnement servent naturellement à l'exécution des projets environnementaux et sociaux en Côte d'Ivoire.



● Evaluation environnementale et sociale nationale

La loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement, notamment en ses articles 68 et 69 qui stipulent que : Article 68 « Tout projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est soumis au préalable à une évaluation environnementale et sociale » ; Article 69 : « l'évaluation environnementale et sociale s'applique aux politiques, aux plans, aux programmes et aux projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement naturel et humain » ; et du décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales des projets de développement, notamment en son article 4 qui indique que : « les politiques, Plans, Programmes, Projet ou toute autre activité, qui, par l'importance de leurs dimensions ou leurs répercussions sur les milieux naturel et humain, peuvent porter atteinte à ceux-ci, sont soumis à une évaluation environnementale et sociale» et son article 39 : Tout projet dont la réalisation occasionne le déplacement physique et/ou économique de populations ou une restriction d'accès à des ressources, fait l'objet d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Le résumé du PAR est joint au rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA)

En se fondant sur cette constitution, la Côte d'Ivoire a adopté plusieurs textes législatifs et réglementaires pour la préservation, à la gestion des forêts et la gestion durable de l'environnement dans le tableau 10 en annexe 14 du rapport :

Lois

- Loi n° 94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n° 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse
- Loi n°87- 806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel
- Loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violence à l'égard des femmes
- Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable
- Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail
- Loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement
- Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau
- Loi n°2023-899 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Hygiène et de la Salubrité ;
- Loi n°2025-528 du 25 juin 2025 relatif à la lutte contre les changements climatiques

Décrets

- Décret n°96-206 du 07 mars 1996 relatif au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;
- Décret n°66-122 du 31 mars 1966 déterminant les essences forestières dites protégées
- Décret n°66-422 du 15 septembre 1966 portant création d'une société d'Etat dénommée Société de Développement des Forêts (SODEFOR)
- Décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre due à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (CN-REDD+)
- Décret 2019-828 du 09 octobre 2019 portant modalités de création des agro-forêts
- Décret n°2019-979 du 27 Novembre 2019 portant modalités d'aménagement des Agro-Forêts, d'exploitations des plantations agricoles et commercialisation des produits agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les Agro-forêts.et n° 2022-631 du 03 aout 2022 modifiant le décret n°2016-864 du 03 novembre 2016 portant réglementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique
- Décret n°2023-730 du 13 septembre 2023 portant création de l'agro-foret des Rapides-Grah dans les régions de San Pedro et de la Nawa

- Décret N°2024-595 du 26 Juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales

Arretés

- Arrêté n°861/MINEF/CAB du 13 décembre 2019 portant modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts et des agro-forêts
- Arrêté n°453 / MINADER / MIS / MIRAH / MEF / MCLU / MMG / MEER / SEPMBPE du 01 août 2018 portant fixation du barème d'indemnisation pour destruction ou projet de destruction des cultures et autres investissements en milieu rural et abattage d'animaux d'élevage.

- **Ressources forestières**

La loi n°2019- 675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier et ses textes d'application organisent l'utilisation et la protection des ressources forestières en général. Il s'agit en réalité de provoquer une prise de conscience nationale en vue d'une gestion durable de notre patrimoine forestier

- **Développement durable**

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

En la matière, c'est la loi n°2014-390 du 20 Juin 2014 d'orientation sur le développement durable qui est appliquée et vise à intégrer les principes du développement durable dans les activités des acteurs publics et privés en faveur des générations présentes et futures.

- **Changement climatique**

Le dispositif juridique pertinent en matière de changement climatique est uniquement composé de textes internationaux que la Côte d'Ivoire a ratifiés ou a signés.

La problématique du changement climatique émerge en Côte d'Ivoire, elle reste en ce sens nouvelle et son encadrement en gestation. Après l'adhésion à la CCNUCC, des instruments internes ont été adoptés. Il s'agit notamment de la loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable, de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du 30 septembre 2015 et la loi n°2025-528 du 25 juin 2025 relatif à la lutte contre les changements climatiques.

Tout le monde doit se sentir responsable et comprendre qu'il faut agir face au réchauffement climatique. Et agir sans attendre à travers la reforestation pour une meilleure préservation de la biodiversité.

- **Faune sauvage**

La loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, modifiée par la loi n°94-442 du 16 août 1994, crée le cadre général de protection des espèces fauniques. Elle définit la faune comme constituée par les animaux sauvages vivant en liberté dans leur milieu naturel, à l'exception des chauves-souris, des rats et des souris.

- **Aires protégées**

Les aires protégées constituent l'un des espaces forestiers sur lequel s'appuie la SN REDD+.

Elles constituent, malgré l'existence de certaines menaces, des espaces où sont conservées une bonne partie des ressources forestières nationale.

Les Aires Protégées sont régies par la loi n°2012-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles.

- **Mines**

L'exploitation minière (exploitation industrielle et semi-industrielle, l'orpaillage) constitue une grave menace sur le milieu biophysique en général et les ressources forestières en particulier.



En Côte d'Ivoire, le secteur minier est règlementé par la loi n°2014-18 du 24 mars 2014 portant Code Minier qui fixe les conditions d'octroi des titres miniers (permis de recherche et permis d'exploitation), et autorisations d'exploitation de petites mines et carrières industrielles. Ce cadre juridique est complété par le Décret n°2014-397 du 25 juin 2014 déterminant les modalités d'application du Code Minier.

- **Gestion des ressources culturelles matérielles**

Le patrimoine culturel national est composé de pratiques culturelles qui sont intimement liées aux sites naturels. S'assurer que les mesures de préservation de ces espaces forestiers ne présentent pas de danger pour la pérennité de la tradition est une problématique adressée par le PIF-2. Conventions et accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire et se rapportant au sous-Projet

Diverses autres lois pertinentes, des textes internationaux comme les conventions ratifiées par la Côte d'Ivoire et les normes de la Banque mondiale retenues par le sous-projet renforcent ce corpus juridique.

Les conventions et accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire et pertinents dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah sont détaillés en annexe 14.

Accord régional : Initiative Cacao et Forêt

L'Initiative Cacao et Forêts vise à concrétiser la contribution de la filière cacao à la préservation des forêts en Côte d'Ivoire et à jouer un rôle prépondérant dans l'économie du pays. En mettant l'accent sur la production durable et l'amélioration des moyens de subsistance des producteurs, la protection, la restauration et l'extension des forêts, l'engagement des communautés et l'inclusion sociale, l'Initiative Cacao et Forêts adopte une approche holistique face à un problème complexe.

Il s'agit des programmes de long-terme dans le secteur du cacao sur la production durable et le développement communautaire, ainsi que des programmes REDD+ sur la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts. Certains de ces investissements sont réalisés par les signataires du cadre, d'autres sont gérés par des partenaires partageant les mêmes objectifs. La collaboration étroite avec ces partenaires, programmes et investissements sera à la base de l'Initiative Cacao et Forêts, qui pourra tirer parti des enseignements qu'ils livrent, et accélérer et compléter les investissements là où cela est nécessaire et possible.

3.2.2 Présentation des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale

La BM dispose dans son Cadre Environnemental et Social (CES), de 10 normes sociales et environnementales majeures qui s'appliquent aux projets de développement. La BM considère ces politiques comme la pierre angulaire de son soutien au développement durable et à l'éradication de la pauvreté. L'objectif de ces politiques est de prévenir et d'atténuer les dommages injustifiés causés aux personnes et à leur environnement dans le processus de développement.

Des dix (10) NES, huit (08) sont applicables au PIF2 à savoir :

- NES 1 Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;
- NES 2 : Conditions de travail et Main d'œuvre ;
- NES 3 : Efficacité d'utilisation de ressources, et prévention et gestion de la pollution ;
- NES 4 : Santé et sécurité communautaires ;
- NES 5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et la réinstallation involontaire ;
- NES 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ;

- NES 8 : Patrimoine culturel ;
- NES 10 : Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information.

Les NES n°7 et NES n°9 portant respectivement sur « Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées » et « Intermédiaires financiers » ne s'appliquent pas au PIF-2.

3.2.3 Analyse comparative du cadre juridique national et des NES de la BM

L'analyse des points de convergence et de divergence entre la législation environnementale ivoirienne et les Normes Environnementales et Sociales qui s'appliquent au sous-projet vise à identifier les insuffisances au niveau de la législation nationale afin de préconiser des mesures visant à satisfaire les exigences desdites NES et proposer des mesures de mise en œuvre du projet devant combler les insuffisances relevées. Les détails de cette analyse sont présentés en annexe 14.

3.2.4 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de la Banque mondiale

Outre les NES, les Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale (Directives EHS) s'applique au présent sous-projet. Ce sont des documents de référence techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales de portée générale ou propres à un secteur d'activité.

Elles couvrent les domaines suivants :

- 1. **Environnement** : 1.1 émissions atmosphériques et qualité de l'air ambiant 1.2 économies d'énergie 1.3 eaux usées et qualité de l'eau 1.4 économies d'eau 1.5 gestion des matières dangereuses 1.6 gestion des déchets 1.7 bruit 1.8 terrains contaminés
- 2. **Hygiène et Sécurité au Travail** : 2.1 conception et fonctionnement des installations 2.2 communication et formation 2.3 risques physiques 2.4 risques chimiques 2.5 risques biologiques 2.6 risques radiologiques 2.7 équipements de protection individuelle 2.8 environnements dangereux 2.9 suivi ;
- 3. **Santé et Sécurité des Communautés** : 3.1 qualité et disponibilité de l'eau 3.2 sécurité structurelle des infrastructures des projets 3.3 sécurité anti-incendie 3.4 sécurités de la circulation 3.5 transport de matières dangereuses 3.6 prévention des maladies 3.7 préparation et interventions en cas d'urgence ;
- 4. **Construction et Déclassement** : 4.1 environnement 4.2 hygiène et sécurité au travail 4.3 santé et sécurité des communautés.

En plus des exigences des NES applicables au sous-projet, les Directives EHS serviront de références complémentaires lors de la réalisation des études d'évaluations et de gestion environnementales et sociales des sous-projets. Les Directives Environnementales, Sanitaires et Sécuritaires Générales (Directives EHS Générales 12) et plus particulièrement les DEHS sectorielles ci-dessous seront plus pertinentes :

- les directives EHS pour les établissements de santé¹³ ;

¹² Environmental, Health, and Safety (ifc.org)

¹³ (<https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/620defa6-93ed-4425-a149->



- les directives EHS pour l'exploitation des forêts¹⁴
- les directives EHS pour les établissements de gestion des déchets ¹⁵;
- les directives EHS pour l'eau et l'assainissement¹⁶.

3.2.5 Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires pour l'exploitation des forêts

Les Directives EHS relatives aux opérations d'exploitation forestière comprennent des informations relatives tant à la gestion des forêts plantées que celle des forêts naturelles, dans les zones tempérées, boréales et tropicales. Les directives concernant l'industrie du traitement du bois d'œuvre sont présentées dans les Directives EHS pour les scieries et les produits du bois manufacturés ainsi que dans celles pour les produits à base de panneaux ou de particules de bois. Les premières remplacent la végétation indigène, souvent avec des essences exotiques.

Elles sont exploitées et produisent généralement du bois rond à un rythme d'entre 5 et 30 mètres cubes par hectare par an (m³/ha/an).

Les forêts naturelles, quant à elles, sont généralement exploitées de façon sélective et produisent entre 0,01 et 5 m³/ha/an de bois

Elles couvrent les domaines suivants :

- **1. Environnement** : 1.1 L'altération de l'habitat et la perte de biodiversité 1.2 Qualité de l'eau¹⁷ 1.3 Érosion des sols¹⁸ 1.4 Productivité du sol 1.5 gestion des matières dangereuses 1.6 Impacts visuels
- **2. Hygiène et Sécurité au Travail** : 2.1 Risques corporels 2.2 Bruit et vibrations 2.3 Incendies 2.4 Risques chimiques
- **3. Santé et Sécurité des Communautés** : 3.1 Ressources en eau 3.2 Incendies 3.3 Transports 3.4 Exposition aux pesticides

3.2.6 Cadre institutionnel applicable au sous-projet

Le cadre institutionnel relatif à l'environnement et à la protection de la nature se caractérise par la multiplicité des intervenants sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique. En conséquence dans le cadre de l'EIESA, plusieurs ministères sont concernés par les activités d'Agroforesteries dans l'agro-forêts des Rapides Grah résumé en annexe 14 du rapport.

e16d9cf807c7/013_Health%2BCare%2BFacilities.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nPtgSle&ContentCache=NONE&CACHE=NONE),

¹⁴ www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/2000/2007-forest-harvesting-operations-ehs-guidelines-fr.pdf

¹⁵ (https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/7ce0294a-0b4d-4847-9e5b-86596ecf1b56/051_Waste%2BManagement%2BFacilities.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nPtj.O8&ContentCache=NONE&CACHE=NONE)

¹⁶ (https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/b671e273-52d2-464f-9413-2c7d2e3291bb/052_Water%2Band%2BSanitation.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nPtk1oM&ContentCache=NONE&CACHE=NONE)

¹⁷ La présente section sur la qualité de l'eau s'inspire des directives de la FAO les taillis et la litière en évitant d'utiliser des engins de récolte à roues ou à chenilles près de la laisse de hautes eaux normale des lacs et des cours d'eau (1996) et des Wisconsin Forest Management Guidelines (2003)

¹⁸ Les sections sur les routes, les pistes de débardage/dépôts transitoires et la traversée des cours d'eau s'inspirent des directives de la FAO (1996) et des planifié du fait de leur utilisation limitée. Dans les cas extrêmes, elles peuvent être profondément incisées ou couper des cours d'eau permanents. Dans des régions tropicales où la mauvaise conception des routes limite le drainage, cela peut entraîner Wisconsin Forest Management Guidelines (2003)

Le Comité de Pilotage du FIP-2 (COPIL/Comité de Pilotage) sera ancré dans le COPIL de l'Initiative Cacao et Forêt présidé par le Ministre des Eaux et Forêts. Le COPIL sera composé de représentants de haut niveau des principaux ministères et organismes sectoriels impliqués dans le sous-projet (Primature, Agriculture et développement rural, Environnement et développement durable, Planification et développement, Réduction de la pauvreté, Solidarité, Femmes/Famille/Enfants, Recherche, Industrie et Mines) ainsi que des directeurs généraux de la SODEFOR, de l'OIPR et du CCC. Le COPIL est chargé de : (i) approuver les orientations politiques et assurer la supervision globale de l'exécution du sous-projet ; (ii) approuver les Plans de Travail et le Budget Annuels (PTBA) ; et (iii) examiner le rapport annuel à préparer par le sous-projet sur la performance de mise en œuvre, et superviser la mise en œuvre des actions correctives le cas échéant. Le COPIL se réunira deux fois par an (réunions ordinaires) pour examiner et valider les plans de travail annuels budgétisés du FIP-2 et pourra également convoquer des réunions extraordinaires pour discuter et résoudre les problèmes qui pourraient entraver la mise en œuvre du projet.

Le COPIL est assisté par un Comité Technique ancré dans le Comité technique de l'ICF composé de professionnels chevronnés techniquement compétents dans la matière du FIP-2 et issus des principaux ministères sectoriels concernés par le FIP-2.

Le Comité technique assure l'examen technique préalable de tous les documents d'orientation du sous-projet, y compris les PTBA, avant leur soumission pour approbation par le COPIL.

La coordination administrative et fiduciaire du projet sera assurée par l'UIAP créée par décret interministériel numéro 0068 (MINETE, MINEF et MEF) du 20 juillet 2020, qui coordonne actuellement deux projets financés par la Banque mondiale : FIP-1 (P162789) et Projet de résilience des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest (P170916).

Les projets sont appuyés par les services d'appui administratif et fiduciaire suivants : gestion financière, b) passation des marchés, c) suivi et évaluation, d) sauvegardes environnementales et sociales qui sera renforcé par des compétences en réinstallation des populations, et e) communication et engagement des parties prenantes.

Les cellules d'appui administratif et fiduciaire de l'UIAP sont fournisseurs de services pour les projets dont la gestion administrative et fiduciaire est assurée par l'UIAP et sont sous la responsabilité du Coordonnateur Général. Le Coordonnateur Général supervise et coordonne le travail des cellules d'appui pour s'assurer que les services sont fournis de manière équitable à chacun des projets de l'UIAP. Un technicien basé à l'UIAP assure la liaison avec SODEFOR et OIPR (agences d'exécution technique) et est responsable du contrôle de la qualité des rapports d'avancement des projets à soumettre par l'UIAP à la Banque mondiale, ainsi que de l'ordonnancement des fonds du FIP-2. Les plans de travail annuels sont élaborés par SODEFOR et OIPR pour leurs composantes respectives et consolidés par le technicien de l'UIAP en étroite collaboration avec les unités d'appui, avant d'être soumis au Comité de Pilotage pour examen et approbation. Le Secrétariat du Comité de Pilotage est assuré l'UIAP.

L'exécution technique sera assurée par SODEFOR pour les composantes : 1, 2 et 4.

Les directeurs généraux des agences respectives établiront des unités techniques d'exécution des projets dotées : a) d'un coordinateur technique désigné ; b) du personnel de terrain désigné pour l'exécution des activités d'agroforesterie, de reboisement et de conservation. En outre, des agents de développement communautaire seront recrutés de manière compétitive et basés au niveau village sous la responsabilité des centres de gestion décentralisés de FC SODEFOR à San-Pedro pour Rapides Grah et Haute-Dodo et à Guiglo pour Scio, afin de soutenir les activités agroforestières au niveau local. Les cinq centres décentralisés SODEFOR dans les régions du centre et du nord (Hambol, Gbèkè, N'Zi, Bagoué et Tchologo) seront responsables des activités de reboisement dans 16 FC ciblées.



Les trois (3) directions de zone de l'OIPR situées dans le Sud-Ouest (Soubré), l'Est (Adzopé) et l'Ouest (Man) seront responsables de la mise en œuvre des activités de conservation respectivement pour le PNT/réserve faune Nzo, Réserve Naturelle Mabi Yaya et Parc National Mont-Péko. Les tableaux 9 et 10 ci-dessous présentent le personnel local de SODEFOR et de l'OIPR responsable de la mise en œuvre des activités sur le terrain.

La SODEFOR et l'OIPR seront chargées du suivre la mise en œuvre de chaque activité du sous-projet relevant de leur mandat institutionnel. Elles assureront le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui découleront des Etudes d'Impact environnemental et Social Approfondies (EIESA/EIESS) de chaque sous-activité du projet ainsi que des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) en collaboration avec les Spécialistes de l'UIAP

- Les Ministères sectoriels suivants contribueront également à la mise en œuvre du sous-projet :
 - Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières
 - le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, à travers la Direction Générale de l'Environnement, la Direction Générale du Développement Durable et de la Transition Ecologique, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), la Direction Régionale de l'Environnement de San-pédro et Soubré ;
 - le Ministère des Eaux et Forêts à travers la SODEFOR ;
 - le Ministère en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique (Direction Générale de la Santé Publique, Direction Générale de l'Hygiène Publique, Institut National de l'Hygiène Publique (INHP), Institut National de Santé Publique (INSP), les Directions régionales et départementales
 - le Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier ;
 - le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité ;
 - le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
 - le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;
 - Ministre de la Culture et de la Francophonie ;
 - Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)
 - Populations riveraines

4 DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La description de l'état initial de la zone du sous-projet a pour objectif de fournir une connaissance adéquate des composantes des écosystèmes et du milieu humain qui risquent d'être dégradées ou affectées par le sous-projet. La description se fonde, d'une part, sur les données documentaires et bibliographiques, et d'autre part, sur les relevés de terrain et de mesures in situ pendant les visites

Pour ce qui suit, la description de l'état initial de l'environnement du sous-projet tient compte des aspects suivants :

- Environnement physique (Sol, Air et Eau) ;
- Environnement biologique (Flore et Faune) ;
- Environnement socio-économique et culturel (Humain, infrastructures économiques, culturelles, etc.).

4.1 ZONE D'INFLUENCE DU SOUS-PROJET

L'état initial de l'environnement du sous projet va s'intéresser à trois (3) zones d'influences (la zone d'influence indirecte, la zone d'influence directe et la zone d'influence immédiate). Ces zones d'influences sont définies comme suit :

- le District du bas Sassandra (la zone d'influence indirecte) ;
- l'agro-forêt des rapides Grah (la zone d'influence directe) ;
- les 15 000 ha (Tableau ci-dessous) (la zone d'influence immédiate).

Tableau 9 : Localités constituant la zone d'influence immédiate du sous-projet

N° Bloc	Région	Sous-préfecture	Localités impactées par le sous projet
Bloc 1	San pédro	San Pedro	Kréroué, Djahio
Bloc 2	San pédro	Grand Bereby /San Pedro	Kandankro, Baba
Bloc 3	San pédro	Grand Bereby	Gréléon, Dotou, Mandekro
Bloc 4	San pédro	Dogbo	Magnery
Bloc 9	San pédro	Dogbo	Gnepasso, Boua, Grélé
Bloc 12	San pédro	Doba	Sainte-Marie, 2 Carrefour
Bloc 5	San pédro	Doba/Gabiadji / San Pedro	Watté Carrefour
Bloc 10	San pédro	Gabiadji /Doba	Scaf
Bloc 20	Nawa	Gnanmangui	Lazarkro, Petit Koudougou
Bloc 21	Nawa	Gnanmangui	Djibagui, Hanangbakouassikro, Ipou-N'drikro

Source : BRLi-CI, Février 2025

4.2 ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE

La zone d'influence indirecte du sous projet (District du Bas-Sassandra) s'étend sur une superficie de 28 095 km² et couvre ainsi près de 9% de la superficie du pays. Elle est située sur la côte sud-ouest de la Côte d'Ivoire et est délimitée :

- au nord-ouest par le District des montagnes ;
- au nord par le district du Sassandra-Marahoué ;
- à l'est par les districts du Goh-djiboua et des lagunes ;



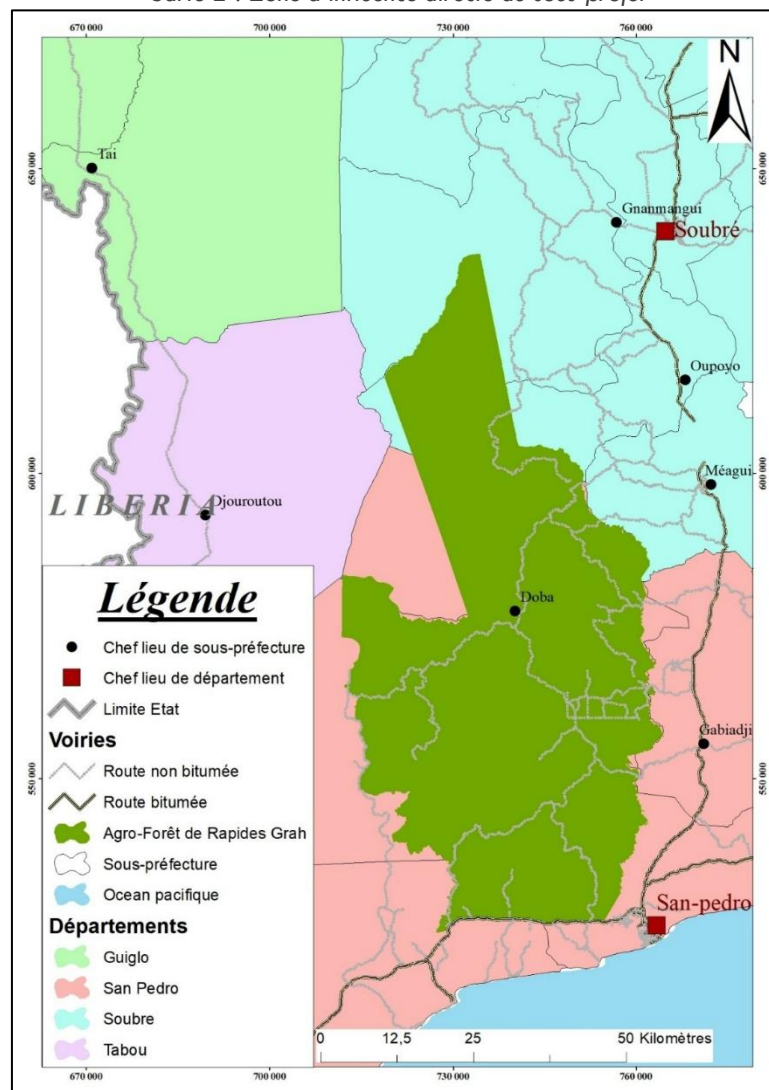
- au sud par l'océan atlantique, de tabou a Fresco;
- à l'ouest par le Liberia.

Les données de base sur le cadre physique, biologique et le contexte socio-économique de la zone d'influence indirecte sont présentées en détail en annexe 15.

4.3 ZONE D'INFLUENCE DIRECTE

Les informations ayant servi à la rédaction des caractéristiques physiques, biologiques et humaines de la zone du sous-projet sont majoritairement extraites du plan d'aménagement participatif de l'agro forêt des rapides Graph élaboré par le PIF en 2023 et des données collectées sur le terrain.

Carte 2 : Zone d'influence directe du sous-projet



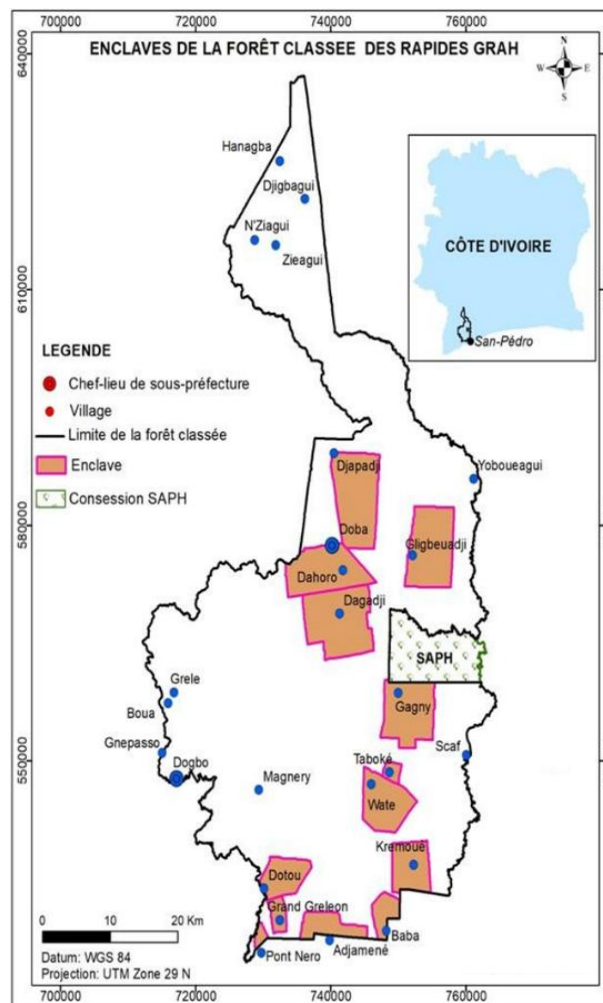
Source : SODEFOR, 2025

4.3.1 Situation géographique de la forêt, attributions administratives, Contenance et limites actuelles de la forêt

4.3.1.1 Situation géographique de la forêt, attributions administratives

L'agro forêt des Rapides Graph s'étend sur une superficie de 273 804 ha et est localisée dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, entre 6°38 et 7°05 de longitudes Ouest, et 4°45 et 5°45 de latitude Nord (SODEFOR, 1996). Cette forêt est à cheval entre les départements de San Pedro (région de San Pedro) et Méagui (région de la Nawa). Sa partie nord fait frontalière avec le Parc National de Taï (PNT). Contrairement au PNT qui est bien conservé, l'agro forêt des Rapides Graph connaît un fort taux de conversion des surfaces forestières en parcelles agricoles.

Carte 3 : Situation des enclaves dans l'agro forêt des Rapides Graph



Source: Consortium TERA-Agro-map-BTA,2023

La seule concession existant actuellement au sein de l'agro forêt des Rapides Graph est celle accordée à la Société Africaine de Plantations d'Hévéa (SAPH) à l'est de la forêt. Cette concession a été établie par l'arrêté n°893/MINAGRA/DDAR du 11 décembre 1975 et porte sur une superficie de 10 800 ha. Cependant, seulement 4 500 ha ont été effectivement mis en valeur. Par ailleurs, l'ensemble de la concession a été délimité et extrait du périmètre classé (Plan d'Aménagement de l'agro forêt des Rapides Graph 1997-2006 (SODEFOR, 1996)). Pour le présent aménagement, cette concession n'est pas soustraite des limites officielles de l'agro forêt des Rapides Graph mais fait l'objet d'une distinction en tant que concession.



4.3.1.2 Contenance et limites actuelles de l'agro-forêt

La définition actuelle de l'agro forêt des Rapides Grah est basée sur des limites inscrites dans le décret n°77-15 du 07 janvier 1977 incorporant dans celle-ci l'agro forêt de Hana et une partie de l'agro forêt de Haute Dodo, la redéfinition de la limite sud de l'agro forêt décrite dans le décret n° 2021-195 du 28 avril 2021 redéfinissant les limites de l'agro forêt des Rapides Grah et la décision du MINEF d'exclure de l'agro forêt des Rapides Grah les zones qui se superposent avec le Plan d'Urbanisme Directeur de la ville de San Pedro. Cette définition prend aussi en compte la concession de 10 800 ha octroyée à la Société Africaine de Plantations d'Hévée (SAPH), décret N°77-15 du 07 janvier 1977.

La prise en compte de tous ces textes et des limites indiquées, couplé avec les travaux de cartographie, confèrent à l'agro forêt des Rapides Grah une superficie réelle de 273 804 ha contre une superficie indiquée de 315 000 ha. La contenance actuelle de l'agro forêt des Rapides Grah est donc de 273 804 ha avec 13 enclaves qui cumulent une superficie de 49 561 ha (18,1 %) de l'agro forêt des Rapides Grah.

4.3.2 Milieu physique de la zone d'influence directe

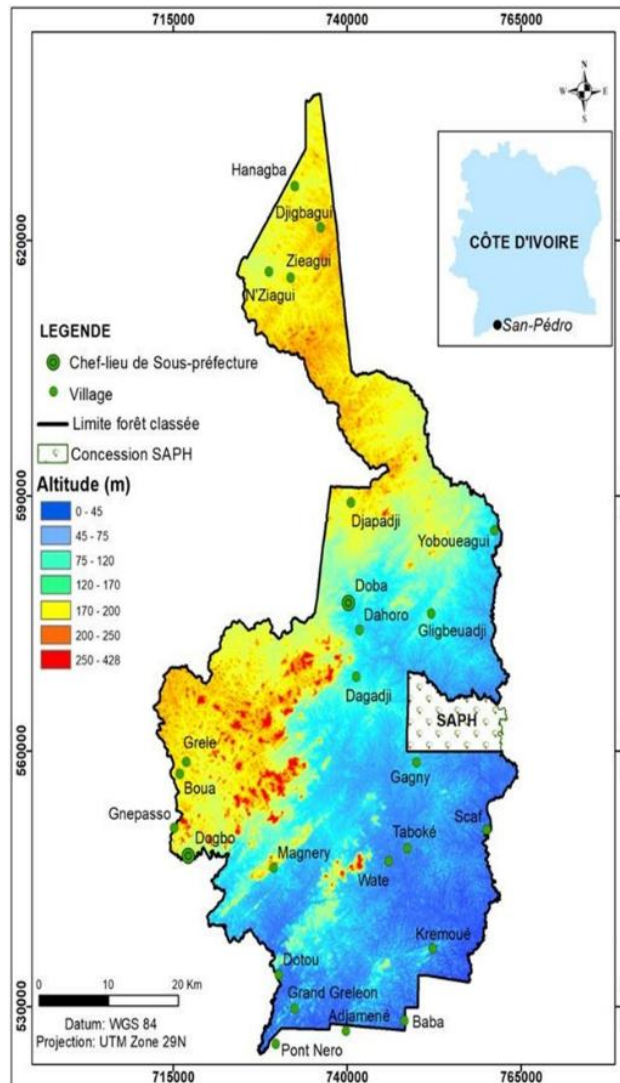
4.3.2.1 Données de base sur le climat

L'agro forêt des Rapides Grah est soumise à un climat de type équatorial de transition, alternant saisons des pluies et saisons sèches (régime bimodal), avec deux saisons des pluies, l'une de mars à juin et l'autre, de septembre à novembre (MEMPD, 2015). Les pluies sont régulières pour un total compris entre 1 200 et 1 500 mm dans l'année et une moyenne cumulée de 110 jours de pluie. Les mois les plus secs sont janvier, février et mars. Les variations thermiques sont réduites et les températures moyennes varient entre 24 et 27 °C (MEMPD, 2015). L'humidité relative moyenne de l'air de cette région est l'une des plus élevées du pays, avec des pourcentages supérieurs à 80 % de manière régulière dans l'année. Quant à l'ensoleillement mensuel, il est relativement faible avec en moyenne entre 175 et 178 heures d'ensoleillement par mois (MEMPD, 2015).

4.3.2.2 Relief

Le relief de la zone du sous-projet est relativement plat, avec une altitude moyenne qui se situe autour de 200 mètres. Les altitudes sont comprises entre 0 m (au bord de la rivière San Pedro, Sud Est de l'agro forêt) et 437 m, dans la zone ouest de l'agro forêt. Un ensemble de lignes de crêtes orientées généralement sur l'axe sud-ouest / nord-est délimite les différents bassins versants de l'agro forêt.

Carte 4 : Relief de l'agro forêt des Rapides Grah



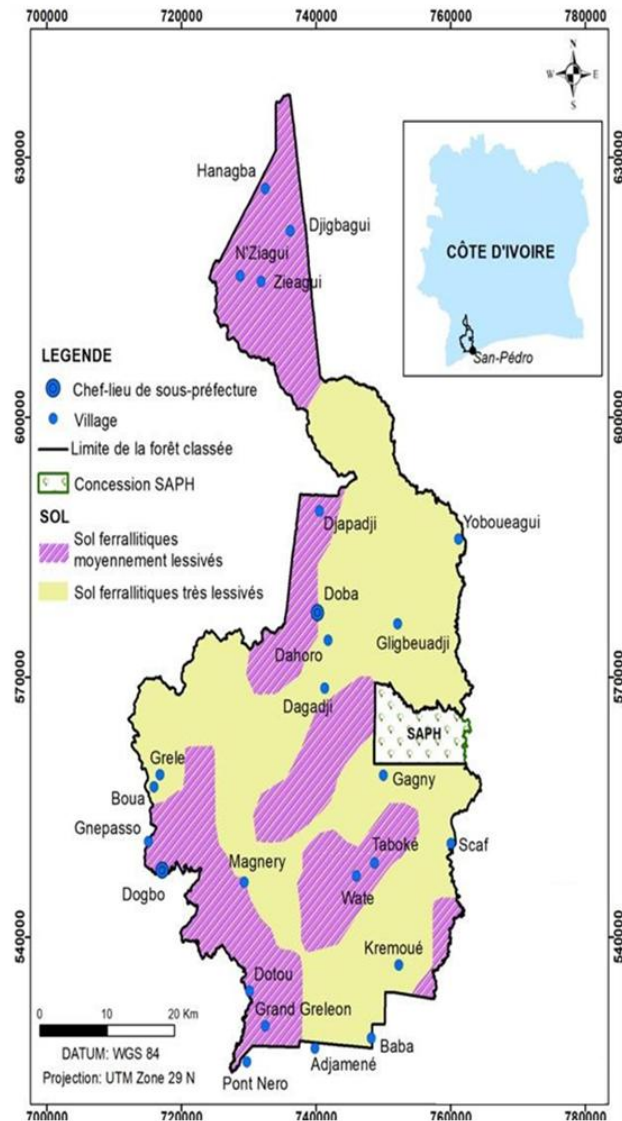
Source : Consortium TEREА–Аgro-map–BTA,2023

4.3.2.3 Géologie et pédologie

Deux (2) types de formations géologiques se distinguent dans l'agro forêt des Rapides Grah, avec plus de 90% de la superficie de l'agro forêt Rapides Grah occupés par des bassins méta sédimentaires, dominés par des méta-sédiments turbiditiques tels que les méta-grauwackes et les métapélites. Le reste de l'agro forêt (10%) correspond à des granitoïdes indifférenciés. Au niveau pédologique, deux grands types de sols dominent l'agro forêt des Rapides Grah : les sols ferrallitiques moyennement lessivés, situés au sud-ouest, au centre et au nord, et les sols ferrallitiques très lessivés, situés majoritairement au sud, au centre et au nord-est de l'agro forêt. Ces sols se caractérisent par la présence d'un horizon riche en éléments grossiers et sont favorables à l'arboriculture et particulièrement au reboisement.



Carte 5 : Pédologie de l'agro forêt des Rapides Grah

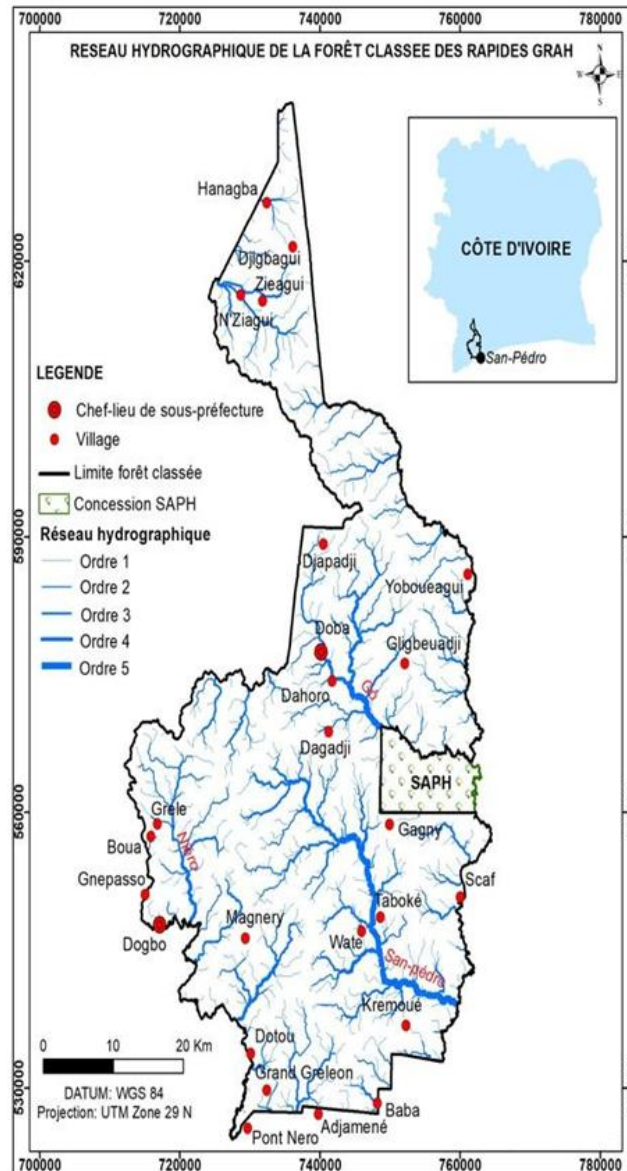


Source : Consortium TEREА–Аgro-map–BTA,2023

4.3.2.4 Hydrographie

L'agro forêt des Rapides Grah est drainée par de nombreux cours d'eau permanents, répartis entre 4 bassins versants. L'agro-forêt des Rapides Grah est dominée par le fleuve San Pedro dont le bassin versant occupe 64,6% de la surface de l'agro forêt, au centre, à l'est et à l'ouest du périmètre. Plus de la moitié (51%) du bassin versant du fleuve San Pedro est située dans l'agro forêt des Rapides Grah. Au sud-ouest, 22,4% du massif appartient au bassin versant du fleuve Nero. Les deux fleuves coulent dans le sens nord-sud. Ces cours d'eau constituent des limites naturelles de l'agro forêt, respectivement à l'est (sur une longueur de 148,1 km) et au sud-ouest (sur une longueur de 54,1 km). Au sud, 3,1% du massif appartiennent aux bassins versants de deux petits fleuves côtiers, à savoir le Touri (sur environ 74,2 km²) et le Krénovo (sur 11,8 km²). Quant à la rivière Hana, elle draine le nord de l'agro forêt des Rapides Grah sur environ 10% de sa surface et constitue l'un des principaux cours d'eau du Parc National de Taï (OIPR, 2015).

Carte 6 : Réseau hydrographique de l'agro forêt des Rapides Grah



Source : Consortium TERA–Agro-map–BTA,2023

4.3.3 Milieu biologique de la zone d'influence directe (flore et faune)

L'agro-forêt des Rapides Grah se situe dans la zone de hotspots d'endémisme guinéo-soudanien, et plus spécifiquement dans la sous-région dénommée « écosystème forestier de Haute Guinée » (UICN, 2015). La végétation originelle de la zone appartient au secteur mésophile composée de forêts denses humides semi-décidues à *Celtis* spp. et *Triplochiton scleroxylon* à *Aubrevillea kerstingii* et *Khaya grandifolia* (Adou *et al.*, 2005). Cette forêt appartient au secteur ombrophile, avec une végétation climacique de type forêt dense humide sempervirente dominée par deux types d'associations : l'association *Eremospatha africana* et *Diospyros manii* caractérisée par des types floristiques se développant dans des conditions climatiques et pédologiques optimales dominantes pour certains et des conditions écologiques particulières pour d'autres ; et l'association *Diospyros spp.* et *Mapania spp.* dont les cortèges floristiques exigent des sols ayant une extrême capacité de rétention en eau. Dans l'agro-forêt des Rapides Grah, seules certaines zones forestières difficiles d'accès, inadaptées à l'exploitation agricole et/ou la valorisation culturelle, sont restées à l'abri de



la conversion en surfaces agricoles. Le patrimoine forestier de L'agro-forêt des Rapides Grah est à ce jour anecdotique. L'agro-forêt des Rapides Grah se retrouvant au sein de l'écorégion des forêts de plaine de l'ouest de la Guinée (UICN,2015), elle est supposée contenir une grande richesse floristique et faunique, avec des espèces des zones de forêt dense, telles qu'inventoriées au Parc National de Taï (PNT). Au niveau de la flore, le PNT possède un patrimoine floristique unique, riche de plus de 1200 espèces végétales ; dont 42 espèces endémiques sont ouest africaines, 11 ivoiriennes et 247 espèces endémiques de la région phytogéographique de Haute Guinée. Au compte de sa flore variée en essences d'herbes, d'arbustes et de lianes. Nous pouvons citer :

- Herbes : *Bufforestia maniai*, *Cténites variabilisa*, *Maganai baldwinii*, *Mapania coriandrum*, *Mapania linderi*, *Trichomanes guineense* ;
- Arbustes : *Drypetes aylmeri*, *Soyauxia floribunda*, *Cephaelis yapoensis* sont des arbustes ou arbrisseaux ;
- Lianes : *Eremospatha hookeri*, *Tetracera potatoria* pour les lianes ;
- Grands arbres : *Tarrietia utilis*, un grand arbre exploité sous le nom de Niangon.

Selon les nombreux travaux scientifiques conduits dans ce « *massif protégé* », la diversité faunique spécifique est estimée comme suit :

- environ 140 espèces de mammifères (Roth & Merz 1986, in Riezebos et al. 1994) dont 43 pour les chiroptères, 15 pour les ongulés, 14 pour les carnivores, 41 pour les rongeurs, 14 pour les insectivores, 12 pour les primates, et quelques autres familles, etc. ;
- 234 espèces d'oiseaux (Gartshore 1989, in Tropenbos 1994). Les familles les mieux représentées sont les *Accipitridae* (les « rapaces »), les *Alcedinidae* (les martins-pêcheurs et martins-chasseurs) et les *Bucerotidae* (les calaos) ;
- 56 espèces d'amphibiens ;
- 42 espèces de reptiles.

Comme dans la plupart des aires protégées de Côte d'Ivoire, la richesse spécifique en poissons, en insectes et autres invertébrés reste encore assez mal connue. Parmi ces espèces de mammifères, oiseaux, reptiles et gastéropodes réputées présentes dans le PNT, 43 sont mentionnées sur la « liste rouge » de l'UICN (Ballie & Groombridge 1996) et 12 espèces « à faible risque de disparition » ou « dépendantes de mesures de conservation »

Malheureusement, la disparition des écosystèmes forestiers, due à leur conversion en terres agricoles au sein de l'agro-forêt, le braconnage et la forte pression cynégétique sur les différentes populations d'animaux ont décimé les espèces les plus sensibles, dont les grands mammifères. L'intensification des activités agricoles a entraîné la transformation des végétations d'origine en diverses formations végétales secondaires que sont les jachères, les plantations et les îlots forestiers (Adou, 2005).

Planche 2 : Quelques espèces épiphytes inventoriées dans l'enclave Djapadji



Source : (KANGA, 2022)

4.3.1 Milieu socio-économique et humain

4.3.1.1 Infrastructures

● Infrastructures de transport actuelles de la zone

L'agro forêt des Rapides Grah est desservie par de nombreuses routes et pistes. Les principales routes sont les suivantes :

- de l'est à l'ouest, l'ancienne route nationale reliant San-Pedro et Grand-Bereby. Elle constitue la limite sud de la forêt ;
- la route nationale bitumée reliant san Pedro et Tabou. Elle longe l'ancienne route et a une emprise de 30 mètres de part et d'autre de la chaussée ;
- du sud-est au nord-ouest, la route départementale Gabiadji-Djapadji qui continue jusqu'au parc national de Taï ;
- dans la partie sud de la forêt, la route départementale orientée dans le sens nord-sud reliant baba et watta ;
- dans la partie centrale de la forêt, la route départementale orientée dans le sens est-ouest reliant go-carrefour, go et gligbeuadji.

● Réseau électrique de la zone d'influence directe



Quatorze (14) localités à l'intérieur de l'agro forêt sont connectées au réseau électrique. L'emprise de ces lignes électriques constitue des servitudes d'utilité publique exploitées par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, tel que stipulé dans l'article 38 de la Loi N° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Electricité. Les servitudes de lignes aériennes du réseau électrique (moyenne tension) sont de 7,5 mètres de part et d'autre de l'axe de la ligne, tel que défini dans l'article 4 du Décret n° 2021-679 du 3 novembre 2021 portant réglementation des servitudes des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et de drainage, de réseaux électriques, de gazoducs et d'oléoducs.

● Education

La répartition des établissements est inégale les régions de la Nawa et de San-Pedro. En effet, la région de la Nawa abrite la moitié des établissements scolaires du district du Bas-Sassandra pour l'ensemble des niveaux tandis que San Pedro n'a que 32 %.

Soubre dispose de la meilleure couverture au Préscolaire, quand San-Pédro arrive en tête pour le Secondaire général et technique. (PEMED-CI Bas Sassandra, 2015).

Le taux d'alphabétisation des départements de San Pedro est environ 10 % supérieur à ceux des régions voisines. Cela s'explique par le développement de la ville de San-Pédro et la plus grande présence d'infrastructures de scolarisation. (PEMED-CI Bas Sassandra, 2015).

L'analphabétisme est particulièrement marqué chez les femmes avec 81,4 % de la population touchée, contre 70,5 % chez les hommes. Les femmes sont plus concernées par l'analphabétisme que les hommes car elles sont amenées très jeunes à fonder une famille et à devoir s'en occuper au détriment de leurs études. (PEMED-CI Bas Sassandra, 2015).

Il faut préciser que 49 infrastructures éducatives sont présentes dans 18 villages, principalement des écoles primaires (61%) et secondaires (34 %). Selon les informations recueillies à la DRENET de San Pedro, il existerait 51 écoles primaires publiques dans l'agro forêt, dont seulement 19 reconnues comme des écoles officielles et prises en compte par l'État qui y affecte des instituteurs. Aucun collège ni lycée n'est présent en FC (PAP-FC des Rapides Grah).

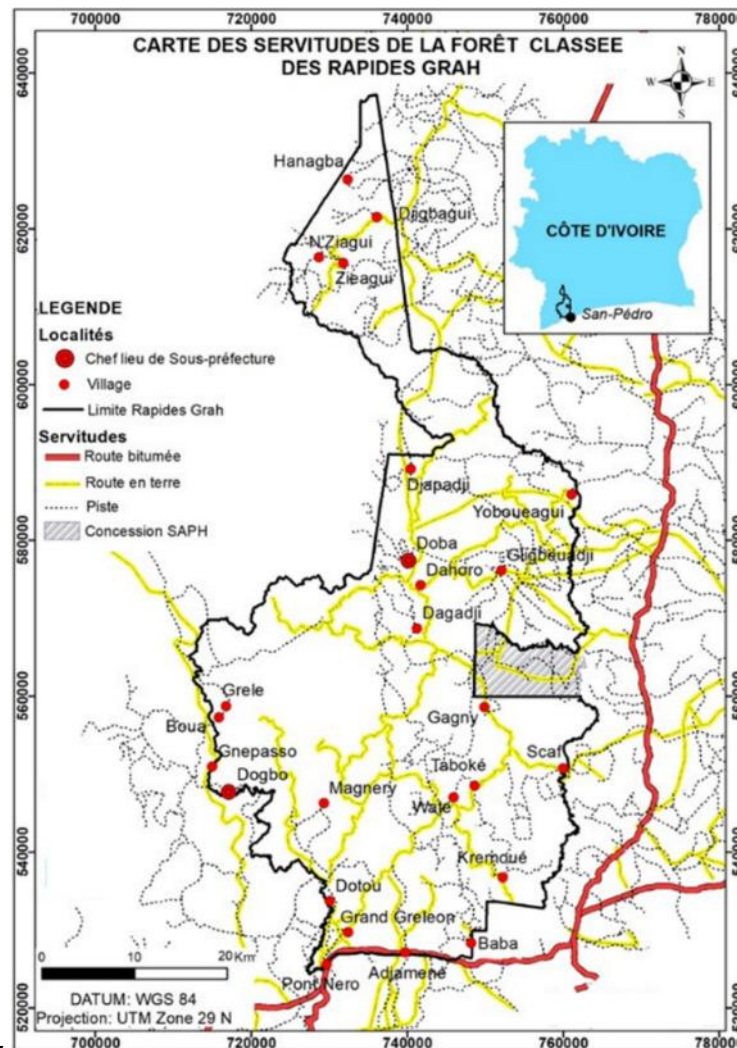
● Santé et prévention

L'analyse des principaux ratios relatifs aux infrastructures médicales du District confirme le constat général d'insuffisance. Cependant, la région de San Pedro présente des indicateurs supérieurs à la moyenne nationale en ce qui concerne, respectivement, le ratio des naissances par maternité (689 contre 845) et celui des habitants par ESPC (10 831 contre 13 620).

La Nawa affiche un ratio d'un médecin pour 32 035 habitants et ce qui est bien meilleur que 16 996 pour San Pedro. (PEMED-CI Bas Sassandra, 2015).

Dix-sept (17) infrastructures sanitaires fonctionnelles ont été inventoriées dans la forêt classée des Rapides Grah. Tous les Centres de santé existants au sein de l'agro forêt sont localisés dans les enclaves, le reste des villages au sein de l'agro forêt ne sont pas pourvus en infrastructures sanitaires. Uniquement Doba dispose d'un Centre de Santé Urbain Public (CSU-PUBLIC), les 16 autres correspondent à des Centres de Santé Ruraux. Les CSR se retrouvent dans les villages de Djapadji, Gligbeuadji, Goh, Dagadji, Gagny, Waté, Nero Brousse, Grand, Gréléon, Adjaméné, SAPH (6) et SCAF. Uniquement ce dernier est privé, les infrastructures sanitaires restantes sont publiques. Selon ces données sanitaires, il y a un déficit d'infrastructures et d'équipement sanitaires ainsi que le personnel soignant est également déficitaire par rapport au nombre des populations qui y vivent.

Carte 7 : Servitudes de l'agro forêt des Rapides Grah



Source : Consortium TEREAgro-mapBTA,2023

4.3.1.2 Organisation sociale des occupants de la FC des rapides Grah

- **Organisation sociale des peuples originaires**

Les peuples originaires (Kroumen et Bakwé) de la périphérie et de la FC des Rapides Grah ont une organisation sociale hiérarchisée basée sur le patriarcat. Cette organisation sociale est constituée de cantons, tribus, chefs de terre et chefs de village. Chaque groupe ethnique a un chef de canton qui est l'autorité coutumière suprême du groupe ethnique. Chez le peuple Bakwé, il y a 2 chefs de canton. Le chef de canton administre tout ce qui est d'ordre moral et coutumier. Dans le canton qu'il administre, il règle les litiges, parmi lesquels les litiges du domaine foncier. Quant à la tribu, il s'agit d'une fédération de clans ou de lignages ayant décidé, à un moment ou à un autre de leur histoire, de "marcher ensemble". Elle est constituée de clans, de lignages et de groupes de parenté dont tous les membres se réfèrent, en ligne agnatique, à un même ancêtre. Le chef de tribu chez les Bakwé et Kroumen administre dans le village d'où il est originaire (le père). Quant au chef de terre, il est l'autorité coutumière de référence. Il est issu du lignage agnatique de la famille tributaire des terres du village. Il communique avec les mânes des ancêtres et est garant de la tradition. Il intervient dans le règlement des conflits fonciers.



Le chef de village est une autorité coutumière à vocation administrative. Il est le représentant du sous-préfet dans le village qu'il dirige. Dans les villages mixtes de la FC des Rapides Grah, les différentes communautés ont chacune un chef, mais le chef de village, originaire, est le chef central et collabore directement avec le sous-préfet. Il est aidé dans sa tâche par des notables, les présidents des jeunes et des femmes.

● **Organisation sociale des allochtones et allogènes**

Les populations allochtones et allogènes sont organisées en chefferies, avec un chef de communauté les représentants face à la chefferie autochtone pour celles qui sont installées dans les villages autochtones. Quand il s'agit de campements mixtes (allochtones et allogènes), ils sont souvent gérés par les premières communautés sur place, avec un partage de postes (chef de village et adjoint) entre les différents groupes. Cette organisation reconnaît le rôle des tuteurs autochtones, signe du climat de convivialité entre les différentes communautés.

4.3.1.3 Activités socio-économiques

● **Activités professionnelles**

Les populations dans la FC sont à 97% des agriculteurs, et seulement 3% exercent une autre profession, telle que la couture, la mécanique, la gestion de kiosque ou l'enseignement. Certains agriculteurs pratiquent également l'élevage (33%), le commerce (5%), etc. De façon globale, la moitié des chefs de ménage possède un hangar de stockage (46%) ou des logements (36%) sur les parcelles agricoles.

● **Activités agricoles et élevage dans la FC**

Selon les données du PAPF de cette FC, l'agriculture (culture de rente et vivrière) représente la principale source de revenu dans la zone d'études. Cette activité est pratiquée par 97% des chefs de ménage.

La culture de cacao est réalisée par environ 98% des agriculteurs de la FC des Rapides Grah, soit en monoculture (75,9%), soit combinée avec l'hévéa (21,8%), ou avec le palmier à huile (0,4%). Il s'agit principalement d'une cacao-culture plein soleil. En ce qui concerne l'hévéa, la plupart des planteurs combine ces plantations avec celles du cacao, et uniquement 1,7% des enquêtés cultive exclusivement de l'hévéa.

Les cultures vivrières se font essentiellement en association avec les cultures pérennes. Cette association permet d'optimiser l'utilisation des sols et de faire de l'économie de travail. L'association des cultures permet au planteur de faire des entretiens de façon concomitante. En plus, les cultures vivrières permettent au paysan de se nourrir et d'avoir une source de revenus, soit complémentaire au cacao, soit avant l'entrée en production des plantations pérennes.

La principale culture vivrière pratiquée au sein de la FC des Rapides Grah est le riz. Il est cultivé par 71% des agriculteurs. Sa culture est associée à la mise en valeur des bas-fonds. L'igname occupe la deuxième place (36% des producteurs), suivi par le maïs (17%) et du manioc (13%). La culture de la banane plantain, bien qu'associée aux cultures de riz, igname et cacao reste anecdotique (3%). En plus de ces cultures, des légumes comme le piment, le gombo, l'aubergine sont également associés aux cultures pérennes.

L'élevage est pratiqué dans la zone par 33% des producteurs. Il s'agit d'un élevage extensif traditionnel, les animaux étant en divagation. L'élevage concerne principalement le poulet (72%) et les petits ruminants (moutons 27% et cabri 22%).

La pêche au sein de la forêt classée, pratiquée par les populations proches des cours d'eau, reste marginale. Elle est quasiment destinée à l'autoconsommation.

● **Activités forestières**

Une seule entreprise située à Niégré est reconnue par la SODEFOR (SODEFOR, 2021). Elle valorise les bois tombés ou coupés par les paysans durant la mise en place de leurs cultures.

Selon les populations, plusieurs exploitants récupèrent dans leurs plantations ou jachères des essences forestières, appelé dans le jargon « ramassage ». L'exploitation se fait sans même avertir les cultivateurs et/ou procéder à des dédommagements en cas de dégâts causés à leurs plants. La méconnaissance de la législation par les planteurs, associé au taux d'analphabétisme et à leur fragilité liée à leur implantation illégale au sein d'une FC font de ces populations des acteurs vulnérables face aux exploitants forestiers. Cette situation crée souvent des conflits entre ces deux parties ou justifie la perception dépréciatif qu'un exploitant a vis-à-vis d'un arbre.

4.3.1.4 Habitat et logement

La population habitant au sein de la FC des Rapides Grah est installée dans des villages, des campements ou des hameaux. Ces habitats sont situés à l'intérieur des enclaves agricoles (définies par Arrêtés Ministériels en 2008) et à l'extérieur de ces espaces.

La structure des habitats au sein de la FC est fonction des sites (enclave ou reste de la FC) et de l'origine de la communauté.

● Enclaves

Les enclaves donnent un sentiment de sécurité foncière à l'habitant, malgré la méconnaissance des textes les régissant. Ainsi, au sein des enclaves les localités sont semblables à d'autres villages de la Côte d'Ivoire. Bien qu'ayant une allure de village moderne, le type de maisons rencontrées est généralement en banco et peu en dur.

● Villages et campements hors enclaves

Dans les villages en dehors des enclaves, les bâtiments sont en grande majorité en matériaux précaires (banco) et peu en dur.

Les campements regroupent généralement quelques familles d'allochtones et/ou d'allogènes et sont situés au plus près ou à l'intérieur des exploitations agricoles de ses habitants. Les constructions sont en banco avec des toitures en « papôt » (feuilles tissées), plastiques et rarement en tôles.

● Hameaux

Les hameaux sont des abris temporaires installés dans les plantations et utilisés quelques jours durant le pic des travaux champêtres. Ils sont aussi le lieu de petits élevages principalement de volailles. L'ensemble des habitats est sous l'autorité des Sous-préfets, qui interviennent dans le règlement des conflits, la sensibilisation sur la préservation de l'environnement, etc. Les Sous-préfectures ayant des villages avec une emprise sur la FC sont Doba, Dogbo, Grand Béréby, San Pedro, Gabidji, Gnanmangui et Oupoyo.

4.3.1.5 Foncier

● Mode d'accès au foncier

Selon les données du PAPF, l'accès au foncier se fait selon les modalités traditionnelles de transmission malgré le statut de la forêt des Rapides Grah, avec environ la moitié (48%) des chefs de ménages dans la FC des Rapides Grah affirmant avoir acheté ses terres, 30 % des chefs de ménage l'ayant hérité, 11 % ayant été cédées par un tuteur, 7% ont eu accès aux terres par métayage et 4% par d'autres modes d'acquisition. Les autochtones se considèrent chez eux, l'héritage faisant preuve du rapport de la communauté avec le territoire de la FC. Quant aux allochtones et allogènes, le tutorat a fait place à l'achat des terres (61%), preuve de la rareté des terres et le renouvellement des pratiques au sein de nouvelles générations.

● Perception des populations de la FC sur les droits d'usage

Les droits d'usage tel que définis par le Code Forestier sont méconnus par les riverains. Les populations originaires (Bakwé et Kroumen) perçoivent cette forêt comme un espace qui leur est propre que l'État Ivoirien a spolié et elles ont développé des stratégies pour « récupérer » ces terres : le système de métayage, le planter-partager, la mise en garantie, etc.



Quant aux populations allochtones et allogènes, elles affirment avoir acheté les terres, percevant la FC comme un espace leur appartenant. Elles réclament les documents afférents à leurs parcelles au même titre que les populations originaires.

Cette situation de vulnérabilité et d'insécurité foncière se traduit par la mise en place de stratégies pour se maintenir dans la forêt. Selon les résultats des enquêtes, les populations affirment devoir respecter certaines consignes données par les agents de la SODEFOR (interdiction de nouvelles constructions, de nouvelles exploitations, etc.).

La population est bien consciente des impacts et des effets sur la forêt des infrastructures et de la mise en valeur des terres. Elle est consciente de son rôle dans la destruction de la forêt et elle a proposé comme solution le réaménagement de la forêt et le planting d'arbres dans leurs plantations.

4.3.1.6 Patrimoine culturel

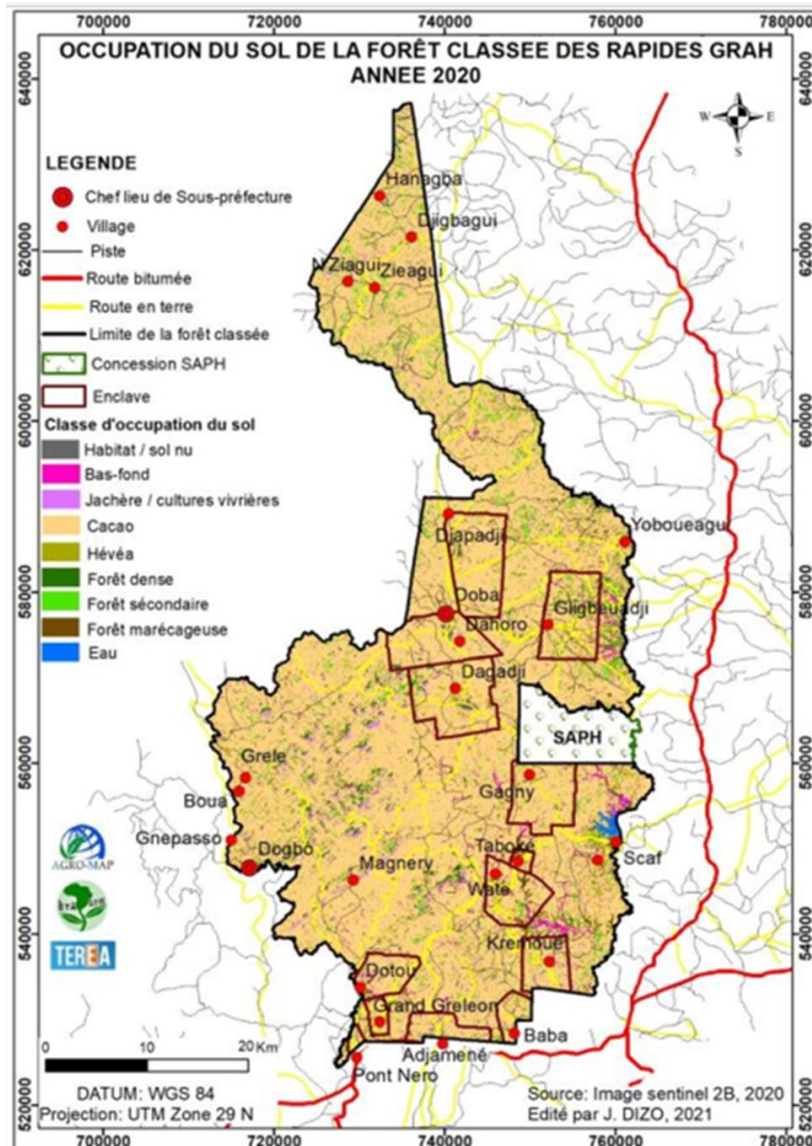
Le patrimoine culturel dans la FC est lié aux pratiques culturelles des populations locales qui vivent dans et autour de la forêt. Il existe cependant des populations qui peuplent cet espace censé ne point les accueillir et qui pratiquent leur religion et continuent d'y enterrer leurs morts. Il n'est donc pas rare d'y voir des cimetières et sites d'adoration de divinités (cailloux, rivière ou cours d'eau, montagne, arbres, etc.).

4.4 ZONE D'INFLUENCE IMMEDIATE DU SOUS-PROJET

4.4.1 Localisation des Sous-préfectures de Dogbo et de Gnanmangui

La zone d'influence immédiate du sous-projet correspond aux 15 000 ha à reboiser par la SODEFOR pour la campagne 2025-2026. Elle inclut les zones où les travaux sont réalisés et où les impacts sont les plus tangibles et directs. Dans le cadre de ce sous-projet, il s'agit des localités situées au cœur de l'agro-forêt des Rapides Grah notamment : Magnery, Djahio, Gnepasso, Djigbagui, Ipou N'Drikro et Scaf. Les limites actuelles de la circonscription administrative de Dogbo, se présentent comme suit : au nord par la sous-préfecture de Doba ; au sud par la sous-préfecture de Grand-Bereby et à l'ouest par la Sous-préfecture de Djouroutou et Grabo. Quant à la sous-préfecture Gnanmangui situé à 386,1 kilomètres d'Abidjan dans le département de Méagui (Région de la Nawa), limitée : au nord, par la Sous-préfecture de Buyo; au sud, par la Sous-préfecture de Oupoyo; à l'ouest, par la Sous-préfecture de Taï et à l'est, par la Sous-préfecture de Soubré.

Carte 8 : Localisation- de la zone d'influence immédiate du sous-projet



Source : Consortium TEREÀ-Agro-map-BTA,2023

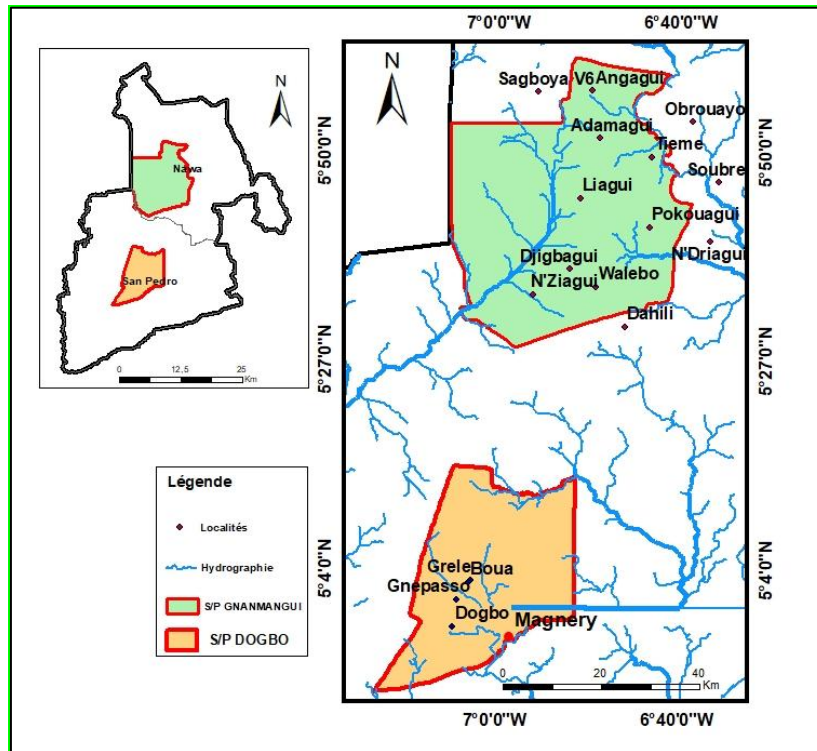
4.4.2 Milieu physique de la zone d'influence immédiate

4.4.2.1 Hydrographie

Le réseau hydrographique de la sous-préfecture de Dogbo est assez dense. Avec de nombreux ruisseaux et rivières, sculpte le relief et la forme des dépressions où l'eau s'accumule, créant des zones très nombreuses zones marécageuses. Celle de Gnanmangui est traversée par le fleuve Sassandra sur lequel est construit le barrage hydro-électrique de Soubré. Lequel barrage offre aujourd'hui aux populations, un lac où la pêche est pratiquée en toute saison sous le contrôle des services halieutiques. L'on y trouve également quelques cours d'eau, à savoir la rivière Gbatina, dans le village de Gbatina et la Nanié à Gbatina.



Carte 9 : Hydrographie de la zone d'influence immédiate



Source : BRLi-CI, Février 2025

Les planches ci-dessous montrent les quelques cours d'eau observés pendant la mission de décembre 2024.

Planche 3 : Aperçu de quelques cours d'eau



Cours d'eau sur l'axe Dogbo-Boua



Cours d'eau sur l'axe Dotou-Gbolo



Rivière Djiro à Djigbagui



Rivière Djiro à Djigbagui



Barrage hydro électrique de Faye sur le fleuve Sassandra à Buyo (à SCAF)
Source : BRLi-CI, 2024

4.4.2.2 Relief

Le relief de la sous-préfecture de Dogbo est dominé par des plaines et des collines de faible altitude. Les altitudes évoluent du sud vers le nord, mais ne dépassant les 150 mètres. Les terrains de la Sous-préfecture de Gnanmangui sont majoritairement plats, même si certains présentent un aspect accidenté. Ils sont composés de bas plateaux alternant avec de nombreux bas-fonds et des plaines.

Planche 4 : Relief de la zone d'influence immédiate



Aperçu du relief sur l'axe Gbolo-magnéry



Versant de colline sur la voie d'accès à saint Monique

Source : BRLi-CI, 2024

4.4.2.3 Géologie et Pédologie

Le relief est formé sur la cuirasse pénéplaine Ouest-Africaine avec une roche-mère granitique fortement altérée. Sur cette roche-mère se sont développés les sols typiques des climats équatoriaux donnant un relief constitué de pentes faibles sur le sommet et de pentes fortes vers les bas-fonds. Dans leur majorité, les sols dans la sous-préfecture de Dogbo se sont développés des roches-mères granitiques. Ils sont soumis à un lessivage important dû à la forte pluviométrie. Peu pourvus en matière organique, ces sols sont sableux, argilo-granitiques avec souvent des placards de grès, de quartzites et de micaschistes.

Au niveau de la sous-préfecture, la particularité de la géologie de la zone réside dans la coexistence de formations archéennes, éburnéennes et post-éburnéennes. L'orthogneiss migmatitique représenterait un ancien socle granitique libérien sur lequel reposaient en discordance des formations birimiennes d'origine pélitique (roche sédimentaire détritique à grain fin). L'ensemble se serait ensuite métamorphisé durant le cycle orogénique éburnéen. Les zones



de moindre résistance auraient permis la mise en place d'intrusions basiques et alcalines sous formes de filons (Yao, 2009).

Planche 5 : Aperçu des formations géologique de la zone d'influence immédiate



Source : BRLi-CI, Décembre 2024

4.4.2.4 Hydrogéologie

La zone du projet est située dans la province hydrogéologiques des aquifères discontinus avec des aquifères d'altérites qui surplombent des aquifère de fissures/fracture.

Les deux (2) aquifères se superposent et communiquent souvent selon le schéma de la figure ci-dessus. Il s'agit :

- ✓ des aquifères d'altérites (peu profonds avec une recharge rapide capté par les puits villageois). Dans ces aquifères l'épaisseur moyenne de la zone altérée varie entre 10 et 40 mètres, avec une perméabilité variante entre 10^{-5} et 10^{-6} m/s. la profondeur moyenne des puits traditionnels varie de 5 et 15 mètres, avec une forte dépendance à la recharge saisonnière
- ✓ des aquifères de fissures (plus profonds, associés aux structures du socle précambrien) captés par les forages HV.

Planche 6 : Aperçu de quelques infrastructures hydrauliques



Source : BRLi-CI, Décembre 2024

4.4.2.5 Bruit et qualité de l'air

Les mesures de la qualité de l'air et du bruit ont été effectuées dans les villages de Magnéry et de Djibagui. Le matériel et méthode utilisés lors de la mission de terrain sont présentés en annexe 16.

Afin d'établir ces différentes mesures initiales de la zone du sous-projet, une campagne de mesure a été effectuée pendant la réalisation de la présente étude. Les points de mesure ont été choisis de sorte à permettre un enregistrement couvrant l'ensemble de la zone.

Les différentes mesures ont été effectuées le jour et la nuit et en trois (3) points distincts. Ces points sont : au village, sur la route et en brousse.

Les résultats des analyses pour la localité de Djibagui sont présentés en annexe 15.

Localité de DJIBAGUI

Le suivi des particules en suspension (notées PM en anglais pour Particulate matter incluent les matières microscopiques en suspension dans l'air ou dans l'eau), par le capteur blatn série br-hol-1210 a été réalisé en continu entre 15 et 30 minutes pour un point donnée. La valeur limite pour les PM10 est fixé à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et les PM2.5 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ selon les seuils réglementaires des lignes directrices de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) relatives à la qualité de l'air. En l'absence de normes spécifiques en Côte d'Ivoire.

Djibagui jour

Les concentrations moyennes journalières en PM10 mesurées dans les trois lieux (en brousse, sur la route et au village) présentent des tendances différentes. Cependant au niveau du village et sur la route, respectivement **72,29 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et 83,8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** les moyennes des PM10 mesurées sont supérieures à la valeur limite qui est de **50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Cela indique une pollution élevée, mais qui reste dans une plage encore acceptable à court terme. Cependant cette pollution peut avoir des impacts sur la santé, en particulier pour les groupes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques).

Également les concentrations moyennes journalières en PM 2,5 mesurées sur la route 32,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et au village 46 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sont supérieures à la valeur limite qui est 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. **Ces valeurs indiquent** une mauvaise qualité de l'air, mais les effets sur la santé restent modérés. Au niveau de la brousse la concentration moyenne est égale à la valeur limite. Donc cette concentration est acceptable.

Djibagui nuit

Les concentrations moyennes journalières en PM10 mesurées dans les trois lieux (en brousse, sur la route et au village) présentent des tendances progressivement différentes.

En effet au niveau de la brousse 63 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, du village **61,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** et sur la route, **et 60,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** les moyennes des PM10 mesurées sont supérieure à la valeur limite qui est de **50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Cela montre indique une pollution élevée, mais qui reste dans une plage encore acceptable à court terme.

Également les concentrations moyennes journalières en PM 2,5 mesurées sur la route 31,8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et au village 32,4 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et en brousse 34 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ toutes supérieures à la valeur limite qui est 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Cette différence modérée indique une qualité moyenne et mauvaise de l'air, mais les effets sur la santé restent modérés.

Les concentrations de particules peuvent être attribuées aux activités humaines (trafic, agriculture, combustion de biomasse) et aux conditions météorologiques (remise en suspension des poussières par le vent).

- La route est le site le plus impacté, ce qui est cohérent avec l'influence du trafic routier et du soulèvement des poussières.
- Le village présente également des niveaux préoccupants, probablement en raison des activités domestiques et des mouvements de population.



- La brousse, bien que moins affectée, montre des dépassements ponctuels, ce qui pourrait être dû à des sources de pollution diffuses comme le transport de poussières depuis d'autres zones.

Djibagui JOUR

Les concentrations de **Dioxyde de Carbone (CO₂)** mesurées à Djibagui ont une **moyenne supérieure à la norme, comprise entre 350-450 ppm** pour un **environnement naturel** en zone rurale dans les points de mesures au village 471,2ppm et 494,9 ppm sur la route. Cependant la mesure effectuée en brousse reste dans l'intervalle de la norme avec une moyenne 440,2 ppm.

Djibagui NUIT

Pendant la nuit les concentrations de CO₂ mesurées à Djibagui ont des moyennes qui sont 458,2ppm ; 452,2ppm ; 460 ppm respectivement en brousse, sur la route et au village. Ces valeurs varient entre 455 et 463 ppm, avec une moyenne de 458,2 ppm, dépassant légèrement la limite supérieure de 450 ppm.

Les valeurs mesurées dans le tableau, oscillant entre 434 et 581 ppm, se situent donc légèrement au-dessus des concentrations typiques de l'air extérieur. Ces élévations peuvent être attribuées à des sources anthropiques locales, telles que les émissions des véhicules sur les routes ou les activités humaines dans les villages.

Djibagui Brousse

Le niveau de bruit : la valeur minimale du niveau de bruit est de 29,7 dB, avec une maximale de 56,2 dB. La moyenne est de **38,96 dB**. Cette moyenne reste inférieure à la norme qui est de 45 dB Selon la classification définie dans la réglementation ivoirienne pour les zones résidentielles ou rurales, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien.

La moyenne enregistrée est **inférieure à la norme réglementaire ivoirienne de 45 dB** pour les zones résidentielles ou rurales à faible trafic. Cela confirme que la brousse est une zone **faiblement exposée au bruit**, avec des sources sonores probablement naturelles (vent, animaux, activité agricole légère). Toutefois, la valeur de **56,2 dB** pourrait être due à un bruit temporaire, tel que le passage d'un véhicule ou une activité humaine maximale ponctuelle.

La vitesse du vent : la valeur minimale de la vitesse du vent est de 1,5 Km/h, 4,7 la maximale avec une moyenne qui est de 2,94 Km/h.

La vitesse du vent est **faible à modérée**, ce qui est cohérente avec la présence de végétation qui peut freiner les courants d'air. Les variations observées peuvent être dues aux changements de température au cours de la journée ou à la topographie locale qui influencent la circulation de l'air.

La luminosité (lux) : *luminosité dans varie entre 91,5 lux et 68,6 lux* avec une moyenne de **83,34 lux**.

L'intensité lumineuse régulée indique une **exposition modérée à la lumière solaire**, probablement filtrée par le couvert végétal. Les valeurs restent **relativement homogènes**, suggérant une absence d'ombres portées importantes et une répartition équilibrée de la lumière en journée.

L'humidité relative (%) : les valeurs de l'humidité relative enregistrées sont de 58,9% la maximale et 62, 4% la valeur minimale, avec une moyenne de 60,98%.

L'humidité relative est **modérée et stable**, ce qui reflète un environnement encore influencé par l'évapotranspiration de la végétation. La **faible variation** des valeurs indique une **régulation naturelle du microclimat par la végétation** environnante.

La température (°C) : Les valeurs de la température varient entre 30°C et 32°C avec une moyenne de 30,92°C.

La température moyenne est relativement élevée mais reste **modérée grâce à la végétation** qui joue un rôle d'amortisseur thermique. L'amplitude thermique réduite (seulement **2°C de variation entre min et max**) montre que la brousse bénéficie d'un **climat stable et peu soumis aux variations brusques** enregistrées dans les milieux plus urbanisés ou asphaltés.

Djibagu sur la Route

Le niveau de bruit : la valeur minimale du niveau de bruit est de **62,7dB**, avec une maximale de **99,2 dB**. La moyenne est de **75,1 dB**. Cette moyenne est largement supérieure à la norme qui est de 45 dB Selon la classification définie dans la réglementation ivoirienne pour les zones résidentielles ou rurales, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien.

Le niveau de bruit moyen (75,1 dB) est significativement supérieur à la norme réglementaire de 45 dB pour les zones résidentielles ou rurales, indiquant que l'environnement sonore de Djibagu est bruyant, bien au-delà des limites permises pour une zone à faible circulation. Cela pourrait indiquer des nuisances sonores provenant du trafic routier, d'activités humaines ou d'autres sources.

La vitesse du vent : la valeur minimale de la vitesse du vent est de 1,8Km/h, 4,1 la maximale avec une moyenne qui est de 2,96 Km/h.

La vitesse du vent reste relativement faible avec une moyenne de 2,96 km/h. Cette faible vitesse pourrait indiquer une absence de conditions venteuses marquées au cours de la journée, ce qui est typique des zones à climat stable ou modéré.

La luminosité (lux) : luminosité dans varie entre 80,00 lux et 49,2 lux avec une moyenne de 61,28 lux.

La luminosité, bien que modérée, fluctue entre 49,2 lux et 80 lux avec une moyenne de 61,28 lux, ce qui correspond à un éclairage suffisant pour des activités quotidiennes, mais pas dans des conditions de très forte lumière. Ces valeurs peuvent refléter des conditions de ciel partiellement nuageux ou de l'éclairage ambiant modéré.

L'humidité relative (%) : les valeurs de l'humidité relative enregistrées sont de 54,5 % la maximale et 49,5 % la valeur minimale, avec une moyenne de 51,4 %.

L'humidité relative est relativement stable avec une moyenne de 51,4 %, indiquant un climat modérément humide. Les variations entre 49,5 % et 54,5 % sont normales et peuvent suggérer un environnement légèrement plus humide, sans atteindre des niveaux de saturation ou de sécheresse extrêmes.

La température (°C) : Les valeurs de la température varient entre 36,5°C et 37,1°C avec une moyenne de 36,8°C.

La température est élevée avec une moyenne de 36,8 °C, ce qui indique des conditions chaudes et probablement proches de la limite de confort thermique pour les individus. Les variations entre 36,5 °C et 37,1 °C montrent un environnement constant et chaud, typique des régions tropicales ou des périodes de forte chaleur.

Djibagui Au village

Le niveau de bruit : la valeur minimale du niveau de bruit est de 57,2 dB, avec une maximale de 78,5 dB. La moyenne est de 69,24 dB. Cette moyenne reste supérieure à la norme qui est de 45 dB Selon la classification définie dans la réglementation ivoirienne pour les zones résidentielles ou rurales, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien.

Le niveau moyen de bruit à 69,24 dB, suggère que le village connaît des niveaux de bruit modérés à élevés, probablement dus à des activités humaines ou à un trafic local. Bien que moins bruyant qu'à Djibagui sur la route, ce niveau peut encore perturber le calme d'une zone rurale.



La vitesse du vent : la valeur minimale de la vitesse du vent est de 2,3 Km/h, 10,2 la maximale avec une moyenne qui est de 6,64 Km/h.

La vitesse du vent, avec une moyenne de 6,64 km/h, est plus élevée qu'à Djibbagui sur la route. Cela indique des conditions légèrement plus venteuses, avec une amplitude plus grande entre la vitesse minimale et maximale.

La luminosité (lux) : luminosité dans varie entre 152 lux et 119 lux avec une moyenne de 140,1 lux.

La luminosité à Djibbagui au village est plus élevée qu'à Djibbagui sur la route, avec une moyenne de 140,1 lux. Cette valeur indique un éclairage suffisant pour des activités de plein jour, avec des conditions de lumière modérées mais agréables. Les variations entre 119 lux et 152 lux peuvent refléter des changements dans l'ensoleillement ou l'ombre locale.

L'humidité relative (%) : les valeurs de l'humidité relative enregistrées sont de 56% la maximale et 47,9% la valeur minimale, avec une moyenne de 51,38%

L'humidité relative moyenne de 51,38 % est similaire à celle de Djibbagui sur la route, indiquant un climat modéré en termes d'humidité. Les valeurs oscillent entre 47,9 % et 56 %, ce qui correspond à un environnement légèrement humide, mais loin des niveaux de saturation qui seraient inconfortables.

La température (°C) : Les valeurs de la température varient entre 34,1°C et 35,1°C avec une moyenne de 34,62°C.

La température à Djibbagui au village est légèrement inférieure à celle enregistrée sur la route (36,8 °C). Avec une moyenne de 34,62 °C, cela indique des conditions chaudes, mais moins extrêmes. Les températures fluctuent entre 34,1 °C et 35,1 °C, typiques des zones rurales chaudes, mais encore dans des limites supportables pour les habitants.

Djibbagui Brousse

Le niveau de bruit : la valeur minimale du niveau de bruit est de 62 dB, avec une maximale de 83,3 dB. La moyenne est de 71,9 dB. Cette moyenne est largement supérieure à la norme qui est de 45 dB Selon la classification définie dans la réglementation ivoirienne pour les zones résidentielles ou rurales, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien.

Le niveau moyen de bruit (71,9 dB) est largement supérieur à la norme de 45 dB pour les zones rurales ou résidentielles à faible circulation. Cela suggère que, même la nuit, l'environnement est marqué par une activité sonore significative, peut-être en raison d'un trafic local ou d'activités humaines dans la région.

La vitesse du vent et La luminosité (lux) : la vitesse et la luminosité mesurées pendant la nuit à Djibbagui sont nulles, indiquant une absence totale de mouvement de vent ni aucune source de lumière (luminosité) n'ont été détectés ou enregistrés pendant le temps de mesure. Cela indique un environnement calme, sans activité visible ni éclairage.

L'absence totale de mouvement du vent et de source lumineuse pendant la nuit indique des conditions très calmes et sans perturbation extérieure. Cette situation peut être liée à une nuit sans vent et sans éclairage artificiel, suggérant une atmosphère totalement paisible et naturelle, sans influence de conditions météorologiques ou d'éclairage.

L'humidité relative (%) : les valeurs de l'humidité relative enregistrées sont de 84,4

% la maximale et 81,1% la valeur minimale, avec une moyenne de 83,06 %.

L'humidité relative est très élevée, avec une moyenne de 83,06 %, ce qui est typique des environnements tropicaux ou humides. Une telle humidité peut rendre l'atmosphère plus lourde,

affectant le confort et la sensation de chaleur, même avec des températures modérées. Ce taux d'humidité peut aussi être un facteur dans le développement de la végétation locale.

La température (°C) : Les valeurs de la température varient entre 24°C et 26,6°C avec une moyenne de 25,36°C.

La température moyenne de 25,36°C est relativement modérée et agréable pour la nuit, indiquant un climat tropical ou subtropical confortable. Les variations de température entre 24°C et 26,6°C entraînent des conditions nocturnes stables, sans refroidissement important, typiques des zones proches de l'équateur.

Djigbagui sur la Route

Le niveau de bruit : la valeur minimale du niveau de bruit est de **45** dB, avec une maximale de **71,5** dB. La moyenne est de **57,04** dB. Cette moyenne est supérieure à la norme qui est de 45 dB Selon la classification définie dans la réglementation ivoirienne pour les zones résidentielles ou rurales, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien.

La moyenne de 57,04 dB est supérieure à la norme de 45 dB pour une zone rurale, ce qui indique une activité sonore nocturne notable malgré la baisse des activités humaines ; circulation intermittente de véhicules sur la route, même en faible quantité et des bruits naturels (insectes, grenouilles, vents agitant la végétation, animaux nocturnes).

La vitesse du vent et La luminosité (lux) : la vitesse et la luminosité mesurées pendant la nuit à Djigbagui sont nulles, indiquant une absence totale de mouvement de vent ni aucune source de lumière (luminosité) n'ont été détectés ou enregistrés pendant le temps de mesure. Cela indique un environnement calme, sans activité visible ni éclairage.

L'humidité relative (%) : les valeurs de l'humidité relative enregistrées sont de 82% la maximale et 80,5 % la valeur minimale, avec une moyenne de 81,36%

L'humidité est élevée et reste relativement stable entre 80,5 % et 82 %, ce qui est typique d'un climat tropical ou d'une proximité avec une source d'eau (rivière, sol humide), évaporation lente depuis le sol ou la végétation après la chaleur de la journée. Et condensation de l'humidité pendant la nuit avec un refroidissement de l'air.

La température (°C) : Les valeurs de la température varient entre 24°C et 26°C avec une moyenne de 25,56°C.

La température reste stable et modérée, typique d'un climat tropical avec une baisse nocturne due à l'absence d'ensoleillement, de Perte de chaleur progressive du sol après l'exposition solaire de la journée, présence de couverture nuageuse qui limite la baisse de température. Et faible circulation de l'air correspondant à une dissipation rapide de la chaleur.

Djigbagui Au village

Le niveau de bruit : la valeur minimale du niveau de bruit est de 62 dB, avec une maximale de 83,3 dB. La moyenne est de **71,9** dB. Cette moyenne est supérieure à la norme qui est de 45 dB Selon la classification définie dans la réglementation ivoirienne pour les zones résidentielles ou rurales établie avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien.

Le niveau de bruit moyen (71,9 dB) est largement supérieur à la norme de 45 dB pour une zone rurale, ce qui indique une activité sonore nocturne significative. Présence d'activités humaines tardives (discussions, rassemblements, musique, travaux domestiques). Bruits de la faune nocturne (grenouilles, insectes, oiseaux de nuit, chiens). Et circulation sporadique de véhicules ou d'engins motorisés.

La vitesse du vent et La luminosité (lux) : la vitesse et la luminosité mesurées pendant la nuit à Djigbagui sont nulles, indiquant une absence totale de mouvement de vent ni aucune source de



lumière (luminosité) n'ont été détectés ou enregistrés pendant le temps de mesure. Cela indique un environnement calme, sans activité visible ni éclairage.

L'absence totale de vent et de lumière indique une nuit sans perturbation atmosphérique et sans éclairage artificiel ou naturel. Avec une condition météorologique stable, sans circulation d'air. Présence de végétation dense limitant tout mouvement d'air. Absence d'infrastructures d'éclairage public ou faible activité nocturne des habitants. Couverture nuageuse bloquant la lumière naturelle de la lune et des étoiles.

L'humidité relative (%) : les valeurs de l'humidité relative enregistrées sont de 81,1% la maximale et 62,4% la valeur minimale, avec une moyenne de 83,06%

L'humidité varie fortement entre 62,4 % et 81,1 %, traduisant une dynamique d'évaporation et de condensation influençant les conditions locales, une baisse progressive de la température favorisant la condensation et l'augmentation de l'humidité et Présence d'une source d'eau proche (rivière, marécages, puits).

La température (°C) : Les valeurs de la température varient entre 24°C et 26,6°C avec une moyenne de 25,36°C.

La température reste stable et modérée, typique d'un climat tropical avec une baisse nocturne due à l'absence d'ensoleillement, de Perte de chaleur progressive du sol après l'exposition solaire de la journée, présence de couverture nuageuse qui limite la baisse de température. Et faible circulation de l'air correspondant à une dissipation rapide de la chaleur.

4.4.1 Milieu biologique de la zone d'influence immédiate

98

Ces zones autrefois couvertes d'une forêt dense a fait place aujourd'hui aux plantations agro-industrielles comme la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB) et aux plantations villageoises de cacao, de palmiers à huile et d'hévéa. La disparition de la forêt se poursuit avec la création de nouvelles plantations de palmiers à Mani-Béréby par la Société Nouvelle Plantation d'Hévéa et de Palmiers (NPHP). Le patrimoine forestier constitué par le Parc National de Taï, limite naturelle entre la Sous-préfecture de Gnanmangui et celle de Taï n'échappe pas à cette situation. Car par moment infiltré par les agriculteurs à la recherche de nouvelles espèces. De même que l'agro forêt des Rapides Grah Nord qui sépare Gnanmangui de la Sous-préfecture voisine de Djouroutou n'existe aujourd'hui que de mémoire. La destruction des Forêts classées se poursuit par les clandestins malgré les actions de sensibilisation de la Société de Développement de la Forêt (SODEFOR). Les photographies ci-dessous illustre très bien cette situation de milieu beaucoup anthropisé.

Planche 7 : Vue du paysage rurale à Magnery



Culture et habitation à Magnery



Bois sacré de Magnéri à quatre mètres de la voie entrant à Magnéri



La voie d'entrée à Magnéri



Piste à l'intérieur de du site



Terrain plat occupé par les plantations de cacao



Début des flancs occupé par une plantation d'hévéa



Les flancs occupés par des cacaoyers et de gros blocs de granite



Occupation de Bordures des cours d'eaux (broussaille, cacaoyer, bambou de chyne

Source : BRLi-CI, 2024



Planche 8 : Vue du paysage rurale à Djahio



Source BRLi-CI, 2024

4.4.1 Milieu socio-économique et humain

Les villages d'Ipou N'Drikro, SCAF, Gnepasso, Boua, Magnery et Djigbagui, bien que tous situés dans des zones de reboisement des 15 000 ha par la SODEFOR, présentent des caractéristiques uniques en termes d'histoire, de peuplement et d'organisation sociale. Fondés entre les années 1960 et 1970, ces villages ont pour point commun une forte présence de Kroumen, le peuple autochtone, ainsi qu'une population cosmopolite provenant d'autres régions de la Côte d'Ivoire et de pays voisins. L'activité économique principale reste la cacao-culture, suivie par d'autres cultures comme le café, l'hévéa, le maraîchage et le commerce. L'organisation sociale repose sur un chef de village, assisté d'un collège de notables, et la succession à la chefferie varie selon les villages, souvent par lignée familiale ou nomination. Les infrastructures communautaires incluent principalement des écoles primaires, bien que certaines soient encore rudimentaires, et l'accès à des services de santé et à l'eau potable reste limité. En termes de culture, des us et coutumes traditionnels perdurent, avec des sites sacrés, des interdits et des rites associés aux ancêtres, à la nature, et aux ressources locales, illustrant ainsi l'importance de la préservation des traditions et croyances au sein de ces communautés rurales.

Pour une meilleure appréciation de ces zones, les localités de Djigbagui et de Ipou N'drikro avec les caractéristiques biophysiques et socio-économiques ont été décrites. La description détaillée des autres localités est présentée en annexe 15.

4.4.1.1 Localité de DJIGBAGUI

Situé dans la région de la Nawa, Département de Méagui, Djigbagui fait partie de la sous-préfecture de Gnamangui. Il fait partie des nombreux villages que compte la Sous-préfecture. Il se trouve à 65 km de Soubré, 76 km de Méagui et à 57 km du chef-lieu de la Sous-préfecture et appartient aux zones de reboisement des 15 000 ha par la SODEFOR.

● Historique et peuplement

Selon les témoignages recueillis, le village Djigbagui a été fondé dans les années 1970 par quatre (4) grandes familles qui sont : SARAKA IPOU, KOUAKOU KONAN, N'DELI AKPOUE et ALLOKO KOFFI PASCALE. Ces familles sont originaires de Daoukro, de Bocanda et de Kouassi Kouassikro. La zone du sous-projet la situation liée à la gestion foncière est tributaire aux originaires Bakoués. Ils sont les propriétaires terriens et y exercent un droit coutumier. De ce fait, toute personne désireuse d'avoir une parcelle doit leur accord ou autorisation. C'est ainsi que plusieurs allochtones et allogènes ont bénéficié des lopins de terres pour l'agriculture.

La session des terres dans cette zone a été faite par les propriétaires terriens Bakoués de Gnamangui. Aussi, depuis la création du village, plusieurs chefs se sont succédés, dont le premier fut ALLOKO KOFFI PASCALE et l'actuel se nomme IPOU KOUADIO PHILIPPE. L'activité

principale dans cette zone est la cacao culture à laquelle il faut ajouter le café, l'hévéa, le maraicher et le commerce. Ces peuples autochtones ont contribué à l'installation des chefs d'exploitation étrangé dans l'agro-forêts (malgré le domaine étatique) et sont donc leur tuteur à qui des faveurs sont attribuées.

● Population

Djigbagui est composée de la population originaire, les Bakoué, d'allochtones venus des autres régions du pays (Baoulé, Agni, Andoh, Sénoufo, yacouba etc.) et d'allogènes venus pour la plupart des pays de la CEDEAO (Burkinabè, Maliens, Guinéens, etc.). La population est estimée à plus de 2 000 habitants.

● Organisation sociale

Le village de Djigbagui dispose d'une école primaire de six (6) classes à six (6) niveaux qui sont tenues chacune par un instituteur. Chacun d'eux bénéficie d'un logement même si l'école construite est en matériaux précaires (en bois). Sur le plan sanitaire, le village dispose d'un dispensaire construit en bois et d'un infirmier d'état comme seul agent de santé. Cette localité dispose de quatre (4) pompes hydrauliques qui ne sont pas fonctionnelles. Il y a donc un problème criard d'approvisionnement en eau potable dans la localité. Au niveau des infrastructures religieuses, le village enregistre trois (03) mosquées et cinq (05) églises.

● Infrastructures communautaires et équipements collectifs

Le village de Djigbagui dispose d'une école primaire de six (6) classes à six (6) niveaux qui sont tenues chacune par un instituteur. Chacun d'eux bénéficie d'un logement même si l'école construite est en matériaux précaires (en bois). Sur le plan sanitaire, le village dispose d'un dispensaire construit en bois et d'un infirmier d'état comme seul agent de santé. Cette localité dispose de quatre (4) pompes hydrauliques qui ne sont pas fonctionnelles. Il y a donc un problème criard d'approvisionnement en eau potable dans la localité. Au niveau des infrastructures religieuses, le village enregistre trois (03) mosquées et cinq (05) églises.

Par ailleurs, il faut souligner qu'avant 2020, le village de Djigbagui disposait d'un groupe scolaire de douze (12) classes bien construites avec des équipements digne d'une école plus une cantine et à cela douze (12) logements des instituteurs bien construits. Mais toutes ces infrastructures furent détruites lors du déguerpissement le 15 janvier 2020. Ces déguerpissements avaient pour but d'inciter les populations à qui le site. A cela, s'ajoute l'occupation illégale de 12 hectares par des orpailleurs clandestins¹⁹.

Planche 9 : Typologie d'habitat à Djigbagui



Vue du dispensaire de Djigbadji



Vue d'habitat traditionnel à Djigbadji

Source : BRLi-CI, 2024

¹⁹ Selon les dires du porte-parole de la chefferie traditionnelle, Bodji Francis, les démarches menées auprès des autorités administratives afin de négocier le départ des populations n'ont pas trouvé une oreille attentive. «Nous avons été avertis par le sous-préfet de la présence des orpailleurs dans notre zone qui exploiteraient un espace de plus de 12 hectares. Mais le plus grave, on accuse les producteurs d'ici d'être mêlés à l'orpaillage et c'est cet argument qui a été brandi pour venir nous chasser aujourd'hui (.....). Article publié par le média en ligne (Publié le : 22 janvier 2020 par Linfodrome). <https://www.linfodrome.com/societe/54419-soubre-deguerpissement-des-populations-de-la-foret-classee-de-rapide-grah-nord-l-ecole-primaire-et-le-dispensaire-detruits-des-chargeements-de-cacao-emportes>

Cette information a été également relevé par le rapport de la première phase de l'étude de conflit réalisé par le PIF1.



- **Us et coutumes**

En ce qui concerne les us et coutumes, le village de Djigbagui n'a pas d'interdit particulier en revanche, il y existe des cimetières qui sont des sites sacrés.

4.4.1.2 Localité de IPOU N'DRIKRO

La localité de Ipou N'drikro fait partie de la Sous-préfecture de Gnamangui appartenant au Département de Méagui dans la région de la Nawa. Cette localité fait partie des nombreux villages qui composent cette Sous-préfecture. Il est situé à environ 20 km de Djigbagui, 90 km de Soubré, 95 km de Méagui et de 77 km du chef-lieu de la Sous-préfecture de Gnamangui.

- **Historique et peuplement du village de Ipou N'drikro**

La localité de Ipou N'drikro a été créée dans les années 1970 par Feu Ipou N'Dri qui est originaire de Daoukro. Depuis sa création, elle a connu deux (2) chefs de village qui se sont succédé. Il y a eu Feu Ipou N'Dri, le fondateur et N'Dri Kouakou Germain son successeur qui est l'actuel chef de village. Il (feu Ipou n'Dri) était pisteur (acheteur de produits agricoles) et fut invité par son aîné qui était cultivateur dans le village de Souleymanekro (Djigbagui). Yassui Souleymane demanda à son frère de ne pas résider dans le même village que lui, mais de partir derrière l'eau. C'est ainsi qu'il trouva refuge sur le site actuel de Ipou-'Ndrikro d'où son appellation de Ipou-N'Drikro qui signifie en langue baoulé « village de Ipou-N'dri ».

- **Population**

Le village de Ipou N'drikro est constitué d'une population hétérogène dont les propriétaires terriens sont les Bakoué de Gnamangui. On trouve dans ladite localité une population composée d'allochtones (Malinké, Baoulé, Gouro, Agni, Bété, Lobi, etc.). La population résidente non ivoirienne est composée en majorité de Burkinabés et de Maliens. La population de Ipou N'dridro est estimée environ 5000 habitants. L'économie du village est basée sur les activités agricoles telles que le cacao, le café, l'hévéa, le palmier à huile, le manioc, etc et autres activités non agricoles telles que les restaurants, maquis, et le commerce. La population pratique la religion chrétienne et musulmane.

- **Organisation sociale**

La gestion du village est confiée au chef du village. L'actuel chef est N'Dri Kouakou Germain. Il est aidé dans sa tâche par un collège des notables. Le chef a un rôle juridique (règlement des conflits) et un rôle religieux (garant de la tradition). La succession au niveau de la chefferie se fait en lignée agnatique. Le village est composé de cinq (5) grandes familles qui sont les familles Ipou, Yao N'Dri, Kouadio et Awa.

- **Infrastructures communautaires et équipements collectifs**

La localité de Ipou N'drikro dispose d'une école de six (3) classes dont trois classes construites en dur et les autres en bois. Les élèves sont encadrés par quatre (4) enseignants dont deux bénévoles. Au niveau sanitaire, le village dispose d'un dispensaire. Mais, il ne bénéficie pas d'infrastructures hydrauliques pouvant l'alimenter en eau potable.

Ipou N'drikro dispose également de plusieurs équipements religieux qui sont réparties comme suit : 4 églises et 2 mosquées. Les vendredis, sont des jours de grandes affluences sur le marché car c'est le jour dédié aux activités commerciales et de négoce dans cette cité. Malgré cet atout économique que représente ce marché pour cette localité, il faut noter que la plupart des habitations sont de type traditionnel.

Planche 10 : Typologie d'habitat à Djigbagui



Vue des salles de classes à Ipou-N'Drikro



Vue d'un habitat traditionnel à Ipou-N'Drikro

Source : BRLi-CI, 2024

4.4.1.3 Résumé de la visite des espaces ou des linéaires

Ces pistes jouent un rôle essentiel en dépendant des villages environnants, comme Magnery, Nero-Brousse et de gros campement comme Boukarykro tous situés au cœur de l'agro-forêt, aux centres urbains tels que Dogbo et San Pedro. Elles constituent un axe vital pour le transport des biens agricoles, l'accès aux marchés locaux et régionaux, ainsi que pour la mobilité des populations locales. Parmi les composantes linéaires, il y a également des ponts qui servent de passage pour relier plusieurs villages voisins à Magnery, facilitant le transport de personnes, de marchandises agricoles, et de produits forestiers. La planche ci-dessous présente quelques itinéraires dans la l'agro-forêt des Rapides Grah.

Planche 11 : Illustration de site d'activités génériques

	<p>Latitude: 5.202132 Longitude: -6.862749 Elevation: 153.3649 m Precision: 5.5 m Time: 23-12-2024 10:52 Note: Flanc de colline route Sainte Marie</p>
<p>Réhabilitation de piste ou pose de buse route Doba-Sainte x : 5.195754 ; Y : -6.865783</p>	<p>Flanc de colline route Doba Sainte Marie X : 5.0202132 ; Y : -6.860749</p>
<p>Latitude: 5.559 Longitude: -6.922195 Altitude: 185.0114 m Precision: 8.5 m Time: 21-12-2024 14:58 Note: Ipou-N'Drikro Su de Gbamangui</p>	
<p>Cour d'eau route Djigbadji –Ipou n'Drikro X : 5.559 ; Y : -6.922195</p>	<p>Pont en bois sur la rivière sacrée gnanré à la rentrée de Magnery</p>

Source : BRLi-CI, Décembre 2024



Planche 12 : Routes et ouvrages de franchissement dans la zone du sous projet



Source : BRLi-CI, Décembre 2024

4.4.1 Genre inclusion sociale et groupes vulnérables

Cette analyse sur le genre a été élaborée pour intégrer les aspects liés au genre dans la réalisation des travaux du plan d'aménagement des Rapides Grah dans le département de San-Pedro et de Soubré. Il est probable que, dans les plantations villageoises dans lesquelles la main d'œuvre est souvent d'origine familiale, les femmes seront davantage impliquées dans la création des pépinières.

L'analyse du genre dans le cadre du sous-projet d'aménagement des Rapides Grah dans les départements de San-Pedro et de Soubré révèle une structuration sociale fortement marquée par des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes. Les rôles sociaux sont traditionnellement « genrés » : les hommes occupent la majorité des postes liés à la production et aux prises de décision, tandis que les femmes sont essentiellement cantonnées aux activités domestiques et agricoles secondaires, souvent informelles et peu rémunérées. Dans les plantations villageoises, les femmes jouent un rôle non négligeable dans la création des pépinières et les travaux de terrain, bien que leur contribution soit souvent peu valorisée, et qu'elles aient un accès limité aux ressources productives, notamment à la terre et au crédit.

De plus, les femmes restent marginalisées dans les emplois permanents et n'occupent que rarement des postes de responsabilité. Le contrôle des revenus familiaux revient majoritairement aux hommes, même lorsque les femmes en sont les génératrices principales.

Par ailleurs, l'évaluation spécifique des risques liés aux VBG dans la zone du sous-projet met en lumière plusieurs préoccupations majeures. La présence d'une main d'œuvre temporaire masculine, la précarité économique, ainsi que l'absence de mécanismes communautaires de protection, peuvent accroître les risques de harcèlement sexuel, d'exploitation économique, de violences domestiques ou encore de mariages précoces. Ces risques sont renforcés par l'absence ou la faible accessibilité des services de prise en charge psychosociale, médicale et juridique pour les survivantes de VBG.

Le développement d'un état initial sur le genre implique la collecte de données ventilées par sexe pour mesurer l'impact du sous-projet sur le genre. Afin de rassembler les données nécessaires pour réaliser ce PAG, des méthodes de collecte de données primaires et secondaires ont été utilisées. Des discussions en focus group ont été organisées dans les communautés de Magnery, Gnepasso, Boua, Grélé, Djahio, Ipou N'Drikro, Djigbagui et Scaf' avec les groupes d'hommes, femmes et enfants.

Ces discussions ont permis de collecter des informations sur les conditions socio-économiques des ménages de la zone d'étude. Ces données ont été complétées par des données secondaires obtenues au cours de recherche documentaire. En effet, les populations de la FC des Rapides Grah ne vivent que des productions agricoles. Avec peu de commodités et une faible diversité d'activités économiques, les populations généralement agricoles sont liées aux coûts des produits agricoles avec une production importante de produits de rente (cacao, hévéa, palmier à huile, café, etc.). Toutefois elles demeurent dans une précarité avérée avec le contrôle régulier des agents de la SODEFOR et des restrictions que rencontrent leurs activités dans cette zone où il est légalement interdit les activités anthropiques.

Suite à la collecte de données, une évaluation d'impact spécifique au genre a été réalisée afin d'évaluer les impacts spécifiques du sous-Projet et proposer des mesures d'atténuation.

Le contexte lié au genre en Côte d'Ivoire se caractérise par des disparités significatives entre les hommes et les femmes notamment en matière d'éducation, de revenu, de participation au travail, d'accès à la propriété foncière, de pouvoir de prise de décision dans le cercle familial et dans la communauté, ainsi qu'en matière de représentation publique (élus, administration, etc.).

Les principales inégalités liées au genre constatées dans la zone du sous-projet concernent l'accès à la terre (contrôlé par les hommes uniquement), l'accès aux emplois permanents (favorable aux hommes) et la responsabilité des revenus familiaux (à la charge de l'homme).

4.4.1.1 Opportunités et risques potentiels liés au genre

Le sous-projet est susceptible de générer les risques et/ou les opportunités suivants :

- augmentation/réduction des revenus agricoles des femmes ;
- augmentation/réduction de l'accès à l'emploi des femmes ;
- gestion des ressources humaines discriminatoires/favorable vis-à-vis des femmes ;
- amélioration/dégradation des conditions de travail et du bien-être des femmes ;
- amélioration/dégradation des conditions de santé et sécurité des femmes ; et
- augmentation/réduction de la participation des femmes dans le cadre de la consultation des parties prenantes.

4.4.1.2 Mise en œuvre du PAG

La mise en œuvre réussie du PAG nécessitera la réalisation des actions suivantes :

- définir des rôles et responsabilités au sein du sous-projet pour la mise en œuvre du plan ;
- développer un plan de formation et de développement des capacités pour l'équipe de direction et les équipes en charge de la mise en œuvre du PAG, pour aider à une bonne compréhension des enjeux et exigences du PAG ; et
- effectuer un suivi et une évaluation des résultats du PAG.

Ces éléments peuvent servir de base pour l'élaboration de la stratégie genre et le plan d'action qui doit être mise en œuvre dans le cadre du sous-projet.



4.5 LACUNES DES DONNEES

Les lacunes des données sont de deux ordres : (i) les informations qualifiées de partielles ; (ii) les informations inexistantes.

4.5.1 Données qualifiées de partielles

Les données partielles concernent notamment les informations peu précises et les informations non actualisées (tableau ci-dessous).

Tableau 10 : Récapitulatif des données qualifiées de partielles

Données peu précises	Données non actualisées
Certaines informations sont génériques et d'ordre générales (climat)	Certaines données sur la population n'ont pas été mises à jour
Imprécisions des mesures dues à des erreurs systématiques des appareillages (sonomètre, thermomètre électronique)	Les données sur les attributions officielles des ministères et institutions d'Etat restent encore non actualisées du fait que l'accessibilité à la totalité des informations comporte des difficultés rendant l'information acquise plus ou moins partielle
Compte tenu de la période de réalisation de l'étude, les mesures des paramètres environnementaux (qualité de l'air, température, niveau de bruit, etc.) ont été effectuées en décembre 2024 donc ne tiennent pas compte des différentes saisons de l'année et peuvent donc subir des variations	Les rapports d'activités de certaines parties prenantes ne sont pas actualisés et s'arrêtent souvent en 2021
Les données mesurées sur le terrain peuvent souffrir d'imprécision à cause des délais relativement courts des missions de terrain	Les monographies de certaines localités datent de 2023

Source : BRLi-CI, Décembre 2024

4.5.1 Données inexistantes

La quantification des Gaz à Effet de Serre (GES) du fait des nombreux paramètres à prendre en compte (état de l'engin, carburant utilisé, etc.).

4.6 ENJEUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le sous-projet dans sa réalisation, sera confronté à des enjeux environnementaux et sociaux économiques auxquels il faudra accorder une attention particulière lors de l'exécution des différentes phases. L'identification de ces enjeux et contraintes potentiels du sous-projet, permet d'appréhender les composantes du milieu récepteur qui méritent une attention particulière et les préoccupations des parties prenantes. Les principales contraintes et potentialités de l'agro forêt des Rapides Grah qui découlent des analyses précédentes sont présentées par la suite.

4.6.1 Contraintes et obstacles à l'aménagement

Contraintes et obstacles d'ordre administratif et juridique

Il s'agit de :

- la faible matérialisation des limites de l'agro forêt ;
- l'absence de matérialisation des limites des enclaves au sein de l'agro forêt ;
- la non-définition claire, par des textes, des limites de l'agro forêt en intégrant les évolutions autour et au sein de l'agro forêt, tel que le Schéma Directeur d'Urbanisme de San Pedro ou la nouvelle limite du PNT.

Les limites de l'agro forêt des Rapides Grah et celles des enclaves concédées aux villages riverains ne sont plus perceptibles. C'est le cas des villages de Djigbadji et de Hanagba, etc. qui demandent la délimitation de leur site avec la SODEFOR.

- baisse du rendement des agents ;
- insuffisance de ressource humaines pour la gestion de l'agro-forêt ;
- insuffisance de matériel et d'équipements ;
- difficulté d'atteinte des objectifs ;
- mauvaise gestion du PAPFC.

Pour débiter le reboisement des 15 000 ha au cours de la campagne 2025-2026, Il est nécessaire de renforcer le personnel des équipements au sein des différentes UGF pour assurer la réussite de l'ensemble des activités.

Contraintes et obstacles liés au milieu naturel

Il s'agit :

- des forts débits et des crues importantes avec des zones d'inondation généralisées pendant la période de pluies ;
- de l'appauvrissement des sols ;
- l'exploitation des lits des rivières et ruisseaux ;
- pollution des ressources naturels (eaux / sol / air) ;
- l'existence des flancs des montagnes ;
- des zones à fortes pentes dans l'agro-forêt.

Contraintes et obstacles liés à l'environnement socio-économique et humains

Il s'agit entre autres de :

- la forte densité de population dans la zone ;
- la pratique de la cacao-culture « plein soleil » étendue à la totalité du périmètre de l'agro forêt;
- la dominance de l'agriculture comme principale, voire unique, activité de la population au sein de l'agro-forêt ;
- le manque d'infrastructures sanitaires pour le soin des populations ;
- la problématique de la pression foncière ;
- la présence de la SAPH dans l'agro-forêt des Rapides Grah ;
- le Développement rapide des villages et localité présents dans l'agro-forêt ;
- les problèmes liés au braconnage ;
- l'existence des sites sacrés ;
- le développement de l'orpaillage ;
- les risques de conflits sociaux ;
- les difficultés d'accès à la nourriture suffisante et à moindre coût ;
- la diffusion des informations n'est pas effective ;



- l'enclave des villages riverains ;
- l'absence de participation de femmes rurales ;
- Identification des zones à haute teneur en carbone ;
- la problématique de l'exploitation et l'abus sexuel et du harcèlement sexuel (EAS/HS) ;
- les problèmes liés aux droits d'usage ;
- la non-prise en compte de systèmes et des arrangements coutumiers en place ;
- l'afflux de population dans les enclaves des zones du sous-projet ;
- le manque d'investissement dans la création et la rénovation d'installations de conditionnement, de stockage et de commercialisation des productions ;
- le mauvais état du réseau routier (dégradation des voies traversant les forêts) ;
- des difficultés d'accès aux services de base (éducation, santé...) ;
- la faible implication des communautés dans la gestion de l'agro-forêt ;
- la méconnaissance du cadre juridique forestier et des droits d'usage par les populations riveraines de l'agro forêt.

Contraintes et obstacles liés à l'état de la forêt et sa gestion

Il s'agit de :

- le faible taux des formations forestières ;
- la forte dégradation des écosystèmes forestiers restants, notamment dans les zones à forte pente et autour des cours et des plans d'eau ;
- l'absence de capital forestier sur pied ;
- l'appauvrissement de la forêt en espèces fauniques (espèces rares ou en voie de disparition) ;
- le braconnage ;
- problèmes d'orpaillage clandestin ;
- la faible coordination et synergie entre structures étatiques et les partenaires pour la gestion de l'agro forêt des Rapides Grah ;
- le manque de définition précise des rôles et de responsabilités de chacune de parties prenantes ;
- l'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières mobilisées par la SODEFOR au sein de l'agro forêt ;
- l'insuffisance des infrastructures en quantité et de la mauvaise qualité de celles existantes ;
- la faible structuration et opérationnalisation des structures de gestion participative.

Contraintes et obstacles liés au reboisement des 15 000 ha de la campagne 2025-2026 par la SOEDEFOR

Il s'agit de :

- l'insuffisance des campagnes de sensibilisation dans la zone du sous-projet notamment les chefs d'exploitation cacaoyer ;
- la réticences de certains chefs d'exploitation recensés pour la pratique de l'agro-forêt ;
- le manque de pièce valable pour certains chefs d'exploitation recensés ;
- le manque de fluidité dans le dispositif de paiement électronique avec le partenaire de téléphonie mobile ;
- le non-démarrage du renforcement des capacités des agents de la SODEFOR par l'AT agro-forêts ;
- l'insuffisance du personnel de la SOEDEFOR pour l'encadrement et le suivi des activités de reboisement ;

- l'insuffisance de matériels et d'équipements pour le personnel de la SODEFOR ;
- le manque de moyens de transport des plants des sites de pépinière vers les plantations ;
- l'insuffisance de main d'œuvre dans la zone du sous-projet ;
- le faible coût des travaux de reboisement comparé au gains liés à l'orpaillage ;
- la réclamation des droits par les tuteurs des chefs d'exploitation recensés ;
- la non matérialisation des zones HVC et HSC ;
- le risques des conflits sociaux.

4.7 ZONES A HAUTE VALEUR DE CONSERVATION (HVC) ET A HAUTE STOCK DE CARBONE (HSC)

Les zones HVC et HSC méritent une attention particulière dans le cadre de l'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah.

Ce sont pour les zones HVC :

- les zones de concentration d'importante biodiversité ;
- les écosystèmes en situation critique ;
- les valeurs culturelles.

Ce sont pour les zones HSC :

- la forêt à haute densité ;
- les forêts à moyenne densité ;
- les forêts à basse densité ;
- les forêts jeunes en régénération ; et
- les zones non-forestières (zones reboisées).

4.7.1 Identification des zones à Haute Valeur de Conservation

4.7.1.1 Méthodologie

L'approche méthodologique pour l'identification des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC) au sein de l'agro forêt des Rapides Grah s'appuie essentiellement sur les travaux de E. Brown et al. (2013), synthétisés dans le Guide Générique pour l'Identification des Hautes Valeurs de Conservation, réédité en 2017. L'approche développée par Dainou et al. (2016) a été également utilisée pour ce travail d'identification des zones HVC. Les données permettant l'identification des zones HVC sont issues des travaux bibliographiques, du rapport du PAPF de Rapides Grah et des travaux de terrain menés dans le cadre de cette étude. Seul les zones HVC applicables à l'agro-forêt des Rapides Grah seront décrites.

● HVC 1 : Concentrations de biodiversité :

La HVC 1 désigne les concentrations importantes de biodiversité, reconnues comme uniques ou importantes en comparaison à d'autres zones, sur la base de critères de priorité établis et d'évaluations sur le terrain. Il s'agit des :

- **Zones protégées**

L'aire du sous-projet peut être considérée, par son classement en tant qu'agro-forêt, comme une zone disposant d'une protection spécifique. Cela est un indicateur potentiel de la présence de concentrations importantes de valeurs de biodiversité. Les inventaires faunistiques et floristiques, l'analyse du couvert forestier et les enquêtes auprès des parties prenantes ont fait ressortir la forte dégradation de la biodiversité, conséquence de la perte des écosystèmes forestiers initiaux. La



délimitation d'une zone tampon à l'intérieur de l'agro forêt n'est pas à préconiser du fait que la zone tampon prévue pour la préservation de la biodiversité du PNT fait partie intégrante du périmètre du parc (OIPR, 2015).

- **Espèces endémiques ou sous-endémiques**

Les zones forestières de la zone ouest de la Côte d'Ivoire présentent un taux d'endémisme élevé (UICN, 2015 ; SODEFOR, 1996). A l'état initial, l'agro forêt était un refuge de ces endémismes. Aucune espèce endémique n'a été inventoriée lors des travaux sur le terrain. Des études plus approfondies pourront être menées lors de la mise en œuvre du PAPFC pour approfondir la composition floristique et faunique dans les îlots forestiers. Cette HVC n'est pas à exclure, mais la proximité du PNT avec l'agro forêt soustrait le concept de valeur critique de la HVC 1.2 au sein de l'agro forêt.

- **Concentrations spatiales et temporelles d'espèces**

Ces zones correspondent aux zones forestières résiduelles, elles-mêmes correspondant à des zones humides en permanence. Malgré la distance aux zones humides RAMSAR, le réseau hydrographique permanent présent dans l'agro forêt joue un rôle crucial pour les animaux pendant la saison sèche, assurant leur approvisionnement en eau pendant cette période. L'identification de ces zones HVC 1.4 a été faite sur la base du réseau hydrographique de l'agro forêt des Rapides Grah. Malgré le fort niveau de dégradation des milieux naturels, la proximité du PNT est un élément supplémentaire pour mettre en place des mesures de gestion et de suivi adaptées dans ces zones assurant la connectivité et la perméabilité de la biodiversité du PNT avec le reste du territoire. Le réseau hydrographique, les plans d'eau et une zone tampon de 25 mètres de part et d'autre des cours d'eau sont à considérer comme HVC 1.4. Ces zones représentent 9 702 ha.

- **HVC 4 : Services écosystémiques en situations critiques :**

- **Zones critiques pour les bassins versants**

L'agro forêt des Rapides Grah joue un rôle important dans la régulation de l'écoulement de l'eau de plusieurs bassins versants. Plusieurs villages, sous-préfectures et même la ville de San Pedro dépendent de l'eau de l'agro-forêt de Rapides Grah pour leur consommation et pour l'irrigation, garantissant ainsi la viabilité des zones de pêche et des terres agricoles en dehors de l'agro-forêt. Ces zones, jouant un rôle important dans la gestion des bassins versants, correspondent aux cours d'eau et aux zones tampon aux alentours. Elles ont été également identifiées comme des zones HVC 1.4. Le réseau hydrographique de l'agro forêt des Rapides Grah a une double valeur, assignée au HVC 1.4 et au HVC 4. Ces zones représentent environ 9 702 ha.

Planche 13 : Cours dans l'agro-forêt de Rapides Grah



Cours d'eau sur l'axe Dogbo-Boua



Cours d'eau sur l'axe Dotou-Gbolo

Source : BRLi-CI, Janvier 2025

- **Zones critiques pour le contrôle de l'érosion**

Certaines zones forestières situées dans les zones à forte pente ont une fonction vitale de stabilisation des pentes. Dans le cas de l'agro forêt des Rapides Grah, ces zones ne sont pas en amont d'un lieu habité, mais elles font partie des cours supérieurs du bassin versant du fleuve San Pedro. Des phénomènes d'érosion peuvent générer la modification des caractéristiques hydrologiques des bassins versants et augmenter la charge sédimentaire. L'ensablement du fleuve peut générer un impact sur la ville de San Pedro et ses infrastructures portuaires. Ainsi, trois zones

à forte pente (>20%) de l'agro forêt des Rapides Grah ont été identifiées par le traitement des MNT. Ces zones correspondent à des zones HVC 4. Ces zones représentent environ 47 312 ha. Elles sont situées dans la partie sud-ouest de l'agro forêt.

Photo 2 : Aperçu du relief sur l'axe Gbolo-magnéry dans l'agro-forêt



Source : BRLi-CI, Janvier 2025

● HVC 5 : Besoins essentiels des populations locales

Les zones à HVC 5 correspondent aux zones où la population dépend fortement des écosystèmes pour assurer leur subsistance, avec une faible disponibilité d'alternatives possibles. Dans le cas de l'agro-forêt des Rapides Grah, la dépendance des populations de leur milieu dans l'approvisionnement des biens est forte. Les cours d'eau fournissent de l'eau et une ressource alimentaire (protéines animales) non négligeable. Le réseau hydrographique, intégrant les zones tampons autour, a déjà été intégré en tant que HVC 1.4 et HVC 4.

Les zones forestières approvisionnent en bois, fibres et combustibles les populations riveraines. Ces zones sont aussi des espaces avec une plus forte densité animale, jouant un rôle de réservoir alimentaire. Ces zones forestières sont, a priori, une zone à HVC. La nature du sous-projet d'aménagement, avec une interdiction formelle de défricher et avec des mesures pour protéger les îlots forestiers, fait que l'actuel usage des zones forestières servant véritablement aux usages de subsistance ne menace ni n'interdit ces fonctions. Les mesures de gestion et de suivi préconisées visent une gestion rationnelle des ressources tout en assurant l'approvisionnement en biens et services aux communautés, qui devront, à leur tour, respecter le cadre légal en vigueur.

Planche 1 : activités anthropiques



Culture de cacao dans l'agro-forêt

Culture de riz dans l'agro-forêt

Source : BRLi-CI, Janvier 2025

● HVC 6 : Valeurs culturelles

L'agro forêt des Rapides Grah n'héberge pas de sites archéologiques d'importance mondiale ou nationale dans la zone d'études. Les zones à HVC 6 se cantonnent aux sites avec un intérêt culturel ou culturel particulier pour les communautés. Ces endroits incluent des cimetières, des zones de cérémonies traditionnelles importantes, des lieux ayant une forte charge symbolique ou mystique. L'identification et la délimitation de ces zones de façon détaillée sera faite en concertation entre les populations concernées et les CGP-FC.



4.7.2 Identification des zones à haute teneur en carbone - High Carbon Stock - HCS

L'analyse de l'occupation du sol couplée aux données du réseau hydrographique a permis de définir et grouper les zones potentielles de forêts HCS, et les zones non-forestières. Au sein des zones forestières, une analyse affinée des images combinée à une mission de terrain du cartographe a permis de pré-identifier les quatre catégories de couverts forestiers et les deux types de couverts non-forestiers utilisés dans l'approche HCS. Les prescriptions de l'arbre de décision de la méthodologie HCS ont permis d'identifier les îlots de forêt de basse priorité, non recommandés pour la conservation et les zones forestières prioritaires. L'étendue des différents types de couverts est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Superficie des différents types de classes HCS de couvert végétal dans la zone sous aménagement de l'agro forêt des Rapides Grah

Types de couvert	Superficie SIG (ha)	Pourcentage (%)
Forêt à Haute Densité (FHD)	256	0,1%
Forêt à Moyenne Densité (FMD)	2 023	0,8%
Forêt à Basse Densité (FBD)	2 395	0,9%
Forêt Jeune en Régénération (FJFR)	239	0,1%
Zone non-forestière (Friche (S) /zone déboisée /ouverte (OL))	258 091	98,1%
Total	263 004	100 %

Source : PAPFC Rapide Grah, 2023

Au total, les zones de forêts HCS ne représentent aujourd'hui que 1,9 % de l'agro forêt des Rapides Grah et correspondent principalement aux zones avec des contraintes d'accessibilité pour la mise en valeur agricole.

5 IDENTIFICATION, ANALYSE/PREDICTION ET EVALUATION DES RISQUES/IMPACTS E&S POTENTIELS INDUITS PAR LE SOUS-PROJET

Cette section présente, la méthodologie suivie pour identifier, analyser et évaluer l'importance absolue des risques/impacts E&S du sous-projet ainsi que l'identification des risques et impacts E&S en phase de travaux et d'exploitation.

5.1 METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES RISQUES/IMPACTS

- Les risques/impacts potentiels peuvent être qualifiés : risque/impact direct : exprime une relation de cause à effet entre une composante du sous-projet et un élément de l'environnement ;
- risques/impact indirect : découle d'un impact direct et lui succède dans une chaîne de conséquences ;
- risques/impact cumulatif : résultat d'une combinaison d'impacts générés par un même sous-projet ou par plusieurs projets dans le temps (passé, présent ou avenir) et dans l'espace ;
- risques/impact résiduel : impact subsistant après l'application d'une mesure d'atténuation

La méthode d'identification et d'évaluation des impacts est présentée en annexe 20 du rapport.

5.2 IDENTIFICATION DES RISQUES/IMPACTS POTENTIELS

5.2.1 Identification des activités sources d'impacts

L'identification des risques/impacts E&S positifs et négatifs attribuables à l'aménagement de l'Agro-Forêt des Rapides Grah est basée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu récepteur et les activités projetées dudit sous-projet. On entend par (i) l'effet direct, la conséquence directe de l'impact d'une activité du sous-projet sur les composantes de l'environnement et (ii) l'effet indirect, la conséquence d'autres activités mais favorisés par les impacts du sous-projet.

Cette démarche permet de mettre en liaison, les activités sources d'impact associées au sous-projet et les éléments de l'environnement biologique, physique et humain du milieu d'insertion.

L'approche méthodologique adoptée pour identifier les impacts/risques E&S du sous-projet et du milieu est basée sur l'analyse des interactions possibles entre les milieux récepteurs et les travaux envisagés. Cette analyse permet de mettre en relation les sources d'impacts associées aux différentes phases du sous-projet et les différentes composantes du milieu susceptibles d'être affectées (sols, eaux, qualité de l'air, faune, flore, santé et sécurité, emploi, commerce, bâti et infrastructures).

Aux différentes étapes, les activités sources d'impact sont susceptibles de modifier positivement ou négativement les éléments des milieux biologiques, physiques et humains.

Ainsi, selon ces phases, les activités sources d'impacts sont données dans les tableaux ci-après.

Tableau 12 : Activités sources d'impacts spécifiques par phase du sous-projet

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources
----------------------	------------------	-------------------



Phase préparatoire (activités préalables au reboisement)	Délimitation des agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Rafrâichissement des limites périmétrales (6m de large) • Bornage (confection et pose) • Panneaux signalétiques de l'agro forêt (confection-transport pose) • Ouverture des limites des enclaves (6m de large) • Ouverture des limites des agro-forêts
	Recensement des producteurs et levé des parcelles	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation ; • Enquêtes démo foncières et socio-économiques • Délivrance des contrats y compris enregistrement, en fonction des différentes zones/séries (dégradées, HVC/HSC) • Elaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; • Identification des blocs de reboisement.
	La surveillance des agro forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations).	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement des agents de la SODEFOR • Elaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance • Patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet • Patrouilles mixtes (agents du sous-projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention)
	Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des producteurs en coopératives • Acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao ; • Appui conseils (par tonne de produits agricoles) • Assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers). • Fonctionnement du Groupe de Travail Intérimaire
Phase de production de plants et planting	Production de plants	<ul style="list-style-type: none"> • choix de semences ; • identification des sites de production ; • sensibilisation et contractualisation avec les producteurs ; • suivi et entretien des plants ; • réception et paiement électronique
	Transport, distribution et planting des plants	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation et contractualisation avec les Chefs d'Exploitation ; • Transport des plants sur les sites de planting ; • Préparation des sites de planting (Piquetage Trouaison) ; • opération de planting ; • réception et paiement électronique.
Phase de suivi/exploitation/ d'entretien	Entretiens et suivi des plants	<ul style="list-style-type: none"> • Regarnissages • Entretiens
	Gestion des redevance foncières	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plan de gestion des fonds ; • Collecte des redevances ; • Gestion des fonds.
	Entretien des limites périmétrales	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et regarnissage des limites de l'agro forêt • Entretien et regarnissage des limites des enclaves
	Exploitation des arbres matures	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des contrats de concession ; • Travaux d'exploitation et de transport ; • Gestion des ressources / revenus.
	La surveillance des agro forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations)	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement des agents de la SODEFOR • Elaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance • Patrouilles ordinaires agents de la SODEFOR ; • Patrouilles mixtes (agents du sous-projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention)

Source : TDR, EIESA PIF 2 Rapides Grah

5.2.2 Identification des composantes environnementales et sociales

Les composantes environnementales et sociales pouvant être impactées au cours des différents phases du sous-projet sont données dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Eléments récepteurs affectés par le sous-projet

Milieux	Eléments récepteurs
Biologique et physique	Sols
	Air
	Eau
	Végétation
	Faune
	Climat
	Paysage
Humain	Sécurité et santé
	Emploi et revenu
	Activités agricoles
	Nuisances sonores
	Services écosystémiques
	Infrastructures / économie
	Foncier
	Modes de vie locaux
	Relation socio culturelle
Patrimoine culturel	

Source : BRLi-CI, Janvier 2025

5.2.3 Matrice d'interrelation

Chaque activité source d'impact est susceptible d'agir au moins sur une composante du milieu. En établissant ces liens, on obtient une matrice d'identification ou grille interrelationnelle entre les activités sources d'impacts et les composantes du milieu durant les différentes phases du sous-projet. Cette interrelation est symbolisée dans le tableau en annexe 18.

5.3 SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS E&S POTENTIELS DU SOUS-PROJET

5.3.1 Examen des Options « sans le sous-projet » et « avec le sous-projet »

Cette section est consacrée à l'analyse de deux (2) options : « sans le sous-projet » et « avec le sous-projet ». Le but est de cerner les avantages et les inconvénients du sous-projet en l'inscrivant dans son environnement et en tenant compte des enjeux socio-économiques. Les hypothèses « sans le sous-projet » et « avec le sous-projet » sont considérées en raison de choix déjà arrêté de la zone d'étude et des avantages du sous-projet pour le développement local. La méthodologie d'analyse s'est basée sur des critères environnementaux, sociaux et économiques. Il ressort de cette étude comparative que l'option de la réalisation des activités prévues dans le PAPF est celle qui présente plus d'avantage au plan politique, environnemental et socio-politique. Aussi des mesures de mitigation sont proposées. L'analyse des deux options est présentée en annexe 19.

5.4 DESCRIPTION ET ANALYSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROJET SUR LES COMPOSANTES



BIOLOGIQUES, PHYSIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

5.4.1. Risques/impacts potentiels des activités du sous-projet

5.4.1.1 Impacts positifs en phase de préparation (Activités préalables au reboisement)

◆ MILIEU PHYSIQUE

Elle n'aura pas d'incidence potentiel positive sur les composantes du milieu physique comme l'air, le climat, le paysage, le sol/sous-sol, les ressources en eau. On pourra noter par ailleurs, que la présence des agents de la SODEFOR, des agents recenseurs pourra dissuader les clandestins qui s'adonnent à l'orpaillage. Cela aura des impacts positifs sur le sol, les ressources en eau et l'air.

◆ MILIEU BIOLOGIQUE

Pendant la phase préparatoire, les activités de sensibilisation auprès des communautés riveraines et des Chefs d'Exploitation), de surveillance et de patrouilles des agents de la SODEFOR contribuera à la protection de la faune et de la flore présente dans l'agro-forêt.

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/Sécurité : le recensement exhaustif des Chefs d'exploitation, la présence des agents recenseurs et de la SODEFOR ainsi que les différentes sensibilisations contribuera à la réduction de l'insécurité dans la zone du sous-projet. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue locale et moyenne durée).*

Emploi (Opportunités d'emplois directe et indirecte) : Elles sont liées au recrutement de personnes qualifiées et de la demande de main-d'œuvre souvent non qualifiée pour mener des travaux. Pour ce faire, les entreprises en charge des activités de recensement et des sensibilisations procéderont au recrutement d'un personnel qualifié. D'autres travaux comme la délimitation et l'entretien des limites des enclaves et de l'agro-forêts seront réalisés par des travailleurs non-qualifiés.

Cela contribuera à la création d'emplois temporaires directs ou indirects pour les populations locales et surtout les jeunes des villages ou campements qui constitueront une source potentielle de fourniture de la main-d'œuvre locale. Par ailleurs, des cadres moyens et supérieurs nationaux parmi lesquels on peut citer le personnel des entreprises sélectionnées, le personnel de bureau de contrôle seront aussi recrutés pour les travaux lors de la phase préparatoire. Ces chantiers dans le cadre du sous projet du PIF2 dans les régions de San-Pedro et de la Nawa constitueront ainsi une opportunité pour résorber le chômage dans la zone d'influence du sous-projet. De façon générale, on peut estimer que le sous-projet engendrera approximativement la création de quelques dizaines d'emplois directs et indirect, qualifiés et non qualifiés. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue locale et courte durée).*

Condition de vie des populations locales : Le recrutement de la main-d'œuvre locale pour les travaux à réaliser va permettre d'accroître les revenus de nombreux ménages et aura ainsi des répercussions sociales positives en termes de contribution significative à la réduction des incidences de la pauvreté. Le développement circonstanciel d'activités Génératrices de Revenus (AGR) va aussi contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans la zone d'influence du sous projet du PIF2 dans les régions de San Pedro et de la Nawa *Cet impact est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue locale et courte durée).*

Revenu : Pendant cette phase, la présence des travailleurs dans les localités de l'agro-forêt pourraient favoriser un développement circonstanciel d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Cela favorisera une augmentation de la commercialisation de plusieurs produits locaux et

améliorera le chiffre d'affaires des détenteurs de ces activités qui pour la plupart du temps sont des femmes. *Cet impact est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue locale et courte durée)*. On pourra enregistrer également pendant cette même phase des opportunités d'affaires pour les propriétaires de maisons et d'hôtels et autres opérateurs économiques. En effet, le personnel de chantier venant d'autres horizons, devra bien occuper pour son hébergement, un patrimoine immobilier appartenant à de tierces personnes, notamment les propriétaires de maisons en location et les hôtels. Le personnel concerné devra leur payer en retour les frais de location de ces locaux. Cela constituera pour les propriétaires un gain de revenus, le temps de l'occupation desdits sites pendant la phase préparatoire. *Cet impact est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue locale et courte durée)*.

Changement de statut des Chefs d'exploitation : Le recensement des Chefs d'exploitation et l'acceptation de signature des contrats agroforestier permettra à ces exploitants de travailler légalement dans l'agro-forêt sur la superficie de leurs parcelles levées en fonction de leur localisation. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance forte (forte intensité, étendue locale et longue durée)*.

Relation socio culturelle : Le travail en équipe lors des activités de recensement, de sensibilisation et de formation va développer des relations entre les agents mais aussi un brassage culturel avec les communautés locales. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance moyenne (forte intensité, étendue locale et courte durée)*.

Education/formation : Les activités de renforcement des capacités des agents de la SODEFOR par l'AT agroforesterie ainsi que la formation des Chefs d'exploitation par le Consultant N'KOH Ambroise qui seront réalisées pendant la phase préparatoire va permettre aux acteurs d'être formés aux techniques de l'agroforesterie et de fabrication du compost. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance moyenne (forte intensité, étendue locale et courte durée)*.

Matériels et équipements : pendant la période préparatoire, il est prévu l'acquisition des véhicules, des motos, des ordinateurs, des tablettes, des GPS... permettra de renforcer le dispositif de suivi et de travail de la SODEFOR. *Cet impact positif est d'importance moyenne (forte intensité, étendue locale et longue durée)*.

5.4.1.2 Impacts positifs en phase de production des plants et planting

Les impacts positifs à cette phase seront uniquement sur le milieu humain et socio-économique.

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité : les Chefs d'exploitation et les communautés riveraines seront occupés par les activités de production des plantes à travers des contrats. Cette création d'emploi va réduire l'insécurité dans la zone du sous-projet.

Ces impacts potentiel positifs seront d'importance moyenne (forte intensité, étendue locale et moyenne durée).

Emploi : L'installation de pépinière et production de plants va permettre la création d'emploi directe et indirecte. La préparation des terrains de planting et transport des plants sur les sites de planting, la plantation et entretien, la protection des berges des cours d'eau et flancs de collines, la délimitation des Agro-forêts, la matérialisation des limites périmétrales des agro forêts, des enclaves et des agro-forêts auront également (nettoyage, piquetage et trouaison) le même impact sur la composante emploi. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance moyenne (forte intensité, étendue locale et moyenne durée)*.

Condition de vie des populations locales : la contractualisation avec les Chefs d'exploitation et les ouvriers pour les travaux à réaliser va permettre d'accroître les revenus de nombreux ménages et aura ainsi des répercussions sociales positives en termes de contribution significative à la réduction des incidences de la pauvreté. Le développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) va aussi contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines du sous-projet



dans les régions de San Pedro et de la Nawa *Cet impact est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue locale et courte moyenne).*

Revenu : Pendant cette phase, l'installation de pépinière et production de plants va permettre le développement d'activités génératrices de revenu (AGR). La préparation des terrains de planting et le transport des plants sur les sites de planting, la plantation et entretien, la protection des berges des cours d'eau et flancs de collines, la délimitation des agro-forêts, la matérialisation des limites périmétrales des agro forêts, des enclaves et des agro-forêts auront également (nettoyage, piquetage et trouaison) le même impact sur les revenus. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance moyenne (forte intensité, étendue locale et moyenne durée).*

5.4.1.3 Impacts positifs en phase entretien/suivi et d'exploitation

◆ MILIEU PHYSIQUE

Climat : Il y aura la création d'un micro climat dans la zone d'influence du sous-projet grâce à la présence d'une végétation abondante. Cette végétation permettra la séquestration du CO₂ ce qui favorisera la réduction des GES dans la zone. *Cet impact potentiel positif est d'importance majeure (Forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Climat : Pendant l'exploitation/entretien, les patrouilles et surveillance de l'agro forêt contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention), les arbres protégée vont permettre de constituer un couvert végétal capable de créer un micro climat dans la zone d'influence du sous-projet. L'entretien des limites périmétrales (entretien des limites de l'agro forêt, regarnissage des limites de l'agro forêt, entretien des limites des enclaves, regarnissages des limites des enclaves, entretien des limites des agro-forêts avec infrastructures, regarnissages des limites des agro-forêts avec infrastructures) va contribuer aussi à la création d'un microclimat dans la zone d'influence du projet. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Air : La présence de la végétation reconstituée constituera un véritable puits à CO₂ ce qui permettra de disposer dans la zone d'air purifié.

La surveillance des agro forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, patrouilles mixtes (agents du sous-projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention), les arbres protégés seront capables de constituer des puits à CO₂ et de purifier l'air ambiant. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Sol/sous-sol : La présence de la végétation va considérablement réduire l'érosion des sols dans la zone d'influence du sous-projet du PIF2 dans les régions de San Pedro et de la Nawa. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Eaux de surface : La suppression/réduction de l'érosion des sols grâce à la présence de la végétation sur les berges va réduire considérablement la dégradation de la qualité des cours d'eau et milieux lacustre en termes de réduction de leur turbidité et des Matière En Suspension (MES). *Cet impact potentiel positif est d'importance majeure (Forte intensité, étendue locale et longue durée).*

◆ MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore : Pendant cette phase on notera que le boisement réduira le développement des plantations, cela dissuadera les communautés voisines en quête de terres agricoles et de pâturages d'empiéter sur la forêt. Les arbres qui seront plantés dans le cadre du reboisement du sous-projet PIF2 permettra aux exploitants forestiers de redonner une bonne couverture végétale aux plantations déjà existantes. Les pépinières réalisées permettront également d'accélérer le reboisement des forêts de Rapide Grah. *Cet impact potentiel positif est d'importance majeure (Forte intensité, étendue locale et longue durée).*

La surveillance de l'agro-forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention), les actions des agents de la SODEFOR permettront de protéger la faune et la flore. L'entretien des limites périmétrales (entretien des limites de l'agro forêt, regarnissage des limites de l'agro forêt, entretien des limites des enclaves, regarnissages des limites des enclaves, entretien des limites des agro-forêts avec infrastructures, regarnissages des limites des agro-forêts avec infrastructures) va aussi favoriser la protection la faune et la flore de l'agro forêt. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité : La santé et la sécurité des populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur de l'agro forêt des rapides Grah connaîtra une amélioration. En effet, les conditions de vie améliorée pendant cette phase sont des facteurs déterminant pour les composantes santé et sécurité. *Cet impact potentiel positif est d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Paysage : Des forêts bien gérées et aménagées à travers le monde sont des sites populaires d'attraction des touristes. Le boisement et le reboisement permettront au sous-projet d'améliorer la valeur esthétique de la forêt, en particulier compte tenu du fait que la région est une destination touristique populaire (Amélioration de l'esthétique et de l'écotourisme). *Ces impacts potentiels positifs sont d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Education/formation : Le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers (regroupement des producteurs en coopératives, acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao, appui conseils (par tonne de produits agricoles, assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers) va contribuer à l'amélioration de connaissances des exploitants agricoles de la zone d'influence du sous-projet en termes d'agro foresterie. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Revenu : La surveillance des agro forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), (mise en service des agents de la SODEFOR, élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention)., les agents de la SODEFOR seront rémunérés ce qui permettra d'accroître leurs revenus. Le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers (regroupement des producteurs en coopératives, assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte) va également contribuer à l'augmentation des revenus des producteurs de café et cacao. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Relation socio culturelle : Les activités spécifiques et le reboisement de l'écosystème restaureront la confiance du public envers la gestion des forêts nationales et améliorera l'image publique de la Côte d'Ivoire notamment de la SODEFOR. Par ailleurs, le partenariat public-privé sera amélioré grâce à l'implication de toutes les entités qui interviennent la conservation de la biodiversité notamment la forêt (amélioration des relations entre les parties prenantes : Amélioration de l'image



publique vis-à-vis du secteur forestier). *Cet impact potentiel positif est d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers ainsi que l'encadrement des chefs d'exploitation va contribuer au renforcement des relations entre acteurs du secteur agricole. *Il s'agit d'impact potentiel positif d'importance majeure (forte intensité, étendue locale et longue durée).*

Tableau 14 : Identification et évaluation des impacts positifs des activités spécifiques au reboisement sur les composantes de l'environnement

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Evaluation du risque/impact			
			Physique	Biologique	Humaine			Intensité	Portée	Durée	Importance de l'impact
Phase préparatoire	Activités préalables au reboisement	<ul style="list-style-type: none"> l'établissement d'une convention de concession l'organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt des Rapides Grah, le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt ; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) élaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants 	Sol	Flore		Positif	Reduction de l'orpaillage	Moyenne	Locale	Courte	Faible
				Faune et flore		Positif	Protection de la faune et de la flore à travers la surveillance	Moyenne	Locale	Courte	Faible
					Santé et sécurité	Positif	Réduction de l'insécurité	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
					Emploi	Positif	Opportunités d'emplois directe et indirecte	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
					Bien-être des populations	Positif	Amélioration des conditions de vie des populations	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
					Revenu	Positif	L'argent versé aux PAP augmentera leur revenu	Forte	Locale	Courte	Moyenne
					Légalisation des chefs d'exploitation	Positif	Changement de statut des Chefs d'exploitation	Forte	Locale	Courte	Moyenne
					Relation socio culturelle	Positif	Evitement des conflits entre parties prenantes	Forte	Locale	Courte	Moyenne
		Matériels et équipements	Positif	Renforcer le dispositif de suivi et de travail de la SODEFOR.	Forte	Locale	Courte	Moyenne			



		<ul style="list-style-type: none"> identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants; contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; identification des essences à utiliser et acquisition des semences 									
		<ul style="list-style-type: none"> identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques interne, intervenants externes (pépiniériste, cabinet d'intervention, agents de travaux forestier 			Education/formation	Positif	Les acteurs sont formés aux techniques de l'agro foresterie	Forte	Locale	Courte	Moyenne
Phase de production des plants/planting	Installation de pépinière et production de plants	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage des sites de la pépinière; construction des ombrières; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières , ; entretien des pépinières (désherbage, démariage, application phyto, etc.) 			Revenu	Positif	Amélioration des revenus	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
					Emploi	Positif	Création d'emploi	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
	Préparation des terrains de planting	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage piquetage trouaison 			Revenu	Positif	Amélioration du revenu des travailleurs	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
					Emploi	Positif	Création d'emploi	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
	Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement	Transport des plants sur les sites de planting			Revenu	Positif	Développement d'AGR	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne

	/habillage des plants										
	Plantation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> • planting des arbres ; • Suivi et regarnissage ; • nettoyage. 			Revenu	Positif	Amélioration du revenu des travailleurs	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
					Emploi	Positif	Création d'emploi	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
	Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines	<ul style="list-style-type: none"> • reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; • reboiser les flancs de collines. 			Revenu	Positif	Amélioration du revenu des travailleurs	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
					Emploi	Positif	Création d'emploi	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
	Délimitation des Agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> • rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; • bornage (confection et pose) ; • panneaux signalétiques des agro forêts (confection-transport pose) ; • ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; • ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large). 			Revenu	Positif	Amélioration du revenu des travailleurs	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
					Emploi	Positif	Création d'emploi	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
	Matérialisation des limites périmétrales des agro forêts, des enclaves et des agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> • production de Plants d'arbres • transport des plants sur les sites de planting • planting des arbres le long des limites périmétrales • planting des limites des enclaves • planting des limites des agro-forêts avec ou sans infrastructures 			Revenu	Positif	Amélioration du revenu des travailleurs	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
					Emploi	Positif	Création d'emploi	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne



Phase entretien/suivi et d'exploitation	La surveillance des agro forêts contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations)	<ul style="list-style-type: none"> • mise en service des agents de la SODEFOR ; • élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance ; • patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet ; • patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention). 	Climat			Positif	<ul style="list-style-type: none"> • création de couvert végétal • création d'un micro climat dans la zone d'influence du projet 	Forte	Locale	Longue	Majeure
			Air			Positif	<ul style="list-style-type: none"> • création de puits à CO2 • purification de l'air ambiant 	Forte	Locale	Longue	Majeure
				Faune/flore		Positif	Protection de la faune et la flore	Forte	Locale	Longue	Majeure
					Conditions de vie	Positif	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des conditions de vie • réduction de la pauvreté • auto-suffisance alimentaire 	Forte	Locale	Longue	Majeure
					Revenu	Positif	Augmentation du revenu	Forte	Locale	Longue	Majeure
	Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers	<ul style="list-style-type: none"> • regroupement des producteurs en coopératives ; • acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao ; • appui conseils (par tonne de produits agricoles) ; • assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers). 			Revenu	Positif	Augmentation des revenus des producteurs de café et cacao	Forte	Locale	Longue	Majeure
					Relation socio culturelle	Positif	Renforcement des relations entre acteurs du secteur agricole	Forte	Locale	Longue	Majeure
					Education	Positif	Amélioration de connaissances des exploitants agricoles de la zone d'influence du sous-projet en termes d'agro foresterie	Forte	Locale	Longue	Majeure
	Entretien des limites périmétrales Entretien des parcelles reboisées et exploitation des essences	<ul style="list-style-type: none"> • entretien des limites de l'agro forêt; • regarnissage des limites de l'agro forêt ; • entretien des limites des enclaves ; 	Climat			Positif	Création d'un micro climat dans la zone d'influence du sous-projet	Forte	Locale	Longue	Majeure
			Air			Positif	Constitution de puits à CO ₂ et de purifier l'air ambiant	Forte	Locale	Longue	Majeure

ERREUR ! UTILISEZ L'ONGLET ACCUEIL POUR APPLIQUER TITRE 1;TITRE 1;MAIN HEADING;TITRE 2 + JUSTIFIE;GAUCHE : 0 CM;SUSPENDU : 1;02 CM;AVANT : 6 PT;APR...;APRES :...;PART;HOOFDSTUK;CHAPITRE;CHAPITRE1;CHAPITRE2;CHAPITRE3;CHAPITRE4;CHAPITRE5;CHAPITRE6;CHAPITRE7;CHAPITR

		<ul style="list-style-type: none"> regarnissages des limites des enclaves ; entretien des limites des agro-forêts avec infrastructures ; regarnissages des limites des agro-forêts avec infrastructures 		Faune/flore		Positif	Protection la faune et la flore de la FC	Forte	Locale	Longue	Majeure
					Revenu	Positif	Augmentation des revenus de la SODEFOR lors de l'exploitation des essences	Forte	Locale	Longue	Majeure

Source : BRLi-CI, Novembre 2025



5.4.1.4 Risques/impacts négatifs en phase de préparation (activités préalables au reboisement)

◆ MILIEU PHYSIQUE

Air : Les activités de la phase préparatoire peuvent produire des particules de poussière et des gaz d'échappement pouvant dégrader la qualité de l'air de la zone d'influences immédiate. Il s'agit d'impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.

Sol/sous-sol : Les activités de la phase préparatoire pourraient favoriser la pollution et la dégradation du sol par le déversement accidentel d'hydrocarbure et de reste d'aliment. Les sols peuvent être également pollués par les fèces et urines de certaines personnes qui feraient leurs besoins à l'air libre. On peut aussi noter l'érosion des terres à certains endroits. *Il s'agit également d'impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.*

Eaux souterraines/Eaux de surface : Les activités de la phase préparatoire (débroussaillage) peuvent produire des polluants (hydrocarbures déversés de façon accidentelle) et ou déchets (reste d'aliment, etc.) qui vont dégrader la qualité des eaux de surface, par ruissellement, et des eaux souterraines par infiltration. Les ressources en eau peuvent être également polluées par les fèces et urines de certaines personnes qui feraient leurs besoins à l'air libre. *Il s'agit également d'impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.*

◆ MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore : Pendant la phase préparatoire, certaines activités du sous-projet du PIF2 dans les régions de la Nawa et de San Pedro pourront occasionner plusieurs impacts négatifs d'importance variable. Il s'agit de : (i) la perte du couvert végétal pendant de délimitation des parcelles et des limites de l'agro-forêt ; (ii) l'éloignement de la faune locale à cause des bruits. Il s'agit également d'impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité : Pendant les activités de sensibilisation ou de levé des parcelles, la circulation des agents recenseurs, des ADC ainsi que ceux de la SODEFOR peut occasionner des accidents de circulation de gravité variable. On peut observer des chutes d'hauteur, déchirure, chute de plein pied qui sont des impacts potentiel négatifs. Les risques d'accidents de travail peuvent être liés à la mauvaise utilisation de matériels lors de la délimitation des parcelles ou des enclaves.

En ce qui concerne la santé, les contacts entre les personnes d'origines diverses et les relations sexuelles non protégées peuvent entraîner des maladies comme (les hépatites (A,B et C), fièvre jaune, fièvre typhoïde, Escherichia Coli (E. coli), conjonctivite (œil rouge), gale, Grippe, Infection au VIH, etc.). Avec l'arrivée du personnel chargé des travaux, l'on assistera à l'accroissement des échanges entre les travailleurs venus d'horizons divers, les exploitants forestiers et les communautés présentes dans la zone du sous-projet notamment les populations féminines. Eu égard aux risques de transmission et de propagation des IST-VIH/SIDA, cette situation peut constituer une source de perturbation de la qualité de la santé aussi bien pour ces communautés que pour les travailleurs. *Il s'agit également d'impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.*

Santé/sécurité : Pendant la mise en œuvre des activités préalables au reboisement, l'on peut observer des risques de conflit Hommes-faune eu égard de l'proximité du Parc national de Tai dans la zone du sous-projet.

Revenu : Pendant la phase préparatoire marquée par les activités préalables au reboisement (l'établissement d'une convention de concession, l'organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt de Rapides Grah ; le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt ; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) ; l'élaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; l'identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants, l'identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants; contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; l'identification des essences à utiliser et acquisition des semences ;identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques interne, intervenants externes (pépiniéristes, cabinets d'intervention, agents de travaux forestier) on peut noter la perte des terre et donc de la production des cultures de rente. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance majeure (forte intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Emplois : on peut noter l'embauche d'employés mineurs ou la discrimination à l'encontre des femmes ou des personnes vulnérables lors des recrutements. A ce stade des travaux, *cet impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.*

Paysage : Les travaux préparatoires peuvent engendrer la production de déchets divers de constitués notamment de débris végétaux et des restes d'aliments. Ces différents déchets, s'ils sont mal gérés, ils finiront par être dispersés dans la nature et vont détériorer ainsi la qualité du paysage dans l'agro-forêt. A ce stade des travaux, *cet impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.*

Relation socio culturelle : Ces risques se posent en termes de discrimination basée sur le genre lors du recrutement de la main d'œuvre locale, d'atteinte à la dignité de la femme et de recrutement d'enfants mineurs lors des travaux. En effet, la population féminine peut être marginalisée pour des raisons basées sur le sexe au profit de la population masculine. De plus, en cas de recrutement de la main d'œuvre féminine, celle-ci peut être l'objet de diverses formes de violences lors des travaux : harcèlements sexuels, brutalité, bestialité, etc. Par ailleurs, le manque d'organisation, le non-respect des lois relatives à l'employabilité ou même l'insuffisance de la main-d'œuvre peuvent entraîner le recrutement d'enfants de moins de 18 ans et bon marché pour les travaux, compte tenu de la pratique déjà existante du travail des enfants dans le pays. *Cet impact potentiel négatif de faible intensité, de courte durée, de portée locale et donc d'importance mineure.*

Relation socio culturelle : la phase préparatoire des activités peut occasionner des risques de conflit lié à la perte des terres ou à la détérioration des relations entre les tuteurs et leurs protégés vue que ceux-ci seront à travers les contrats de travail dans légalement dans l'agro-forêt. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance majeure (forte intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Conflits sociaux : les travaux réalisés seront payés par performance et de manière électronique via Mobile Money. Le non paiement ou le paiement retardé des frais de prestation pourra occasionner des oppositions à la réussite du sous-projet. De plus, la non indemnisation des chefs d'exploitation avant leur expulsion de l'agro-forêts, la non prise en compte des chefs d'exploitation possédant des plantation non cacaoyère (hévée, palmier à huile...) dans la stratégie du PIF2 pourraient créer des conflits sociaux.

5.4.1.5 Risques/impacts négatifs en phase de production des plants/planting

◆ MILIEU PHYSIQUE



Climat : Cette phase du sous-projet n'aura véritablement pas d'incidences négatives significatives sur le climat. Cependant il convient de noter que la circulation d'engins pour l'exécution des travaux et peut être source de production de gaz d'échappement qui sont généralement des GES.

Air : Pendant la phase d'aménagement marquée par l'installation de pépinière et production de plants (nettoyage des sites de la pépinière ; construction des ombrières ; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières, entretien des pépinières (désherbage, démariage, etc.)) on peut constater comme impact négatif la pollution de l'air par les particules de poussière. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne importance (intensité moyenne, étendue locale et de moyenne durée).*

Sol/sous-sol : Pendant la phase d'aménagement marquée par l'installation de pépinière et production de plants (nettoyage des sites de la pépinière; construction des ombrières; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières , entretien des pépinières (désherbage, démariage, etc.)) on peut constater comme impact négatif l'encombrement du sol par les déchets plastiques et les rebus de bois et autres, la pollution du sol par les fèces, l'érosion des sols due au zone d'emprunt des terreaux pour le remplissage des sachets. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne importance (intensité moyenne, étendue locale et de moyenne durée).*

Eaux souterraines/eaux de surface : Pendant la phase d'aménagement marquée par l'installation de pépinière et production de plants (nettoyage des sites de la pépinière ; construction des ombrières ; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières, entretien des pépinières (désherbage, démariage, etc.)) on peut constater comme impact négatif la pollution des eaux de surface par les fèces et l'épuisement des points d'eau. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne importance (intensité moyenne, étendue locale et de moyenne durée).*

Pendant la phase d'aménagement marquée par la protection des berges des cours d'eau et flancs de collines (reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines) on pourra observer comme impact négatif la pollution des eaux de surface par la boue issue de seaux. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance mineure (faible intensité, étendue locale et de moyenne durée).*

● MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore (Plants) : Pendant la phase d'aménagement avec la préparation et transport des plants sur les sites de reboisement /habillage des plants (Transport des plants sur les sites de planting), on peut observer la destruction des jeunes plants. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance mineure (Faible intensité, étendue locale et moyenne durée).*

Faune/flore : Pendant la phase d'aménagement marquée par la délimitation des Agro-forêts (rafraîchissement des limites périmétrales (6 m de large) ; bornage (confection et pose) ; panneaux signalétiques des agro forêts (confection-transport pose) ; ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large), on peut noter la destruction de la flore locale, éloignement de la faune locale, destruction de l'habitat de certains animaux, perturbation de l'équilibre biologique ou le risque d'introduction d'espèces exotiques invasives. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance moyenne (intensité moyenne, étendue locale et moyenne durée).*

● MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité : Pendant la phase d'aménagement marquée par l'installation de pépinière et production de plants (nettoyage des sites de la pépinière; construction des ombrières; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières , entretien des pépinières (désherbage, démariage, etc.) on peut constater comme impact négatif des cas de blessure à la machette et à la daba, des chutes de hauteurs, des chutes de plein pied et des

morsure de bestioles et reptiles. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne importance (intensité moyenne, étendue locale et de moyenne durée).*

Pendant la phase d'aménagement marquée par la protection des berges des cours d'eau et flancs de collines (reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines) on pourra observer comme impact négatif des cas de blessures par les machettes, houe et pioche, piqûres de bestioles et de reptiles, risque de glissade, risque de noyade. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue locale et de moyenne durée).*

Nuisance sonore : La circulation des engins pendant l'aménagement l'agro-forêt, peut dégrader la qualité sonore des zones d'influence immédiates. Les travailleurs et les populations pourraient être exposés aux nuisances sonores des engins lors de la mise en œuvre des activités. Ces bruits pourraient avoir des répercussions négatives sur la santé des populations y compris les travailleurs. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Revenu : Pendant cette phase de délimitation et d'entretien, on peut noter les risques de destruction de culture agricoles, notamment des cultures pérennes tels que des champs de Cacao et d'hévéa pendant la mise en œuvre du sous-projet dans les zones dédiées aux travaux. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Paysage : la mauvaise gestion des sachets plastiques issus des plants et aliments pourrait être dispersés dans la nature et vont détériorer ainsi la qualité du paysage. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Relation socio culturelle : Pendant cette phase d'aménagement de l'agro-forêt, on peut enregistrer plusieurs impacts sur la composante relations socio culturelles : (i) les risques de violences basées sur le genre (femmes et enfants) peuvent survenir. Ces risques peuvent se poser en termes de discrimination basée sur le genre lors du recrutement de la main d'œuvre locale, d'atteinte à la dignité de la femme et de recrutement d'enfants mineurs lors des travaux. En effet, la population féminine peut être marginalisée pour des raisons basées sur le sexe au profit de la population masculine. De plus, en cas de recrutement de la main d'œuvre féminine, celle-ci peut être l'objet de diverses formes de violences lors des travaux : harcèlements sexuels, brutalité, bestialité, etc. (ii) l'embauche d'employés mineurs sur les chantiers ou de discrimination à l'encontre des femmes lors des recrutements. Les risques de conflits entre exploitants et le sous-projet par le refus de s'acquitter de la redevance annuelle de location ou de libérer les zones sensibles (HVC et HSC), (iv) refus de planter les arbres par les exploitants dans leurs champs, risque de faire croître les conflits fonciers dans l'agro forêt ; (v) les conflits liés au non-respect des chefferies locales. En effet, des conflits liés à l'occupation foncière avec les exploitants constitueraient un des problèmes qui risque d'être enregistrée au cours de la mise en œuvre du sous-projet. Ces impacts potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne. On peut aussi noter la profanation possible de sites sacrés (cimetières, bois sacrés, eaux sacrées, etc.) : La mise en œuvre des travaux dans le cadre du programme du PIF 2 pourraient affectés des zones telles sacrées telles que les cimetières, les bois sacrés, les eaux sacrées. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS) : Le recrutement de la main d'œuvre locale est susceptible d'engendrer des discriminations basées sur le genre. En effet, la population féminine peut être marginalisée pour des raisons basées sur le sexe au profit de la population masculine. De plus, en cas de recrutement de la main d'œuvre féminine, celle-ci peut être l'objet de diverses formes de violences lors des travaux : harcèlements sexuels, brutalité, etc. qui peuvent se traduire par les propositions de rapports sexuels afin d'être recruter et/ou de garder son emploi durant la réalisation du sous-projet. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*



Sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc. : la délimitation des parcelles ou des enclaves peut empiéter sur des sites reconnus comme sacrés ou ayant une valeur culturelle (cimetières, sources d'eau sacrée). Aussi, les populations peuvent subir une restriction accès à leurs sites sacrés qui se trouveraient dans des zones HVC et HSC au risque les délaisser ou abandonner. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Conflit entre certaines parties prenantes du sous-projet : Les hébergements des travailleurs venus d'ailleurs n'ayant pas de notion sur les us et coutumes de l'environnement social qui les accueille peut engendrer le non-respect des interdits culturels. Des comportements inappropriés (adultères, rapports sexuels non protégés, etc.) de ceux-ci peut créer des dislocations familiales, générer des tensions sociales et accroître le taux de contamination d'IST, au VIH/SIDA ainsi que des grossesses non désirées. Par ailleurs, une mauvaise planification peut générer des tensions entre les travailleurs et les résidents locaux, notamment en cas de concurrence pour l'eau ou d'autres ressources essentielles. Ces conflits peuvent s'accroître dans le cadre de l'emploi de certains ouvriers pour réaliser des reboisements dans les plantations de certains Chefs d'exploitation. *Il s'agit d'impact potentiel négatif de moyenne intensité, de moyenne durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Paysage forestier : Pendant la phase d'aménagement caractérisée par la matérialisation des limites périmétrales des FC, des enclaves et des agro-forêts (production de Plants d'arbres, transport des plants sur les sites de planting, planting des arbres le long des limites périmétrales, planting des limites des enclaves) on peut observer la dégradation du paysage forestier. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance moyenne (intensité moyenne, étendue locale et moyenne durée).*

Emploi : Travail des mineurs (travail des enfants) et le travail forcé : Dans la phase d'aménagement, compte tenu du nombre important de main-d'œuvre à recruter pour le remplissage des sachets, la recherche des terreaux, le ramassage des plants... cette situation peut favoriser le recrutement des mineurs et bon marché sur les sites des travaux. *Il s'agit d'impact potentiel négatif d'importance moyenne (intensité moyenne, étendue locale et moyenne durée).*

5.4.1.6 Risques/impacts négatifs en phase d'entretien/suivi et d'exploitation

◆ MILIEU PHYSIQUE

Climat : Cette phase du sous-projet n'aura véritablement pas d'incidences négatives significatives sur le climat. Il convient cependant de noter que l'utilisation des véhicules et des motos pour la surveillance et les patrouilles peut être source de production de gaz d'échappement qui sont généralement des GES ; mais cet impact négatif est très marginal et peut être difficilement perceptible à l'échelle de ce sous-projet.

Air : La circulation des engins motorisés en mauvais état de fonctionnement peut augmenter la concentration des polluants et des particules de poussières présentes dans l'air en période sèche. *Il s'agit d'impact négatif de moyenne intensité, de longue durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Paysage forestier : l'entretien des limites périmétrales (entretien des limites de l'agro forêt ; regarnissage des limites de l'agro-forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves et des parcelles reboisées peut entraîner la dégradation du paysage forestier. *Ce type d'impact potentiel négatif est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Sol/sous-sol : Pendant cette phase du sous-projet on pourra noter l'accumulation des déchets sur le sol du fait des rejets effectués lors des phases de suivi et d'entretien (saches plastiques, reste

d'aliment, etc.). *Cet impact négatif est de faible intensité, de longue durée, de portée locale et donc d'importance mineure.*

● MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore : Pendant la phase d'exploitation et entretien, la surveillance de l'agro-forêt contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, l'élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, la patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, et la patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention) peut entraîner l'éloignement de la faune locale. *Ce type d'impact potentiel négatif est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Faune/flore : Pendant la phase d'exploitation et entretien, l'entretien des limites périmétrales (entretien des limites de l'agro-forêt ; regarnissage des limites de l'agro-forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves et des parcelles reboisées, peut entraîner la destruction de la flore locale, éloignement de la faune locale, destruction de l'habitat de certains animaux et perturbation de l'équilibre biologique. *Ce type d'impact potentiel négatif est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

● MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité : Pendant la phase d'exploitation et d'entretien, la surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, l'élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, la patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, et la patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention) peut entraîner piqûre de bestioles et de reptiles, attaque des braconniers et attaque des exploitants forestiers clandestins. *Ce type d'impact potentiel négatif est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Santé/sécurité : Pendant la phase d'exploitation et d'entretien le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers (regroupement des producteurs en coopératives ; acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao ; appui conseils (par tonne de produits agricoles) ; assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques) favoriser un essor de l'économie de la zone. Ce qui peut engendrer des comportements à risques tels que l'expansion de la prostitution. Ces comportements peuvent entraîner des maladies contagieuses et sexuellement transmissibles (IST-VIH/SIDA, etc.). *Ce type d'impact potentiel négatif est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Santé/sécurité : Pendant la phase d'exploitation et d'entretien, l'entretien des limites périmétrales (entretien des limites de l'agro-forêt ; regarnissage des limites de l'agro-forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves ; entretien des limites des agro-forêts avec infrastructures ; regarnissages des limites et des parcelles reboisées, peut entraîner des accidents de circulation pendant le transport des bornes et de panneaux de signalisation. *Ce type d'impact potentiel négatif est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Emploi : En phase d'exploitation et d'entretien, qui correspond à la clôture de la mise en œuvre du sous-projet, le taux de sans-emplois pourrait exploser dans la région plus précisément dans les localités des régions de San Pedro et de la Nawa qui abritent le sous-projet du PIF2. *Il s'agit d'impact négatif de moyenne intensité, de longue durée, de portée locale et donc d'importance moyenne.*

Relation socio culturelle : Pendant la phase d'exploitation et d'entretien le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers (regroupement des



producteurs en coopératives ; acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao ; appui conseils ; assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques peut entraîner des Conflits d'intérêt. Ce type d'impact potentiel négatif est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).

Conflits entre le sous-projet, les chefs d'exploitation et les tuteurs : Un conflit peut éclater entre le sous-projet et les chefs d'exploitation d'une part et entre le sous-projet et les tuteurs pour contrat non respecter ou promesses non-tenue. Cela peut être également lié au paiement des redevance foncière. *Cet impact est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et longue durée).*

Violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS) : En phase d'exploitation avec l'amenuisement des ressources financières, il peut se développer des pratiques avilissantes pour la gent féminine par le développement de la prostitution et du proxénétisme. *Cet impact est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc. : En phase d'entretien ou d'exploitation les populations peuvent subir une restriction d'accès à leurs sites sacrés qui se trouveraient dans des zones HVC et HSC au risque de les délaisser ou abandonner. *Cet impact est d'importance moyenne (moyenne intensité, étendue zonale et de longue durée).*

Tableau 15 : Identification et évaluation des risques/impacts négatifs des activités spécifiques sur les composantes de l'environnement

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature du risque/impact	Type d'impact	Evaluation du risque /impact				
			Physique	Biologique	Humaine			Intensité	Portée	Durée	Importance du risque / impact	
Phase préparatoire	Mise en œuvre des activités préalables au reboisement	<ul style="list-style-type: none"> l'établissement d'une convention de concession l'organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt des Rapides Grah ; le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt ; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) élaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; identification de pépiniériste ou de groupements 	Air			Négatif	Dégradation de la qualité de l'air par les particules de poussière	Faible	Locale	Courte	Mineure	
			Sol/sous-sol			Négatif	Risques de pollution liée aux déchets et des déversements d'hydrocarbure	Faible	Locale	Courte	Mineure	
			Eaux			Négatif	Dégrader la qualité des eaux de surface et souterraine par les déchets, des déversements d'hydrocarbure et des fèces	Faible	Locale	Courte	Mineure	
				Faune et flore		Négatif	Perte du couvert végétal L'éloignement de la faune locale à cause des bruits	Faible	Locale	Courte	Mineure	
						Négatif	Risque d'accidents de circulation et de blessures	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	
					Santé et sécurité		Risque de maladie Risque de propagation des maladie sexuellement transmissible (IST-VIH)	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	
							Risque de conflit Homme-Faunes	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne	
						Revenu	Négatif	Perte des terres et donc de la production des cultures de rente	Forte	Zonale	Forte	Majeure
						Relation socio culturelle	Négatif	Conflit lié à la Perte des terres	Forte	Zonale	Longue	Majeure
						Relation socio culturelle	Négatif	Détérioration des relations entre les tuteurs et leurs protégés	Forte	Zonale	Longue	Majeure
						Conflit sociaux	Négatif	Non paiement ou le paiement retardé des frais de prestation	Forte	Zonale	Longue	Majeure



		villageois pour la production des plants ; identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants; contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements <ul style="list-style-type: none"> villageois pour la production des plants ; identification des essences à utiliser et acquisition des semences ; identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques interne, intervenants externes (pépiniériste, cabinet d'intervention, agents de travaux forestiers. 			Emploi	Négatif	Non indemnisation des chefs d'exploitation avant leur expulsion de l'agro-forêts Risque de travail des enfants Risque de discrimination	Faible	Locale	Courte	Mineure
Phase de production des plants/planting	Installation de pépinière et production de plants	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage des sites de la pépinière; construction des ombrières; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières , ; entretien des pépinières (désherbage, démariage, application phyto, etc.) ; 	Sol/sous-sol			Négatif	<ul style="list-style-type: none"> encombrement du sol par les déchets plastiques et les rebus de bois et autres pollution du sol par les fèces érosion des sols 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
			Air			Négatif	Pollution de l'air par les particules de poussière	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
			Eaux souterraines/eaux de surface			Négatif	<ul style="list-style-type: none"> pollution des eaux de surface par les fèces épuisement des points d'eau 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
					Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessure à la machette et à la daba chutes de hauteurs 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne

							<ul style="list-style-type: none"> chutes de plein pied morsure de bestioles et reptiles 				
Préparation des terrains de planting	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage ; piquetage ; trouaison. 	Sols/sous-sol			Négatif	Pollution du sol par les fèces et les déchets plastiques ; Dégradation des zones d'emprunt des terreaux	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	
				Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	
Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement /habillage des plants	Transport des plants sur les sites de planting		Faune/flore (Plants)		Négatif	Destruction des jeunes plants pendant le chargement et le transport	Faible	Locale	Moyenne	Mineure	
				Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation	Faible	Locale	Moyenne	Mineure	
				Conflit sociaux	Négatif	Risque de conflit au d'opposition par le retard ou le non paiement des prestations	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	
				Economie/revenu	Négatif	Perte d'argent par la destruction des plants	Faible	Locale	Moyenne	Mineure	
Plantation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> planting des arbres ; Suivi et regarnissage ; nettoyage. 	Sols/sous-sol			Négatif	Pollution du sol par les fèces	Faible	Locale	Moyenne	Mineure	
			Faune/flore		Négatif	Risque d'introduction d'espèces exotiques invasives	Faible	Locale	faible	Faible	
				Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	
				Relation socio culturelle	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> Violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS) 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	



							<ul style="list-style-type: none"> sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc. conflit entre certaines parties prenantes du sous-projet 				
					Emploi :	Négatif	Travail des mineurs (travail des enfants) et le travail forcé	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines	<ul style="list-style-type: none"> reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines. 	Sols/sous-sol			Négatif	Pollution du sol par les fèces et les déchets	Faible	Locale	Moyenne	Mineure	
		Eaux souterraines/eaux de surface			Négatif	Pollution des eaux de surface par la boue issue des eaux de ruissellement	Faible	Locale	Moyenne	Mineure	
				Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles risque de glissade risque de noyade 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	
Délimitation des Agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; bornage (confection et pose) ; panneaux signalétiques des FC (confection-transport pose) ; ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large). 		Faune/flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> destruction de la flore locale éloignement de la faune locale destruction de l'habitat de certains animaux perturbation de l'équilibre biologique 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	
			Paysage forestier		Négatif	Dégradation du paysage forestier	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	
				Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation pendant le transport des bornes et de panneaux de signalisation	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne	

	Matérialisation des limites périmétrales des FC, des enclaves et des agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> production de Plants d'arbres transport des plants sur les sites de planting planting des arbres le long des limites périmétrales planting des limites des enclaves planting des limites des agro-forêts avec ou sans infrastructures 		Faune/flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> destruction de la flore locale éloignement de la faune locale destruction de l'habitat de certains animaux perturbation de l'équilibre biologique 	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
				Paysage forestier		Négatif	Dégradation du paysage forestier	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
					Santé/sécurité	Négatif	Risque de VBG/HS/EAS	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
					Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation pendant le transport des plants	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
Phase d'exploitation et entretien/suivi	La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations)	<ul style="list-style-type: none"> mise en service des agents de la SODEFOR ; élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance ; patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet ; patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention). 		Faune/flore		Négatif	Eloignement de la faune locale	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne
					Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> piqûre de bestioles et de reptiles attaque des braconniers attaque des exploitants forestiers clandestins 	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne
	Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers	<ul style="list-style-type: none"> regroupement des producteurs en coopératives ; acquisition des Agréments CCC pour 			Santé/sécurité	Négatif	Infection aux maladies contagieuse et sexuellement transmissibles (IST, VIH SIDA, etc.)	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne



		<p>la commercialisation du cacao ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • appui conseils (par tonne de produits agricoles) ; • assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers). 			Relation socio culturelle	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> • conflit d'intérêt • conflits entre le sous-projet, les chefs d'exploitation et les tuteurs • violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS) • sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc. 	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne
Entretien des limites périmétrales	<ul style="list-style-type: none"> • entretien des limites de l'agro-forêt; • regarnissage des limites de l'agro-forêt et des parcelles reboisées ; • entretien des limites des enclaves ; • regarnissages des limites des enclaves ; • entretien des limites des agro-forêts avec infrastructures ; • regarnissages des limites des agro-forêts avec infrastructures 		Faune/flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> • destruction de la flore locale • éloignement de la faune locale • destruction de l'habitat de certains animaux • perturbation de l'équilibre biologique 	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne	
			Paysage forestier		Négatif	Dégradation du paysage forestier	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne	
				Zone culturelle et culturelle	Négatif	Dégradation ou profanation des sites sacrés ou culturelle	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne	
				Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation pendant le transport des bornes et de panneaux de signalisation	Moyenne	Zonale	Longue	Moyenne	

Source : BRLi-CI, Février 2025

5.5 IDENTIFICATION DES IMPACTS CUMULATIFS

Les travaux d'aménagement de l'Agro-forêt de Rapide Grah s'associent à d'autres projets en cours ou futurs et à d'autres activités en cours dans les Régions de San Pedro et de la Nawa. Ces projets, à proximité directe, peuvent être intégrés dans l'étude afin d'analyser le risque/incidence cumulatif qu'ils peuvent engendrer sur le milieu biologique, physique et humain.

Ce sont principalement deux (2) projets dont l'un est une initiative communautaire et le second est une initiative de l'Etat de Côte d'Ivoire :

- le projet initié par la communauté consiste à faire un reprofilage de la piste de Nero-Brousse jusqu'à Magnéry d'environ 100 Km pour un montant total de 75 000 000 F CFA.
- le second projet, il est dénommé « Le PRE ». C'est un programme de Paiement des Réductions d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) autour du Parc National de Taï. Il s'agit d'un programme de paiement basé sur les résultats qui s'inscrit dans le cadre du mécanisme REDD+.

Le PRE a pour objectif de coordonner les initiatives contribuant à réduire les émissions de GES dans la zone autour du PNT et récompenser, selon une clé de répartition définie dans un plan de partage des bénéfices, toutes les parties prenantes ayant contribué à réduire les émissions à travers les activités de reboisement, d'agroforesterie et de conservation des forêts dans les régions de Cavally, du Gboklé, du Guémon de Nawa et de San-Pedro.

L'analyse des risques/impacts cumulatifs est faite au niveau environnemental et social. Ces différents projets de développement dans la zone d'étude induiront les risques et impacts cumulatifs consignés dans le tableau ci-dessous.



Tableau 16 : Identifications des risques/incidences cumulatifs des sous-projets

Sous-Projets	Analyse (rapprochement de chaque activité avec ses risques/incidences et ceux des travaux d'aménagement de l'agro-foret de Rapide Grah)	État d'avancement	Risques/incidences environnementales et sociales cumulatifs	Mesures de gestion
Programme de Paiement des Réductions d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) autour du Parc National de Taï.	Le Programme de Paiement des Réductions d'Émissions (PRE) s'inscrit dans le cadre du mécanisme REDD+ autour du Parc National de Taï (PNT), vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en promouvant des activités durables telles que le reboisement, l'agroforesterie et la conservation des forêts. Ces activités, bien qu'ayant un potentiel environnemental et socio-économique élevé, comportent des risques et incidences spécifiques qu'il convient d'évaluer dans le contexte de l'aménagement de l'Agro-Forêt.	En cours d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> - conflits fonciers liés à l'attribution de terres pour le reboisement ; - utilisation défavorable d'espèces exotiques non adaptées, pouvant affecter la biodiversité locale ; - pression sur la ressource en eau disponible d'où une difficulté d'approvisionnement des populations locales - insuffisance de la main d'œuvre disponible d'où une orientation vers le travail des enfants ; - amélioration de la résilience climatique des communautés grâce à une régénération de la couverture forestière. - génération de revenus supplémentaires pour les communautés via des programmes de Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) ; - autonomisation de la femme pouvant provoquer des conflits dans le foyer conjugal. 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les mécanismes de concertation foncière ; - sensibiliser et impliquer les chefs de communautés, autorités locales et propriétaires fonciers pour clarifier les droits d'utilisation des terres et éviter les conflits. - promouvoir les espèces locales adaptées ; - privilégier les espèces indigènes qui préservent la biodiversité et répondent aux besoins écologiques locaux. - mettre en place un système de suivi : former des agents locaux pour surveiller les plantations, assurer un entretien adéquat et établir un plan d'évaluation périodique pour mesurer le taux de survie. - sensibiliser les communautés : former et responsabiliser les communautés locales sur les avantages du reboisement et leurs rôles dans sa pérennité ; - encourager l'éducation des enfants au sein de l'agro forêt; - interdire et proscrire le travail des enfants ; - encourager l'autonomisation de la femme par des campagnes et des journées carrière.
Reprofilage lourd de 100km de piste dans l'Agro-Foret de Rapide Grah	Ce projet de reprofilage de la piste principale reliant la ville de San-Pedro aux localités situées dans la zone de Nero-Brousse à Magnery facilitera le déplacement des personnes et des biens Cela faciliterait le déplacement des engins/matériels et la mobilisation du personnel pendant les travaux d'aménagement de l'Agro-forêt du Rapide Grah. Cependant les émissions de fumée, gaz et autres, générées par les travaux pourront s'ajouter à celles produites par les travaux d'aménagement de l'Agro-Forêt de Rapide Grah. Le risque d'accident de travail et de circulation s'accroîtra aussi par la proximité des deux (2) projets.	En perspective	<ul style="list-style-type: none"> - dégradation avancée de la qualité de l'air; - possible dégradation avancée des ressources en eau ; - augmentation du niveau sonore d'où la gêne des populations locales; - augmentation des risques d'accidents de circulation ; - augmentation des risques de dissémination des IST-VIH/SIDA ; - dégradation du cadre de vie des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> - limiter la vitesse ; - arroser les aires de travaux pendant les temps secs - sensibiliser les conducteurs - former le personnel de travail ; - réaliser des campagnes conjointes d'information et de sensibilisation des populations locales sur la sécurité routière ; - organiser des activités d'IEC sur les IST-VIH/SIDA ; - utiliser des engins en bon état ; - veiller à la bonne gestion des déchets ; - recruter un responsable HSE.

Source : BRLi-CI, Janvier 2025

6 MESURES DE PREVENTION, D'ATTENUATION ET DE COMPENSATION DES RISQUES ET IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS ET DE BONIFICATION DES RISQUES/IMPACTS POSITIFS POTENTIELS

Ce chapitre définit de manière détaillée et opérationnelle les mesures à appliquer au sous-projet pour prévenir, supprimer/éviter, réduire ou compenser les risques/impacts négatifs. Ces mesures d'accompagnement visent à supprimer ou au moins à atténuer au mieux les impacts négatifs du sous-projet et à amplifier ceux qui sont positifs. Les mesures compensatoires interviennent lorsqu'un risque/impact ne peut être supprimé ou réduit. Leur mise en œuvre n'a plus pour objet d'agir directement sur les effets dommageables du sous-projet, mais d'offrir une contrepartie aux tiers affectés. Celle-ci dépend de l'importance évaluée de ces dommages.

Les mesures d'atténuation et/ou de compensation peuvent être génériques ou spécifiques. Concernant les activités génériques liées aux travaux d'infrastructures, le promoteur devra réaliser une évaluation environnementale et sociale spécifique en fonction des résultats des screening E&S qui seront conduits.

Les mesures spécifiques décrites en fonction des différentes phases de mise en œuvre du sous-projet permettront d'atténuer les impacts spécifiques notamment ceux liés aux travaux de reboisement.

6.1 MESURES GENERALES DE GESTION DES RISQUES/IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS POTENTIELS

Afin de prendre en compte l'aspect environnemental et social, le PIF2 a fait élaborer un certain nombre d'études spécifiques qui ont précédé l'EIESA, en occurrence :

- une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS, **mai 2023**) du PAPF de l'agro-forêt de Rapides Grah ;
- un Cadre de Réinstallation (CR) ;
- un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- un audit environnemental et social des travaux de reboisement dans l'agro-forêt de Rapides-Grah lors de la mise en œuvre du PIF1 a également été réalisé.

A l'entame de ses activités, des plans ont été élaborés par le PIF2 pour la gestion des impacts et les risques environnementaux et sociaux identifiés. Ces plans comprennent :

- le Plan d'Engagement Environnemental Social (PEES) du PIF2 ;
- une analyse des conflits sociaux (15/04/2022) ;
- un plan de Gestion des Nuisibles (04/2022) ;
- un plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) (04/2021) ;
- un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) (04/2022) ;
- une Stratégie de Restauration des Moyens de Subsistance des Personnes Affectées par le Projet (26/04/2022).



Ces Plans seront revus et inclus dans le Rapport d'EIESA. Par ailleurs, pour une gestion efficace et efficiente et dans la perspective de l'amélioration, il sera recommandé dans le cahier des charges des entreprises adjudicataires, l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier (PGES-C) qui prendra en compte :

- la gestion et l'élimination des Déchets (PPGED) ;
- la gestion des risques liés au transport et au trafic routier ;
- la gestion de la Sécurité et la santé des travailleurs ;
- le suivi et la gouvernance.

6.2 MESURES DE BONIFICATION OU INITIATIVES COMPLEMENTAIRES DES IMPACTS POSITIFS DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Les mesures de bonification ou d'initiatives complémentaires visent à soutenir et soulager les populations bénéficiaires du sous-projet.

6.2.1 Initiatives complémentaires

Pour ce qui concerne ce sous-projet, les initiatives complémentaires devront porter sur :

- le renforcement de capacités des populations riveraines et des agents de l'Administration Forestière (SODEFOR et autres) ;
- le renforcement des relations entre le gestionnaire de la Forêt et les populations riveraines, à travers la participation effective des populations riveraines, via leurs représentants y compris les femmes, aux rencontres des CLCG ;
- la mise en œuvre de stratégies de séquestration d'une part consiste en la captation du CO₂ atmosphérique dans la création de biomasse ligneuse ;
- l'emploi effectif des jeunes et des femmes pour les activités et travaux forestiers ;
- la mise à jour régulière du PAPFC ;
- réduire la redevance foncière pour faciliter le paiement par les chefs d'exploitation ;
- mettre en place un plan de partage des bien forestier issus de l'exploitation des arbres qui seront reboisés par les populations.

6.2.2 Mesures de bonification

6.2.2.1 En phase préparation

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/Sécurité : Pour optimiser l'impact positifs des activités de cette phases sur la sécurité des habitants riverains, il faut réaliser les travaux de débroussaillages dans les règles de l'art et le faire sur l'ensemble de la superficie dédié aux travaux. Il sera aussi possible d'utiliser davantage des répulsifs sur les différentes nuisibles.

Emploi (Opportunités d'emplois directes et indirectes) : Afin de maximiser les bénéfices de la création d'emplois, il est important de prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. Des formations adaptées seront proposées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. En outre, pour renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire. Ce sous-projet pourra ainsi contribuer non seulement à la réduction du chômage, mais aussi au développement des compétences.

Condition de vie des populations : Pour bonifier et améliorer les conditions de vie des populations, il faut exiger le recrutement de la main d'œuvre locale et former la population sur la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Revenu : Afin de maximiser les bénéfices de la création d'emplois tout en impliquant les impacts négatifs éventuels, il est important de prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour du sous-projet. Des formations adaptées seront proposées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. Par ailleurs, un système de suivi et d'évaluation sera mis en place pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales. En outre, pour renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire. Ce sous-projet pourra ainsi contribuer non seulement à la réduction du chômage, mais aussi au développement des compétences dans les régions de San-Pedro et de la Nawa.

Revenu : Pour maximiser les bénéfices économiques pour les Personnes Affectées par le sous-Projet (PAP), les compensations financières seront versées de manière transparente et dans des délais convenus, afin de garantir l'augmentation des revenus des bénéficiaires. Un suivi rigoureux des paiements sera effectué pour s'assurer que l'ensemble des PAP reçoit une indemnisation équitable et adéquate. Des mécanismes de recours seront également mis en place pour résoudre rapidement toute situation conflictuelle liée aux compensations.

Relation socio-culturelle : Afin d'éviter les conflits entre les parties entraînent pendant l'exploitation des infrastructures, des séances de médiation seront organisées pour favoriser une communication fluide et résoudre les éventuels désaccords. Des dialogues réguliers entre les entreprises, les autorités locales et les communautés permettront de maintenir un climat de confiance et de coopération. Des mécanismes participatifs seront également mis en place pour permettre aux populations locales d'exprimer leurs préoccupations et d'être impliquées dans la gestion des impacts sociaux et culturels du sous-projet.

Education/formation : Afin de renforcer les capacités des différents acteurs, il faut que les programmes de formations soient adaptés et faire une bonne planification pour la formation.

6.2.2.2 En phase d'aménagement

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/Sécurité : Pour optimiser l'impact positifs des activités de cette phases sur la sécurité des habitants riverains, il faut réaliser les travaux de débroussaillages dans les règles de l'art. Il sera aussi possible d'utiliser davantage des répulsifs sur les différentes bestioles.

Emploi (Opportunités d'emplois directe et indirecte) : Afin de maximiser les bénéfices de la création d'emplois, il est important de prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes et les femmes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. Des formations adaptées seront proposées pour améliorer les compétences techniques des



travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux activités. En outre, pour renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire. Ce sous-projet pourra ainsi contribuer non seulement à la réduction du chômage, mais aussi au développement des compétences.

Condition de vie des populations : Pour bonifier ou améliorer les conditions de vie des populations, il faut exiger le recrutement de la main d'œuvre locale et former la population sur la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Revenu : Afin de maximiser les bénéfices de la création d'emplois tout en impliquant les impacts négatifs éventuels, il est important de prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. De plus il faudra respecter les délais de paiement des prestations et mettre en place des mécanismes pour permettre aux Chefs d'exploitation et aux communautés riveraines de disposer des pièces valables pour participer pleinement aux activités du sous-projet, notamment le reboisement des 15000 ha par la SODEFOR.

Revenu : Pour maximiser les bénéfices économiques pour les Personnes Affectées par le sous-Projet (PAP), les compensations financières seront versées de manière transparente et dans des délais respectés, afin de garantir l'augmentation des revenus des bénéficiaires. Un suivi rigoureux des paiements sera effectué pour s'assurer que l'ensemble des PAP reçoit une indemnisation équitable et adéquate. Des mécanismes de recours seront également mis en place pour résoudre rapidement toute situation conflictuelle liée aux compensations.

Relation socio-culturelle : Afin d'éviter les conflits entre les parties pendant les activités, il faut mettre en place les Comités de Gestion Participative de Forêts (CGPF) dans la zone du sous-projet te financer leur fonctionnement. Des séances de médiation seront organisées pour favoriser une communication fluide et résoudre les éventuels désaccords. Des dialogues réguliers entre la SODEFOR, les autorités locales et les communautés permettront de maintenir un climat de confiance et de coopération. Des mécanismes participatifs seront également mis en place pour permettre aux populations locales d'exprimer leurs préoccupations et d'être impliquées dans la gestion des impacts environnemental, social et culturel du sous-projet.

6.2.2.3 En phase de transport et de planting

◆ MILIEU PHYSIQUE

Sol/sous-sol : A la fin de la production des plants, l'arrêt de la pollution et de l'encombrement des sols sur les différents sites sera bonifié si les sites de pépinières sont bien rangés et nettoyés à avant le repli.

Air : La bonification de l'arrêt de l'émission de particules de poussières et de gaz d'échappement sera possible si le planning des travaux est respecté et que les travaux s'arrêtent effectivement.

Santé/sécurité : L'arrêt de la transmission des maladies contagieuse, l'arrêt des accidents de travail seront possible si les mesures de sécurité sont respectées.

6.2.2.4 En phase de suivi d'exploitation / entretien

◆ MILIEU PHYSIQUE

Climat : La création d'un micro climat dans la zone d'influence du sous-projet grâce à la présence d'une végétation abondante suivi d'une séquestration du CO₂ pourra être bonifié si l'ensemble des acteurs du sous-projet participent activement à la réalisation des activités du sous-projet et que la majorité des plants arrivent à termes.

Climat : Pendant l'exploitation/entretien, les patrouilles et surveillance de l'agro forêt contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, l'élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, les patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention), vont permettre de mieux protéger les arbres et qui vont constituer un couvert végétal capable de créer un micro climat dans la zone d'influence du projet. Ces impacts positifs seront bonifiés si les agents techniques sont bien équipés, sont en nombre suffisant et sont de véritables professionnels. Aussi il faut que l'ensemble des acteurs du sous-projet participent activement à la réalisation des activités du sous-projet.

Air : La végétation reconstituée sera un véritable puit à CO₂, ce qui permettra de disposer dans la zone, d'un air purifié. Cet impact pourra être bonifié si l'ensemble des acteurs du sous-projet participent activement à la réalisation des activités du sous-projet, en particulier actions de reboisement.

La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et les activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations, etc.), la mise en service des agents de la SODEFOR, l'élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, patrouilles mixtes, qui sont des puits à CO₂ contribueront à la purifier l'air ambiant.

Sol/sous-sol : La présence de la végétation va considérablement réduire l'érosion des sols dans la zone d'influence du sous-projet du PIF2 dans les régions de San Pédro et de la Nawa : La suppression/réduction de l'érosion des sols grâce à la présence de la végétation va réduire considérablement la dégradation de la qualité des cours d'eau et milieux lacustre en termes de réduction de leur turbidité et des Matière En Suspension (MES). Ces impacts positifs seront bonifiés si les agents techniques sont bien équipés, sont en nombre suffisant et sont de véritables professionnels.

● MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore : Pendant cette phase on notera que le boisement réduira les retards de plantation, dissuadera les communautés voisines en quête de terres agricoles et de pâturages d'empiéter sur la forêt. Les arbres qui seront plantés dans le cadre du reboisement du sous projet PIF 2 permettra aux exploitants forestiers de redonner une bonne couverture végétale aux plantations déjà existantes. Les pépinières réalisées permettront également d'accélérer le reboisement des forêts de Rapides Grah. Ces impacts positifs seront bonifiés si les agents techniques sont bien équipés, sont en nombre suffisant et sont de véritables professionnels. Aussi il faut que l'ensemble des Chefs d'exploitation soit bien sensibilisé sur l'importance de la protection des forêts.

Faune/flore : La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, patrouilles mixtes, les actions des agents techniques forestiers permettront de protéger la faune et la flore. Ces impacts positifs seront bonifiés si les agents techniques sont bien équipés, sont en nombre suffisant et sont de véritables professionnels.

● MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité : La santé et la sécurité des populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur de l'agro-forêt des rapides Grah connaîtra une amélioration. En effet, les conditions de vie améliorée pendant cette phase sont des facteurs déterminant pour les composantes santé et sécurité. Ces populations pourront bénéficier d'air de qualité dépourvue de toute pollution. Ces impacts positifs seront bonifiés si l'ensemble des parties prenantes sont bien sensibilisées sur l'importance de la conservation des bien forestier.



Paysage : Des forêts bien gérées et aménagées à travers le monde sont des sites populaires d'attraction des touristes. Le boisement et le reboisement permettront au sous-projet d'améliorer la valeur esthétique de la forêt, en particulier compte tenu du fait que la région est une destination touristique populaire (Amélioration de l'esthétique et de l'écotourisme). Ces impacts seront bonifiés si : (i) le programme d'entretien des ouvrages est réalisé dans les règles de l'art. Aussi il faudrait que les dispositions pour cet entretien soient disponibles et accessibles pour les travaux.

Mobilité des personnes et des biens : L'ouverture et le reprofilage des pistes prévues dans les activités spécifiques dans le cadre de la réalisation du sous-projet PIF 2 va permettre aux populations des enclaves, aux exploitants forestiers et aux les agents techniques de mieux circuler et rallier plus aisément leurs lieux de travail (Facilitation d'accès aux différents zones HVC et HSC). Cet impact sera bonifié si les routes et terre sont régulièrement reprofilé (1 fois par année).

Education / Formation : Le sous-projet, à travers l'implication des parties prenantes en vertu de la loi sur la conservation et la gestion et la protection des forêts classées, promouvra l'implication des collectivités locales dans la gestion des forêts et les avantages y afférents en faveur du PIF2. Il leur permettra de prendre conscience de l'urgence à protéger la forêt et s'impliquer pleinement à leur conservation (Participation accrue des collectivités a la gestion des forêts). Ces impacts seront bonifiés si ces formations s'étendent à toutes les parties prenantes avec un système de suivi efficace.

Education/formation : Le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers, l'assistance technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers) va contribuer à l'amélioration de connaissances des exploitants agricoles de la zone d'influence du sous-projet en termes d'agroforesterie. Ces impacts seront bonifiés si des formations de renforcements de capacités séculièrement respectés.

Emploi : Pendant cette phase, les travaux de d'entretien et suivi vont générer des emplois significatifs pour les différentes populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur de l'agro-forêt. De lus la présence des arbres dans les plantations de cacao vont augmenter la productivité des plantations. Cet impact sera bonifié si le programme d'entretien de ces ouvrages est réalisé dans les règles de l'art.

Conditions de vie des personnes vulnérables : La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales, le salaire versé aux agents de la SODEFOR leur permettra d'améliorer leurs conditions de vie. Ces impacts seront bonifiés si : (i) le programme d'entretien de ces ouvrages est réalisé. Aussi il faudrait que les dispositions pour cet entretien soient disponibles et accessibles pour les travaux ; (ii) les agents techniques sont bien équipés, sont en nombre suffisant et sont de véritables professionnels. Aussi il faut que l'ensemble des acteurs du sous-projet participent activement à la réalisation des activités planifiées.

Revenu : Le reboisement des plantations avec des arbres permettront aux plantations de mieux produire et par ricochet d'accroître le revenu des chefs d'exploitations et pépiniéristes (augmentation de la productivité des parcelles agricoles et du revenu des CE ; augmentation de la demande et vente de pépinières pour les pépiniéristes). En outre, les activités de reboisement des plantations dans le cadre du programme PIF2, permettront d'obtenir la fourniture durable de bois et d'autres produits forestiers. Ces produits approvisionneront le marché en bois. Ces deux opérations permettront au pays de satisfaire sa demande de bois et d'améliorer ainsi l'économie nationale (fourniture durable du bois et d'autres produits forestiers). Ces impacts seront bonifiés si : (i) les agents techniques sont bien équipés, sont en nombre suffisant et sont de véritables professionnels. Aussi il faut que l'ensemble des acteurs du sous-projet participent activement à la réalisation des activités planifiées ; (ii) les acquis de ce sous-projet sont valorisés.

Revenu : Les rémunérations pour les missions de surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), permettra d'accroître de manière substantielle les revenus des agents techniques mobilisés. Le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers, les

appuis conseils en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte vont également contribuer à l'augmentation des revenus des producteurs de café et cacao. Ces impacts seront bonifiés si : (i) les agents techniques sont bien équipés, sont en nombre suffisant et sont de véritables professionnels. Aussi il faut que l'ensemble des acteurs du sous-projet participent activement à la réalisation des activités ; (ii) les acquis de ce sous-projet sont valorisés.

Relation socio culturelle : Les activités spécifiques et le reboisement de l'écosystème restaureront la confiance du public envers la gestion des forêts nationales et améliorera l'image publique de la Côte d'Ivoire, des services forestiers notamment de la SODEFOR. Par ailleurs, le partenariat public-privé sera amélioré grâce à l'implication de toutes les entités qui interviennent pour la conservation de la biodiversité (amélioration des relations entre les parties prenantes, amélioration de l'image publique vis-à-vis du secteur forestier). Ces impacts seront bonifiés si les engagements des parties prenantes sont respectés.

Relation socio culturelle : Le développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers (regroupement des producteurs en coopératives, acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao, appuis conseils en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte) va contribuer au renforcement des relations entre acteurs du secteur agricole. Ces impacts seront bonifiés si les engagements des parties prenantes sont respectés.

Le tableau ci-dessous retrace la synthèse des mesures de bonification.



Tableau 17 : Matrice de synthèse des mesures de bonification des risques/impacts positifs

Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature du risque/impact	Type de risque/impact	Mesure de bonification
			Physique	Biologique	Humaine			
Phase préparatoire	Réalisation des activités préalables au reboisement	<ul style="list-style-type: none"> l'établissement d'une convention de concession l'organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt de Rapides Grah, le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt ; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones 			Relation socio culturelle	Positif	Amélioration des relation socio culturelle	<ul style="list-style-type: none"> organiser des séances de sensibilisation au respect des bonnes pratiques organiser des séances de médiation pour résoudre les éventuels désaccords. organiser des dialogues réguliers entre les entreprises, les autorités locales et les communautés mettre en place des mécanismes participatifs pour permettre aux populations locales d'exprimer leurs préoccupations et d'être impliquées dans la gestion des impacts sociaux et culturels du sous-projet.

		<p>(agroforesterie, protection, conservation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; • identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants ; identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants; • contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; • identification des essences à utiliser et acquisition des semences 			Revenu	Positif	L'argent versé aux PAP augmentera leur revenu	<ul style="list-style-type: none"> • effectuer les compensations financières seront versées de manière transparente et dans des délais respectés, afin de garantir l'augmentation des revenus des bénéficiaires. • réaliser un suivi rigoureux des paiements • mettre en place des mécanismes de recours pour résoudre rapidement toute situation conflictuelle liée aux compensations.
		<p>identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques interne, intervenants externes (pépiniériste, cabinet d'intervention, agents de travaux forestier</p>			Education/formation	Positif	Les acteurs sont formés aux techniques de l'agro foresterie	<ul style="list-style-type: none"> • proposer des programmes de formations adaptés • faire une bonne planification pour la formation.
Phase de production des plants/planting	Installation de pépinière et production de plants	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage des sites de la pépinière; • construction des ombrières; • acquisition des terreaux ; • remplissage des sachets ; • semis des graines ; • arrosage des pépinières ; • entretien des pépinières (désherbage, démariage, application phyto, etc.) ; 			Revenu	Positif	Création d'activités génératrices de revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> • prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. • organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. • mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour



								<p>s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
					Emploi	Positif	Création d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale (les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet) organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. établir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
	Préparation des terrains de planting	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage piquetage trouaison 			Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales.

								<ul style="list-style-type: none"> renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
					Emploi	Positif	Création d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale (les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet) organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. établir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
	Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement /habillage des plants	Transport des plants sur les sites de planting			Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales. renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation



								pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
	Plantation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> • planting des arbres ; • Suivi et regarnissage ; • nettoyage. 			Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> • prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. • organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. • Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales. • Renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
						Emploi	Positif	Création d'emploi

								seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
	Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines	<ul style="list-style-type: none"> reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines. 			Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales. renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
						Emploi	Positif	Création d'emploi



					Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales. renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
	Délimitation des Agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; bornage (confection et pose) ; panneaux signalétiques des FC (confection-transport pose) ; ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large). 			Emploi	Positif	Création d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale (les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet) organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. établir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.

		<ul style="list-style-type: none"> production de Plants d'arbres transport des plants sur les sites de planting planting des arbres le long des limites périmétrales planting des limites des enclaves planting des limites des agro-forêts 			Revenu	Positif	Développement d'Activités Génératrices de Revenu (AGR)	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet. organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales. renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
	Matérialisation des limites périmétrales des FC, des enclaves et des agro-forêts				Emploi	Positif	Création d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale (les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet) organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux. établir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.
Phase d'exploitation/ entretien/suivi		<ul style="list-style-type: none"> mise en service des agents de la SODEFOR ; 	Climat			Positif	<ul style="list-style-type: none"> création de couvert végétal 	<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR



<p>La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations)</p>	<ul style="list-style-type: none"> élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance ; patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet ; patrouilles mixtes (agents du sous-projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention). 					<ul style="list-style-type: none"> création d'un micro climat dans la zone d'influence du sous-projet 	<ul style="list-style-type: none"> disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant participer activement à la réalisation des activités du sous-projet
		pAir			Positif	<ul style="list-style-type: none"> création de puits à CO2 purification de l'air ambiant 	<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant participer activement à la réalisation des activités du sous-projet
			Faune/flore		Positif	Protection de la faune et la flore	<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant participer activement à la réalisation des activités du sous-projet
				Conditions de vie	Positif	<ul style="list-style-type: none"> amélioration des conditions de vie réduction de la pauvreté autosuffisance alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> réaliser le programme d'entretien de ces ouvrages dans les règles de l'art disposer et rendre disponible l'argent pour cet entretien équiper les agents de la SODEFOR disposer d'un nombre suffisant et bien équipés participer activement à la réalisation des activités du sous-projet et que la majorité des plants arrivent à termes
				Revenu	Positif	Augmentation du revenu	<ul style="list-style-type: none"> bien équiper les agents de la SODEFOR sont bien équipés, disposer d'agent de la SODEFOR en nombre suffisant faire participer l'ensemble des acteurs du sous-projet valoriser les acquis de ce sous-projet

	Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers	<ul style="list-style-type: none"> regroupement des producteurs en coopératives ; acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao ; appui conseils (par tonne de produits agricoles) ; assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers). 			Revenu	Positif	Augmentation des revenus des producteurs de café et cacao	<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR sont bien équipés, disposer d'agent de la SODEFOR en nombre suffisant faire participer l'ensemble des acteurs du sous-projet valoriser les acquis de ce projet
					Relation socio culturelle	Positif	Renforcement des relations entre acteurs du secteur agricole	Respecter les engagements des parties prenantes
					Education	Positif	Amélioration de connaissances des exploitants agricoles de la zone d'influence du sous-projet en termes d'agro foresterie	Renforcer les capacités des acteurs du projets
	Entretien des limites périmétrales	<ul style="list-style-type: none"> entretien des limites de l'agro forêt; regarnissage des limites de l'agro forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves ; entretien des limites des agro-forêts regarnissages des limites des agro-forêts 	Climat			Positif	Création d'un micro climat dans la zone d'influence du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant participer activement à la réalisation des activités du sous-projet
			Air			Positif	Constitution de puits à CO ₂ et de purifier l'air ambiant	<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant participer activement à la réalisation des activités du sous-projet
				Faune/flore		Positif	Protection la faune et la flore de l'agro forêt	<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant participer activement à la réalisation des activités du sous-projet

Source : BRLi-CI, Janvier 2025



6.3 MESURES DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES/IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS DES ACTIVITES SPECIFIQUES

6.3.1 En phase de préparation

◆ MILIEU PHYSIQUE

Climat : La phase préparatoire du sous projet n'aura véritablement pas d'incidences négatives significatives sur le climat. Il convient cependant de noter que la circulation des véhicules peut être source de production de gaz d'échappement qui sont généralement des GES. Pour prévenir l'émission de gaz à effet de serre, il est recommandé d'utiliser des équipements modernes et bien entretenus, ainsi que de planifier les travaux de manière à minimiser les déplacements inutiles.

Air : Les activités de la phase préparatoire peuvent produire des particules de poussière et des gaz d'échappement pouvant dégrader la qualité de l'air de la zone d'influences immédiate. Pour prévenir la pollution de l'air, il est recommandé d'utiliser des équipements modernes et bien entretenus, ainsi que de planifier les travaux de manière à minimiser les déplacements inutiles et arroser les différentes plateformes.

Sol/sous-sol : Les activités de la phase préparatoire pourraient favoriser la pollution et la dégradation du sol par le déversement accidentel d'hydrocarbure et de reste d'aliment. Les sols peuvent être également pollués par les fèces et urines de certaines personnes qui feraient leurs besoins à l'air libre. On peut aussi noter l'érosion des terres à certains endroits. Pour éviter la pollution des sols, il faut : (i) utiliser des engins en bon état de fonctionnement ; (ii) gérer durablement les déchets de chantiers ; (iii) sensibiliser les travailleurs à éviter la défécation à libre ; (iv) mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales.

Eaux souterraines/Eaux de surface : Les activités de la phase préparatoire (débroussaillage) peuvent produire des polluants (hydrocarbures déversés de façon accidentelle) et ou déchets (reste d'aliment, etc.) qui vont dégrader la qualité des eaux de surface, par ruissellement, et des eaux souterraines par infiltration. Les ressources en eau peuvent être également polluées par les fèces et urines de certaines personnes qui feraient leurs besoins à l'air libre.

Pour éviter la pollution des eaux, il faut : (i) utiliser des engins en bon état de fonctionnement ; (ii) gérer durablement les déchets de chantiers ; (iii) sensibiliser les travailleurs à éviter la défécation à libre.

◆ MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore : Pendant la phase préparatoire, certaines activités du sous-projet du PIF2 dans les régions de la Nawa et de San Pedro pourront occasionner plusieurs impacts négatifs d'importance variable. Il s'agit de : (i) la perte du couvert végétal pendant de délimitation des parcelles et des limites de l'agro-forêt ; (ii) l'éloignement de la faune locale à cause des bruits.

Pour éviter ces impacts il faut : (i) Limiter les travaux aux superficies destinées pour recevoir les activités ; (ii) protéger les habitats fauniques en identifiant et préserver les zones sensibles ; (iii) créer des corridors écologiques pour la faune ; (iv) planter des espèces locales et endémiques et d'éviter la coupe d'arbres dans les zones critiques.

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIOECONOMIQUE

Santé/sécurité : Pour limiter les risques d'accidents de circulation et de travail, les conducteurs et ouvriers doivent être formés aux règles de sécurité et à l'utilisation appropriée des engins à moteurs, avec un suivi régulier pour s'assurer du respect des protocoles de sécurité. Des équipements de protection doivent être fournis à tous les travailleurs individuels et des inspections fréquentes des chantiers de construction permettront d'identifier et de corriger les risques d'accidents.

Pour prévenir la propagation des infections, notamment les IST-VIH/SIDA (**Eviter**), il faudra des campagnes de sensibilisation organisées sur l'hygiène et la prévention des maladies, en particulier les risques liés aux contacts entre les travailleurs et les communautés locales. La distribution de préservatifs et l'accès aux services de santé pour le dépistage et le traitement des infections doivent être facilités. Et la mise en place d'un suivi médical régulier pour les travailleurs et les populations locales afin d'assurer une détection précoce et une prise en charge adéquate.

Santé/sécurité : Pendant la mise en œuvre des activités préalables au reboisement, l'on peut observer des risques de conflit Hommes-faune eu égard de l'proximité du Parc national de Tai dans la zone du sous-projet. Pour cela, il faut sensibiliser les travailleurs et les agents recenseurs sur les comportements sécuritaires à adopter en cas de rencontre avec un animal sauvage ; éviter les travaux de nuits.

Revenu : Pour limiter la perte de terres et la diminution de la production des cultures de rente, il faut mettre en place un processus de consultation approfondie avec les CE et les communautés locales. Proposer aux populations affectées des compensations équitables, sous forme de réajustement des terres ou de soutien à des alternatives agricoles.

Accompagner les CE dans la transition vers des systèmes agroforestiers adaptés, avec un soutien technique pour la mise en place de cultures durables et la diversification des sources de revenus. Un suivi et une évaluation régulières permettront d'ajuster les mesures en fonction des retours des bénéficiaires et d'assurer que les pertes de production soient compensées par des gains à long terme.

Emplois : Pour prévenir l'embauche de mineurs et garantir l'égalité des sexes dans les recrutements, des critères clairs et stricts doivent être établis, interdisant l'embauche de travailleurs en dessous de l'âge légal et assurant un recrutement équitable des femmes et des hommes. Organiser des formations sur l'égalité des genres et les droits des travailleurs en collaboration avec les spécialistes de l'UCP-PIF2 et des ONG. En outre, effectuer un suivi pour s'assurer du respect de ces règles, et des mécanismes de gestion des plaintes mis en place pour signaler toute forme de discrimination.

Paysage : Les travaux préparatoires peuvent engendrer la production de déchets divers de constitués notamment de débris végétaux et des restes d'aliments. Ces différents déchets, s'ils sont mal gérés, ils finiront par être dispersés dans la nature et vont détériorer ainsi la qualité du paysage dans l'agro-forêt. Pour éviter ces impacts, il faut ranger les déchets et procéder à leur évacuation par une structure agréée avec laquelle une convention sera signée.

Relation socio culturelle : Pour prévenir la discrimination basée sur le genre et l'exploitation des enfants, un code de conduite strict sera mis en place pour tous les travailleurs et recruteurs. Ce code comprend des règles claires interdisant toute forme de discrimination sexuelle ou de violence, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation des femmes. Des formations sur l'égalité des genres et le respect des droits humains seront fournies à tous les employés, en particulier ceux impliqués dans le recrutement et la gestion du personnel.



En outre, des mécanismes de signalement confidentiels seront instaurés pour permettre aux victimes de violences ou de discriminations de se manifester en toute sécurité. Des inspections régulières des conditions de travail seront menées pour s'assurer du respect des lois sur l'employabilité, en particulier l'interdiction de l'emploi d'enfants mineurs. Des partenariats avec des associations locales pour la protection de l'enfance et des droits des femmes seront renforcés afin d'éviter toute forme d'abus.

Relation socio culturelle : Pour éviter la détérioration des relations entre les tuteurs et leurs protégés, la SODEFOR devra mettre en place un cadre d'échange permanent (fonctionnement du CGP-FC) entre les tuteurs, les CE et la SODEFOR. Aussi réaliser des AGR pour toutes les communautés riveraines.

Conflits sociaux : les travaux réalisés seront payés par performance et de manière électronique via Mobile Money. Le non paiement ou le paiement retardé des frais de prestation pourra occasionner des oppositions à la réussite du sous-projet. De plus, la non indemnisation des chefs d'exploitation avant leur expulsion de l'agro-forêts, la non prise en compte des chefs d'exploitation possédant des plantation non cacaoyère (hévéa, palmier à huile...). Pour prévenir à cette situation, la SODEFOR en collaboration avec le partenaire de téléphonie mobile devra respecter les délais de paiement ; le sous-projet devra s'assurer de l'indemnisation définitive des Chefs d'Exploitations avant leurs expulsions dans l'agro-forêt.

6.3.2 En phase de production des plants/planting

◆ MILIEU PHYSIQUE

Climat : La circulation d'engins pour l'exécution des travaux peut être source de production de gaz d'échappement qui sont généralement des GES. Pour prévenir l'émission de gaz à effet de serre, il est recommandé d'utiliser des équipements modernes et bien entretenus, ainsi que de planifier les travaux de manière à minimiser les déplacements inutiles.

Air : Pendant la phase d'aménagement marquée par l'installation de pépinière et production de plants (nettoyage des sites de la pépinière ; construction des ombrières ; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières, entretien des pépinières (désherbage, démariage, etc.) on peut constater comme impact négatif la pollution de l'air par les particules de poussière. Pour prévenir la pollution de l'air, il est recommandé de : (i) utiliser des équipements modernes et bien entretenus ; (ii) de planifier les travaux de manière à minimiser les déplacements inutiles ; (iii) utiliser des matériaux de construction écologique et appliquer des techniques de construction propres pour les pépinières ; (iv) humidifier les terreaux ; (v) planifier les activités de plantation.

Sol/sous-sol : Pendant la phase d'aménagement marquée par l'installation de pépinière et production de plants (nettoyage des sites de la pépinière; construction des ombrières; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières , entretien des pépinières (désherbage, démariage, etc.)) on peut constater comme impact négatif l'encombrement du sol par les déchets plastiques et les rebus de bois et autres, la pollution du sol par les fèces, l'érosion des sols due au zone d'emprunt des terreaux pour le remplissage des sachets. Pour éviter la pollution des sols, il faut : (i) éviter de creuser à plus de 3 m les sites d'emprunt des terreaux et réaménager ces après usage ; (ii) gérer durablement les déchets de chantiers ; (iii) sensibiliser les travailleurs à la non défécation à l'air libre ; (iv) mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales.

Eaux souterraines/eaux de surface : Pendant la phase d'aménagement marquée par l'installation de pépinière et production de plants (nettoyage des sites de la pépinière ; construction des ombrières ; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières, entretien des pépinières (désherbage, démariage, etc.)), on peut constater comme impact négatif la pollution des eaux de surface par les fèces et l'épuisement des points d'eau

Pour éviter la pollution des eaux, il faut : (i) éviter la réalisation des pépinières dans le lit des cours d'eaux ; (ii) gérer durablement les déchets de chantiers ; (iii) sensibiliser les travailleurs sur la non défécation à l'air libre.

Eaux souterraines/eaux de surface : Pendant la phase d'aménagement marquée par la protection des berges des cours d'eau et flancs de collines (reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines) on pourra observer comme impact négatif la pollution des eaux de surface par la boue issue de seaux. Pour éviter la pollution des eaux, il faut : (i) éviter la réalisation des pépinière (site) en bordure des cours d'eaux (garder une distance de sécurité) ; (ii) gérer durablement les déchets de chantiers ; (iii) éviter les planting sous-la pluie.

◆ MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore (Plants) : Pendant la phase d'aménagement avec la préparation et transport des plans sur les sites de reboisement /habillage des plants (Transport des plants sur les sites de planting), on peut observer la destruction des jeunes plants. Pour éviter la destruction de jeunes plans, il faut confier la préparation et le transport des jeunes plans à des professionnels et les sensibiliser ; les opérations de transport doivent être suivi et bien encadrées par la SODEFOR.

Faune/flore : Pendant la phase d'aménagement marquée par la délimitation des Agro-forêts (rafraîchissement des limites périmétrales (6 m de large) ; bornage (confection et pose) ; panneaux signalétiques des agro forêts (confection-transport pose) ; ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large), on peut noter la destruction de la flore locale, éloignement de la faune locale, destruction de l'habitat de certains animaux, perturbation de l'équilibre biologique ou le risque d'introduction d'espèces exotiques invasives. Pour atténuer ces impacts, il faut veiller à choisir les espèces végétales non invasives adaptées à l'aménagement de l'agro-forêt, limiter les travaux à la superficie strictement réservé aux travaux et sensibiliser les travailleurs à la préservation des zones sensibles.

◆ MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité : Pour limiter les risques d'accidents de travail, la mise en place d'un programme complet de formation et de sensibilisation est importante pour tous les travailleurs afin d'assurer une utilisation correcte des équipements et matériaux des travaux. Cette formation comprend des instructions sur les bonnes pratiques en matière de sécurité, des protocoles d'urgence et l'utilisation des équipements de protection individuelle, comme les casques, les gants, les chaussures de sécurité

Pour réduire le risque de transmission de maladies, en particulier les IST et le VIH/SIDA, il faudra organiser des campagnes de sensibilisation sur les pratiques sexuelles sûres et l'importance de l'utilisation de préservatifs. Les travailleurs et les communautés locales doivent bénéficier également d'informations sur les mesures préventives pour éviter les maladies infectieuses telles que les hépatites et la typhoïde. Identifier les centres de santé de la zone du sous-projet et signer des conventions pour la prise en charge des victimes. Sensibiliser la SODEFOR sur le dispositif de déclaration des accidents/incidents et dans le délai.

Santé/sécurité : Pour prévenir la discrimination basée sur le genre et l'exploitation des enfants, il faudra établir un code de conduite strict pour tous les travailleurs. Ce code comprend des règles claires interdisant toute forme de discrimination sexuelle ou de violence, y compris le harcèlement sexuel et l'exploitation des femmes. Il faut également des formations sur l'égalité des genres et le respect des droits humains fournies à tous les employés, en particulier ceux impliqués dans le recrutement et la gestion du personnel.

En outre, un mécanisme de gestion des plaintes sensibles devra être instaurés pour permettre aux victimes de violences ou de discriminations de se manifester en toute sécurité. Organiser des inspections régulières des conditions de travail pour s'assurer du respect des lois sur l'employabilité, en particulier l'interdiction de l'emploi d'enfants mineurs. Des partenariats avec des associations locales pour la protection de l'enfance et des droits des femmes devront être renforcés



afin d'éviter toute forme d'abus.

Santé/sécurité : Pour limiter les risques de blessures causées par les machettes, maisons et pioches, il faut dispenser des formations pratiques aux travailleurs sur l'utilisation correcte de ces outils. Ces formations mettront l'accent sur les gestes sûrs et les procédures à suivre pour éviter tout accident. Des équipements de protection individuelle, tels que des gants renforcés, des chaussures de sécurité /bottes, des pantalons longs et des protections pour les bras, seront fournis aux travailleurs pour protéger les zones vulnérables pendant l'exécution des travaux. Les travailleurs doivent être également formés à reconnaître les risques et à intervenir en cas d'incident.

Des mesures de prévention doivent être prises pour assurer que les sites de travail restent bien organisés et dégagés de tout obstacle, notamment ainsi que le risque de chutes ou d'accidents liés à l'environnement de travail. Enfin, des kits de premiers secours doivent être disponibles sur les sites de travail et un responsable de premiers secours pour intervenir rapidement en cas de blessure.

Santé/sécurité : Pour réduire les risques d'accidents de circulation liés au transport des plants sur les sites de reboisement, une formation spécifique doit être dispensée aux conducteurs sur les bonnes pratiques de conduite, notamment en ce qui concerne la gestion des risques liés aux conditions de circulation, à la sécurité routière et à la manipulation des charges transportées.

Les travailleurs doivent être sensibilisés à l'importance de respecter les limitations de vitesse et à l'usage des équipements de sécurité, comme les ceintures de sécurité et les dispositifs de protection pour le transport des plantes. Définir, en cas d'incident, des protocoles d'intervention rapide et de prise en charge des blessés.

Enfin, des points de contrôle et de suivi devront être mis en place pour évaluer l'efficacité de ces mesures de sécurité tout au long de la phase de transport et pour garantir la réduction des risques d'accidents.

Afin de réduire les piqûres de bestioles et de reptiles, des programmes de sensibilisation doivent être mis en place pour éduquer les travailleurs sur les risques et les moyens de prévention, notamment l'utilisation de répulsifs contre les insectes et des vêtements adaptés. Utiliser de plus, des actions de nettoyage préventif et de gestion des espaces pour éviter les cachettes des reptiles et insectes.

Pour prévenir les risques de glissades, en particulier sur les terrains instables ou boueux, il faut aménager des passages sécurisés, et faire des formations sur la sécurité pour sensibiliser les travailleurs aux dangers associés au terrain escarpé et boueux.

Pour éviter les risques de noyade lors du reboisement des berges, des mesures de sécurité il faut instaurer : l'utilisation de cordes de sécurité et de gilets de sauvetage pour les travailleurs se trouvant à proximité des cours d'eau. Former des agents de sécurité à la gestion des situations d'urgence et les rendre disponible pour intervenir rapidement en cas d'accident. Pour les transports, il faut aussi :

- formation et sensibilisation des conducteurs : assurer que tous les chauffeurs de véhicules impliqués dans le transport soient formés à la sécurité routière et sensibilisés aux risques spécifiques de l'activité.
- vérification de l'état des routes : effectuer des contrôles réguliers sur les routes empruntées pour s'assurer qu'elles sont adaptées à la circulation des véhicules transportant les équipements et qu'elles ne présentent pas de dangers.
- planification des horaires de transport : organiser les transports à des heures moins fréquentées pour éviter les périodes de forte circulation et minimiser les risques d'accidents.

- vérification de la sécurité des véhicules : s'assurer que les véhicules utilisés pour le transport sont en bon état de fonctionnement, avec un entretien régulier, et équipés de dispositifs de sécurité (ceintures de sécurité, feux de signalisation, etc.).

Nuisances sonores : La circulation des moteurs pendant l'aménagement des ensembles agro-forêts, peut dégrader la qualité sonore des zones immédiates d'influence. Les travailleurs et les populations locales risquent d'être exposés aux nuisances sonores engendrées par les moteurs, ce qui pourrait affecter leur santé, notamment en provoquant des troubles auditifs. Les mesures suivantes s'imposent pour l'atténuer :

- limiter les activités bruyantes aux heures de la journée pour éviter les nuisances nocturnes ;
- choisir des moteurs et machines à faible émission sonore lorsque cela est possible ;
- maintenir une distance appropriée entre les zones de travail bruyantes et les zones résidentielles ;
- informer les travailleurs et des populations locales des risques de nuisances sonores et des mesures prises pour les minimiser.

Revenu : pour limiter la perte de terres agricoles, des compensations doivent être offertes aux exploitants affectés, qu'elles soient financières ou sous forme de terres de remplacement. Des zones spécifiques doivent être identifiées pour les pépinières, en minimisant les interférences avec les terres cultivées. Les travaux doivent être organisés de manière à réduire au minimum la durée d'occupation des terres agricoles et à préserver les zones de culture importantes.

Économie/revenu : pour réduire la perte d'argent liée à la destruction des plantes, il est essentiel de mettre en place un système de gestion rigoureuse lors du transport et du stockage des plantes. Des emballages appropriés et des méthodes de transport adaptées doivent être utilisées pour protéger les plantes. Une formation du personnel sur les meilleures pratiques de manutention et de transport des plantes sera nécessaire pour minimiser les risques de perte.

Paysage forestier : pour limiter la dégradation du paysage forestier, il est recommandé d'adopter des pratiques de gestion paysagère adaptées lors de la délimitation des agro-forêts. Cela inclut la réalisation des travaux de manière à minimiser l'impact visuel sur les forêts avoisinantes, notamment en veillant à ne pas perturber excessivement la végétation existante et en utilisant des matériaux d'implantation discrets pour les bornes et panneaux. Une attention particulière doit être portée à la remise en état des zones touchées après chaque phase de travail. De plus, la planification des interventions doit intégrer des zones tampons pour limiter la visibilité des travaux et préserver la continuité paysagère.

Relation socio-culturelle : Pour réduire les impacts négatifs sur les relations socio-culturelles, il est primordial de mettre en place des mécanismes de recrutement équitables, fondés sur le respect des droits humains, en garantissant l'égalité des sexes et en interdisant formellement l'emploi d'enfants mineurs. Un suivi rigoureux des conditions de travail, y compris des formations sur le respect de la dignité et des droits des femmes, doit être organisé. Les employés féminins doivent bénéficier d'un environnement sécurisé, avec des mesures strictes contre le harcèlement et les violences.

Il est également essentiel de promouvoir la consultation et la concertation avec les communautés locales pour éviter tout conflit foncier. Des discussions transparentes doivent être menées concernant la redevance annuelle de localisation et les zones sensibles, notamment les HVC et HSC. L'implication des autorités locales et des chefferies dans le processus décisionnel contribue à prévenir les conflits d'occupation foncière et à respecter les coutumes locales, notamment l'implication des CGP-FC.



Enfin, pour éviter la profanation de sites sacrés, des études d'impact sur les zones sensibles doivent être réalisées en concertation avec les communautés locales, et des mesures de protection spécifiques doivent être mises en place pour préserver ces espaces spirituels et culturels.

Violence Basées sur le Genre (VBG, EAS, HS) : Pour lutter contre la violence basée sur le genre, l'exploitation et l'abus sexuel ainsi des mécanismes de signalement confidentiels doivent être mis en place, permettant aux victimes de violences sexuelles ou de harcèlement de signaler. De plus, une sensibilisation continue sur les droits des femmes et des hommes dans le milieu de travail est nécessaire. Enfin, des comités de surveillance comprenant des membres de la communauté locale, des autorités compétentes et des représentants du sous-projet peuvent être établis pour assurer le respect des engagements et veiller à la prévention.

Sites sacrés, cimetières, eaux sacrées : Afin de préserver les sites sacrés et culturels, il est primordial d'identifier clairement ces zones avant le démarrage des travaux, en collaboration avec les communautés locales et les autorités traditionnelles. Cela peut se faire lors du recensement et de levé des parcelles des Chefs d'exploitation.

Un processus de consultation préalable devrait être organisé pour recueillir les avis et préoccupations des populations locales concernant l'impact potentiel des travaux sur leurs sites sacrés. Des zones tampons autour de ces sites sacrés doivent être respectées, et des ajustements dans le tracé des voies d'accès peuvent être envisagés pour éviter toute intrusion dans ces espaces sensibles. Si des sites sacrés sont inévitables dans les zones de travail, des mesures compensatoires, telles que la création de nouveaux espaces sacrés ou des rituels de réconciliation, doivent être proposées. Un accès sécurisé et respectueux à ces sites doit être garanti tout au long de la mise en œuvre du sous-projet. Enfin, des mesures de sensibilisation et d'éducation des travailleurs sur le respect des pratiques culturelles doivent être mises en place localement pour minimiser les conflits ou la dégradation de ces sites.

Conflits entre certaines parties impliquées du sous-projet : Il est essentiel de mener des sensibilisations culturelles en amont pour que les travailleurs venus d'ailleurs prennent conscience des us et coutumes des communautés locales. Cela peut inclure des formations sur les pratiques culturelles, les interdits sociaux et les comportements appropriés. En outre, la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes permettra de résoudre rapidement tout différend, qu'il soit lié aux relations sociales ou à la concurrence pour les ressources. Des services de santé, y compris des campagnes de prévention sur les IST, le VIH/SIDA, et la contraception, devront être disponibles pour les travailleurs et les populations locales afin de limiter les risques sanitaires.

Paysage forestier : Pour limiter la dégradation du paysage forestier pendant l'aménagement, il est recommandé de planifier l'aménagement des limites en intégrant les exigences écologiques et esthétiques. Des techniques de reboisement adaptées à la région pourront être utilisées pour préserver la structure et la diversité végétale locale. Un suivi régulier sera mis en place pour évaluer l'impact sur le paysage et ajuster les interventions en conséquence. Enfin, il serait pertinent d'envisager des dispositifs de réhabilitation rapide pour les zones perturbées afin de restaurer l'aspect forestier initial dans les plus brefs délais.

Emploi - Travail des mineurs et travail forcé : Afin de prévenir le travail des mineurs et le travail forcé, il est essentiel de mettre en place un système de vérification d'âge strict pour tous les travailleurs recrutés. Des formations sur les droits des travailleurs, y compris la législation sur l'emploi des mineurs, seront dispensées à tous les responsables du recrutement. De plus, des audits réguliers et des contrôles sur le terrain seront réalisés pour garantir que seules les personnes en âge de travailler sont employées. Le respect des conventions internationales sur le travail et des lois nationales sera un impératif. Un mécanisme de dénonciation anonyme sera également mis en place pour permettre de signaler toute pratique abusive.

6.3.3 En phase d'entretien/suivi et d'exploitation

● MILIEU PHYSIQUE

Climat : L'utilisation des véhicules et des motos pour la surveillance et les patrouilles peut être source de production de gaz d'échappement qui sont généralement des GES pour réduire cet impact il faut utiliser des engins en bon état avec des visites techniques à jours.

Air : La circulation des engins motorisés en mauvais état de fonctionnement peut augmenter la concentration des polluants et des particules de poussières présentes dans l'air en période sèche. Pour atténuer ces impacts, il faut sensibiliser les utilisateurs des routes en terre sur les risques de pollution par hydrocarbure et la limitation de vitesse.

Paysage forestier : l'entretien des limites périmétrales (entretien des limites de l'agro forêt ; regarnissage des limites de l'agro forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves et des parcelles reboisées peut entraîner la dégradation du paysage forestier. Pour réduire cet impact il faut sensibiliser les travailleurs sur les bonnes pratiques en matière de conservation des forêts et des zones sensibles.

Sol/sous-sol : Pendant cette phase du sous projet on pourra noter l'accumulation des déchets sur le sol du fait des rejets effectués lors des phases de suivi et d'entretien (saches plastiques, reste d'aliment, etc.). Pour atténuer cet impact, il faut sensibiliser les agents sur la gestion des déchets.

Eaux souterraines/Eaux de surface : Des métaux lourds, des hydrocarbures, des huiles, du caoutchouc, peuvent régulièrement être déposés par les vents et les eaux de ruissellement. Ces polluants, fixés sur les particules solides, peuvent affecter surtout les eaux superficielles par ruissellement et les nappes phréatiques par infiltration. Pour atténuer ces impacts, il faut sensibiliser les utilisateurs des routes en terre sur les risques de pollution par hydrocarbure, la limitation de vitesse et la gestion des déchets.

● MILIEU BIOLOGIQUE

Faune/flore : Pendant la phase d'exploitation et entretien, la surveillance de l'agro-forêt contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations), la mise en service des agents de la SODEFOR, l'élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance, la patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet, et la patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention) peut entraîner l'éloignement de la faune locale. Pour atténuer cet impact il faut éviter les comportements trop bruyants dans les zones sensibles et sensibiliser les agents de la SODEFOR et des patrouilles mixtes aux bonne pratiques de préservation de la faune et de la flore dans l'agro-forêt de Rapides Grah.

Faune/flore : Pendant la phase d'exploitation et entretien, l'entretien des limites périmétrales (entretien des limites de l'agro-forêt ; regarnissage des limites de l'agro-forêt ; entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves et des parcelles reboisées, peut entraîner la destruction de la flore locale, éloignement de la faune locale, destruction de l'habitat de certains animaux et perturbation de l'équilibre biologique. Pour atténuer cet impact il faut éviter les comportements trop bruyants dans les zones sensibles et sensibiliser les agents de la SODEFOR et des patrouilles mixtes aux bonne pratiques de préservation de la faune et de la flore dans l'agro-forêt de Rapides Grah.

● MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE

Santé/sécurité - Surveillance des FC et activités illégales : Piqûres de bestioles et de reptiles : Il est recommandé de fournir des équipements de protection appropriés (vêtements anti-insectes, bottes, gants, etc.) aux agents en charge de la surveillance. Des campagnes de sensibilisation et de formation devraient également être exercées sur les risques biologiques et la manière de les prévenir.

Santé/sécurité - Développement des capacités organisationnelles :



- prévention des infections aux maladies contagieuses et sexuellement transmissibles (IST, VIH/SIDA, etc.) : Il est essentiel de mener des campagnes de sensibilisation sur les risques d'IST et de VIH/SIDA, en insistant sur les pratiques de prévention (utilisation de préservatifs, dépistage, etc.). Ces actions doivent être réalisées en collaboration avec les services de santé locaux.
- formations et sensibilisation continue : Des sessions de formation régulières doivent être organisées pour les chefs d'exploitations, en abordant non seulement les bonnes pratiques agricoles, mais aussi des modules sur la santé sexuelle et reproductive, les risques d'infections et l'importance des comportements responsables.
- accès aux soins de santé : Fournir un accès facilité aux services de santé locaux, y compris des consultations médicales et des dépistages gratuits ou à faible coût pour les travailleurs et les chefs d'exploitations.
- renforcement des partenariats locaux : Collaborer avec les associations locales, les ONG et les autorités sanitaires pour promouvoir un environnement sûr et informé, capable de réduire les risques sanitaires dans le cadre des activités du sous-projet.

Santé/sécurité - Surveillance de l'agro-forêt :

- piqûres de bestioles et de reptiles : Il est recommandé de fournir des équipements de protection appropriés (vêtements anti-insectes, bottes, gants, etc.) aux agents en charge de la surveillance. Des campagnes de sensibilisation et de formation devraient également être exercées sur les risques biologiques et la manière de les prévenir.
- attaques par les braconniers et exploitants forestiers clandestins : Pour limiter les risques d'attaques, les mesures de sécurité supplémentaires, telles que la communication régulière avec les autorités locales et l'établissement de plans d'urgence, doivent être mises en place. De plus, l'intégration de la communauté locale dans les patrouilles mixtes permettra de renforcer la surveillance et de promouvoir la coopération.
- mise en place d'une stratégie de surveillance efficace : L'élaboration d'une stratégie de surveillance claire, accompagnée de la formation continue des agents et de la coordination avec les forces de sécurité, est essentielle pour assurer une protection accumulée et une réponse rapide face à toute situation de danger.

Emploi - Exploitation :

- création d'opportunités d'emploi locales : Encourager le maintien de l'emploi local par la création d'emplois permanents ou saisonniers dans la gestion et l'entretien des infrastructures agroforestières. Les populations locales peuvent être impliquées dans les activités liées à l'entretien et au suivi des reboisements.
- formation et développement des compétences : Mettre en place des programmes de formation professionnelle pour les travailleurs afin de faciliter leur réinsertion dans le marché du travail, notamment dans les secteurs agroforestières, agricoles et de gestion environnementale.
- appui à l'entrepreneuriat local : Promouvoir des initiatives d'entrepreneuriat local en soutenant les jeunes et les femmes dans le développement de petites entreprises liées aux activités du sous-projet, telles que la transformation des produits agricoles ou la gestion de la production et de la commercialisation de produits agroforestiers.
- partenariats avec les acteurs locaux : Collaborer avec les autorités locales et les organisations communautaires pour élaborer des stratégies d'atténuation, garantissant une transition en douceur après la fin des travaux.

- suivi et évaluation continue : Mettre en place un système de suivi des impacts socio-économiques du sous-projet après sa clôture pour ajuster les mesures en fonction de l'évolution de l'emploi et de l'impact sur les communautés locales.

Relation socio-culturelle :

- mise en place de mécanismes de transparence : Développer des processus clairs et transparents pour la gestion des contrats agroforestiers et la distribution des ressources, afin de minimiser les conflits d'intérêt. Ces mécanismes incluront des critères objectifs et équitables pour l'attribution des agréments et des formations.
- renforcement de la participation communautaire : Associer les communautés locales et les producteurs agricoles dès le début du processus décisionnel, notamment par la création de comités de gestion participative. Cela permettra de garantir une meilleure représentativité et de réduire les tensions entre les parties impliquées.
- formations sur la gestion des conflits : Organiser des formations spécifiques sur la gestion des conflits d'intérêt, incluant les bonnes pratiques en matière d'agroforesterie, de commercialisation et de gestion des coopératives, pour toutes les parties impliquées. Ces formations contribueront à réduire les malentendus et à promouvoir une coopération harmonieuse.
- audit externe et suivi indépendant : Mettre en place un mécanisme de contrôle externe régulier pour évaluer l'intégrité du processus, en particulier concernant les activités liées aux contrats agroforestiers, à l'acquisition des agréments, et à l'attribution de formations et d'appui technique et le paiement basé sur la performance (électronique).
- médiation des conflits : Prévoir des dispositifs de médiation pour intervenir rapidement en cas de conflits d'intérêt, permettant aux parties de résoudre les différends de manière pacifique et constructive.
- création de partenariats durables : Promouvoir des partenariats à long terme entre les producteurs, les organisations locales et les agents de formation afin de garantir une relation de confiance et une gestion efficace des activités agroforestières.
- sensibilisation aux pratiques éthiques : Développer une campagne de sensibilisation pour informer les acteurs locaux sur les bonnes pratiques éthiques en matière de gestion des ressources, afin de minimiser les conflits d'intérêt et d'encourager une coopération loyale.
- conflits entre le sous-projet, les chefs d'exploitation et les tuteurs : impliquer toutes les parties prenantes dans le suivi et l'entretien des parcelles ; Mettre en place et faire fonctionner le MGP du projet ; réaliser la deuxième phase de l'étude sur les conflits et mettre en œuvre les recommandations.
- clarification des attentes contractuelles : Assurer une communication transparente dès le début du sous-projet en détaillant clairement les obligations, les promesses et les attentes de chaque partie dans les contrats avec les chefs d'exploitation et les tuteurs. Cela permettra d'éviter des malentendus et de garantir un respect mutuel des engagements.
- renégociation des contrats : Prévoir une période de renégociation des contrats pour ajuster les termes en fonction des évolutions du sous-projet, afin d'assurer que les chefs d'exploitation et les tuteurs bénéficient d'un soutien adapté et équitable, tout en maintenant une relation de confiance.
- mise en place de mécanismes de résolution de conflits : mettre les moyens à disposition pour faire fonctionner les CGP-FC. Cela pourrait inclure des réunions régulières avec les chefs d'exploitation et les tuteurs pour discuter des préoccupations et des solutions possibles.



- suivi régulier et évaluation : Organiser un suivi continu et des évaluations périodiques pour s'assurer que les engagements pris sont respectés et que les chefs d'exploitation et les tuteurs reçoivent les ressources et soutiens promis. Un rapport de transparence accessible à toutes les parties aidera à prévenir les frustrations liées aux promesses non tenues.
- renforcement de la communication : Mettre en place des canaux de communication réguliers entre le sous-projet, les chefs d'exploitation et les tuteurs, afin de s'assurer que tous les enjeux sont bien compris et que les parties participantes sont régulièrement informées des progrès et ajustements du sous-projet.
- formation et sensibilisation sur la gestion des conflits : Fournir des formations sur la gestion des conflits et la négociation aux chefs d'exploitation, aux tuteurs et aux équipes du sous-projet, afin de renforcer les capacités de gestion des différends et de promouvoir une résolution pacifique des conflits.
- respect des engagements financiers : S'assurer que les promesses ou soutien (y compris la compensation, la formation, les AGR, etc.) faites aux chefs d'exploitation et aux tuteurs sont respectées, afin de prévenir toute forme de mécontentement lié à des engagements non tenus.

Violence Basée sur le Genre :

- Sensibilisation et formation : Organiser des séances de sensibilisation pour les travailleurs et les communautés locales sur les questions de genre, les droits des femmes, et les comportements respectueux au travail et dans la vie communautaire. Cela inclut la prévention de la prostitution, du proxénétisme et des abus sexuels.
- mise en place de mécanismes de signalement et de protection : Créer un système de signalement confidentiel et sécurisé pour les victimes de violences basées sur le genre, d'exploitation ou de harcèlement sexuel. Ce système doit garantir une réponse rapide et appropriée des autorités compétentes.
- soutien psychosocial et juridique : Fournir un soutien psychosocial aux victimes de violences basées sur le genre et d'abus sexuels, ainsi qu'un accès à des services juridiques pour permettre aux victimes de se défendre et d'obtenir justice.
- renforcement des sanctions pour comportements abusifs : Assurer des sanctions strictes et immédiates contre toute personne impliquée dans des actes de violence basés sur le genre, d'exploitation ou de harcèlement sexuel, que ce soit des travailleurs ou des membres de la communauté locale.
- promotion d'un environnement de travail respectueux : Intégrer des politiques et pratiques respectueuses de l'égalité de genre au sein du sous-projet, notamment dans les processus de recrutement, les conditions de travail et les interactions entre les travailleurs.
- partenariats avec des organisations locales de lutte contre la violence : Collaborer avec des ONG et des associations spécialisées locales dans la lutte contre la violence basée sur le genre, pour offrir des ressources et des services adaptés aux besoins des victimes, ainsi qu'un suivi régulier des actions menées.
- encouragement de l'autonomisation des femmes : Mettre en place des programmes d'autonomisation économique et sociale pour les femmes, afin de réduire leur vulnérabilité aux pratiques abusives et leur offrir des alternatives économiques stables et respectables.
- suivi continu et évaluation de l'impact : Suivre l'évolution de la situation sur le terrain, en recueillant des retours des femmes et des communautés pour évaluer les risques et adapter les mesures d'atténuation en fonction des besoins.

Sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc. :

- identification des sites sacrés : Mener une étude préalable pour identifier tous les sites sacrés, cimetières et autres zones d'importance culturelle dans les zones HVC et HSC, en collaboration avec les communautés locales et les autorités traditionnelles. Notamment lors du recensement et de levé des parcelles.
- exclusion des sites sacrés des zones d'exploitation : S'assurer que les zones sacrées, les cimetières et les eaux sacrées sont protégées en les excluant de toute activité d'exploitation et d'entretien, en garantissant un accès libre et respectueux pour les populations locales.
- consultation communautaire continue : Impliquer les communautés locales dans le processus décisionnel concernant les zones sacrées. Organisateur des consultations régulières pour discuter des préoccupations liées à l'accès à ces sites et ajuster les activités du sous-projet en conséquence.
- renforcement de la sensibilisation : Sensibiliser les travailleurs et les intervenants du sous-projet à l'importance culturelle et spirituelle de ces sites pour éviter toute violation involontaire.
- évaluation continue de l'impact : Mettre en place un mécanisme de suivi pour évaluer en continu les impacts sur les sites sacrés et ajuster les activités en fonction des préoccupations soulevées par les communautés.
- mécanisme de compensation et de restauration : En cas d'impact sur les sites sacrés, mettre en place des mesures de compensation pour les communautés, telles que des espaces de remplacement ou des actions de restauration visant à rétablir l'accès aux sites.



Tableau 18 : Mesures de gestion des risques/impacts négatifs des activités spécifiques sur les composantes de l'environnement

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
Phase préparatoire	Mise en œuvre des activités préalables au reboisement	<ul style="list-style-type: none"> l'établissement d'une convention de concession l'organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt des Rapides Grah, le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt ; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) élaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants ; 	Air			Négatif	Dégradation de la qualité de l'air par les particules de poussière		Utiliser des équipements modernes et bien entretenus, ainsi que de planifier les travaux de manière à minimiser les déplacements inutiles et arroser les différentes plateformes.	
			Sol/sous-sol			Négatif	Risques de pollution liée aux déchets et des déversements d'hydrocarbure		<ul style="list-style-type: none"> utiliser des engins en bon état de fonctionnement ; gérer durablement les déchets de chantiers ; -- sensibiliser les travailleurs à éviter la défécation à libre ; mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales. 	
			Eaux			Négatif	Dégrader la qualité des eaux de surface et souterraine par les déchets, des déversements d'hydrocarbure et des fèces	<ul style="list-style-type: none"> utiliser des engins en bon état de fonctionnement ; gérer durablement les déchets de chantiers ; sensibiliser les travailleurs à éviter la défécation à libre. 		
				Faune et flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> perte du couvert végétal 		<ul style="list-style-type: none"> limiter les travaux aux superficies destinées pour 	

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
		<ul style="list-style-type: none"> identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants; contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; identification des essences à utiliser et acquisition des semences ; identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques interne, intervenants externes (pépiniériste, cabinet d'intervention, agents de travaux forestier 					<ul style="list-style-type: none"> l'éloignement de la faune locale à cause des bruits 		recevoir les activités ; protéger les habitats fauniques en identifiant et préserver les zones sensibles ; créer des corridors écologiques pour la faune ; planter des espèces locales et endémiques et d'éviter la coupe d'arbres dans les zones critiques.	
					Santé et sécurité	Négatif	Risque d'accidents de circulation et de blessures	<ul style="list-style-type: none"> formés les conducteurs aux règles de sécurité et à l'utilisation appropriée des engins à moteurs faire un suivi régulier pour s'assurer du respect des protocoles de sécurité. 	-Fournir des EPI adapté aux travailleurs	
							Risque de propagation des maladie sexuellement transmissible (IST-VIH)	<ul style="list-style-type: none"> réaliser des campagnes de sensibilisation organisées sur l'hygiène et la prévention des maladies mettre en place d'un suivi médical régulier 		
							Risque de conflit Homme-Faunes	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les travailleurs et les agents recenseurs sur les 		



Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Éviter	Réduire	Compenser
								comportements sécuritaires à adopter en cas de rencontre avec un animal sauvage ; • éviter les travaux de nuits.		
					Revenu	Négatif	Perte des terres et donc de la production des cultures de rente	• mettre en place un processus de consultation approfondie avec les CE et les communautés locales ; • proposer aux populations affectées des compensations équitables, sous forme de réajustement des terres ou de soutien à des alternatives agricoles.		
					Relation socio culturelle	Négatif	Conflit lié à la Perte des terre	Accompagner les CE dans la transition vers des systèmes agroforestiers adaptés, avec un soutien technique pour la mise en place de cultures durables et la diversification des sources de revenus.		
					Relation socio culturelle	Négatif	Détérioration des relations entre les tuteurs et leurs protégés	mettre en place un cadre d'échange permanent (fonctionnement du CGP-FC) entre les tuteurs, les CE et la SODEFOR. Aussi réaliser des AGR pour toutes les		

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Éviter	Réduire	Compenser
					Conflit sociaux	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> non paiement ou le paiement retardé des frais de prestation non indemnisation des chefs d'exploitation avant leur expulsion de l'agro-forêts 	communautés riveraines. <ul style="list-style-type: none"> la SODEFOR en collaboration avec le partenaire de téléphonie mobile devra respecter les délais de paiement ; le sous-projet devra s'assurer de l'indemnisation définitive des Chefs d'Exploitations avant leurs expulsions dans l'agro-forêt. 		
					Emploi	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> risque de travail des enfants risque de discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place un code de conduite strict pour tous les travailleurs et recruteurs former les travailleurs sur l'égalité des genres et le respect des droits humains ; mettre en place un mécanisme de signalement confidentiels pour permettre aux victimes de violences ou de discriminations de se manifester en toute sécurité. 		



Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
174 Phase de production des plants/planting	Installation de pépinière et production de plants	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage des sites de la pépinière; construction des ombrières; acquisition des terreaux ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières ; entretien des pépinières (désherbage, démariage, application phyto, etc.) 	Sol/sous-sol			Négatif	<ul style="list-style-type: none"> encombrement du sol par les déchets plastiques et les rebus de bois et autres pollution du sol par les fèces érosion des sols 	éviter de creuser à plus de 3 m les sites d'emprunt des terreaux et réaménager ces sites après usage ; (ii) gérer durablement les déchets de chantiers ; (iii) sensibiliser les travailleurs à la non défécation à l'air libre ; (iv) mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales.		
			Air			Négatif	Pollution de l'air par les particules de poussière		<ul style="list-style-type: none"> utiliser des équipements modernes et bien entretenus planifier les travaux de manière à minimiser les déplacements inutiles et arroser les différentes plateformes utiliser des matériaux de construction écologique pour les pépinières ; humidifier les terreaux encadrer l'usage des produits phytosanitaires planifier les activités de plantation. 	
			Eaux souterraines/eaux de surface			Négatif	<ul style="list-style-type: none"> pollution des eaux de surface par les fèces épuisement des points d'eau 		<ul style="list-style-type: none"> éviter la réalisation des pépinières dans le lit des cours d'eaux 	

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
									<ul style="list-style-type: none"> • gérer durablement les déchets de chantiers • sensibiliser les travailleurs sur la non défécation à l'air libre. 	
					Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> • blessure à la machette et à la daba • chutes de hauteurs • chutes de plein pied • morsure de bestioles et reptiles 		<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser le personnel à l'usage des outils • disposer des EPI de bonne qualité et adapté • exiger le port correcte des EPI • former le personnel à la gestion des risques • ranger les différents postes de travail et les chantiers • effectuer des inspections régulières des outils et équipements de travail • disposer des kits de premiers soins 	
	Préparation des terrains de planting	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyage ; • piquetage ; • trouaison. 	Sols/sous-sol			Négatif	Pollution du sol	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser des engins en bon état de fonctionnement • gérer durablement les déchets ; • sensibiliser les travailleurs sur la non défécation à l'air libre ; • mettre en place de techniques de lutte antiérosive, 		



176

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
								telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales.		
					Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> • blessures par les machettes, houe et pioche • piqûres de bestioles et de reptiles 		<ul style="list-style-type: none"> • formations mettront l'accent sur les gestes sûrs et les procédures à suivre pour éviter tout accident • sensibilisation sur les l'identification et la gestion des risques ; • mise à disposition des travailleurs des EPI adaptés ; • identifier et signer des conventions avec les centres de santé présents dans la zone du sous-projet pour la prise en charge urgente des victimes. 	
	Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement /habillage des plants	Transport des plants sur les sites de planting		Faune/flore (Plants)		Négatif	Destruction des jeunes plants pendant le chargement et le transport	<ul style="list-style-type: none"> • confier la préparation et le transport des jeunes plans à des professionnels • sensibiliser les personnes mobilisées pour la préparation et le transport des plants 		
					Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation		<ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser le personnel à l'usage des outils 	

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
								<ul style="list-style-type: none"> disposer des EPI de bonne qualité et adapté exiger le port correct des EPI former le personnel à la gestion des risques effectuer des inspections régulières des outils et équipements de travail disposer des kits de premiers soins 		
					Economie/revenu	Négatif	Perte d'argent par la destruction des plants	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place un système de gestion rigoureuse lors du transport et du stockage des plants utiliser des emballages appropriés utiliser des modes de transport adaptés former le personnel sur les bonnes pratiques de manutention des plants 		
	Plantation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> planting des arbres ; Suivi et regarnissage ; nettoyage. 	Sols/sous-sol			Négatif	Risque de Pollution du sol	<ul style="list-style-type: none"> utiliser des engins en bon état de fonctionnement gérer durablement les déchets de chantiers mettre en place de techniques de lutte antiérosive, 	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les conducteurs à la bonne conduite et à la limitation de vitesse assurer un entretien régulier des engins définir en cas d'accident des 	



Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
								telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales.	<ul style="list-style-type: none"> protocoles d'intervention rapide et de prise en charge des blessés mettre en place des points de contrôle et de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures de sécurité 	
				Faune/ Flore		Négatif	Risque d'introduction d'espèces exotiques invasives	Choisir les espèces végétales non invasives adaptées à l'aménagement de l'agro-forêt		
					Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles 		<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser le personnel à l'usage des outils disposer des EPI de bonne qualité et adapté exiger le port correcte des EPI former le personnel à la gestion des risques effectuer des inspections régulières des outils et équipements de travail disposer des kits de premiers soins 	
					Relation socio culturelle	Négatif	Violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS)		<ul style="list-style-type: none"> mettre en place un mécanisme de signalisation confidentiel sensibiliser à la notion du genre 	

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
								<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser sur les droits des femmes et des hommes mettre en place un comité de surveillance 		
							Sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc.	<ul style="list-style-type: none"> identifier et cartographier les sites sacrés sensibiliser le personnel au respect des sites sacrés installer des zones tampon autour des sites sacrés 		
							Conflit entre certaines parties prenantes du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser le personnel sur le respect des us et coutumes mettre en place un mécanisme de gestion des conflits ; mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les conflits 		
					Emploi :	Négatif	Travail des mineurs (travail des enfants) et le travail forcé	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place un système de vérification de l'âge des personnes mobilisés pour le travail effectuer des audits réguliers et de contrôles installer un mécanisme de 		



180

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Éviter	Réduire	Compenser
								dénonciation anonyme		
	Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines	<ul style="list-style-type: none"> reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines. 	Sols/sous-sol			Négatif	Pollution du sol	<ul style="list-style-type: none"> utiliser des engins en bon état de fonctionnement gérer durablement les déchets ; mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales. 		
Eaux souterraines/eaux de surface					Négatif	Pollution des eaux de surface par la boue issue des eaux de ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> Éviter le déversement des déchets dans les eaux de surface ; sensibiliser les travailleurs sur la non défécation à l'air libre ; éviter d'effectuer les travaux à ce niveau sous la pluie 			
				Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles risque de glissade risque de noyade 	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser le personnel à l'usage des outils disposer des EPI de bonne qualité et adapté exiger le port correcte des EPI former le personnel à la gestion des risques effectuer des inspections 			

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)			
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser	
								<ul style="list-style-type: none"> régulières des outils et équipements de travail disposer des kits de premiers soins 			
	Délimitation des Agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> • rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; • bornage (confection et pose) ; • panneaux signalétiques des FC (confection-transport pose) ; • ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; • ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large). 		Faune/flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> • destruction de la flore locale • éloignement de la faune locale • destruction de l'habitat de certains animaux • perturbation de l'équilibre biologique 	<ul style="list-style-type: none"> • limiter les travaux à la superficie strictement réservé aux travaux • sensibiliser les travailleurs sur la protection des aires protégées. 			
				Paysage forestier		Négatif	Dégradation du paysage forestier		<ul style="list-style-type: none"> • adopter des pratiques de gestion paysagère lors de la délimitation des agro-forêts • utiliser des matériaux discrets pour les bornes et panneaux • remettre en état les zones touchées par les travaux • planifier les intervention et les intégrer aux zones tampons 		
						Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation pendant le transport des bornes et de panneaux de signalisation		<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la signalisation routière • sensibiliser les conducteurs à la bonne conduite 	



182

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
								<ul style="list-style-type: none"> exiger des engins conformes techniquement planifier les horaires de transports des marchandises 		
	Matérialisation des limites périmétrales des FC, des enclaves et des agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> production de Plants d'arbres transport des plants sur les sites de planting planting des arbres le long des limites périmétrales planting des limites des enclaves planting des limites des agro-forêts 		Faune/flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> destruction de la flore locale éloignement de la faune locale destruction de l'habitat de certains animaux perturbation de l'équilibre biologique 	<ul style="list-style-type: none"> limiter les travaux à la superficie strictement réservé aux activités ; sensibiliser les travailleurs sur la protection des forêts ; encadrer les activités par la SOEDEFOR 		
						Paysage forestier		Négatif	Dégradation du paysage forestier	

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
									réhabilitation rapide pour les zones perturbées afin de restaurer l'aspect forestier initial dans les plus brefs délais.	
Phase d'exploitation /entretien/suivi	La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations)	<ul style="list-style-type: none"> • mise en service des agents de la SODEFOR ; • élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance ; • patrouilles ordinaires agents affectés au projet ; • patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention). 		Faune/flore		Négatif	Eloignement de la faune locale		<ul style="list-style-type: none"> • éviter les comportements trop bruyants dans les zones sensibles • sensibiliser les agents de la SODEFOR et des patrouilles mixtes aux bonne pratiques de préservation de la faune et de la flore dans les FC des Rapides Grah. 	
					Santé/sécurité	Négatif	Piqûre de bestioles et de reptiles		<ul style="list-style-type: none"> • fournir des EPI aux agents en charge de la surveillance • initier des campagnes de sensibilisation sur les risques biologiques 	
								Négatif	Attaque des braconniers	



184

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
							Conflits Hommes-faunes		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des agents et des travailleurs sur les comportements sécuritaires à adopter en cas de rencontre avec un animal sauvage ; Planifier les heures de patrouilles en fonction de la diversité biologique de la zone. 	
							Attaque des exploitants forestiers clandestins		<ul style="list-style-type: none"> équiper les agents de la SODEFOR renforcer les patrouilles intégrer la communauté locale aux patrouilles mixtes élaborer une bonne stratégie de surveillance 	
	Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers	<ul style="list-style-type: none"> regroupement des producteurs en coopératives ; acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao ; 			Santé/sécurité	Négatif	Infection aux maladies contagieuse et sexuellement transmissibles (IST, VIH SIDA, etc.)	Effectuer des sensibilisations sur les IST et VIH SIDA		
		<ul style="list-style-type: none"> appui conseils (par tonne de produits agricoles) ; assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte 			Relation socio culturelle	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> conflit d'intérêt conflits entre le sous-projet, les chefs d'exploitation et les tuteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les CGP-FC dans tout le processus du sous-projet ; renforcer la participation communautaire effectuer des audits et un suivi indépendant 		

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact (consultants, matériels didactiques et ateliers).	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Éviter	Réduire	Compenser
								<ul style="list-style-type: none"> mettre en place des dispositifs de médiation respecter les délais de paiement ; sensibiliser aux bonnes pratiques éthique clarifier les attentes contractuelles renégocier les contrats Faire fonctionner le MGP renforcer la communication avec la communauté respecter les engagements financiers 		
							Violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS)	<ul style="list-style-type: none"> organiser des séances de sensibilisation sur la lutte contre les VBG et EAS mettre en place des mécanismes de signalement et de protection effecteur un soutien juridique et psychosocial renforcer les sanctions en cas de comportements abusifs promouvoir un environnement 		



186

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Éviter	Réduire	Compenser
							de travail respectueux <ul style="list-style-type: none"> avoir un partenariat avec les organisations locales de lutte contre les VBG et EAS encourager l'autonomisation des femmes effectuer un suivi continu des impacts 			
							Sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc. <ul style="list-style-type: none"> continuer l'identification des sites sacrés exclure les sites sacrés des zones d'exploitation continuer les consultations communautaires renforcer la sensibilisation au respect des sites sacrés 			
	Entretien des limites périmétrales	<ul style="list-style-type: none"> entretien des limites de l'agro-forêt; regarnissage des limites de l'agro-forêt; entretien des limites des enclaves ; regarnissage des limites des enclaves ; entretien des limites des agro-forêts regarnissages des limites des agro-forêts 		Faune/flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> destruction de la flore locale éloignement de la faune locale destruction de l'habitat de certains animaux perturbation de l'équilibre biologique 	<ul style="list-style-type: none"> éviter les comportements trop bruyants dans les zones sensibles sensibiliser les agents de la SODEFOR et des patrouilles mixtes aux bonnes pratiques de préservation de la faune et de la flore dans les FC des Rapides Grah. 		

ERREUR ! UTILISEZ L'ONGLET ACCUEIL POUR APPLIQUER TITRE 1;TITRE 1;MAIN HEADING;TITRE 2 + JUSTIFIE;GAUCHE : 0 CM;SUSPENDU : 1;02 CM;AVANT : 6 PT;APR...;APRES :...;PART;HOOFDSTUK;CHAPITRE;CHAPITRE1;CHAPITRE2;CHAPITRE3;CHAPITRE4;CHAPITRE5;CHAPITRE6;CHAPITRE7;CHAPITR

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type de risque/impact	Mesures de gestion (ERC)		
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser
				Paysage forestier		Négatif	Risques de dégradation du paysage forestier		Sensibiliser les conducteurs sur les bonnes pratiques en matière de stationnement routier.	
					Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation pendant le transport des bornes et de panneaux de signalisation		Respecter le code de la route	

Source : BRLi-CI, Février 2025



7 CHANGEMENT CLIMATIQUE

7.1 ENGAGEMENT PRIS PAR L'ETAT DE COTE D'IVOIRE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis la COP21 de Paris en 2015, la Côte d'Ivoire s'est engagée, à travers ses premières Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en prélude, à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 28,25%, soit un abattement d'environ dix (10) millions de tonnes équivalent CO₂ à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence. Une évaluation desdites CDN a révélé quelques insuffisances qui peuvent être levé par la nouvelle contribution de la Côte d'Ivoire, fruit d'un processus inclusif et participatif, avec une ambition inconditionnelle de 30,41% correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes équivalent CO₂ en 2030 par rapport au nouveau scénario de référence. Ainsi, la nouvelle CDN de la Côte d'Ivoire représente une contribution beaucoup plus ambitieuse et équilibrée des efforts que le pays entend entreprendre pour contribuer à l'effort mondial. S'appuyant sur les conclusions des récents rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la Côte d'Ivoire élargit l'éventail des mesures et secteurs considérés ainsi que les gaz ciblés, permettant de rehausser de près de quatre (4) fois, (10) millions vs 37 millions équivalent CO², l'ambition initiale de réduction des Gaz à Effet Serre (GES) tout en dégagant les perspectives pour l'atteinte de la neutralité carbone et le développement durable à partir de 2030.

Tableau 19 : Principaux enjeux signalés au nouveau du NDC de l'Etat de Côte d'Ivoire

Volets	Secteurs	Principaux enjeux
Atténuation	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'accès des populations à l'électricité et à l'énergie à un prix accessible • accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité • améliorer l'efficacité énergétique • renouveler et diversifier le parc automobile ivoirien • promouvoir le transport de masse
	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la collecte des déchets et la salubrité urbaine • assurer la gestion durable et la valorisation des déchets
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaire • améliorer la productivité et la compétitivité
	Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> • réduire significativement la déforestation • accroître le stock carbone
Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • agriculture, forêts et utilisation des terres ; • ressources en eau, santé et zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • réduire la vulnérabilité des populations • accroître la résilience aux changements climatiques

Source : BRLi-CI, Février 2025

7.2 ROLE DE L'ANDE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE

Le décret n° 97-393 du 9 juillet 1997 portant création et organisation de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE). Ce décret précise la mission fondamentale de l'ANDE qui est de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les Politiques, Plan, Programmes (PPP) et les projets de développement initiés en Côte d'Ivoire. Plus spécifiquement il s'agit de : (i) assurer la coordination de l'exécution des projets de développement à caractère environnemental ; (ii) constituer et gérer un portefeuille de projets d'investissements environnementaux ; (iii) veiller à la mise en place et à la gestion d'un système National d'informations Environnementales ; (iv) mettre en œuvre la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques ; (v) élaborer les profils environnementaux et les plans de gestion des collectivités locales ; (vi) réaliser l'audit environnemental des ouvrages et entreprises; (vii) éduquer, informer, sensibiliser/communiquer à la protection de l'environnement.

7.3 IDENTIFICATION DES TYPES DE GES ASSOCIES AUX SOURCES

Pour les différentes activités à réaliser dans le cadre du sous-projet, le type de gaz à Effet de Serre (GES) associés aux différentes activités est identifié et consigné dans la matrice ci-dessous. La quantification du GEZ dégagé dans le cadre des activités énumérés sera difficile et comportera beaucoup d'imprécisions. Pour cela, nous nous contenteront au niveau des émissions à signaler le type de GES qui sera émis pendant ces travaux et proposé des actions qui pourraient contribuer à minimiser cette émission.

Tableau 20 : GES produits par activités et Plan d'action de réduction des émissions de CO₂

Phases	Activités	Activités source d'impact	Type de GES produits	Plan d'action de réduction des émissions
Agro forêt avec infrastructures	Reprofilages Lourds des routes en terre	Approvisionnement des chantiers	CO ₂	Utilisé des engins en bon état de fonctionnement/ moins vétustes
		Pose de buses	CO ₂	
		Construction de pont	CO ₂	
		Traitement des points critiques	CO ₂	
		Reprofilage	CO ₂	
		Repli chantier	CO ₂	
	Utilisation des routes en terres	CO ₂		
	Construction des infrastructures socioéconomique	Approvisionnement des chantiers	CO ₂	
Construction des infrastructures		CO ₂		
Repli chantier		CO ₂		
Agro forêt avec infrastructures/ sas infrastructures	Transport des personnes pour les différentes rencontres		CO ₂	
	Transport des plants		CO ₂	

Source : BRLi-CI, Février 2025

7.4 QUANTIFICATION DU CO₂ SEQUESTRE PAR LA FORET DES RAPIDES GRAH



7.4.1 Hypothèses formulées pour la quantification de CO₂ séquestré

Les hypothèses ci-dessous sont formulées pour la quantification des Gaz à Effet de Serre (GES).

- ✓ **Hypothèse 1** : Le CO₂ est le Gaz à Effet de Serre le plus produit et ou séquestré sur l'ensemble de la zone du projet
- ✓ **Hypothèse 2** : La superficie de l'agro forêt des Rapides Grah avant sa destruction était de 269 350 ha
- ✓ **Hypothèse 3** : La superficie restant avant le sous-projet de création de l'agro-forêt des rapides grah (95%) est de (269 350 - 260 114) ha soit 9 236 ha
- ✓ **Hypothèse 4** : La superficie totale à reboiser pendant le sous projet du PIF2 (san Pedro et Nawa)
- ✓ **Hypothèse 5** : Le sous-projet de création de l'agro forêt des Rapides grah, 273 804 ha (Décret n° 2013-730 du 13 septembre 2023)
- ✓ **Hypothèse 6** : Les forêts tropicaux séquestrent en moyenne 120 tonnes de carbone par hectare par an dans leur biomasse (<https://www.reforestacion.com/magazine/role-forets-cycle-carbone>)
- ✓ **Hypothèse 7** : nombre d'année considéré (10 ans et 50 ans)
- ✓ **Hypothèse 8** : Les quantité de CO₂ produits pendant les activités
- ✓ **Hypothèse 9** : Stockage de CO₂ séquestré (teq/CO₂) = 3,6xQuantité de carbone stocké (tC)

7.4.2 Quantité de CO₂ séquestrée dans la zone du sous-projet

Tableau 21 : Récapitulatif de la quantité de CO₂ séquestré

Nombre d'année considérée	Ha	Quantité de carbone stocké (t/an/ha)	Quantité de carbone stocké (tC)	Stockage de CO ₂ séquestré (teq/CO ₂)
Agro-forêt de Rapides Grah avant sa destruction (269 350 ha)				
10 ans	269 350	120	323 220 000	1 163 592 000
50 ans	269 350	120	1 616 100 000	5 817 960 000
Agro forêt des rapides grah après sa destruction (9 236 ha)				
10 ans	9 236	120	11 083 200	39 899 520
50 ans	9 236	120	55 416 000	199 497 600
Agro forêt des rapide grah réhabilité				
10 ans	212 470	120	254 964 000	917 870 400
50 ans	212 470	120	1 274 820 000	4 589 352 000

Source : BRLi-CI, Février 2025

Pour le scénario considéré, on note (Tableau 5) que le sous-projet sera bénéfique en termes de séquestration du CO₂. En effet, si nous considérons 10 ans et 50 ans, les gains en termes de stock de CO₂ après le reboisement sont les suivants :

- ✓ Pour 10 ans : 877 970 880 (teq/CO₂) séquestré ;
- ✓ Pour 50 ans : 4 389 854 400 (teq/CO₂) séquestré.

Il faut donc retenir que malgré les quelques émissions de CO₂ constatées et difficilement quantifiables pendant les travaux et l'utilisation des routes en terres reprofilées pendant le sous-projet du PIF2 dans les régions de San Pedro et de la Nawa, la quantité de CO₂ séquestrée par les plantes reboisées pourrait être considérable et bénéfique pour la Côte d'Ivoire et la sous-région en termes de réduction des Gaz à Effet de Serre pour être en phase avec les accords de Paris.



8 GESTION DES RISQUES ET ACCIDENTS DU SOUS-PROJET

8.1 OBJECTIFS

La gestion des risques et des accidents E&S consiste en l'analyse des risques et la proposition de mesures de sécurité, ainsi qu'en la proposition d'un plan d'urgence²⁰. Les objectifs visés sont :

- identifier et analyser les potentiels dangers à l'intérieur et à l'extérieur des sites étudiés, en situation d'exploitation normale ou dégradée (c'est-à-dire en cas d'incident et d'accident) ;
- identifier et analyser des risques générés par l'utilisation des produits chimiques et hydrocarbures, les installations et ceux liés à la sécurité sociale ;
- évaluer les effets des accidents majeurs ;
- justifier les mesures de maîtrise des risques visant à diminuer la probabilité d'occurrence des accidents et/ou à réduire leurs impacts sur l'environnement, tout en restant techniquement réalisables et économiquement acceptables.

8.2 METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RISQUES

L'analyse des risques dans le cadre du sous projet va consister à l'identification des différents risques que présenteront les différentes activités du sous projet. Les risques seront regroupés en trois catégories selon leur nature environnementale ou sécuritaire ou sanitaire. L'évaluation des risques sera faite suivant la Méthode KINNEY. Selon cette méthode, le Risque (R) est le produit de la Probabilité (P), de la fréquence d'exposition (F) et de l'effet produit (E) : $R = P \times F \times E$. Il associe ensuite des valeurs à ces variables (voir annexe 20).

8.3 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES DANGERS ET RISQUES

Les risques sont identifiés selon leur distribution dans les trois (3) phases de réalisation du sous-projet.

- risque de perte des plants mis en terre ;
- mortalité des plants durant le transport ;
- risque lié à la planification (plants ne sont pas encore prêts pour le planting) ;
- risque lié à la pression sur les ressources en eau (pénurie d'eau pour les populations à cause de l'usage pour les travaux forestiers) ;
- risque lié aux accidents de circulation ;
- risque lié à la manutention manuelle ;
- risque de morsures ou piqûres d'animaux ;
- risque du non usage du MGP pour leur sa non accessibilité ainsi que pour des griefs liés aux fonciers et des plaintes sensibles ;

²⁰ Guide d'analyse de risques d'accidents technologiques majeurs, Ministère Développement Durable, Environnement, Faune et Parc (MDDEP) du Québec, 2002, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-risque-techno.pdf> - consulté le 03 mai 2017

- risque de contamination et de maladies liées à la consommation d'animaux sauvages (p.ex.. Ebola, Rage, etc.).
- risque de noyade
- risque liés aux accidents de travail ;
- risque de mise en vente de bois reboisés de manière illégale ;
- risque de frustrations dues au non emploi de la main-d'œuvre locale dans le cadre des travaux de matérialisations des limites de l'agro forêt ;
- risques liés aux catastrophes naturelles ;
- risque de dégradation de la santé (bénéficiaires, travailleurs) ;
- risque de destruction des plants liés aux feux de brousse ;
- risques de VBG/EAS/HS pour toutes les populations de l'agro-forêt des Rapides Grah et principalement les personnes vulnérables de cette zone géographique en termes d'abus sexuels sur des filles mineures et des veuves ;
- risques d'afflux de population dans les zones où il y aura un appui auprès des producteurs agricoles (zone économiquement intéressante attirant des opérateurs économiques / lotissement) ;
- risque de reprise de l'exploitation des anciens sites d'orpaillage ;
- risque de travail d'enfants ;
- risque lié aux conflits fonciers ;
- risque de profanation des us et coutumes des sites culturels ou sacrés ;
- risque lié aux conflits entre populations et la SODEFOR ;
- risque de chute de plain-pied ;
- risque lié au manque ou difficulté de financement des projets (respect des contrats forestiers pépiniériste ;
- risque lié aux changements des rapports sociaux due à l'augmentation des revenus des femmes, des jeunes, etc ;
- risque d'infection aux IST-VIH/SIDA ;
- risque lié à la non inclusion des femmes aux activités de reboisement ;
- risque lié à l'emploi et aux conditions de travail des mineurs ;
- risque de favoriser l'exploitation et l'abus sexuel / Harcèlement sexuel des femmes ;
- risque lié au sabotage du recensement ;
- risque lié au refus des différents types de contrat et les nombres de plants / hectare par les exploitants ;
- risque lié à la non prise en compte de certaines spéculations agricoles (hévéa, anacardier, etc.) dans les zones occupées ;
- risque lié au défaut de payement des redevances foncières par les exploitants (non payement, la gestion, le coût...) ;
- risque lié à la perte de revenus agricoles par l'incompatibilité d'essences choisies dans les PAPF avec certaines spéculations agricoles ainsi que biens d'autres causes ;
- risque lié au désaccord que pourrait exprimer l'exploitant par la destruction de la jeune pousse d'arbre s'il n'en trouve aucun intérêt à long terme (bénéficiaire) ;
- risque de tensions sociales sans l'implication des différentes couches sociales dans la réalisation de ce sous-projet ;
- risque lié au retard de la mise en œuvre des activités du PAPF par manque de moyens financiers pour la réalisation des mesures sociales et économiques pour le compte des PAP identifiées et recensées.

Les détails de l'analyse de ses risques avec les différentes mesures sont consignés dans les tableaux ci-dessous.



Tableau 22 : Identification et analyse des risques liés à l'ensemble des agro-forêts en phases préparatoire, de production de plan, de Transport et de Planting

Phase du sous-projet	Source de dangers/Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
	Planting et entretien des plants	Transmission de maladies des plants et/ou mauvais état des plants produits	Risque de perte des plants produits	<ul style="list-style-type: none"> - un arrosage insuffisant ou excessif peut entraîner un dessèchement ou un développement de maladies racinaires (ex. pourriture). - une lumière excessive, des températures extrêmes ou un manque d'aération peuvent affaiblir les plantes. - infestation de pucerons, acariens, ou maladies fongiques comme l'oïdium ou le mildiou. - les substrats mal équilibrés ou carences nutritionnelles peuvent limiter la croissance des plantes. - mauvaise manipulation ou empilement excessif pendant le chargement et le déchargement. - temps prolongé de transport ou exposition directe au soleil sans protection. 	6	2	15	180	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir des conditions optimales de croissance (arrosage, ventilation, ombrage, etc.). - utiliser des substrats de qualité et enrichis en nutriments nécessaires - surveillance régulière pour détecter et traiter rapidement les maladies ou infestations. - appliquer des traitements préventifs biologiques (mycorhizes, biopesticides) ou chimiques en respectant les normes - vacciner le personnel contre le tétanos, la méningite et la fièvre jaune - planifier un transport rapide et sécurisé avec des itinéraires optimisés. - utiliser des caisses, palettes ou emballages adaptés pour protéger les

Phase du sous-projet	Source de dangers/ Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
				<ul style="list-style-type: none"> - chocs, frottements ou écrasement des plantes causant des dommages aux tiges, feuilles ou racines. - introduction de pathogènes ou ravageurs si les conditions de transport ne sont pas contrôlées. 						<ul style="list-style-type: none"> - plantes contre les chocs. - entretenir les plantes hydratées avant le transport et prévoir des protections contre la chaleur (toiles, bâches). - désinfecter les véhicules de transport pour éviter la propagation de maladies
	Planting et entretien des pépinières	Durée de l'activité / Impact sur le budget et la planification d'exécution du sous-projet.	Risque lié à la planification (plants ne sont pas encore prêts pour le planting)	<ul style="list-style-type: none"> - mauvaise coordination entre les étapes de production des plantes et le calendrier de plantation (début des saisons des pluies, conditions optimales de sol). - retard dans la germination des semences. - développement préte en raison de conditions sous-optimales (substrats inadéquats, stress hydrique, ou carences nutritionnelles). - manque d'anticipation : Estimation incorrecte des besoins en plants (quantité, âge, ou taille) par rapport 	6	2	7	84	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - établir un rétroplanning précis à partir de la date prévue de plantation, en tenant compte du temps nécessaire pour chaque étape (germination, croissance, durcissement). - mettre en place une communication régulière en collaboration avec les forces de sécurité



Phase du sous-projet	Source de dangers/Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
				au programme de plantation. - retard dans l'approvisionnement en intrants (semences, substrats). - pannes ou indisponibilité des infrastructures nécessaires (systèmes d'irrigation)						
	Entretien des pépinières/plants	Transport des intrants	Risque de perte des intrants	Pendant le transport des intrants on peut assister à la perte/vol de ces intrants	6	2	7	84	Mesures requises	Pour limiter ce risque, les intrants doivent bien être conditionnés et procéder à un transport sécurisé
		Gestes et postures répétées	Risques d'apparition des TMS	Pendant cette phase le personnel va répéter continuellement les mêmes gestes sur un long temps	6	2	7	84	Mesures requises	Organiser le travail en plusieurs équipes et faire varier les activités
		Reduction de la production des activités des maraichers. Par conséquent, augmentation des coûts des produits des cultures maraichères sur les marchés ou amenuisement des revenus des exploitants.	Risque lié à la pression sur les ressources en eau	- irrigation intensive pour les pépinières et les jeunes plantations. - usage d'eau pour d'autres activités liées à l'aménagement (préparation du sol, lutte contre les incendies, etc.). - compétition pour les ressources en eau locales : - augmentation de la demande d'eau dans une zone où les ressources sont déjà limitées. - périodes de sécheresse ou diminution des	1	2	7	14	Risque très limité - "acceptable"	- installer des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte ou micro-aspersion pour réduire les pertes d'eau. - mettre en place des citernes ou des bassins de rétention pour collecter et stocker l'eau de pluie. - ajuster la fréquence et les volumes d'arrosage en fonction des besoins réels des plantes. - former les équipes et les

Phase du sous-projet	Source de dangers/Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
				prélèvements qui réduisent les ressources disponibles pour les populations locales.						<ul style="list-style-type: none"> communautés locales sur les pratiques d'économie d'eau. - introduire des espèces végétales adaptées aux conditions locales, nécessitant moins d'eau pour leur croissance. - élaborer des accords de partage d'eau entre le sous-projet et les utilisateurs locaux.
	Recrutement de travailleurs ou d'ouvriers	Travail des mineurs	Risque de travail d'enfants	Des mineurs de moins de dix-huit ans peuvent être recruté comme ouvriers pour exercer des activités de planting et d'entretiens des pépinières.	0,26	2	7	80	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - indiquer et communiquer sur l'âge requis pour être recruté. - exiger une pièce d'identité de la personne à recruter afin de confirmer son statut de majeur.
		Personnel trainant des pathologies.	Risque d'aggravation des pathologies	Des personnes trainant de pathologie grave peuvent être recrutés pour les travaux	6	2	7	84	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'état sanitaire avant les recrutements. - vacciner le personnel contre le tétanos, la méningite et la fièvre jaune
	Réalisation des infrastructures et du reboisement	Conflits sociaux	Risque de profanation des us et coutumes et des sites culturels ou sacrés	La réalisation des activités du sous-projet peut se faire sans observer les interdits sociaux des peuples originaires.	0,5	2	15	15	Risque très limité - "acceptable"	Respecter les interdits sociaux



Phase du sous-projet	Source de dangers/ Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
		Consommation d'animaux sauvages	Risque de contamination et de maladies liées à la consommation d'animaux sauvages et l'Ebola, variole du singe	Le personnel peut s'adonner à la consommation d'animaux sauvages	6	2	12	144	Mesures requises	La vaccination préventive ou la prophylaxie post-exposition (vaccin administré après l'exposition mais avant les symptômes) est extrêmement efficace pour sauver la vie. Il existe désormais des vaccins efficaces (comme l'Ervebo) utilisés pour stopper les chaînes de transmission lors des flambées. L'hygiène des mains et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) restent les piliers de la protection selon les directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Isolement en cas de symptômes, hygiène rigoureuse et évitement des contacts non protégés.
	Recrutement de travailleurs ou d'ouvriers	Conflits familiaux	Risque lié aux changements des rapports sociaux	Le gain d'argent à travers cet emploi temporaire peut créer des conflits entre époux et épouse. En effet, par l'amélioration de ses revenus mensuels, l'homme peut désirer contracter un second mariage en désaccord avec sa femme. Ou encore la femme de par ses nouvelles occupations seraient moins présentes pour les tâches ménagères	6	2	15	180	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - initier des séances de formation sur l'éducation financière des travailleurs ou ouvriers recrutés. - avoir l'accord du conjoint de la femme avant son recrutement si partageant le même ménage. - sensibiliser les travailleuses à l'usage de contraceptifs afin

Phase du sous-projet	Source de dangers/ Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
				et/ou l'éducation des enfants						d'éviter les grossesses à risques
	Entretien des plants	Destruction de plants	Risque de destruction des plants liés aux feux de brousse	Les sites de reboisement peuvent être détruits par les feux de brousse dont la source peut être liée aux activités des exploitants agricoles.	3	1	15	45	Attention requise	Sensibiliser les populations sur les dangers liés au feu de brousse en collaboration avec les forces de sécurité
	Recrutement de travailleurs ou d'ouvriers.	Violences VBG	Risque de favoriser l'exploitation et l'abus sexuel / Harcèlement sexuel des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - les recruteurs peuvent faire des promesses de recrutement à des jeunes filles en échange d'acte sexuel. Ou, cet acte sexuel peut être la condition de garder son emploi. - les femmes peuvent être harcelé sexuellement par les collègues ou collaborateurs. 	3	2	15	90	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les CGP-FC dans le recrutement Cette stratégie favorisera un recrutement transparent et juste selon les critères définis par les entreprises de travaux. - Rédiger un code de conduite condamnant toute forme d'harcelé et d'abus sexuels.
	Recrutement de travailleurs ou d'ouvriers	Exclusion des femmes	Risque lié à la non inclusion des femmes aux activités de reboisement	Les activités de BTP et de reboisement peuvent être considérées par les entreprises comme des activités d'hommes nécessitant la force physique et ne pas privilégier le recrutement des femmes ou en les exclure pour d'autres facteurs physiologiques (grossesses, période de menstruation, etc.) et culturels.	3	2	15	90	Mesures requises	Recruter les deux sexes en tenant compte de la discrimination positive (30% de femmes) ou autant de femmes que d'hommes.



Phase du sous-projet	Source de dangers/ Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
	Le grossissement de la population dû aux activités à réaliser par le sous-projet.	Contamination d'IST-VIH/SIDA	Risque d'infection aux IST-VIH/SIDA	La réalisation des sous-projets peut engendrer la recrudescence du VIH/SIDA ou de l'augmentation de son taux de prévalence. Il faut également noter celle des IST.	6	2	7	84	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les travailleurs et les populations à l'usage du port de préservatifs - réaliser séances de dépistages gratuits pour les populations et travailleurs recruter dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet.
	Chargement et déchargement	Chute d'objet	Écrasement/fracture/luxation	Risques d'écrasement, de fracture ou de luxation pendant les travaux qui nécessite le transport ou le transport de matériaux de construction et/ou de travail.	6	3	3	54	Attention requise	<ul style="list-style-type: none"> - doter le personnel en EPI - mettre en place une procédure de sécurité - sensibiliser le personnel sur les risques en communication avec les forces de sécurité - (i) signer des conventions entre le sous-projet et les hôpitaux de références de la zone d'étude pour la prise en charge d'urgence des cas d'accidents. (ii) former les travailleurs à des notions de secourisme - assurer le suivi du respect des procédures
		Travaux sans repos	Gestes répétés	Risque d'apparition des TSM	6	3	3	54	Attention requise	Diversifier les tâches

Phase du sous-projet	Source de dangers/Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
	Manipulation du petit outillage (marteau, piquets), etc.		Piqûre et blessure	Les travaux réalisés sans beaucoup d'attention avec des outils tranchants peuvent provoquer des piqûres et de blessures	3	1	3	9	Risque très limité - "acceptable"	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel à plus de concentration pendant le travail - faire chaque jour, avant le début des activités, une induction sur les mesures de sécurité
	Levés des parcelles	Proximité avec la circulation des véhicules	Collision	Risque d'accident de circulation lors des levés topographiques pour le reprofilage des routes.	6	3	15	270	Amélioration immédiate requise	<ul style="list-style-type: none"> - placer les signalisations de travaux dans les zones de levés - doter le personnel en EPI - limiter la vitesse dans les zones de levés
		Levés dans la broussaille	Piqûre de reptiles	Risque de morsures de reptiles pendant les levés topographiques des travaux du sous-projet.	6	2	15	180	Mesures requises	Doter le personnel en EPI
	Chargement et déchargement	Proximité avec le personnel	Fractures	Risques de fractures lors du chargement et déchargement des véhicules transportant le matériel et des plants.	3	1	3	9	Risque très limité - "acceptable"	<ul style="list-style-type: none"> - signaler les zones de travaux - mettre en place une procédure de sécurité - doter le personnel en EPI - s'assurer du respect du port des EPI

Source : BRLi-CI, Février 2026



Tableau 23: Identification et analyse des risques liés à l'ensemble des agro-forêts en phase d'exploitation / entretien

Phase du sous-projet	Source de dangers/ Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
Phase d'exploitation/entretien/suivi	Patrouille de suivi et de surveillance	Conflits sociaux	Risque de profanation des us et coutumes	La réalisation des activités du sous-projet peut entraîner la destruction de lieux sacrés voir leur profanation ou la restriction d'accès.	3	1	7	21	Attention requise	<ul style="list-style-type: none"> - respecter les interdits sociaux - permettre un accès aux sites sacrés qui se trouveront dans les zones protégées.
		Conflits sociaux	Risque lié aux conflits entre populations et le sous-projet	Les contrats sont susceptibles de ne pas être respectés par les deux parties.	6	2	15	180	Mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> - respecter les accords signés entre les populations et le sous-projet / entre les exploitants agricoles et le sous-projet. - maintenir de bonnes relations avec les populations - consulter fréquemment toutes les parties prenantes liées au sous-projet. - communiquer et informer les parties prenantes sur toutes les activités charnières liées au sous-projet. - éviter tout vide juridique dans le contrat élaboré entre le sous-projet et les exploitants agricoles affectés.
	Consommation d'animaux sauvages	Risque de contamination à la rage et l'ébola, variole du singe	Le personnel peut s'adonner à la consommation d'animaux sauvages	6	2	5	60	Mesures requises	La vaccination préventive ou la prophylaxie post-exposition (vaccin administré après	

Phase du sous-projet	Source de dangers/ Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
										l'exposition mais avant les symptômes) est extrêmement efficace pour sauver la vie. Il existe désormais des vaccins efficaces (comme l'Ervebo) utilisés pour stopper les chaînes de transmission lors des flambées. L'hygiène des mains et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) restent les piliers de la protection selon les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Isolement en cas de symptômes, hygiène rigoureuse et évitement des contacts non protégés.
	Mise en œuvre des mesures d'accompagnement des exploitants agricoles affectés et des populations originaires	Conflits sociaux	Risque lié au manque ou difficulté de financement des sous-projets	Les contrats sont susceptibles de ne pas être respectés par les deux parties.	6	2	15	180	Mesures requises	Respecter les engagements pris par le sous-projet vis à vis des populations consignés dans le PAPF des Rapides Grah.
Phase d'exploitation/entretien/suivi	Exploitation	Gestion de l'agro forêt	Risque de mise en vente de bois exploités de manière illégale	Les exploitants agricoles qui ont planté ces essences de bois dans leur champ peuvent s'adonner à des activités frauduleuses comme la vente illégale de bois.	0,2	0,5	3	0,3	Risque très limité - "acceptable"	<ul style="list-style-type: none"> - exiger un permis d'exploitation à tout exploitant forestier - renforcer la surveillance de la forêt en dotant de matériels roulant à la SODEFOR



Phase du sous-projet	Source de dangers/ Activité	Danger	Risque	Description du risque	Évaluation des risques				Nature du risque	Mesures de prévention
					P	F	E	Score du risque (R)		
	Exploitation	Conflits sociaux	Risque de destruction de cultures lors de l'abattage des arbres par les exploitants forestiers	Après acquisition de leur permis d'exploitation, les exploitants forestiers lors de l'abattage du bois peuvent détruire les plantes de l'exploitant agricole. Ce qui peut provoquer des tensions entre les deux suscités.	6	2	15	180	Mesures requises	Prévoir la compensation de la perte agricole conformément à la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire.
	La mise en place d'un MGP non opérationnel	Conflits sociaux	Risque du non-fonctionnement du MGP	Le MGP peut présenter des insuffisances à cause de (i) L'éloignement géographique, l'analphabétisme ou les barrières linguistiques peuvent limiter l'accès des communautés locales et autochtones au MGP ; (ii) Les plaintes portant sur les droits coutumiers ou fonciers peuvent dépasser la capacité du MGP et générer des conflits et (iii) la divulgation d'informations liées aux conflits, violences ou infractions environnementales.	6	2	15	180	Mesures requises	Ainsi, pour minimiser ces potentiels risques, le mode de saisine doit être accessible à tous, respecter la confidentialité et impliquer tous les acteurs du sous-projet dans la résolution des plaintes.

Source : BRLi-CI, Février 2026

9 INFORMATIONS ET CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

L'information et la consultation des parties prenantes sont des étapes fondamentales dans le processus d'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA). Elles permettent d'assurer une compréhension commune des enjeux du sous-projet et de garantir que les préoccupations des populations affectées et des autres acteurs concernés soient identifiées et prises en compte. Conformément aux Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale, tout projet doit adopter une démarche proactive et inclusive pour engager les parties prenantes, en assurant un Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des communautés locales. Cette exigence est renforcée par le cadre législatif ivoirien, en particulier le Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales en ses articles 36 et 37 qui stipule l'obligation de consultation publique pour tout projet susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement.

Dans ce cadre, le sous-projet d'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah s'appuie sur une approche participative, intégrant les communautés locales, les autorités publiques, les ONG, et les autres parties prenantes dès les premières étapes de sa planification. Cette démarche vise à promouvoir une prise de décision éclairée, à prévenir les conflits sociaux, et à garantir une appropriation locale des mesures d'atténuation et des bénéfices associés. La consultation régulière, le partage d'informations claires et accessibles, et la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes reflètent l'engagement du sous-projet à respecter les meilleures pratiques internationales et les exigences nationales en matière d'engagement des parties prenantes.

9.1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE DES CONSULTATIONS

La méthodologie adoptée pour le sous-projet d'aménagement participatif de l'agro-forêt de Rapides Grah repose sur une approche participative inclusive. Le détail de cette méthodologie est décrit en annexe 22.

9.2 DETAILS DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

9.2.1 Rencontres préalables d'information avec les autorités préfectorales

Dans le cadre de la mission, l'équipe du Consultant s'est rendue dans le département de San-Pedro et le département de Soubré pour des entretiens préliminaires avec les autorités préfectorales et de planification des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes ainsi que l'enquête de terrain. Il s'agit de présenter les civilités d'usage aux autorités, le programme de la mission, la planification des rencontres avec les acteurs concernés, l'enquête de terrain et consultation communautaire ainsi que la planification des réunions d'information et de consultation publique. Les images suivantes illustrent les rencontres préparatoires des parties prenantes.



Planche 14 : Illustration de la réunion d'information des autorités du département de Soubré et de San Pedro



Photo de famille avec le SG de la préfecture de Soubré

Séance de travail avec le corps préfectoral (sous-préfet San-Pedro)

Source : BR Li-CI, Décembre 2024

9.2.2 Rencontres institutionnelles et techniques

En marge des réunions effectuées avec les autorités préfectorales, d'autres rencontres se sont tenues avec les acteurs institutionnels.

Les aspects techniques des activités prévues et les contraintes environnementales et socioéconomiques potentielles liées au sous-projet ont été les principaux sujets de réflexion à l'ordre du jour.

9.2.3 Synthèse des entretiens restreints avec les parties prenantes à San-Pedro et de Soubré

Tableau 24 : Synthèse des entretiens avec les parties prenantes de San-Pedro

Structure	Résumé des entretiens	Date
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile à travers l'Office National de la Protection Civile (ONPC) :	Pour l'ONPC c'est une belle initiative car elle contribuera à assurer la sécurité des biens et des personnes	Mercredi 18/12/2024
Ministère de de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité à travers ses Direction Régionales et Départementales, la Direction de l'Assainissement et du Drainage (DAD), Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD), L'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	L'entretien a eu lieu avec les collaborateurs du directeur régional qui était absent.	Mardi 17/12/2024
Ministère l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) à travers ses Directions régionales et Départementales, direction de l'Hydraulique :	Les agents trouvés sur place disent ne pas être imprégnés des activités du sous-projet ; Pour eux, il faudrait que le sous-projet ne porte pas atteinte	Mercredi 18/12/2024
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) à travers la CNPS	Pour la caisse de prévoyance sociale, le promoteur doit beaucoup miser sur la sensibilisation pour garantir le succès du sous-projet	Vendredi 20/12/2024
Ministère de l'Education National et de l'Alphabétisation à travers ses DRENA et Inspections de l'Enseignement Primaire	L'inspecteur a dit que le sous-projet est très important dans ce sens qu'il jouera un rôle assez capital dans la résolution des problèmes dus au changement climatique	Mardi 18/12/2024
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier à travers ses	Direction Régionales et Départementales : Pour eux les travaux d'aménagement n'impacteront pas les infrastructures routières	Mardi 18/12/2024

Structure	Résumé des entretiens	Date
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers ses Direction Régionales et Départementales	Pour les professionnels de la santé, le promoteur du sous-projet doit mettre un accent particulier sur la santé à travers des caravanes et faciliter l'accès aux soins par la construction de centre santé	Lundi 23/12/2024
ANADER	L'entretien s'est déroulé comme prévu cependant la structure ni sous-projet en cours ni en projet dans l'agro forêt des rapide Grah.	Vendredi 20/12/2024
Ministère de l'Agriculture et du développement Rural	Le Directeur régional pense que c'est une très belle initiative qui permettrait de reconstituer le couvert forestier et d'améliorer les rendements	Mardi 18/12/2024
Ministère des ressources animales et halieutique :	Pour cette partie prenante, il faut recenser correctement les chefs d'exploitations et les recaser. Il faut également dédommager les chefs d'exploitations qui perdront un quelconque bien	Lundi 23/12/2024
ONG	Pour cette partie prenante, il faut recenser correctement les chefs d'exploitations et les recaser. Il faut également dédommager les chefs d'exploitations qui perdront un quelconque bien	Mardi 18/12/2024
SODEFOR	Selon le chef de service, la mise en œuvre des activités telle que le rafraichissement des limites des enclaves, la formation des paysans, le recensement des chefs d'exploitations rencontre des difficultés liées au retard à la validation des activités budgétisées et aussi le mauvais état des pistes de l'agro forêt rendant difficile l'accès aux enclaves.	Mardi 18/12/2024
Chef d'exploitation agricole	Pour ce chef d'exploitation de Djahio, il pense que le sous-projet favorisera la restauration du couvert forestier, améliorera les conditions de vie des populations des enclaves à travers l'augmentation des rendements	Dimanche 22/12/2024
Ministère de l'environnement, du développement et de la transition écologique	Pour le technicien, son service est disponible à accompagner le sous-projet par des actions de surveillance de sensibilisation	Mercredi 18/12/2024
Corps préfectoral	Pour le corps préfectoral, la réussite de ce sous-projet passe obligatoirement par une implication des communautés bénéficiaires et un bon suivi des activités	Mardi 17/12/2024

Source : BRLi-CI, janvier 2025

Tableau 25 : Synthèse des entretiens avec les parties prenantes à Soubré (Nawa)

Structure	Résumé des entretiens	Date
Corps préfectoral	Pour le corps préfectoral, la réussite de ce sous-projet passe obligatoirement par une implication des communautés bénéficiaires et un bon suivi des activités	Mardi 17/12/2024
4 ^e Adjoint au maire de Soubré	Le Maire a facilité les initiateurs du sous-projet avant de les remercier pour cette initiative pour redonner vie aux forêts. Pour lui, le sous-projet viendra redonner une nouvelle vie à la forêt ivoirienne en voie de disparition et surtout l'agro forêt du Rapide Grah.	Mercredi 18/12/2024
Représentant du DR de la Société de Développement de la Forêt (SODEFOR)	La SODEFOR se rend disponible pour accompagner le PIF dans le cadre de la mise du sous-projet notamment dans les différents blocs	Mardi 17/12/2024
DR Agriculture	Le Directeur Régional de l'agriculture s'est réjoui du sous-projet. Il souhaite que la question des exploitants forestier soit traitée de manière à éviter les conflits et prévoir la compensation des	Mercredi 18/12/2024



Structure	Résumé des entretiens	Date
	pertes en cultures ou autres biens qui seront perdus dans le cadre de l'aménagement de l'agroforestier avec infrastructures	
Représentant DR Tourisme	L'entretien a eu lieu avec le collaborateur du directeur régional. Il souhaite que dans le cadre de l'aménagement, qu'il soit réalisé des parcours pédestres, mettre en place des activités ludiques autour des rivières afin d'attirer des potentiels touristes	Mercredi 18/12/2024
Représentant DR MEPS	Pour la caisse de prévoyance sociale, le promoteur doit beaucoup miser sur la sensibilisation pour garantir le succès du sous-projet	Mercredi 18/12/2024
DR du MCLU	Le Directeur a facilité les initiateurs du sous-projet. Il demande à ce qu'on implique son département dans la réalisation des infrastructures prévue dans le cadre l'aménagement agro foret avec construction d'infrastructures	Mercredi 18/12/2024
DR des Eaux et Forêts	Madame la Directrice souhaite que le département des eaux et forêts de la région de la Nawá soit impliqués dans la mise en œuvre du sous-projet. Elle souhaite le ministre de tutelle se saisisse du dossier pour que les eaux et forêts de la région fasse partie intégrante pour mener à bien le sous-projet surtout que cela concerne la forêt	Mercredi 18/12/2024
Représentant DR Anader	Faire de la sensibilisation avec toutes les parties prenantes pour pouvoir réussir ce sous-projet qui est un sous-projet important. Il faut toucher les exploitants, les coopératives. Accentuer le suivi pendant et après la mise en œuvre du sous-projet	Mercredi 18/12/2024
Représentant DR MIRAH	Création d'un cadre d'échange permanent lors de la mise en œuvre du projet. Prendre en compte toutes les recommandations des parties prenantes impliquées directement dans le sous-projet pour la réussite du sous-projet. Mettre tout en œuvre pour la préservation et la protection de toutes les espèces	Mercredi 18/12/2024
Représentant DR ONPC	Le sous-projet est salubre pour le bien-être et la sécurité des populations. Il souhaite un suivi lors et après la mise en œuvre	Jeudi 19/12/2024
Représentant président du Conseil régional	Le Directeur régional pense que c'est une très belle initiative qui permettrait de reconstituer le couvert forestier et d'améliorer les rendements	Jeudi 19/12/2024
Représentant DR OIPR	Pour l'ONPC, c'est un bon sous-projet qui va reconstituer la forêt ivoirienne et lutter contre le réchauffement et le dérèglement climatiques. Aussi, il ajoute qu'il faut mettre l'accès sur le volet sensibilisation de tous les acteurs.	Jeudi 19/12/2024
Représentant DR Conseil-Café Cacao	Faire de la sensibilisation avec toutes les parties prenantes pour pouvoir réussir ce sous-projet qui est un sous-projet important. Il faut toucher les exploitants, les coopératives. Accentuer le suivi pendant et après la mise en œuvre du sous-projet	Vendredi 20/12/2024
DR MEER	Monsieur le Directeur souhaite que le département de la région de la Nawá soit impliqué dans la mise en œuvre du sous-projet.	Jeudi 19/12/2024

ERREUR ! UTILISEZ L'ONGLET ACCUEIL POUR APPLIQUER TITRE 1;TITRE 1;MAIN HEADING;TITRE 2 + JUSTIFIE;GAUCHE : 0 CM;SUSPENDU : 1;02 CM;AVANT : 6 PT;APR...;APRES ...;PART;HOOFDSTUK;CHAPITRE;CHAPITRE1;CHAPITRE2;CHAPITRE3;CHAPITRE4;CHAPITRE5;CHAPITRE6;CHAPITRE7;CHAPITR

Structure	Résumé des entretiens	Date
Chef exploitant	Le sous-projet favorisera la restauration du couvert forestier, améliorera les conditions de vie des populations des enclaves à travers l'augmentation des rendements. Il souhaite que l'accent soit mis sur le volet sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du sous-projet	Vendredi 20/12/2024

Source : BRLi-CI, janvier 2025

Planche 15 ! Illustration des entretiens avec les parties prenantes à Soubré (Nawa)



Vue après la séance avec représentant DR Sodefor

Vue après la séance avec DR Agriculture

Vue après la séance avec le 4e Adjoint au maire de Soubré

Vue après la séance avec le DR du MCLU

Source : BRLi-CI, janvier 2025

9.2.4 Organisation des réunions publiques d'information et de consultation

Tableau 26 : Calendrier des consultations publiques EIESA Rapide Graph

Régions	Sous-préfectures	Contact sous-préfets	Date de la réunion	Heure	Personnes ou villages invités	Localités touchées	Equipe 1& 2
San Pedro	S/P GABIADJI (Bloc5, Bloc10)	SORO FATOUMATA 07 08 86 32 41	MARDI 17/12/2024	11H	Hommes :16 Femmes : 03	Watté Carrefour Scaf Watté Carrefour	1 Pr Blaise
San Pedro	S/P DE DOGBO (Bloc4, Bloc9)	01 01 84 21 66	MERCREDI 18/12/2024	9H	Hommes : 28 Femmes : 05	Magnery Gnepasso, Boua, Grélé	2 Coulibaly
San Pedro	S/P DE DOBA (Bloc5, Bloc10, Bloc12)	M. N'CHO 0757576569	JEUDI 19/12/2024	9H	Hommes : 46 Femmes : 03	Watté Carrefour Sainte-Marie, 2 Carrefour	1 Pr Blaise
Nawa	S/P DE GNANMANGUI (Bloc20, Bloc 21)	M. N'DEPO GUY MARCEL 0758876841	VENDREDI 20/12/2024	9H	Hommes : 17 Femmes : 04	Lazarkro, Petit Koudougou Djibagui , Hanangbakouassikro Ipou-N'drikro	1 Pr Blaise



San Pedro	S/P GRAND BEREBY (Bloc2, Bloc3)	Mme SIENI 07 20 32 44 08 lsientia79@gmail.com	VENDREDI 20/12/2024	10H	Hommes : 15 Femmes : 04	Gréléon, Dotou , Mandekro	2 Coulibaly
San Pedro	S/P SAN PEDRO (Bloc1, Bloc2, Bloc5)	M. KOLO 07 07 34 84 73	MARDI 17/12/2024	10H	Hommes : 08 Femmes : 02	Krémooué Djahio, Kandankro, Baba	2 Coulibaly

Source : BRLi-CI, janvier 2025

9.2.4.1 Consultations publiques dans la région de la Nawa

Les populations, les directeurs et chefs de services des directions techniques ont été invités à cette réunion par l'autorité préfectorale au moyen de courriers d'invitation qui leur a été adressé. Trois (3) réunions de consultation publique ont été tenue à l'échelle des trois sous-préfectures de la région de la Nawa, circonscriptions administratives des localités directement concernées par le sous-projet.

Les réunions ont enregistré la participation des Sous-préfets des différentes localités (Gabiadji, Doba et Gnanmangui), des représentants des villages des localités concernées par le sous-projet c'est-à-dire les chefs coutumiers des villages, la présidente des femmes et le président des jeunes ou leurs représentants, la présidente des associations de femmes (Voir le Procès-verbal et la liste de présence en annexe).

Les populations présentes ont exprimé une appréciation positive du sous-projet et ont souhaité par ailleurs sa mise en œuvre dans un délai plus bref pour le bonheur de la population. Toutefois, des préoccupations et suggestions ont été formulées. Le tableau des synthèses de la consultation publique récapitule les préoccupations formulées, doléances et suggestions recueillies lors des réunions publiques. Les images suivantes illustrent ces différentes réunions publiques réalisées dans chaque Sous-préfecture.

Planche 16 : Illustration de la réunion publique à la Sous-préfecture de Doba



Vue de l'assemblée à a consultation publique

Vue de la photo famille après la consultation

Source : BRLi-CI, Décembre 2024

Planche 17 : Illustration de la réunion publique à la Sous-préfecture de Gnanmangui



Vue la table de séance

Vue de l'assemblée à a consultation publique

Source : BRLi-CI, Décembre 2024



Tableau 27 : Synthèse des préoccupations, des avis et recommandations lors de la consultation publique dans les Sous-préfectures de Gabiadji, Gnanmangui et Doba

Identité des acteurs ou intervenants	Points discutés	Avis sur le sous-projet	Préoccupations, craintes et souhaits exprimés	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
Sous-préfecture de Gabiadji				
M. FOLET Dominique (Conseiller du Chef de Fahé)	Activités spécifiques au sous-projet	Bon sous-projet l'amélioration du couvert forestier et lutter contre la désertification	Quelles sont les activités spécifiques qui seront réalisées dans le cadre du sous-projet de Rapides Grah ?	M. le Sous-Préfet de Gabiadji : Les activités qui seront menées dans le cadre du sous-projet Rapide Graph sont essentiellement basées sur deux éléments importants : les activités génériques et spécifiques. En termes d'activités génériques, il s'agira de la construction de buses pour les ouvrages hydrauliques, la réhabilitation des passages busées, réhabilitation des voies forestières et les constructions de bases vies. Pour ce qui concerne les activités spécifiques, il s'agira du recensement des chefs d'exploitation, des levés topographiques des parcelles au sein de l'agro forêt et les reboisements des zones sensibles (flancs de collines, bordures de cours d'eau).
M. GNAGBE Soro (Membre chefferie FAHE)	L'intégration de la localité de Fahé dans la mise œuvre du sous-projet PIF 2	Excellent projet pour la revalorisation de la forêt et lui redonner son lustre d'enfant.	Nous ne sommes pas parties intégrantes du projet, malgré ça nous avons été invités à maintes reprises à des séances de consultations dans le cadre de ce projet. Au sortir de toutes ces rencontres, nous sommes convaincus de la portée du sous-projet pour l'équilibre naturel notamment en zone forestière. Aussi nous avons appris que cela pourrait augmenter nos productions agricoles. Au vu de tout cela, nous souhaitons que l'on nous intègre dans le projet.	M. YAO Blaise, Environnementaliste et Chef de mission Le périmètre du sous-projet ne prend pas en compte votre localité. Cependant, en tant que localité riveraine vous êtes parties prenantes aux consultations. Nous avons bien pris note de votre doléance et la transmettrons à qui de droit afin que cela soit pris en compte pour d'autres projets spécifiques.
M. ANDRE (Président des jeunes de Scaf)	Le nombre d'arbre à planter dans les champs	Sous-Projet salutare pour le bonheur de la population et mettre fin à la déforestation	Nous souhaitons que le projet intègre au plus 30 pieds d'arbres par plantation comme avec les autres projets d'agroforesterie menés par des partenaires dans la zone.	Sous-Préfet de Gabiadji Répondant à cette question le Sous-préfet a présenté l'exemple de la forêt classée de la Béki, avec des systèmes agroforestiers comprenant plus de 30 arbres. Il ajoute que le nombre d'arbres prévus par le plan d'aménagement de l'agro forêt n'aura pas d'impact négatif sur le cacao culture

Identité des acteurs ou intervenants	Points discutés	Avis sur le sous-projet	Préoccupations, craintes et souhaits exprimés	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
Sous-préfecture de Doba				
M. Gnepa Herman Représentant du Chef du village de Dagni	Réhabilitation des voies d'accès	Bon sous-projet pour redonner un nouveau visage à l'agro forêt de rapide Grah	Selon le représentant du Chef, les agents de la Sodefor ont demandé aux planteurs de chaque village de reboiser la forêt et tous les habitants ont adhérer à cette demande voyant le bien fondé. Aussi nous souhaitons la réhabilitation des voies d'accès aux petits campements pour faciliter l'accès.	<i>Chef de délégation :</i> Merci pour cette question, nous vous recommandons de faire la liste de toutes les pistes et routes à réhabiliter et de le transmettre au Sous-préfet
M. ADJI Oulapo Achi Chef du village de Doba	Réhabilitation des voies d'accès	Bon sous-projet l'amélioration du couvert forestier et lutter contre la désertification	Le Chef du village de Dabo a rejoint le représentant du Chef de village de Dagni. Il a également abordé les difficultés d'accès aux villages liés à la dégradation très avancé des voies. Il plaide pour la réhabilitation des dites voies.	Merci pour cette question, nous vous recommandons de faire la liste de toutes les pistes et routes à réhabiliter et de le transmettre au Sous-préfet
M. KABORE Michel (Exploitant forestier à Doba)	La production des plants	Bon projet l'amélioration du couvert forestier et lutter contre la désertification	M. Kaboré lui a abordé le contrat de production de plants. Il a fait savoir que les contrats relatifs à la production des plants viennent en retard et il manque de suivi. Il souhaite que le préfinancement soit fait plus tôt pour la réalisation des travaux d'aménagement	<i>Chef de délégation :</i> Nous avons pris bonne note de votre préoccupation. Nous allons transmettre vos doléances au prometteur du sous-projet
M. Kaboré Robert (Exploitant Forestier à Doba)	La diversification des lieux des plants	Bon sous-projet pour redonner un nouveau visage à l'agro-forêt des rapides Grah	Selon M. Kaboré, le programme d'aménagement du sous-projet doit prendre en compte la diversification des lieux de production des plants.	<i>Chef de délégation :</i> Au niveau du sous-projet PIF, les agents de la SODEFOR sont déjà mobilisés pour l'identification des sites de pépinières
M. DEMBELE Karim	Ouverture des pistes		M. Dembéle abordant dans le même sens que deux de ces prédécesseurs,	<i>Chef de délégation :</i>



Identité des acteurs ou intervenants	Points discutés	Avis sur le sous-projet	Préoccupations, craintes et souhaits exprimés	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
(Chef de la communauté Malienne de Doba)			plaide pour l'ouverture des voies qui selon lui, leur permettra de mieux exercer leur activité et accompagner la mise en œuvre du sous-projet.	Nous avons pris bonne note de votre préoccupation. Nous allons transmettre vos doléances au promoteur du sous-projet
M. TAPSOBA Idrissa, Planteur à Doba	Ouverture des pistes		Plaide pour l'amélioration de la voie de Sékoukro	<i>Chef de délégation :</i> Nous avons bien noté votre doléance, nous transmettrons fidèlement au promoteur
M. BEBEL Gassaro, Représentant Chefferie de Dagadji	La sensibilisation		Mettre des moyens pour le déplacement des chefs du village pour pouvoir mener les sensibilisations dans les villages	<i>Chef de délégation :</i> Nous avons bien noté votre doléance, nous transmettrons fidèlement au promoteur
M. SANTIA Clément, Chef de Sainte-Marie	La coupe illégale des plants dans les champs		Ils ont émis des inquiétudes concernant la coupe illégale des arbres plantés par les exploitants forestiers	<i>Chef de délégation :</i> Pour chaque coupe illégale d'arbres, les communautés sont appelées à signaler cet acte auprès de l'autorité compétente (Services forestiers) les plus proches ou les autorités administratives
M. DJIRE Klé, Représentant de Gligbueadji				
Mme N'GUESSAN Marie Pauline, Représentante des Femmes de Doba				
M. GNEPA Hermann, Représentant chefferie de Gagny	Construction des infrastructures de base	Bon sous-projet l'amélioration du couvert forestier et lutter contre la désertification	Doléance pour avoir des infrastructures de base dans la zone (Centre de santé, école et pompe villageoise)	<i>Chef de délégation :</i> Nous avons bien noté votre doléance, nous transmettrons fidèlement au promoteur
Sous-préfecture de Gnanmangui				
M. KOUADIO Kouassi Bathélemy (Président des jeunes de Djigbagui)	L'emplacement de la base vie	Bon sous-projet pour redonner un nouveau visage à la forêt classée de rapide Grah	Nous souhaitons que la base vie soit installée à Djigbagui en lieu et place de Walébo qui est situé loin des limites de l'agro forêt du Rapide Grah.	M. le Sous-Préfet de Gnanmangui: L'installation de la base vie doit respecter les dispositions particulières. Les documents de la terre demandés par le bailleur n'était compatible avec l'ancien statut de Djigbagui en forêt classée.

Identité des acteurs ou intervenants	Points discutés	Avis sur le sous-projet	Préoccupations, craintes et souhaits exprimés	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
				Mais aujourd'hui avec les nouvelles dispositions d'agro forêt avec infrastructure cette doléance sera présentée au PIF
M. KOUAKOU Konan Ferdinand (Président des jeunes d'Anagba)	Le reprofilage ou l'ouverture des piste villageoises	Bon sous-projet pour lutter contre le réchauffement climatique et accroître la productivité	Nous sommes d'accord pour accompagner le projet. Nous souhaitons que nos doléances soient prises en compte pour le bonheur de la population. Nous insistons sur l'ouverture des pistes villageoises pour faciliter le déplacement des populations.	M. YAO Blaise Koffi, Environnementaliste et Chef de mission Nous avons bien pris note de votre doléance. Nous allons le transmettre aux promoteurs du sous-projet
M. KOUASSI Yao (Chef du village de YAO-Dankro)	Le reprofilage ou l'ouverture des piste villageoises notamment celle de Yao-dankro	Bon projet pour redonner un nouveau visage à la forêt classée de rapide Grah	Je suis un planteur et à ce titre avec les sensibilisations sur le reboisement, j'ai emboîté le pas pour planter des arbres. Cette activité de planting d'arbre à commencer depuis 2018. Mais l'accès aux zones pour le planting est vraiment difficile. Je plaide donc pour la prise en compte dans le cadre de l'aménagement des voiries dans le sous-projet PIF2 que le promoteur prenne en compte la route de Yaodankro.	Sous-Préfet de Gnanmangui Répondant à cette doléance le Sous-préfet de Gnanmangui a tenu d'abord à féliciter et dire merci au planteur avant de l'encourager à persévérer dans son action en faveur du reboisement de la forêt. Il a fait savoir que sa doléance a été bien enregistrée.
M. KOUADIO Kouassi Bathélemy (Président des jeunes de Djigbagui)	Emploi des jeunes dans la mise en œuvre du sous-projet	Bon sous-projet l'amélioration du couvert forestier et lutter contre la désertification	Nous avons été sollicité en que président des jeunes pour mettre à disposition jeunes pour les travaux du PIF, ce qui a été fait. Mais jusqu'à au moment où je vous parle, nous constatons que les activités ont commencé et nous n'avons pas encore eu de retour de la part de la personne qui nous a sollicité.	M. YAO Blaise, Environnementaliste et Chef de mission Merci pour votre intervention. En réalité, lorsque des travaux se passent dans une localité, l'entreprise chargé de l'exécution du sous-projet en plus de son staff, doit recruter les jeunes de la localité bénéficiaire du sous-projet pour la main d'œuvre. Le recrutement de cette main d'œuvre locale permet d'embaucher les jeunes et permet de réduire le taux de chômage. Nous avons bien enregistré votre préoccupation.
M. KONAN Blaise (Adjoint au Chef d'Anagba)	Construction d'un centre de santé	Excellent sous-projet pour lutter contre la déforestation et redonner un nouveau souffle à la forêt	Nous plaidons pour la construction et l'équipement d'un centre de santé dans notre localité pour soulager les populations. Nous perdons beaucoup de nos proches et nos parents pour ce	Le Sous-préfet de Gnanmangui Le Sous-préfet a abordé dans le même que les dires de monsieur Konan Blaise en soulevant les désagréments que ce manque de centre de santé dedans les localités crée aux populations. Il



Identité des acteurs ou intervenants	Points discutés	Avis sur le sous-projet	Préoccupations, craintes et souhaits exprimés	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
			manque de centre de santé dans nos villages.	souhaite vivement que cette doléance soit prise en compte dans le cadre des travaux d'aménagement prévu pour le sous-projet.
Mme SIALLOU Aya Juliette (Présidente des femmes de Yao-Dankro)	Construction d'un château d'eau Réalisation d'une pompe HVA	Bon sous-projet pour redorer le blason du couvert forestier	Nous sommes confrontés à des difficultés pour l'approvisionnement en eau potable. Nous plaidons donc pour la construction d'un château d'eau dans les localités	M. YAO Blaise, Environnementaliste et Chef de mission Votre doléance a été bien enregistrée. Nous allons transmettre le message aux autorités en charge de la mise en œuvre du sous-projet PIF.

Source : BRLi-CI, Février 2025

9.2.4.2 Consultations publiques dans la région de San-Pedro

Les consultations communautaires ont été organisées pour atteindre trois (3) objectifs principaux :

- informer et sensibiliser les autorités administratives et coutumières (sous-préfets, chefs de village, présidents des jeunes et présidentes des femmes) des localités situées dans la zone du sous-projet.
- informer et recueillir les préoccupations des structures décentralisées des différentes localités susceptibles d'être intéressées par le sous-projet.
- recueillir les avis et suggestions des populations des localités villageoises situées dans la zone du sous-projet.

Planche 18 : Illustration de la consultation publique de San-Pedro, Gran-Bereby et Dogbo





Tableau 28 : Synthèse des préoccupations, des avis et recommandations lors de la consultation publique dans les Sous-préfectures de San-Pedro, Grand-Béréby et Dogbo

Identité des acteurs ou intervenants	Points discutés	Avis sur le sous-projet	Préoccupations, craintes et souhaits exprimés	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
Sous-préfecture de San-Pedro				
Mme Guirobo Jeanne	Présentation des activités du plan d'aménagement participatif	Favorable	Madame Guirobo souhaite faire du reboisement bien que son champ ne soit pas dans une forêt classée	Prenant la parole, le consultant sociologue, M. Gbana, a dit qu'il est possible de faire du reboisement. Poursuivant dans ses propos, il a raconté l'histoire de M. N'Cho professeur d'université. Il a fait savoir que celui-ci a investi dans l'agro-forêt depuis 1993. Aujourd'hui, il bénéficie de l'appui de la banque mondiale grâce auquel il gagne beaucoup d'argent. Je vous raconte cette histoire parce que j'ai vu moi-même la plantation de ce monsieur. Alors chers parents, je vous encourage à vous aligner sur les activités du sous-projet.
Sous-préfecture de Gand-Béréby				
Takouo Hino (Chef de village de Gréléon)	Les contrats de forêt	Avis favorable	Quelles sont les parties concernées par les différents contrats dans la forêt ?	M. Bertrand Kouadio (CUGF) a répondu qu'uniquement les agro-forêts et les enclaves ne sont pas concernées.
Madame SIENI Marie-Laure épouse TIA (Sous-Préfet de Grand Béréby)	Les contrats de forêt	Avis favorable	Est-ce qu'un chef d'exploitation peut conclure plusieurs contrats si son champ couvre les différentes zones citées.	M. Bertrand Kouadio (CUGF) a indiqué que c'est possible et le chef d'exploitation peut avoir plusieurs contrats en fonction de la configuration de son champ.
Takouo Hino (Chef de village de Gréléon)	Consultation dans les localités	Avis favorable	On parle trop dans les bureaux, je veux que les équipes viennent sur le terrain pour faire des consultations communautaires, l'ouverture des limites des enclaves afin qu'on soit situé sur notre sort.	M. Coulibaly Djakaridja, Environnementaliste, prenant la parole a répondu qu'il est prévu des consultations communautaires cependant elles ne sauraient précédées à la consultation publique. Quant à M. Bertrand Kouadio (CUGF), a ajouté également que la cartographie des zones est prévue et aura lieu sous peu après le recensement des chefs d'exploitations.
M. SOUAGA Kouamé Roméo (Chef de village d'Awlinkosso)	Electrification de la localité	Avis favorable	La CI-ENERGIES avait entamé le processus pour électrifier le village de Awlankosso et nous constatons que les travaux sont arrêtés. Qu'est-ce qu'il en est ?	M. Bertrand Kouadio (CUGF) a répondu que la localité d'Awlinkosso ne peut pas être électrifié car le village est situé dans l'agro-forêt ce qui est contraire aux lois du pays.
M. Baba Yéhi Maurice (Chef de village d'Adjaméné)	Les questions de délimitations des parcelles	Avis favorable	La SODEFOR a fait plusieurs délimitations, certaines nous mettent dans l'agro-forêt quand d'autres nous situent dans les enclaves. Cela nous fatigue.	M. Bertrand Kouadio (CUGF), a répondu qu'il n'a pas connaissance qu'il y a eu plusieurs délimitations cependant celle qui est sur la cartographie actuelle vous positionne dans l'agro-forêt
KONAN Konan Sylvain (Président des jeunes Benjaminkro)	Le résumé de la rencontre	Avis favorable	Je suis venu en retard donc je veux que vous repreniez pour moi les informations déjà passées.	M. Bertrand Kouadio (CUGF) a indiqué qu'il fera le résumé après la rencontre vu que l'heure impartie pour la séance était arrivée.

M. GNEPA Guiro Jean Didier (Président des jeunes Nero-Brousse)		Avis favorable	Je veux vous voir dans la communauté pour une consultation communautaire.	M. GBANA Kouamé Kan Bernard, spécialiste sociologue, répondant à cette question a indiqué que leur localité n'est pas concernée par les consultations communautaires dans le cadre de cette mission.
M. GUIROBO Nemlin Edmond		Avis favorable	Faire la route est une nécessité pour cela nous voulons des consultations communautaires	M. Bertrand Kouadio (CUGF), a expliqué que les consultations communautaires doivent se faire dans 78 localités (villages et campements) de l'agro-forêts.
M. GNEPA Gnepa Fernand		Avis favorable	Est-ce que l'espace en face de l'ancien corridor est déclassé ? Le contrat de 5 ans n'est pas satisfaisant.	M. Bertrand Kouadio (CUGF), répondant à cette préoccupation a fait savoir que le contrat de 5 ans, cela a été longuement discuté et accepté car c'est le temps moyen qu'il faut pour reconstituer une forêt. Aussi a-t-il ajouté que pour la question de l'espace en face de l'ancien corridor, les travaux en cours en moment sont réalisés dans le sens de détruire les mauvaises espèces d'arbre planté par la SODEFOR.
Sous-préfecture de Dogbo				
Aucune une question, ni avis n'a été enregistré lors de la consultation publique à Dogbo				

Source : BRLi-CI, Décembre 2024



A la suite des consultations publiques organisées dans les chefs-lieux de Sous-préfectures, des consultations notamment communautaires ont été effectuées dans les localités effectuees dans les différentes localités bénéficiaires du sous-projet.

9.2.5 Présentation des résultats des consultations communautaires réalisées dans les localités visitées dans le cadre de l'EIESA

Les consultations communautaires présidées par les autorités coutumières, elles ont pour objectif de divulguer les informations principales telles que :

- fournir aux populations des informations justes et pertinentes sur la consistance des travaux à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet PIF2 et notamment ses objectifs, les travaux prévus dans le cadre de l'aménagement de l'agro-forêt avec infrastructures et sans infrastructures, les risques et impacts potentiels, positifs et négatifs ainsi que les mesures de mitigation y relatives ;
- recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur le sous-projet (attentes, craintes, suggestions).

Planche 19 : Illustration des entretiens avec les parties prenantes à San-Pedro



Photo de famille après la consultation communautaire à Magnéry

Vue de la consultation communautaire à Magnéry

Source : BRLi-CI, janvier 2025

Tableau 29 : Synthèse des consultations communautaires des localités de Gnepasso, Magnéry et Djahio

Types d'organisation	Avis sur le sous-projet	Recommandations, suggestions ou doléances	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
Village de Gnepasso S/P de Dogbo			
Chefferie	La chefferie a exprimé sa joie de recevoir le sous-projet dans sa localité. Elle donne son avis favorable pour la mise en œuvre du sous-projet et à montrer sa disponibilité a accompagné celui-ci	<ul style="list-style-type: none"> - construction d'une école en dur de 6 classes - Construction d'un centre de santé 	Le Sociologue a indiqué à la Chefferie que toutes les doléances ont été bien notées et seront consignées dans le rapport l'EIESA
Association de femmes	Les femmes ont remercié les initiateurs du sous-projet et donnent leur avis favorable pour la mise en œuvre du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> - création de marche - dotation de matériel de transport pour leurs produits agricole 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux femmes de la localité de Gnepasso que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA
Association de jeunes	Avis favorable pour le sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> - annulation des contrats de cinq ans non renouvelables au profit de conditions uniformes pour tous les exploitants sans tenir compte de leur emplacement géographique. - limitation des espèces à planter au colatier, avec un quota de cent pieds par hectare pour chaque exploitant, afin d'assurer une gestion durable des ressources. 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la jeunesse de la localité que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA
Village de Magnery			
Chefferie	La chefferie a exprimé sa satisfaction vis à vis du projet. Elle donne son avis favorable pour la mise en œuvre du projet et à montrer sa disponibilité a accompagné celui-ci	<ul style="list-style-type: none"> - reprofilage de la route - fourniture de l'électricité - l'annulation des contrats de cinq ans non renouvelables au profit de conditions uniformes pour tous les exploitants sans tenir compte de leur emplacement géographique. - limitation des espèces à planter au colatier, avec un quota de cent pieds par hectare pour chaque exploitant, afin d'assurer une gestion durable des ressources 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la Chefferie de la localité de Magnery que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA
Association de femmes	Les femmes ont remercié les initiateurs du sous-projet et donnent leur avis favorable pour la mise en œuvre du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> - respect des engagements pris par le sous-projet - création de point d'eau potable 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux femmes de la localité de Magnery que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIES
Association de jeunes	Les jeunes ont salué la mise en œuvre du sous-projet dans leur localité.	<ul style="list-style-type: none"> - recrutement des jeunes dans les emplois créés par le sous-projet - Formation aux métiers d'avenir 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux jeunes de la localité de Magnery que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA
Village de Djahio			
Chefferie	La chefferie s'est réjouie de l'arrivée du sous-projet dans leur localité. Elle souhaite	<ul style="list-style-type: none"> - Ils ont suggéré la mise en place de contrats de plus de dix ans pour les zones à haute valeur de conservation 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la Chefferie de la localité de Djahio



	que celui-ci puisse dans sa phase active le plus tôt possible pour le bonheur de la population.	<p>(HVC) et haute sensibilité communautaire (HSC), afin de garantir une plus grande stabilité et durabilité des engagements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils ont insisté sur la nécessité de conserver l'accès aux bas-fonds, des terres cruciales pour la culture du riz, qui représente une ressource alimentaire et économique essentielle pour la communauté. 	que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA
Association de femmes	Les femmes ont remercié les initiateurs du sous-projet et donnent leur avis favorable pour la mise en œuvre du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> - Création de points d'eau potable - formation des femmes et implication dans les activités du sous-projet 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux femmes de la localité de Djahio que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA
Association de jeunes	La jeunesse de la localité a exprimé sa satisfaction vis-à-vis du projet. Elle a également souligné qu'elle se tient prête à accompagner le sous-projet pour sa mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - formation dans les métiers d'avenir - recrutement dans les emplois créés 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux jeunes de la localité de Djahio que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA

Source : BRLi-CI, janvier 2025

Planche 20 : Illustration de la consultation communautaire à Soubré (Djigbagui, Ipou-N'Drikro et SCAF)



Vue de la séance communautaire à Djigbagui

Vue de la rencontre communautaire à SCAF

Source : BRLi-CI, janvier 2025

Tableau 30 : Synthèse des préoccupations, des avis et recommandations lors des consultations communautaires des localités visitées dans le cadre du sous-projet

Types d'organisation	Avis sur le sous-projet	Recommandations, suggestions ou doléances	Réponses, suggestions et recommandations aux préoccupations
Village de Djibgbagui S/P de Gnanamangui			
Chefferie	La chefferie s'est réjouie de l'arrivée du sous-projet dans leur localité. Elle souhaite que celui-ci puisse rentrer dans sa phase active le plus tôt possible pour le bonheur de la population.	<ul style="list-style-type: none"> - électrification du village ; - construction d'un château d'eau pour l'approvisionnement du village en eau potable ; - création d'un cadre d'échanges permanent avec la chefferie, les associations de femme et jeunesse sur le sous-projet pif - information la population de toutes actions à mener dans le cadre du sous-projet afin qu'elle puisse prendre des dispositions pratiques visant à faciliter toutes les actions ; - étendre le reprofilage et le rendre plus lourd dans toutes les localités ; 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la chefferie que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.
Association de femmes	Les femmes expriment leur satisfaction de voir le sous-projet dans leur localité. La mise en œuvre du sous-projet va redonner un nouveau visage à la forêt et permettre d'avoir une bonne pluviométrie. Cette pluviométrie abondante pourra les aider à mieux produire et le reprofilage des pistes prévues participera à l'écoulement plus rapide de leurs produits de saisons et l'importation des produits manufacturés, car les prix grimpent à cause du mauvais état de la voie	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement les femmes dans par des financements, - don du matériel de travail ; - emploi des jeunes demandeurs d'emploi de la localité. 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux femmes que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.
Association de jeunes	Les jeunes ont salué la mise en œuvre du sous-projet dans leur localité.	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement de la main d'œuvre juvénile locale ; - mettre les jeunes au cœur de la mise œuvre des activités ; - mettre à la disposition des jeunes, les moyens pour faire les pépinières d'arbres et les encadrer ; - sensibilisation les jeunes à tout moment sur l'importance du sous-projet ; - accompagnement les jeunes ayant d'autres projets par une aide financière 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux jeunes que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.
Village Ipou-N'Drikro s/p de Gnanmangui			
Chefferie	La chefferie a exprimé toute sa satisfaction vis-à-vis du sous-projet. Elle se tient prêt pour accompagner le sous-projet pour sa mise en œuvre et reste disponible pour des échanges avec toutes parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet PIF	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation de la voie d'accès au village ; - traitement des points critiques sur la voie d'accès au village ; - adduction en eau potable ; - construction de nouvelles de classe (primaires) et la réhabilitation des salles de classes défectueuses ; - instauration d'un cadre d'échange permanent avec les autorités coutumières pendant la mise en œuvre du sous-projet 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la chefferie que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.
Association de femmes	Les femmes expriment leur satisfaction de voir le sous-projet dans leur localité.	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement les femmes dans par des financements, - don du matériel de travail aux femmes qui sont dans le vivrier ; - amélioration des conditions de vie des populations ; 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux femmes que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.



		<ul style="list-style-type: none"> - associer les femmes à toute action de développement du village, - recrutement des jeunes filles sans emploi du village si l'entreprise en charge de la réalisation des travaux en exprime le besoin. 	
Association de jeunes	Les jeunes ont salué la mise en œuvre du sous-projet dans leur localité.	<ul style="list-style-type: none"> - recrutement de la main d'œuvre locale - mettre à la disposition des jeunes, les moyens pour faire les pépinières d'arbres et les encadrer ; - sensibilisation les jeunes à tout moment sur l'importance du projet ; - accompagnement les jeunes ayant d'autres projets par une aide financière 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la jeunesse de la localité de Gnamangui que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.
Village SCAF S/P de Gabiadji			
Chefferie	La chefferie s'est réjouie de l'arrivée du sous-projet dans leur localité. Elle souhaite que celui-ci puisse dans sa phase active le plus tôt possible pour le bonheur de la population.	<ul style="list-style-type: none"> - électrification du village ; - construction d'un château pour l'adduction en eau potable du village - construction d'un centre de santé pour le village - étendre le reprofilage et le rendre plus lourd dans toutes les localités 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la chefferie de Gabiadji que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.
Association de femmes		<ul style="list-style-type: none"> - construction d'un marche - mettre à la disposition des femmes des fonds pour financer afin de booster leurs productions vivrières pour autonomisation, - mettre l'accent sur la sensibilisation des femmes sur l'importance du sous-projet pif - plaide pour que les autorités ne déguerpissent leurs époux des champs 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu aux femmes de la localité de Gabiadji que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.
Association de jeunes	La jeunesse de la localité a exprimé sa satisfaction vis-à-vis du sous-projet. Elle a également souligné qu'elle se tient prête à accompagner le sous-projet pour sa mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - permettre aux exploitants de planter au maximum 30 pieds d'arbres par hectare ; - recrutement de la main d'œuvre locale - mettre les jeunes au cœur de la mise œuvre des activités ; - sensibilisation les jeunes à tout moment sur l'importance du sous-projet ; - accompagnement les jeunes ayant d'autres projets par une aide financière 	Le sociologue de l'équipe du Consultant a répondu à la jeunesse de Gabiadji que leurs suggestions et doléances ont été enregistrées et seront consignées dans le rapport de l'EIESA.

Source : BRLi-CI, janvier 2025

9.2.6 Synthèse des Focus group

Ce sont des rencontres (Focus group) avec les groupes de personnes en fonction du sexe et de l'âge. Pour ce faire, les responsables hommes, les femmes, les enfants et les femmes ont été rencontrés. Dans le cadre de notre démarche, les focus groups ont été mobilisés comme un outil méthodologique central pour explorer et mettre en lumière les dynamiques liées au genre. Cette méthode qualitative s'est révélée particulièrement pertinente pour recueillir des perceptions, des expériences et des représentations variées, souvent influencées par les rôles et normes de genre. Ce format a été structuré de manière à favoriser l'émergence des spécificités liées au genre, notamment en orientant les discussions autour de thématiques clés telles que :

- les attentes et contraintes sociales associées au genre ;
- les inégalités perçues ou vécues dans différents contextes (professionnel, familial, socioculturel) ;
- les impacts des stéréotypes de genre sur les opportunités et les choix individuels.

Les focus group ont eu lieu dans les localités de Gnepasso, Grélé, Boua, Magnéry, Djigbagui, Ipou N'Drikro, et Scaf

Au travers de cette activité, 48 personnes ont été consultées. Il s'agit de 17 femmes et 31 hommes qui se sont exprimés sur des questions spécifique liées au genre.

Les résultats démontrent que hommes et femmes développent une grande ignorance face aux questions de violences basées sur le genre dans ce sens que aucune communauté n'a de mécanisme de prévention et de gestion des VBG.

La question revient également avec le travail des enfants, ou les communautés travaillent avec leurs enfants dans les exploitations agricoles sans avoir à l'esprit les travaux autorisés par la loi et les travaux dangereux. Les images ci-dessous sont des illustrations de focus group.

Planche 21 : Illustration des rencontres communautaires à Djigbagui S/P de Gnanmangui



Source : BRLi-CI, Décembre 2024



10 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est un ensemble de structures, procédures et processus consistant à recevoir, enquêter et répondre aux préoccupations ou aux plaintes formulées par les parties prenantes concernées, et ce, à temps et de manière systématique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, le PIF2 a élaboré un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et validé par la Banque mondiale. Ce document fournit la substance de gestion des plaintes et conflits qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre des activités. Ledit mécanisme qui préconise le règlement à l'amiable sera utilisé dans le cadre du PIF2 en général et en particulier dans le sous-projet d'aménagement de l'agro-forêt de Rapides Grah.

L'objectif visé par le présent MGP est de gérer les plaintes/litiges liés à la mise en œuvre des différentes activités du PIF2 dans la zone de l'agro forêt des Rapids Grah.

Ce MGP est fonctionnel et permet de gérer au quotidien les plaintes du sous-projet. A ce jour il dispose de :

- Un numéro de gestion des plaintes (Tel : +225 0594981818) ;
- Un numéro vert : 1602 ;
- 170 Cellule de gestion des plaintes installées au niveau de l'agro-forêt de Rapides Grah notamment 69 dans la sous-préfecture de Dogbo, 13 dans la Sous-préfecture de Grand-Bereby, 47 dans la Sous-préfecture de Doba, 15 dans la Sous-préfecture de Gabiadji et 26 dans la Sous-préfecture de San Pedro.

11 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) décrit les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des activités du sous-projet. Il vise à assurer la réalisation correcte, et dans les délais prévus du sous-projet en respectant les principes de gestion environnementale et sociale (atténuation des impacts risques/négatifs et la bonification des risques/impacts positifs). Il a pour objectif de (i) garantir la conformité des activités du sous-projet avec les exigences légales et réglementaires, et (ii) s'assurer de la mise en œuvre des enjeux environnementaux et sociaux et de leur compréhension.

Le PGES compte quatre (4) composantes qui sont (i) le plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation, (ii) le plan de suivi environnemental et social interne et externe (iii) le plan de renforcement des capacités, d'information et de communication, et (iv) le plan de gestion des risques/urgences et des déchets spéciaux provenant des activités du PAPP.

11.1 PLAN DE GESTION DES RISQUES/IMPACTS

Le PIF2 à la responsabilité pleine et entière d'appliquer effectivement et efficacement les mesures environnementales et sociales du PGES. La mise en œuvre impliquera l'intervention sur le terrain de toutes les parties prenantes.

- Trois (03) types de mesures de gestion (ERC) sont envisagés pour réduire les risques/impacts pressentis notamment des : mesures réglementaires que doivent respecter le promoteur et ses prestataires ;
- mesures d'atténuations spécifiques des risques/impacts négatifs potentiels du sous-projet ;
- mesures de compensation des risques/impacts négatifs irréversibles et d'optimisation des effets positifs du sous-projet.

227

11.2 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Le dispositif de surveillance et de suivi environnemental et social vise à s'assurer que les mesures d'atténuation et de bonification sont mises en œuvre, qu'elles produisent les résultats escomptés et qu'elles soient modifiées, interrompues ou remplacées si elles s'avéreraient inadéquates. De plus, le dispositif permet d'évaluer la conformité aux politiques et aux normes environnementales et sociales nationales, ainsi qu'aux normes internationales. La mise œuvre des mesures d'atténuations exige de définir clairement les responsabilités des différents organismes impliqués dans l'exécution et l'opérationnalisation du sous-projet.

11.2.1 Surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale vise à s'assurer que l'entreprise respecte ses engagements et obligations en matière de protection de l'environnement tout au long du sous-projet, que les mesures d'atténuation et de bonification préconisées sont effectivement mises en œuvre pendant les travaux. Le programme de surveillance environnementale et sociale restera en vigueur pendant toute la vie du sous-projet. Les données et renseignements obtenus dans le cadre



du programme de surveillance permettront de réorienter et d'améliorer les mesures de gestion E&S.

Aussi, le suivi environnemental et social interne a-t-il pour objectif de réduire les désagréments sur les milieux naturels et socio-économiques et humain. Il devra être effectué par l'UCP PIF2 qui aura comme principale mission de :

- faire respecter toutes les mesures pour la réduction des impacts courants et particuliers du sous-projet ;
- rappeler à la SODEFOR leurs obligations en matière environnementale et sociale et s'assurer que celles-ci sont respectées lors des travaux ;
- rédiger des rapports de suivi environnemental et social tout au long des travaux ;
- inspecter les travaux et demander les correctifs appropriés le cas échéant ;
- rédiger le rapport final du programme de suivi environnemental et social interne en fin des travaux.

Tableau 31 : Canevas de surveillance environnementale et sociale

Élément du milieu	Aspect à contrôler	Objectif	Moyen de contrôle	Périodicité
Sol	Existence de zones dénudées, ravinements, etc. induit par les activités du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> - éviter la dégradation des sols ; - éviter les processus érosifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - pollution par des polluants dûment constaté par un test - proportion de dégradation physique du périmètre des activités. 	Journalière
Protection et gestion durable de la faune et la flore	<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer que les déchets solides soient bien stockés ; - s'assurer que les travailleurs ne s'adonnent pas à la destruction des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - éviter de déposer ou de déverser tous les types de déchets dans la nature ; - éviter de détruire les reliques forestières restantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'animaux braconnés lors des activités - nombre d'espèces animales à statut particulier (protégés par la réglementation et liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) braconnés lors des activités - superficies restaurées ou reforestées à la fin des activités 	Journalière / périodique
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de réduire au maximum les émissions de poussières issues des travaux susceptibles d'impacter les populations riveraines ; - veiller à la protection de la qualité de l'air dans la zone des travaux. 	Réduire les émissions de poussières	<ul style="list-style-type: none"> - constat visuel ; - mesures mise en place 	Journalière / périodique
Gestion durable des ressources en eau (eaux de surface et souterraines)	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier la gestion constante des déchets solides et rejets liquides ; - s'assurer que les ressources en eaux sont utilisées de manière optimale 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir, limiter la production des déchets solides et rejets liquides, directs ou accidentels - Prévoir des boîtes à image pour la sensibilisation des travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - tri sélectif des déchets ; - lieux d'entreposage des déchets identifiés ; - constat visuel des opérations ; - variation périodique de la quantité - niveau d'eutrophisation ; - type de boîte à outils ou images utilisées. 	Journalière / hebdomadaire
Préservation des ressources culturelles physiques	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte d'objet d'intérêt archéologique ou culturel ; - Altération des ressources culturelles. 	Eviter l'altération de l'objet	<ul style="list-style-type: none"> - constat visuel ; - proportion de ressources et biens culturels préservés ; - nombre de sites d'intérêt archéologique, historique ou naturel découverts et préservés ; - nombre de personnel formé au protocole de gestion des découvertes fortuites ; - état de conservation des vestiges retrouvés ; - contrôle de la procédure en cas de découverte de patrimoine archéologique. 	Journalière
Transmission de IST-VIH/SIDA	Respect des dispositions sanitaires.	Prévenir et éviter tout risque de contamination des IST-VIH/SIDA par des sensibilisations.	<ul style="list-style-type: none"> - vérification des résultats des consultations ; - diagnostic de la santé ; - campagnes de sensibilisation. 	Mensuelle



Élément du milieu	Aspect à contrôler	Objectif	Moyen de contrôle	Périodicité
Restrictions d'accès aux ressources naturelles	Assurer le droit d'accès aux populations riveraines de l'agro-forêt	Etablir un plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> - nombre et types de ressources naturelles pour lesquelles il y a eu restriction ; - nombre de réunions annuelles organisé avec les communautés ; - nombre de personnes directement et négativement impactées par les restrictions ; - pourcentage de personnes directement et négativement impactées bénéficiant de mesures compensatoires. 	Annuelle
Prévention et des gestion des plaintes	Intégrer le sous-projet dans son environnement humain	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un MGP ; - Suivre l'efficacité du MGP. 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de plaintes liées aux restrictions d'accès aux ressources naturelles ; - nombre de plaintes liées au foncier ; - nombre de plaintes liées à l'usage des ressources en eau ; - nombre de plaintes liées aux autres impacts négatifs des activités - nombre de plaintes liées au travail interdit aux enfants (nombre d'enfants sous l'âge de 14 ans; entre 14 et 16 ans; et entre 16-18 ans) ; - nombre de cas de travail interdit aux enfants remédiés par types d'activités de remédiation ; - taux des plaintes traitées et clôturées à l'amiable ; - taux des plaintes portées devant les instances judiciaires ; - taux des plaintes ayant abouti à un conflit. 	
Emploi de la main d'œuvre locale	Respect du recrutement de la main-d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les revenus de la population locale ; - réduire la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> - rapport des recrutements ; - Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO). 	Mensuelle
Inclusion du genre et des personnes vulnérables	Prise en compte du genre	Permettre aux genres et de personnes vulnérables de bénéficier du sous-projet	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travailleurs ayant signé le code de conduite ; - proportion de femmes au sein des communautés riveraines ayant participé aux activités du sous-Projet ; - proportion de jeunes (entre 14 et 16 ans ; entre 16 et 18 ans et entre 18-24 ans) au sein des communautés riveraines ayant participé aux activités du sous-Projet ; - nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les coopératives ou associations impliquées ; 	Périodique

Elément du milieu	Aspect à contrôler	Objectif	Moyen de contrôle	Périodicité
			<ul style="list-style-type: none"> - nombre de jeunes (entre 14 et 16 ans ; entre 16 et 18 ans et entre 18-24 ans) formés au sein des communautés riveraines afin de qualifier à participer aux activités du sous-Projet. 	
<p>Cadre de vie et bien être des populations riveraines / Santé et sécurité des personnes (travailleurs et communautés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration des conditions de vie des populations ; - propreté des sites des travaux. 	<p>Développement socioéconomique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - constat visuel ; - taux du personnel formé/sensibilisé sur les risques liés aux activités ; - nombre de procédures et consignes de sécurité établies par rapport aux risques ; - adéquation et qualité des équipements de protection (collective et individuelle) mis à la disposition du personnel ; - nombre d'accidents de travail et de personnes (populations) victimes d'accidents ; - nombre d'accidents de travail avec effet d'incapacité physique partielle ou totale ; - nombre de décès dus aux accidents de travail ou maladies professionnelles ; - nombre de personnes sujettes aux violences basées sur le genre au travail ; - nombre d'enfants (sous 14 ans; entre 14 et 16 ans; et entre 16 et 18 ans) qui travaillent dans des conditions (définis par la loi) comme dangereuses. 	<p>Périodique</p>

Source : BRLi-CI, 2025



11.2.2 Programme de suivi environnemental et social

Le suivi environnemental et social permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures pour la réduction des impacts ou de compensations prévues par l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA). Les connaissances acquises avec le suivi environnemental et social externe permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines dispositions prises par le promoteur en termes de gestion de l'environnement. Elle sera assurée par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) qui dans sa mission contactera d'autres structures si besoin est.

L'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) organisera des visites périodiques des lieux où les travaux ont été exécutés en mesurant l'efficacité à long terme des moyens mis en œuvre et en recueillant des données qui contribueront à faire avancer les connaissances en matière de sécurité, de protection et de gestion durable de l'environnement. L'ANDE exigera aussi chaque 3 ans un audit environnemental et social.

Ce programme de suivi environnemental et social devra être appuyé par des indicateurs environnementaux qui permettront de cerner l'évolution de l'état des composantes des milieux. Les composantes environnementales qui devront faire l'objet de suivi externe dans le cadre du présent sous-projet sont les suivantes :

- eau
- sol
- air ;
- biodiversité ;
- socio-économique.

Ce suivi environnemental et social est assuré par les spécialistes de l'UCP-PIF2 et l'ANDE.

11.2.3 Supervision

La supervision est réalisée par les Experts en environnement et social de l'UCP-PIF2 et aussi par les Spécialistes des sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale, dans le cadre de leurs missions de supervision.

11.2.4 Dispositif de rapportage

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- des rapports périodiques mensuels ou circonstanciés de mise en œuvre du PGES produits par la SODEFOR ou les Concessionnaires en charge des travaux de l'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah ;
- des rapports mensuels de suivi de la mise en œuvre à être produits par l'UCP PIF2;
- des rapports trimestriels de l'ANDE sur la conformité du sous-projet transmis au MINEDDTE et à l'UCP-PIF2 ;
- des rapports trimestriel de suivi de la mise en œuvre du PGES produit par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et transmis à la Banque mondiale.

11.2.5 Indicateurs de suivi environnemental et social

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux des activités du sous-projet. Le suivi de l'ensemble des paramètres biophysiques et socioéconomiques est essentiel.

Toutefois, pour ne pas alourdir le dispositif et éviter que cela ne devienne une contrainte dans le timing du sous-projet, il est suggéré de suivre les principaux indicateurs par composantes environnementales et sociales présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32 : Canevas de suivi environnemental et social

Éléments de suivi	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteur de suivi	Responsable de Suivi	Période
Air	Nombre d'ouvriers portant des EPI Nombre de plaintes reçues Nombre de conducteurs respectant la limitation de vitesse Nombre de séances de sensibilisation	Contrôle visuel lors des inspections des installations,	SODEFOR / Concessionnaire	UCP PIF2	Tous les six mois
Eaux	Existence d'un système de collecte et d'évacuation des déchets Taux de pollution des plans d'eau Quantité d'eau utilisée pour l'arrosage des plants	enquêtes et rapports de mission, rapports d'analyses de l'eau et l'air,	SODEFOR / Concessionnaire	UCP PIF2	Tous les six mois
Sols	Nombre de ravinement et points d'érosion des sols Existence d'un système de collecte de déchets	Rapport de suivi évaluation du sous-projet,	SODEFOR / Concessionnaire	UCP PIF2	Tous les six mois
Végétation / faune	Superficie détruite Nombre d'espèces animales tuées		SODEFOR / Concessionnaire	UCP PIF2	Tous les six mois
Environnement humain	<u>Activités socioéconomiques et conflits sociaux :</u> Nombre de séances d'IEC menées Nombre d'accords d'indemnités et accès au programme PAR signés avec les PAP Nombre et de personnes affectées ayant reçu les compensations (par catégorie et avec les montants) Nombre de personnes affectées ayant reçu l'appui pour accéder à de nouvelles parcelles cultivables Nombre de personnes affectées ayant bénéficié des mesures d'assistance additionnelle Nombre de personnes affectées et compensées Nombre d'employés locaux recrutés Nombre de conflits sociaux liés au sous-projet Nombre de réclamations reçues et de réclamations résolues Nombre et types de séances d'information organisés à l'intention des PAP effectuées dans les villages Existence d'un mécanisme de gestion de plainte Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Enquêtes auprès du personnel et des communautés, rapports de mission, Procès-verbal de réunion de négociation et de paiement	SODEFOR / Concessionnaire	UCP PIF2	Tous les six mois
Mesures sanitaires, d'hygiène et de sécurité	<u>Hygiène et santé/Pollution et nuisances :</u> Nombre de séances d'information et de sensibilisation sur le VIH/SIDA. Nombre d'ouvriers équipés d'EPI	Contrôle visuel lors des inspections des installations,	SODEFOR / Concessionnaire	UCP PIF2	Tous les six mois



Éléments de suivi	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteur de suivi	Responsable de Suivi	Période
	<p><u>Sécurité dans les chantiers :</u> Disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident Nombre d'ouvriers respectant le port d'EPI Existence de boîte à outils pour les sensibilisations ; Nombre de séances de sensibilisation du personnel et des populations riveraines Nombre d'accidents enregistrés ; Délai de déclaration des incidents/accidents ;</p>	<p>enquêtes et rapports de mission</p>	<p>SODEFOR / Concessionnaire</p>	<p>UCP PIF2</p>	<p>Tous les six mois</p>

Source : BRLi-CI, 2025

11.3 ANALYSE DES CAPACITES DES ACTEURS CLES

Tableau 33 : Synthèse des capacités de gestion environnementale et sociale des acteurs du sous-projet

Acteurs	Capacités		Proposition
	Atouts	Limites	
UCP PIF2	<ul style="list-style-type: none"> - existence de spécialistes genre et inclusion sociale ; - existence de spécialistes en mobilisation des parties prenantes ; - existence de spécialistes sauvegarde environnementale et sociale ainsi que divers autres ingénieurs techniques ; - bonne connaissance des exigences environnementales et sociales de la BM ; - formation continue dans les évaluations environnementales et sociales ; - renforcement continue de l'équipe E&S ; - existence d'une Assistance Technique en sauvegardes E&S ; - existence d'une plateforme de gestion des informations E&S nommée SIGES 	<ul style="list-style-type: none"> - conduite de plusieurs programmes et études simultanés ; - structure de gestion de l'information / - SIGES non renseigné en ce qui concerne les informations E&S ; - pas de boîte à outils pour les points focaux sauvegardes 	<ul style="list-style-type: none"> - faire une formation à la gestion du SGES et une formation de formateur à l'utilisation du SGES ; - auditer les procédures E&S - mettre en place une bonne planification et suivi des activités ; - élaborer et mettre à disposition des points focaux des boîtes à outils pour le suivi E&S.
SODEFOR	<ul style="list-style-type: none"> - bonne connaissance de la procédure des évaluations environnementale et sociale ; - présence des points focaux sauvegardes ; - formation sur les NES de la Banque mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> - personnel limité pour le suivi E&S des activités ; - moyens financiers limités pour les activités de sauvegardes E&S ; - pas de spécialistes dédiés uniquement aux sauvegardes E&S ; - formations limitées ; - pas de maîtrise du SIGES. 	<ul style="list-style-type: none"> - recruter des spécialistes dédiés à la gestion E&S ; - Mettre à la disposition de la SODEFOR des moyens financiers et logistiques pour le suivi E&S ; - renforcer les capacités de la SOEDEFOR en matière de gestion E&S ; - mettre à la disposition de la SODEFOR des outils de suivi ; - former la SODEFOR sur la collecte et le renseignement du SIGES.
Directions Régionales des ministères impliqués MINETE, MEMINADERPV, MINEF, MMG	Seules les directions régionales en charge de l'environnement ont des atouts qui leur permettent de faire le suivi environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> - non maîtrise des NES de la BM ; - pas de formation pour les autres services techniques ; - Inexistence d'unités administratives dédiées spécifiquement aux questions environnementales - insuffisance de personnel qualifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir des séances de formations sur l'utilisation du SGES comme outils de décision, la législation nationale, les NES de la Banque mondiale, le screening, le suivi environnemental, le mécanisme de gestion des plaintes, etc. ; - organiser des séminaires, d'ateliers de formation, de voyages d'études, d'échanges d'expérience de courte durée (de quelques jours à quelques semaines), d'études diagnostiques ; - renforcer les capacités des ressources humaines
Populations riveraines	<ul style="list-style-type: none"> - existence de volonté engagés à accompagner le sous-projet ; - existence de comité de gestion foncière ; - favorables et disposées à accompagner le sous-projet ; - présence d'un CGP-FC 	<ul style="list-style-type: none"> - crainte de faible implication des populations des zones rurales dans la mise en œuvre du sous-projet ; - risque de remous sociaux liés aux mesures d'accompagnement des populations infiltrées - informations insuffisantes sur les différentes composantes du sous-projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer la communication et la sensibilisation sur le sous-projet ; - renforcer les capacités sur les aspects du PIF-2 ; - impliquer les leaders communautaires dans l'information et la sensibilisation des populations en lien avec les sauvegardes E&S.



Acteurs	Capacités		Proposition
	Atouts	Limites	
		<ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance du calendrier d'exécution des activités du sous-projet ; - méconnaissance des exigences du bailleur. 	
Entreprises et opérateurs techniques privés (Concessionnaires)	<ul style="list-style-type: none"> - disposent d'une expérience dans la réalisation des travaux concernant l'ensemble des activités du projet - recrutent la main-d'œuvre locale au sein des communautés en priorité 	Manque d'expérience dans la prise en compte de l'environnement et du social (y compris la nécessité d'informer l'autorité et d'impliquer les populations locales) dans l'exécution des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir des formations pour la mise en œuvre et le contrôle des PGES de chantiers ; - former les agents dédiés à la gestion environnementale et sociale à l'utilisation du SGES.
ANDE	Existence des cadres maîtrisant les outils d'évaluation environnementales nationales et de la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - moyens financiers et logistiques insuffisants - lourdeur administrative et faiblesse du mécanisme de financement des missions d'inspection et suivi environnemental des projets ainsi que des séances de validation des rapports d'évaluation (EIESA, EIESS, EEES, etc.) en commission technique ; - lenteur administrative dans la programmation des séances de validation et des enquêtes publiques ; - absence de suivi effectif de la mise en œuvre des PGES. 	<ul style="list-style-type: none"> - former l'ANDE à l'utilisation du SGES - appuyer l'ANDE pour la réalisation des inspections des projets assujettis aux études E&S ; - renforcer les capacités techniques des cadres et agents de terrain ; - auditer administrativement et techniquement à l'ANDE.
Société civile (ONG, OCB et Mouvements Associatifs)	<ul style="list-style-type: none"> - vecteurs efficaces pour informer, sensibiliser et éduquer les populations ; - bonne capacité de mobilisation des acteurs locaux ; - dispose d'une bonne capacité de mobilisation des acteurs locaux ; - facilitateur de contact avec les partenaires au développement ; - dotée d'une expérience et expertise dans la mise en réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - expertise insuffisante aux missions environnementales et sociales; - manque de moyens financiers pour la conduite de leurs missions de suivi. 	Mettre en place un système d'information compatible avec leur mission
Cabinet d'Assistance Technique en sauvegardes E&S	<ul style="list-style-type: none"> - existence des experts qualifiés dans les domaines des sauvegardes E&S ; - connaissance des activités du sous-projet ; - connaissance des dispositions du Bailleur et sur toutes des NES. 	<ul style="list-style-type: none"> - les experts ne sont pas permanents ; - pas de maîtrise des activités du sous-projet ; - pas d'outils de suivi développer pour appuyer l'UCP-PIF2 et la SODEFOR ; - maîtrise limitée du terrain et de la sociologie des zones d'intervention ; - pas de maîtrise du SIGES. 	<ul style="list-style-type: none"> - rendre disponible systématiquement les experts ; - développer et mettre à la disposition du PIF2 des boîtes à outils et des outils de suivi E&S ; - formation sur l'utilisation du SIGES ; - effectuer des missions de terrain.

Source : BRLi-CI, 2025

11.3.1 Renforcement des capacités

A l'issue de l'analyse des options stratégiques et des activités correspondantes, une liste de thèmes prioritaires en matière de renforcement des capacités peut être identifiée :

- instruments de sauvegardes environnementale et sociale du sous-projet ;
- technique de réalisation des pépinières ;
- connaissance de la réglementation forestière ;
- aménagement forestier, exploitation forestière à faible impact ;
- bonnes pratiques agricoles et itinéraires techniques pour les travaux de reboisements ;
- bonnes pratiques en matière de la prévention, identification et référencement des cas de travail interdit aux enfants, y compris le travail dangereux des enfants ;
- genre et inclusion sociale.

Les actions de renforcement des capacités devront concerner en priorité le panel représentatif habituellement identifié comme parties prenantes du PIF-2 :

- les représentants des pouvoirs publics notamment les agents concernés au premier chef par la mise en œuvre du sous-projet, mais aussi ceux concernés par le dialogue interministériel prôné, tant au niveau des zones d'intervention du projet qu'au niveau central à Abidjan ;
- les PPP impliqués dans le PIF-2 ;
- les représentants de la société civile, à travers les ONG faitières nationales et départementales ;
- les communautés locales qui constituent un maillon essentiel dans la réussite du sous-projet.

11.4 GESTION ET PREVENTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX EN PHASE DE PREPARATION

11.4.1 Dispositions générales

Dans l'organisation des activités préalables au reboisement, la SODEFOR et ces partenaires en charge des travaux respecteront et appliqueront les lois et règlements environnementaux en vigueur en Côte d'Ivoire. A cet effet, elles s'attèleront :

- à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes notamment les Chefs d'exploitation à l'adhésion au sous-projet de reboisement en signant les différents contrats en fonction de leur position géographique dans l'agro-forêt ;
- à définir clairement les droits et obligations de chaque partie prenante en matière de gestion environnementale et sociale, sensibiliser les chefs d'exploitation respecter les mesures prescrites pour éviter/réduire/atténuer les risques/impacts associés. Cette sensibilisation pourra se faire à travers les boites à images confectionnées par le PIF2.
- à prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales pendant les différents phases (site de pépinière, transport des plants et planting) du sous-projet, ainsi que le suivi, la communication et le rapportage mensuel. Cela permettra d'identifier les non-conformités et mettre en place des mesures complémentaires pour une gestion efficace des aspects environnementaux liés aux activités.

11.4.2 Organisation et gestion des activités préalables au reboisement



11.4.2.1 Campagne de sensibilisation au sein de l'agro-forêt des Rapides Grah

Pour une meilleure adhésion de l'ensemble des parties prenantes aux activités de reboisement, une bonne campagne de sensibilisation est nécessaire. Cette campagne doit tenir compte de toutes les couches sociales présentes dans la zone du sous-projet. Pour ce faire, les mesures de ci-dessous doivent être respectées :

- définir les thèmes de d'information et de sensibilisation ;
- traduire la plupart de ces thématiques en boîtes images pour faciliter la compréhension par les chefs d'exploitation ;
- identifier les agents en charge de la sensibilisation y compris les ADC, les points focaux sauvegardes de la SODEFOR et les former sur l'utilisation des outils confectionnés ;
- définir une check-list en matière de santé sécurité à respecter avant les activités de sensibilisation ;
- utiliser les engins en bon état avec des visites techniques à jour ;
- mettre dans les véhicules des boîtes à pharmacie pour les premiers soins ainsi que des EPI adaptés ;
- impliquer le corps préfectoral, les leaders d'opinion, les groupements ou associations des jeunes et des femmes, les CGP-FC et les chefs religieux dans le programme de sensibilisation ;
- définir clairement la période et les heures de sensibilisation en fonction des zones d'intervention.

Lors de ces sensibilisations la SODEFOR devra informer clairement les parties prenantes sur les modalités de reboisement notamment les 15 000 ha de la campagne 2025-2026 et les contrats de concession à venir.

11.4.2.2 Recensement des chefs d'exploitation et levé des parcelles

Les entreprises en charge du recensement et du levé des parcelles des chefs d'exploitation doivent prendre en compte la gestion des aspects environnementaux et sociaux. Pour ce faire, ils doivent s'appuyer sur la présente EIESA pour élaborer un PGES chantier ou un cahier de charge prenant en compte :

- La gestion de la santé et la sécurité des travailleurs ;
- La mise en place d'un mécanisme de gestion spécifique des plaintes en se basant sur celui du PIF2 ;
- La sensibilisation et la formation des agents recenseurs ;
- La gestion et la déclaration des incidents/accidents dans un délai de 48h ;
- Le rapportage mensuel et trimestriel.

Le recensement doit tenir compte des blocs prioritaires identifiés par la SODEFOR afin de faciliter le programme de reboisement des 15 000 ha de la SODEFOR pour la campagne de reboisement 2025-2026. Aussi, une attention particulière doit être accordée aux zones HVC/HCS lors du levé des parcelles.

11.4.2.3 Contractualisation avec les chefs d'exploitation

Pour la campagne de reboisement 2025-2026, il est prévu le reboisement de 15 000 ha par la SODEFOR. Ce reboisement se fera dans les blocs prioritaires et dont les levés sont déjà réalisés avec les chefs d'exploitation ayant donné leurs accords pour les travaux de reboisement. Cette activité se fera en tenant compte des mesures suivantes :

- La sensibilisation des chefs d'exploitation et une explication claire du contrat à signer avec les boîtes à images confectionnées ;
- La sensibilisation des personnes existantes à adhérer au contrat de reboisement ;
- L'appui des chefs d'exploitations à avoir des pièces d'identité valables ;
- L'élaboration d'un PGES chantier prenant en compte la gestion de la santé et la sécurité des travailleurs et des populations ;

- L'explication du dispositif de paiement mise en place par l'UCP-PIF2 ainsi que les délais de paiement moyens.

Les clauses environnementales et sociales à intégrer dans ce contrat sont présentées en annexe 23.

11.4.2.4 Gestion des contrats de concession

Le Groupe de Travail Interministériel (GTI) devra finaliser le contrat de concession avec les Partenaires Public Privés pour la gestion des agro-forêts. Ce contrat doit contenir des clauses environnementales et sociales (voir annexe 23) que les concessionnaires devront mettre en œuvre.

11.5 GESTION ET PREVENTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX EN PHASE DE PRODUCTION DES PLANTS/TRANSPORT ET PLANTING

11.5.1 Gestion de l'environnement physique et biologique

11.5.1.1 Protection de la biodiversité

La forêt classée des Rapides Grah est un écosystème riche en biodiversité abritant une variété d'espèces végétales et animales uniques. Dans le cadre des travaux d'aménagement, il est crucial d'adopter des mesures visant à protéger et restaurer cet écosystème afin de préserver sa fonction écologique, ses services environnementaux et son rôle dans le maintien de la biodiversité régionale. Ce Plan d'Action de la Biodiversité (PAB) vise à protéger la biodiversité par des techniques adaptées et des pratiques durables

● **Objectif :**

- identification et Préservation des Zones Écologiquement Sensibles ;
- reboisement avec des Espèces Locales Adaptées aux Conditions Écologiques ;
- mesures pour éviter la destruction des habitats critiques ;
- plan de suivi et d'évaluation.

1. Identification et Préservation des Zones Écologiquement Sensibles

Les zones écologiquement sensibles sont les parties de la forêt ayant une importance critique pour la biodiversité. Cela inclut les habitats d'espèces menacées, les zones humides et les zones HVC et HCS. Les étapes proposées sont les suivantes :

- cartographie des zones sensibles :
 - réalisation d'une étude écologique détaillée pour identifier les habitats critiques et les espèces endémiques ou menacées ;
 - utilisation de systèmes d'information géographique (SIG) pour créer une carte précise des zones à préserver.
- Délimitation et protection :
 - mise en place de balises physiques pour délimiter ces zones.
 - instauration de zones tampons autour des habitats sensibles pour minimiser l'impact des travaux.
- Surveillance continue :
 - développement d'un programme de suivi écologique régulier pour évaluer l'état de ces zones sensibles ;
 - implication des communautés locales et des organisations de conservation dans la surveillance.



2. Reboisement avec des Espèces Locales Adaptées aux Conditions Écologiques

La restauration des zones dégradées par les activités humaines ou naturelles est essentielle pour maintenir l'intégrité de l'écosystème. Les mesures clés incluent :

- Choix des espèces :
 - identification des espèces locales indigènes adaptées aux sols, au climat et aux conditions écologiques de la forêt ;
 - priorisation des espèces ayant une valeur écologique élevée, telles que celles servant d'habitat ou de source de nourriture pour la faune locale.
- Méthodes de reboisement :
 - création de pépinières locales pour cultiver les espèces sélectionnées.
 - plantation progressive pour éviter une perturbation excessive des sols et permettre un enracinement naturel ;
 - association de techniques de reboisement telles que l'agroforesterie pour allier développement écologique et besoins des communautés.
- Implication des parties prenantes :
 - formation des communautés locales sur les techniques de reboisement et l'importance de la biodiversité ;
 - partenariat avec des ONG environnementales et institutions scientifiques pour renforcer l'efficacité des efforts.

3. Mesures pour éviter la destruction des habitats critiques

Lors des travaux d'aménagement, certaines actions doivent être entreprises pour minimiser les perturbations environnementales :

- Planification écologique des travaux :
 - conduite des travaux en dehors des périodes de reproduction ou de migration des espèces ;
 - éviter l'utilisation d'équipements lourds dans les zones écologiquement sensibles.
- Contrôle des activités humaines :
 - sensibilisation des travailleurs aux pratiques respectueuses de l'environnement.
- Gestion des impacts directs :
 - mettre en œuvre le PGES chantier pendant les travaux
- Gestion des impacts indirects :
 - contrôle des effluents et des déchets générés par les travaux pour éviter la pollution des sols et des cours d'eau ;
 - surveillance de l'introduction potentielle d'espèces envahissantes.

4. Plan de suivi et d'évaluation

Objectif	Indicateur	Méthode de Collecte	Fréquence
Protection des zones sensibles	Nombre de zones sensibles protégées.	Cartographie et inspection sur site.	Semestrielle
	Dégradation des habitats dans les zones sensibles.	Photos aériennes, suivi GPS.	Annuellement
Reboisement avec espèces locales	Nombre d'arbres replantés.	Rapports de plantation, comptages physiques.	Trimestrielle
	Taux de survie des espèces plantées.	Échantillonnage aléatoire sur le terrain.	Trimestrielle

11.5.1.2 Protection des sols et de l'érosion

La préservation des sols dans l'agro-forêt est essentielle pour maintenir la biodiversité, prévenir la dégradation environnementale et garantir le succès des projets d'aménagement. Les travaux d'aménagement peuvent entraîner des perturbations significatives, notamment l'érosion des sols, la perte de matière organique et la dégradation de la structure des sols. Ce plan vise à réduire ces impacts par des techniques adaptées et des pratiques durables.

● Objectif :

- limiter l'érosion des sols provoquée par les activités humaines et les intempéries ;
 - préserver la structure et la fertilité des sols dans les zones aménagées ;
 - réhabiliter les sols dégradés pour prévenir une dégradation écologique à long terme ;
 - impliquer les parties locales pour garantir une gestion efficace et durable.
1. Reboisement stratégique :
 - plantation d'arbres et d'arbustes adaptés aux conditions locales pour couvrir les sols nus et limiter l'érosion ;
 - sélection des espèces ayant un système racinaire profond pour stabiliser les sols (ex. Acacia, Faidherbia).
 2. Utilisation des cultures de couverture :
 - Plantation de légumineuses et d'autres plantes pour protéger les sols contre l'érosion après les reboisements des sites sensibles, en période de repos ou entre deux cycles agricoles.
 3. Réduction des Impacts de la zone d'emprunt des terreaux sur les Sols
 - Eviter de creuser à plus de 3 m de profondeur au niveau des sites d'emprunt ;
 - Sensibiliser les pépiniéristes sur l'usage optimum des terreaux ;
 - Limité l'emprunt des terreaux au juste nécessaire.

● Évaluation environnementale préalable :

- identification des zones les plus vulnérables à l'érosion avant le démarrage des travaux ;
- élaboration d'un plan de gestion pour réduire les impacts.

● Zones tampon et corridors écologiques :

- mise en place de zones tampons autour des rivières et des pentes raides pour limiter les perturbations directes ;
- préservation des corridors naturels pour permettre la régénération.

● Minimisation de la perturbation des sols :

- limitation des moteurs lourds aux zones définies pour éviter un compactage excessif des sols ;
- stabilisation immédiate des zones perturbées avec des paillasses ou des cultures temporaires.

● Réhabilitation après travaux :

- remise en état des sols utilisés comme site d'emprunt pour les terreaux ;
- enrichissement des sols avec du compost ou des engrais naturels pour rétablir leur fertilité, après la formation prévue par le Consultant N'KOH.

11.5.1.3 Protection des ressources en eau

● Objectifs :

- prévenir les pollutions accidentelles des eaux par des produits toxiques tels que les huiles et carburants ;
 - préserver et restaurer les zones humides et les cours d'eau afin de maintenir leur biodiversité et leurs fonctions hydrologiques ;
 - promouvoir des pratiques durables pour assurer la disponibilité et la qualité des ressources en eau.
1. Contrôle des Pollutions Accidentelles par les Huiles et Carburants
 - utiliser les engins en bon état ;
 - éviter le lavage des engins (motos et tricycles dans les cours d'eaux ou en amont pour éviter que les ruissellements parviennent dans les eaux.
 2. Maintenance des Moteurs et Véhicules



- Entretien régulier des équipements :
 - inspection fréquente des moteurs pour détecter les fuites potentielles ;
 - réparation immédiate des défauts mécaniques.
- 3. Préservation des Zones Humides et Cours d'Eau Environnants
- Cartographie des zones humides et cours d'eau :
 - identification des bassins versants, des rivières, des marécages et des nappes phréatiques ;
 - classification des zones critiques nécessitant une protection prioritaire.
- Création de zones tampons :
 - délimitation de bandes de végétation naturelle le long des cours d'eau pour filtrer les polluants et stabiliser les berges.
 - interdiction des activités perturbatrices dans ces zones tampons (travaux lourds, déversements, construction).
- 4. Mesures de Prévention et de Réhabilitation
- Réduction des impacts des travaux :
 - planification des activités pour éviter les périodes de crue ou de fortes poussées.
 - minimisation des perturbations hydrologiques lors de la construction d'infrastructures (ponts, routes).
- Reforestation et végétalisation :
 - plantation d'espèces végétales indigènes pour restaurer les berges dégradées et renforcer les sols ;
 - reboisement des bassins versants pour améliorer la filtration des eaux de surface.
- Contrôle de l'érosion :
 - utilisation de dispositifs anti-érosion (gabions, géotextiles) pour protéger les berges contre le ruissellement.
 - stabilisation des sols perturbés par des techniques de paillage ou des cultures de couverture.

11.5.2 Gestion de l'environnement socio-économique et humain

11.5.2.1 Gestion des Déchets

- Objectifs
 - réduire la production de déchets générés par les travaux
 - recycler et réutiliser les matériaux afin d'en minimiser la quantité
 - éliminer de manière sûre et responsable les déchets non recyclables
 - sensibiliser et former les parties participant

- Mesures

1. Mise en place d'un système de gestion des déchets

Il est essentiel d'identifier les types de déchets produits pendant les travaux d'aménagement pour adopter des méthodes de gestion adaptées :

- Déchets solides non dangereux :
 - déchets organiques
 - déchets alimentaires : emballages
- Déchets dangereux :
 - huiles, carburant ;
 - sachets plastiques issus des plants en sachets.

- i. Équipements et infrastructures

Le système de gestion des déchets nécessitera l'installation de :

- bacs de tri : Pour faciliter la séparation des déchets recyclables et non recyclables.

- installation de traitement : Pour le compostage des déchets organiques et le recyclage des matériaux récupérables.
2. Sensibilisation à la réduction, au recyclage et à l'élimination des déchets
- i. Formation des ouvriers et du personnel sur site :
- sensibilisation à la réduction des déchets dès le début des travaux.
 - formation pratique sur le tri des déchets à la source et la gestion efficace des déchets sur les sites de pépinières.
- ii. Sensibilisation des communautés locales :
- organiser des séances de sensibilisation pour informer les populations locales sur les bienfaits du recyclage, de la réduction des déchets et des méthodes d'élimination appropriées ;
 - encourager l'implication des communautés dans la gestion des déchets générés à proximité des zones d'habitation.
3. Stratégies de réduction des déchets
- Utiliser les sachets biodégradables pour la production des pépinières en sachets ;
 - réduction à la source : encourager l'utilisation de matériaux durables et réutilisables lors des travaux. Cela inclut la limitation des emballages jetables, l'utilisation de matériaux de construction écologiques et la gestion des ressources pour éviter le gaspillage.
 - optimisation des processus de travail : planifier les activités pour éviter la production excessive de déchets. Par exemple, en réutilisant les matériaux là où cela est possible et en minimisant les découpes inutiles dans les matériaux.
4. Traitement des déchets dangereux
- Les déchets dangereux, tels que les sachets plastiques, doivent être éliminés de manière sécurisée. Cela comprendra :
- collecte et stockage dans des sachets dans des bacs ou sacs ;
 - traitement spécialisé : envoi de ces déchets vers des installations agréées pour leur élimination ou leur traitement.

11.5.2.2 Plan d'emploi de la main d'œuvre local

Le recrutement et l'emploi du personnel dans le cadre des travaux d'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah doivent se faire conformément aux dispositions et recommandations du Plan de Gestion de la Main d'œuvre du PIF2.

11.5.2.3. Plan de Réinstallation ou de Restauration des Moyens de Subsistance

Toutes les activités aux travaux qui vont nécessiter ou entraîner une perte économique ou matériels doivent faire objet d'un plan de réinstallation ou un plan de restauration des moyens de subsistance selon la nature des pertes conformément au Cadre de Réinstallation du PIF2. A cet effet, aucun chef d'exploitation ne sera expulsé de l'agro-forêt sans la réalisation et la mise en œuvre effectives du PAR ou du PRMS.

11.5.2.4 Plan de Gestion des conflits



Pour identifier toutes les sources de conflits et mettre en place des mécanismes pour les prévenir, une première étude sur les conflits dans la zone du sous-projet a été réalisée. Une deuxième étude plus approfondie est en cours afin de mettre à disposition du sous-projet tous les moyens nécessaires pour une gestion durable des impacts/risques afférents.

● **Objectifs**

- Recenser et qualifier les principaux conflits et des risques sociaux selon plusieurs axes ;
- prévenir les conflits en identifiant les sources potentielles de tensions ;
- mettre en place des mécanismes de résolution des conflits accessibles et efficaces ;

1. Identification des sources de conflits

Les principales sources de conflits peuvent inclure les points suivants :

- Risques de conflit entre les Communautés locales et la SODEFOR ;
- Risques de conflits entre chefs d'exploitation ;
- Conflits entre Chefs d'exploitation et leurs Tuteurs ;
- risque de conflits liés au non respect des clauses contractuelles entre la SODEFOR et les communautés ;
- Risque lié à la non prise en compte des autres spéculations dans le programme d'agroforesteries ;
- Risque liés à la non indemnisation des chefs d'exploitation avant leurs expulsions ;
- Conflit lié au non paiement des redevances foncières ;
- Risque de conflit lié à l'exploitation des essences à maturité.

2. Mécanismes de prévention des conflits

- Explication claire des clauses des contrats ;
- Sensibilisation des agriculteurs ayant des parcelles à l'intérieur de la FC sur l'interdiction des nouveaux défrichements ;
- Rupture du contrat en cas de non-respect des clauses du contrat et application des textes prescrits ;
- Mise en place des systèmes agroforestier pour les autres spéculations ;
- Appui aux Tuteurs et les populations riveraines dans la réalisation d'AGR;
- réaliser et mettre en œuvre des PAR et PRMS pour tous les Chefs d'exploitation qui refuseront de faire l'agroforesterie ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs locaux (Corps préfectoral, leader d'opinion, autorités coutumières, CGP-FC) dans la résolution des conflits ;
- réaliser la deuxième phase de l'étude sur les conflits et mettre en œuvre les recommandations.

11.5.2.5 Plan de prévention et de remédiation contre le travail des enfants

La conduite des travaux de reboisement doit se faire en tenant compte des recommandations du plan de prévention et de lutte contre le travail des enfants.

11.5.2.6 Plan de gestion de l'orpaillage illégal

● **Objectifs**

- Prévenir et réduire les impacts environnementaux de l'orpaillage illégal ;
- Promouvoir des pratiques d'orpaillage responsables et durables ;
- Assurer la sécurité et la santé des communautés locales ;
- Mettre en place des mécanismes de surveillance et de suivi pour contrôler les activités d'orpaillage illégal.

1. Sensibilisation et formation

- campagnes de sensibilisation : Organisation de campagnes de sensibilisation dans les communautés locales pour informer sur les impacts de l'orpaillage non contrôlé et les avantages des pratiques durables ;
 - formation des orpailleurs : Formation des orpailleurs sur les techniques d'extraction respectueuses de l'environnement, la gestion des déchets et la réhabilitation des sites miniers ;
 - partenariats avec les ONG : Collaboration avec des ONG pour fournir un soutien technique et financier aux initiatives de gestion durable de l'orpaillage.
2. Réhabilitation des sites miniers
- plan de réhabilitation : Élaboration d'un plan de réhabilitation des sites d'orpaillage illégal, incluant la reforestation, la stabilisation des sols et la restauration des cours d'eau ;
 - techniques de réhabilitation : Utilisation de techniques de réhabilitation adaptées, telles que la plantation d'espèces locales et la mise en place de barrières végétales ;
 - suivi de la réhabilitation : Mise en place d'un programme de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures de réhabilitation et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.
3. Sécurité et santé des communautés
- accès aux soins de santé : Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les communautés affectées par l'orpaillage, incluant la fourniture de services de santé de base ;
 - surveillance sanitaire : Mise en place d'un programme de surveillance sanitaire pour détecter et traiter les maladies liées à l'orpaillage, telles que les maladies respiratoires et les intoxications chimiques.

11.5.2.7 Plan de Prévention et de gestion des conflits homme-faune

● Objectifs

- prévenir les conflits homme-faune en identifiant les sources potentielles de conflits et en mettant en place des mesures de prévention ;
 - réduire les impacts négatifs des conflits sur les communautés locales et la faune sauvage ;
 - promouvoir des pratiques de gestion durable des ressources naturelles pour minimiser les interactions négatives ;
 - mettre en place des mécanismes de surveillance et de suivi pour détecter et gérer les conflits homme-faune.
1. Sensibilisation et formation
- campagnes de sensibilisation : Organisation de campagnes de sensibilisation dans les communautés locales pour informer sur les comportements à adopter pour éviter les conflits avec la faune sauvage ;
 - formation des communautés : Formation des communautés locales sur les techniques de prévention des conflits ;
2. Identification et surveillance
- cartographie des zones à risque : Utilisation de systèmes d'information géographique (SIG) pour cartographier les zones où les conflits homme-faune sont les plus susceptibles de se produire ;
 - mécanismes de surveillance : Mise en place de mécanismes de surveillance réguliers pour détecter et prévenir les conflits homme-faune, incluant des patrouilles et des systèmes d'alerte précoce ;
 - plateforme de réclamation : Création d'une plateforme de réclamation où les membres de la communauté peuvent signaler les incidents de conflits homme-faune.
3. Mesures de prévention



- techniques de dissuasion : Utilisation de techniques de dissuasion non létales, telles que les répulsifs sonores et lumineux, pour éloigner les animaux des zones habitées ;
 - gestion des récoltes et des déchets : Mise en place de systèmes de gestion des récoltes et des déchets pour éviter d'attirer la faune sauvage près des habitations humaines.
4. Réhabilitation des habitats naturels
- restauration des habitats : Restauration des habitats naturels pour fournir des ressources suffisantes à la faune sauvage et réduire leur besoin de s'aventurer dans les zones habitées ;
 - création de corridors écologiques : Création de corridors écologiques pour permettre aux animaux de se déplacer en toute sécurité entre les zones protégées sans entrer en conflit avec les activités humaines ;
 - protection des zones sensibles : Délimitation et protection des zones écologiquement sensibles pour minimiser les interactions négatives entre les humains et la faune sauvage.
5. Gestion des conflits
- comités de gestion des conflits : Création de comités locaux composés de représentants des communautés, des autorités administratives, des services compétents et des ONG pour gérer les conflits homme-faune ;
 - compensation et réparation : Mise en place de mécanismes de compensation pour les pertes économiques subies par les communautés locales en raison des conflits homme-faune.

11.5.2.8 Plan de renforcement des capacités

● Objectifs

- améliorer les compétences techniques des parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles ;
- renforcer les capacités institutionnelles des organisations locales et des autorités ;
- promouvoir la participation active des communautés locales dans la gestion des ressources ;
- assurer la durabilité des initiatives de gestion des ressources naturelles à long terme.

1. Formation Technique et Professionnelle

PROGRAMMES DE FORMATION	ATELIERS	MOYENS DE VERIFICATION	CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place de programmes de formation pour les communautés locales, les agents forestiers, et les gestionnaires de projet sur des sujets tels que : <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de reboisement et d'agroforesterie ; - Gestion durable des ressources en eau ; - Techniques de conservation des sols et de lutte contre l'érosion ; 	<p>PRATIQUES : organisation d'ateliers pratiques sur le terrain pour permettre aux participants d'acquérir des compétences pratiques et de mettre en œuvre les techniques apprises ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Certifications : Fourniture de certifications pour les participants ayant suivi avec succès les programmes de formation, afin d'améliorer leur employabilité et leur reconnaissance professionnelle. 	Les communautés locales, les agents forestiers, et les gestionnaires

<ul style="list-style-type: none"> - Violences Basées sur le Genre (VBG) ; - Pratiques de gestion des déchets et de prévention de la pollution ; - Gestion de la santé et de la sécurité ; - Etc. 			
---	--	--	--

2. Renforcement des Capacités Institutionnelles

ÉVALUATION DES BESOINS	PLAN DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	FORMATION EN GESTION DE SOUS-PROJET	RENFORCEMENT DES CAPACITES ADMINISTRATIVES	CIBLES
Réalisation d'une évaluation des besoins en renforcement des capacités des organisations locales et des autorités pour identifier les lacunes et les domaines nécessitant un soutien	Élaboration d'un plan de développement institutionnel pour renforcer les capacités des organisations locales et des autorités dans la gestion des ressources naturelles ;	Formation des gestionnaires de sous-projet et des responsables locaux sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de gestion des ressources naturelles ;	Amélioration des compétences administratives des organisations locales, y compris la gestion financière, la rédaction de rapports, et la mobilisation des ressources.	Le personnel cadre des eaux et forêt Le corps préfectoral

3. Sensibilisation et Participation Communautaire

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION	ATELIERS PARTICIPATIFS	COMITES DE GESTION PARTICIPATIVE	PROGRAMMES D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE	CIBLES
Organisation de campagnes de sensibilisation dans les communautés locales pour promouvoir la participation active et informer sur les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles	Organisation d'ateliers participatifs pour recueillir les opinions et les suggestions des communautés locales sur les actions à mener dans le cadre du sous-projet	Création de comités de gestion participative composés de membres des communautés locales, d'experts et d'autorités compétentes pour superviser la mise en œuvre du sous-projet et assurer une gestion inclusive	Mise en place de programmes d'éducation environnementale dans les écoles locales pour sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la conservation des ressources naturelles	Communautés villageoises

4. Partenariats et Collaboration

PARTENARIATS AVEC LES ONG :	COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS ACADEMIQUES	RESEAUX DE PARTAGE DE CONNAISSANCES	CIBLE
Établissement de partenariats avec des ONG locales et internationales pour fournir un soutien technique et financier aux initiatives de renforcement des capacités	: Collaboration avec les universités et les instituts de recherche pour développer des programmes de formation et de recherche appliquée sur la gestion durable des ressources naturelles	Création de réseaux de partage de connaissances pour faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les différentes parties prenantes.	Communautés villageoises Comité de gestion du sous projet Le corps préfectoral



11.5.2.9 Gestion des pesticides

Les travaux de reboisement tel qu'envisagé par le PIF2 ne nécessite pas l'usage des pesticides. Ce plan est mis en place pour sensibiliser les chefs d'exploitation qui utilisent les produits pesticides dans le cadre des activités cacaoyères.

● Les risques liés à la manipulation des pesticides sont :

- l'intoxication des usagers et des animaux ;
- la contamination des sols et des cours d'eau ;
- la contamination de produits vivriers et alimentaires ;
- la mortalité des animaux aquatiques et faunique.
- la pollution de la nappe phréatique par accumulation ;
- le déversement accidentel de pesticides dans l'environnement ;
- le risque déversement accidentel de pesticides sur l'organisme humain ;
- le risque d'ingestion accidentelle de pesticides ;
- les risques d'accident de la circulation lors du transport ;
- le risque d'inhalation de pesticides dans les voies respiratoires ;
- le risque d'accident par mélange avec d'autres produits chimiques incompatibles.

● Les mesures de gestion sont :

1. Transport des pesticides

- sensibiliser /éduquer les transporteurs et les producteurs ;
- sensibiliser les commerçants sur la nécessité de disposer d'une déclaration préalable d'importation et renforcement du contrôle aux frontières ;
- éviter l'assemblage eau de boisson, vivres et tenues de travail avec les pesticides,
- éviter de confier le transport des pesticides aux personnes non averties,

2. Stockage des pesticides

- sensibiliser /éduquer les commerçants et les producteurs ;
- mettre aux normes les boutiques afin d'éviter les pollutions ;
- éviter les associations des vivres avec les pesticides dans les points de vente ;
- éviter la conservation des produits dans les maisons ;
- assurer le suivi sanitaire des gérants des boutiques d'intrants ;
- doter en équipement de stockage adéquat et réhabiliter les sites existants ;

3. Utilisation

- former les applicateurs ;
- doter les applicateurs d'équipements de protection adéquats ;
- sensibiliser /éduquer les intervenants ;
- sensibiliser /éduquer les populations ;
- doter le personnel d'équipements de protection et exiger leur port effectif ;
- former et sensibiliser de façon approfondie le personnel de gestion des pesticides sur tous les aspects de la filière des pesticides ainsi que sur les réponses d'urgence ;
- proscrire les contenants à grand volume afin d'éviter les transvasements ;

4. Gestion des contenants vides

- sensibiliser /éduquer les intervenants ;
- collecter et détruire de façon appropriée les emballages au niveau des points de vente ;
- acquérir des incinérateurs pour les emballages vides ;
- former les acteurs sur la gestion des contenants vides pour une élimination sécuritaire et renforcer les capacités techniques et logistiques des centres de santé dans la zone.

5. Lavage des contenants vides

Former les acteurs sur la gestion des contenants vides pour une élimination sécuritaire et renforcer les capacités techniques et logistiques des centres de santé dans la zone.

6. Gestion des emballages vides des déparasitant

- procéder des achats en gros des déparasitant, ce qui diminue la quantité des emballages ;
- informer/sensibiliser les éleveurs sur les méthodes rationnelles de destruction.

11.5.2.10 Gestion des nuisances sonores

Le sous-projet étant situé dans en pleine forêt, il est nécessaire de limiter et à titre préventif, les émissions sonores à la source autant que cela est possible techniquement et économiquement. Les émissions seront plus sévèrement limitées dès lors qu'il apparait qu'elles seront nuisibles et incommodantes. Pour cela, les dispositions suivantes seront prises :

- privilégier le recours aux procédés générant peu de bruits ;
- utiliser des machines et appareils respectant un niveau de puissance selon l'état reconnu de la technique ou respectant ou émettant des bruits supportables pour les utilisateurs et le voisinage. En effet, le choix de machines et appareils les mieux adaptés pour un travail et leur disponibilité au moment voulu réduisent l'influence du bruit ;
- maintenir les véhicules et machines dans un état irréprochable.

11.5.2.11 Gestion des risques d'accidents, de la santé et de l'hygiène publique

❖ Sécurité routière

Pour prévenir tout cas d'accident, le sous-projet devra prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires et protéger ainsi les populations et les usagers des routes environnantes. Il s'agira de :

- utiliser les engins dont les visites techniques sont à jours ;
- informer et sensibiliser les conducteurs de machines et véhicules sur les normes de sécurité à respecter en tout temps ;
- limiter les vitesses sur les sites des chantiers et sur toutes les voies ;
- former les chauffeurs à la conduite défensive et écologique.

❖ Protection des ouvriers

Des Equipements de Protection Individuelle (EPI) seront mis à la disposition du personnel. Il s'agit entre autres :

- des équipements de protection de la tête ;
- des équipements de protection des yeux et du visage : lunettes de sécurité, masques de protection ;
- des chaussures de sécurité ;
- des équipements de protection des mains tels que les gants qui sont nécessaires en cas de manipulation de produits ou matériels qui peuvent brûler, couper, déchirer ou blesser la peau.

Le port de ces équipements sera rendu obligatoire durant les travaux pour tout employé. En cas de non-respect, le fautif sera sanctionné par ses responsables.

❖ Conformité administrative du personnel

Le sous-projet devra se mettre en conformité vis-à-vis des textes du code du travail. A cet effet elles devront :

- souscrire à une assurance tous risques ;
- produire des contrats signés à tout le personnel ;
- signer des conventions avec les centres de santé de zone du sous-projet pour la prise en charge des victimes en cas d'accidents.



❖ Santé du personnel et hygiène

Le sous-projet devra se mettre en conformité vis-à-vis des textes du code du travail. A cet effet elles devront :

- signer des conventions avec les hôpitaux les plus proche pour une prise en compte du personnel en cas de situation d'urgence ;
- assurer une surveillance médicale du personnel ;
- disposer d'une trousse de secours sur les sites ;
- enlever périodiquement les déchets ménagers afin d'éviter que le stockage de déchets sur les sites de pépinières ;
- organiser des séances de sensibilisation du personnel et de la population riveraine sur les IST -VIH/SIDA.

11.6 GESTION ET PREVENTION DES RISQUES/IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX EN PHASE DE SUIVI ET D'ENTRETIEN

En de suivi et d'entretien, la SODEFOR et ces partenaire ou sous-traitants en charge des travaux les réaliseront en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux et surtout en tenant compte des clauses environnementales et sociales définies.

Le suivi et l'entretien des reboisements se feront sous la supervision de la SODEFOR.

250

11.7 EXECUTION DES ACTIVITES DU PGES PENDANT LES TRAVAUX

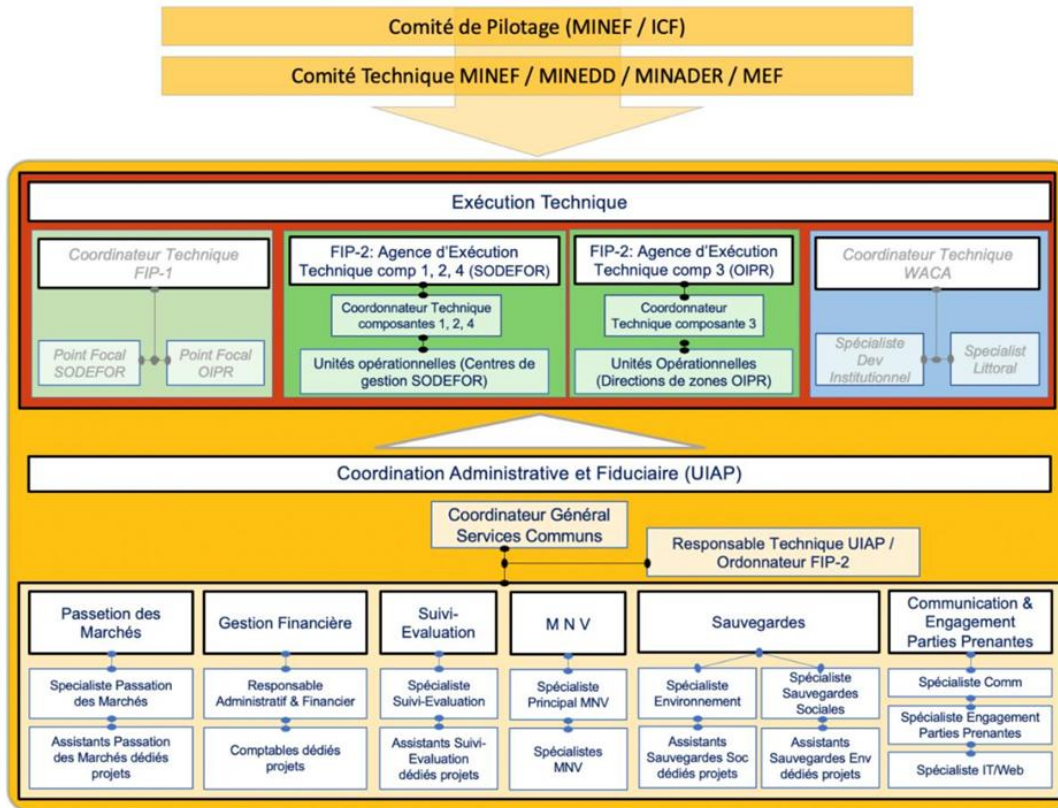
La SODEFOR et les Concessionnaires en charge des travaux prendront toutes les mesures appropriées, pour minimiser, compenser et réduire les atteintes à l'environnement biophysique et surtout aux populations riveraines, en appliquant correctement les dispositions décrites dans le présent PGES et veillera à ce que son personnel les respecte. En outre, ils fourniront à l'UCP-PIF2 un PGES-Chantier, définissant clairement comment les dispositions seront prises pour la gestion des risques et impacts liés au sous-projet.

Les principales dispositions environnementales à prendre en compte pendant les phases de réalisation du sous-projet, comprennent les recommandations d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement biophysique (qualité des sols, de l'air, du climat sonore et des ressources en eau) et l'environnement humain (populations, activités économiques, cadre de vie, sécurité et circulation routière).

11.8 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

La mise en œuvre des mesures recommandées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sera assurée par le dispositif organisationnel et institutionnel présenté dans la figure ci-dessous :

Tableau 34 : Organigramme fonctionnel du projet



Source : CGES, Mars 2022

La coordination administrative et fiduciaire du sous-projet sera assurée par l'UCP-PIF2.

Les projets sont appuyés par les services d'appui administratif et fiduciaire suivants : gestion financière, b) passation des marchés, c) suivi et évaluation, d) sauvegardes environnementales et sociales qui sera renforcé par des compétences en réinstallation des populations, et e) communication et engagement des parties prenantes.

L'exécution technique sera assurée par SODEFOR pour les composantes : 1, 2 et 4.

La SODEFOR est chargée de suivre la mise en œuvre de chaque activité du sous-projet relevant de leur mandat institutionnel. Elle assure le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui découleront de l'Etude d'Impact environnemental et Social Approfondie (EIESA) de chaque sous-activité ainsi que des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) en collaboration avec les Spécialistes de l'UCP.

En outre, des agents de développement communautaire recrutés et basés au niveau régional sous la responsabilité des centres de gestion décentralisés de San-Pedro pour Rapides Grah et Haute-Dodo et à Guiglo pour Scio, afin de soutenir les activités agroforestières au niveau local, contribueront au suivi des aspects E&S.



11.8.1 Mission de Contrôle

La Mission de Contrôle porte sur l'ensemble des prestations à réaliser en vue de s'assurer d'une part, de l'exécution des activités dans les règles de l'art et d'autre part, de l'atteinte des résultats escomptés par toutes les parties prenantes opérationnelles impliquées (UCP, SODEFOR) dans les délais contractuels prévus. Elle pourra intervenir dans le cadre la réalisation des activités génériques comme la réhabilitation des pistes et des bâtiments. La MdC veillera à la conformité environnementale des activités de reboisement. Il vérifiera la mise en œuvre effective des mesures de suivi, évalue la qualité des données collectées, s'assurera du respect des normes et exigences du PGES, et formulera, au besoin, des recommandations correctives.

11.8.2 Assistance technique

Pour l'agroforesterie et la restauration des forêts, une Assistance en Agroforesterie a été recrutée afin de renforcer les capacités de la SODEFOR dans les activités d'agroforesterie et de reboisement. La firme assure également : (a) le soutien à l'encadrement/mentorat des producteurs de cacao pour l'introduction d'espèces d'arbres dans leurs parcelles ainsi que l'entretien des arbres pour équilibrer le rapport soleil/ombre dans les plantations de cacao ; et (b) la formation des agents de la SODEFOR, les agents de développement communautaire et les agriculteurs aux meilleures pratiques agricoles, y compris l'intensification et la gestion durable des terres.

11.8.3 Care International

L'ONG CARE a la responsabilité globale de l'élaboration et de la mise en œuvre d'activités de restauration des moyens de subsistance pour les Personnes Affectées par le Projet (PAP) et AGR pour les communautés riveraines des FC. Le travail de Care est supervisé techniquement par la SODEFOR, ainsi que par l'UCP (pour l'utilisation des fonds) sous le contrôle du bureau de supervision.

11.8.4 Assistance technique en sauvegardes E&S

Afin de soutenir l'UCP et la SODEFOR dans la gestion des aspects environnementaux et sociaux du sous-projet, un cabinet d'assistance technique en sauvegardes environnementale et sociale a été recruté.

Il interviendra dans le cadre de la présente EIESA à la révision du rapport en vue d'améliorer sa qualité ; au suivi de la mise en œuvre effectives des mesures proposées ; au développement des boîtes à outils pour la mise en œuvre et le suivi du sous-projet par la SOEDFOR et l'UCP ainsi qu'au renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes.

11.8.5 Cellule Sauvegarde Environnementale et Sociale

Cette cellule dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'aménagement de l'agro-forêt de rapides, devra :

- élaborer le PGES chantier pour la SODEFOR dans le cadre du reboisement des 15 000 ha de la campagne 2025-2026 ;
- faire le suivi de la mise en œuvre effective des mesures présentes dans le PGES-chantier ;
- former la SODEFOR et les chefs d'exploitation pour la prise en compte de la gestion environnementale et sociales dans toutes les activités opérationnelles ;
- contribuer aux sensibilisations des parties prenantes dans l'agro-foret sur les sauvegardes environnementale et sociale ;
- Réaliser les PAR et PRMS qui en découleront ;
- former la SODEFOR a l'utilisation du SIGES.

11.8.6 Communication et Mobilisation des Parties Prenantes

- développer et mettre en œuvre des boîtes à images pour la sensibilisation dans l'agro-forêt ;
- assurer la visibilité du projet et des sous-projets ;
- assurer la mobilisation et l'implication des parties prenantes notamment l'engagement citoyen dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du sous-projet et des sous-projets ;
- participer à la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes dans toutes les zones d'influence directe, immédiate et indirecte du projet et contribuer à la recherche des solutions aux éventuels griefs individuels et/ou collectifs ;
- coordonner et assurer les actions d'éducation, de sensibilisation et de communication.

11.8.7 Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)

L'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), structure sous tutelle du Ministère de l'Environnement, devra valider le présent rapport et délivrer un permis environnemental avant le démarrage des travaux.

L'ANDE dans le cadre de sa mission régalienne, aura en charge le suivi environnemental et social de toutes les activités du PGES sur le chantier. Il canaliserait l'intervention des différents partenaires sur le chantier.

Pour la bonne exécution de sa mission, elle pourrait, au besoin, avoir recours aux compétences de de la Direction Régionale de l'Environnement.

L'ANDE effectuera des missions de suivi externe au moins trois (3) fois au cours de la vie de mise en œuvre du sous-projet.

11.8.8 Administrations déconcentrées et collectivités locales

Les administrations déconcentrées et les collectivités locales en application de la Loi n°2003-308 du 07 juillet 2003, portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales sont invitées à contribuer à la performance environnementale et sociale du sous-projet. A cet effet, elles seront vivement encouragées à travailler en étroite collaboration avec la SODEFOR et l'UCP-PIF2 pour garantir la totale réussite du sous-projet.

11.9 PENALITES

En cas d'inobservation par le PIF2 des prescriptions décrites dans le présent document et sans préjudice des pouvoirs des autorités compétentes, les sanctions applicables peuvent lui être fixées en référence à la législation nationale en vigueur et en particulier à la loi cadre portant Code de l'Environnement.

Le PIF2 s'expose en cas d'atteinte grave à l'intégrité du milieu naturel (pollution des sols, pollution de l'air et pollution des eaux souterraines notamment) ou du milieu humain (démolition de biens sociaux ou économiques situés hors de l'emprise des travaux, abandon de déchets dangereux de chantier dans le voisinage des maisons d'habitation, pollution du milieu par les eaux usées de chantier, etc), aux pénalités que voudront bien prendre et lui appliquer le Maître d'œuvre. Ces pénalités peuvent être prises après mise en demeure restée sans effet ; ou en cas d'urgence ou de danger, elles peuvent être prises sans mise en demeure préalable.



11.10 COUT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Une évaluation financière des mesures environnementales et sociales a été élaborée dans le cadre des dispositions à prendre pour la concrétisation du sous-projet (ci-dessous). Le coût total pour la mise en œuvre du PGES est de cinq cent quatre-vingt-un millions sept cent mille (581 700 000) FCFA.

Tableau 35 : Budget estimatif des mesures environnementales et sociales

Mesures environnementales et sociales	Période	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Coût total (F CFA)
1. MISE EN ŒUVRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES					
1.2 Elaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier (PGES-C) et un Plan Particulier de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED)	Démarrage des travaux de reboisement	U	1	2 000 000	2 000 000
1.3 Informations et sensibilisations des populations sur la consistance des travaux, les impacts et les mesures d'atténuation avant le démarrage des travaux	Démarrage des travaux de reboisement	Provision	1	25 000 000	25 000 000
Gestion des déchets	Durant tout le chantier	Provision	1	7 000 000	7 000 000
1.4 Fourniture et mise à disposition des EPI et EPC	Travaux de reboisement	Forfait	1	15 000 000	15 000 000
1.5 Fourniture et pose de panneaux sur les sites de production de plants	Durant la phase de production de plants	Forfait	1	20 000 000	20 000 000
1.6 Sensibilisation des travailleurs et des populations sur les IST/VIH/SIDA, les VBG, l'exploitation et les abus sexuels (EAS) le harcèlement sexuel (HS) et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et vaccination-par une ONG et en collaboration avec le District Sanitaire de la localité	Travaux de reboisement	Provision (3 Campagnes)	10	7 000 000	70 000 000
Mise en œuvre du MGP					
1.7 Acquisition de boîtes à pharmacie et contrat avec un centre de santé	Durant les travaux de reboisement	Forfait	1	5 000 000	5 000 000



1.8 Gestion de la découverte de vestiges archéologiques	Durant la période d'acquisition des terreaux	Provision	1	10 000 000	10 000 000
Sous total 1					154 000 000
2. SURVEILLANCE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL					
2.1-Surveillance et suivi environnemental et social	Toutes les phases des Travaux de reboisement	Mission de suivi E&S par les agents de la SODEFOR et l'UCP	3	100 000 000	300 000 000
Sous total 2					300 000 000
3. RENFORCEMENT DES CAPACITES ET GESTION DE LA SECURITE					
Gestion des déchets de chantier Plan de réponses aux situations d'urgence Patrimoine culturel et archéologique Gestion des déchets privés (ménagers) Santé Sécurité au Travail	Démarrage des travaux de reboisement	Provision	1	50 000 000	50 000 000
3.2 Matériel de mise en œuvre de mesures de prévention des pollutions et de gestion des déchets Re-végétalisation et aménagement paysager	Démarrage des travaux de reboisement Sur les sites d'acquisition des terreaux	Forfait	1	20 000 000	20 000 000
Sous total 3					70 000 000
4.AUTRES ACTIVITES					

4.1 Sensibilisation travailleurs sur la gestion des pesticides.	Démarrage des travaux et Fin des travaux de reboisement	Provision	1	5 000 000	5 000 000
4.2 Mise en œuvre du plan d'action EAS/HS	Phase de préparation et d'exécution des travaux	Provision	1	25 000 000	25 000 000
Sous total 4					30 000 000
Total					554 000 000
Cout indirect (5 %)					27 700 000
Cout total du PGES en FCFA					581 700 000
Cout total du PGES en dollar US					1 047 060

Source : BRLi-CI, Février 2025



11.11 MATRICE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALES (PGES)

Le PGES qui prend en compte la surveillance et le suivi environnemental et social en fonction des différentes composantes du sous-projet est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

Pour l'exploitation de cette matrice, il faut retenir que les indicateurs de surveillance et de suivi environnemental et social sont classés suivant la typologie des travaux à mener.

Le coût global des mesures de gestion des impacts environnementaux et sociaux du présent sous-projet est de ***cinq cent quatre-vingt-un millions sept cent mille (581 700 000)*** Francs CFA.

Tableau 36 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (impacts positifs)

Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement
			Physique	Biologique	Humaine									
Phase préparatoire	Activités préalables au reboisement	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'une convention de concession - Organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt des Rapides Grah, - Recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt - Contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) - Elaboration des PRMS/PAR pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; - Identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants ; - Identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants ; - Contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; - Identification des essences à utiliser et acquisition des semences 	Sol	Flore		Positif	Reduction de l'orpillage	Identifier et cartographier les zones d'orpillage Faire accompagner les agents recenseurs par les agents de la SODEFOR dans ces zones	Entreprise en charge des recensements SODEFOR	UCP/ Bureau de supervision	Superficie de site cartographiée Nombre de patrouille réalisée dans la zone	Rapport de mission Rapport de recensement	PM	Budget du PIF 2
				Faune et flore		Positif	Protection de la faune et de la flore à travers la surveillance	Intensifier la surveillance ; Affecter d'autre agents dans les agro-forêts pour les patrouilles et la surveillance Mettre en place des prises pour les meilleurs agents	SODEFOR	UCP/ Bureau de supervision	Nombre de surveillance/mois Superficie couverte /mois/agents ; Nombre de prix attribué	Rapport d'activité	5 000 000	Budget du PIF 2
					Santé et sécurité	Positif	réduction de l'insécurité	Intensifier la présence des agents de la SODEFOR dans l'agro-forêt Doter des agents des armes	SODEFOR	UCP/ Bureau de supervision	Nombre d'agents affecté dans l'agro-forêt	Rapport d'activité Type et nombre d'arme acquis	10 000 000	Budget du PIF 2
					Emploi	Positif	Opportunités d'emplois directe et indirecte	Privilégier l'emploi des populations locales Respecter les clauses contractuelles	Entreprise en charge des recensements SODEFOR	UCP/ Bureau de supervision/SODEFOR	Nombre d'emploi créés Nombre de plaintes reçu	Rapport d'activité ; Visite de terrain	PM	Budget du PIF 2
					Bien-être des populations	Positif	Amélioration des conditions de vie des populations	Renforcer les capacités des acteurs Créer des chaines de valeurs pour les AGR Regrouper les populations en groupement et association	Entreprise en charge des recensements SODEFOR ONG	UCP/ Bureau de supervision/SODEFOR	Nombre de personnes formées -nombre de groupement et association créés	Rapport de formation ;	100 000 000	Budget du PIF 2
					Revenu	Positif	L'argent versé aux PAP augmentera leur revenu	Renforcer les capacités des acteurs Créer des chaines de valeurs pour les AGR Regrouper les populations en groupement et association	Entreprise en charge des recensements SODEFOR ONG	UCP/ Bureau de supervision/SODEFOR	Nombre de personnes formées -nombre de groupement et association créés	Rapport de formation ;	100 000 000	Budget du PIF 2
					Légalisation des chefs d'exploitation	Positif	Changement de statut des Chefs d'exploitation	Sensibiliser les Chefs d'exploitation aux respects des clauses contractuelles	Entreprise en charge des recensements SODEFOR. ONG	UCP/ Bureau de supervision/SODEFOR	Nombre de séances de sensibilisation	Rapport d'activité	5 000 000	Budget du PIF 2
					Relation socio culturelle	Positif	Evitement des conflits entre parties prenantes	Organiser des séances de sensibilisation au respect des bonnes pratiques	ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de séances de sensibilisation au respect des bonnes pratiques réalisé	Rapport de sensibilisation	10 000 000	Budget du PIF 2
								Organiser des séances de médiation pour résoudre les éventuels désaccords.	ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de séances de médiation pour résoudre les éventuels désaccords organisés.	Rapport de sensibilisation	10 000 000	Budget du PIF 2
								Organiser des dialogues réguliers entre les entreprises, les autorités locales et les communautés	ONG/Entreprise de des travaux /opérateurs privés forestier/ SODEFOR	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de séances de dialogue organisés.	Rapport de sensibilisation	10 000 000	Budget du PIF 2
								Mettre en place des mécanismes participatifs pour permettre aux populations locales d'exprimer leurs préoccupations et d'être impliquées dans la gestion	Entreprise de des travaux /opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de mécanisme mis en place	Rapport d'activité de l'UCP PIF 2	PM	Budget du PIF 2



Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement	
			Physique	Biologique	Humaine										
Phase de production de plan / Planting	Installation de pépinière et production de plants	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des sites de la pépinière - Construction des ombrières - Acquisition des terrains - Remplissage des sachets - Semis des graines ; - Arrosage des pépinières - Entretien des pépinières (désherbage, démariage, application phyto, etc.) ; 			Revenu	Positif	L'argent versé aux PAP augmentera leur revenu	des impacts sociaux et culturels du projet.	ONG/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de plainte enregistrée par rapport aux compensations	Rapport d'activité	PM	Budget du PIF 2	
									Réaliser un suivi rigoureux des paiements	ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de plainte enregistrée par rapport aux compensations	Rapport d'activité	PM	Budget du PIF 2
									Mettre en place des mécanismes de recours pour résoudre rapidement toute situation conflictuelle liée aux compensations.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflit enregistré	Rapport d'activité	PM	Budget du PIF 2
					Education/formation	Positif	Les acteurs sont formés aux techniques de l'agro foresterie	Proposer des programmes de formations adaptés	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes formée	Rapport de formation	PM	Budget du PIF 2	
								Faire une bonne planification pour la formation.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de rapport de formation	Rapport d'activité	PM	Budget du PIF 2	
					Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
								Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprises des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet	
								Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
								Renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
					Emploi	Positif	Création d'emploi	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence du sous-projet.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
					Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet				

Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement	
			Physique	Bio-logique	Humaine										
								de contribuer efficacement aux travaux.							
								Etablir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation initiée	Rapport de formation	2 000 000	Budget du sous-projet	
Préparation des terrains de planting	- Nettoyage - Piquetage - Trouaison	Revenu			Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
							Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet		
							Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
							Renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
		Emploi		Positif	Création d'emploi	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2			
						Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet			
						Etablir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation initiée	Rapport de formation	2 000 000	Budget du sous-projet			
			Transport des plants sur les sites de planting				Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2



Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement
			Physique	Biologique	Humaine									
Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement /habillage des plants							Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet	
							Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
Plantation et entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Planting des arbres ; - Suivi et regarnissage ; - Nettoyage. 			Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet	
							Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet	
				Emploi	Positif	Création d'emploi	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	

Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement
			Physique	Bio-logique	Humaine									
								Etablir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation initiée	Rapport de formation	2 000 000	Budget du sous-projet
					Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet
								Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les opportunités d'emploi profitent équitablement aux populations locales.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
	Protection des berges des cours d'eau et flancs de collines	- Reboisement des berges des cours d'eau sur 25 mètres de large - Reboiser les flancs de collines.			Emploi	Positif	Création d'emploi	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet
								Etablir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation initiée	Rapport de formation	2 000 000	Budget du sous-projet
	Délimitation des Agro-forêts	- Rafrâichissement des limites périmétrales (6m de large) - Bornage (confection et pose)			Revenu	Positif	Développement d'activités génératrices de revenu (AGR)	Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2

Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement
			Physique	Biologique	Humaine									
Phase d' exploitation et entretien	La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service des agents de la SODEFOR Elaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance Patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet Patrouilles mixtes (agents du projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention). 	Climat		Humaine	Positif	Création d'emploi	Renforcer l'impact positif à long terme, des partenariats avec des institutions locales de formation pourront être établis, et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Prioriser le recrutement de main-d'œuvre locale, notamment les jeunes des villages et campements autour des zones d'influence	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personnes recrutés dans la population locale	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Organiser des formations adaptées pour améliorer les compétences des travailleurs non qualifiés et leur permettre de contribuer efficacement aux travaux.	Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation effectuée	Rapport de chantier	2 000 000	Budget du sous-projet
								Etablir des partenariats avec des institutions locales de formation et des opportunités d'emplois permanents ou de reconversion seront explorées en faveur des travailleurs qualifiés à l'issue de la phase préparatoire.	Entreprise des travaux/opérateurs privés forestier	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de formation initiée	Rapport de formation	2 000 000	Budget du sous-projet
			Air		Positif	- création de couvert végétal - création d'un micro climat dans la zone d'influence du projet	Équiper les agents de la SODEFOR	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ SODEFOR	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du sous-projet PIF 2	10 000 000	Budget du sous-projet	
							Disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant	SODEFOR	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Participer activement à la réalisation des activités du projet	UCP FIP2	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'activité réalisé	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Équiper les agents de la SODEFOR	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ SODEFOR	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du sous-projet PIF 2	10 000 000	Budget du sous-projet	
							Disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant	SODEFOR	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Participer activement à la réalisation des activités du projet	UCP FIP2	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'activité réalisé	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
Faune/flore		Positif	Protection de la faune et la flore	Équiper les agents de la SODEFOR	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ SODEFOR	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du sous-projet PIF 2	10 000 000	Budget du sous-projet				
				Disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant	SODEFOR	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				



Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement			
			Physique	Bio-logique	Humaine												
Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers	- Regroupement des producteurs en coopératives ; - Acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao - Appui conseils (par tonne de produits agricoles) - Assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers).	Conditions de vie			Positif	- amélioration des conditions de vie - réduction de la pauvreté - autosuffisance alimentaire	Participer activement à la réalisation des activités du sous-projet	UCP FIP2	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'activité réalisé	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
							Réaliser le programme d'entretien des ouvrages dans les règles de l'art	Collectivités territoriale	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'ouvrage en mauvais état de fonctionnement	Rapport d'activité des conseils régionaux de la Nawa et de San Pedro	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
							Disposer et rendre disponible l'argent pour cet entretien	SODEFOR	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
							Équiper les agents de la SODEFOR	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ SODEFOR	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du sous-projet PIF 2	10 000 000	Budget du sous-projet				
							Disposer d'un nombre suffisant et bien équipés	SODEFOR	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
							Participer activement à la réalisation des activités du sous-projet et que la majorité des plants arrivent à termes	UCP FIP2	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'activité réalisé	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
							Revenu		Positif	Augmentation du revenu	Bien équiper les agents de la SODEFOR sont bien équipés,	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ ANDE	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du projet PIF 2	10 000 000	Budget du sous-projet
											Disposer d'agent de la SODEFOR en nombre suffisant	SODEFOR	Ministère des eaux et forêts/ UCP FIP2	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
											Faire participer l'ensemble des acteurs du sous-projet	SODEFOR/ opérateurs privés forestier	Bureau de supervision /UCP FIP2/ OIPR	Nombre d'acteur en marge du sous-projet	Rapport d'activité de l'UCP PIF 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
											Valoriser les acquis de ce projet	Collectivités territoriales UCP FIP2/ SODEFOR/OIPR	Ministère des eaux et forêts	Superficie totale déforestée	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
		Revenu		Positif	Augmentation des revenus des producteurs de café et cacao	Equiper les agents de la SODEFOR sont bien équipés	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ ANDE	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du projet PIF 2	10 000 000	Budget du PIF 2					
						Disposer d'agent de la SODEFOR en nombre suffisant	SODEFOR	Ministère des eaux et forêts/ UCP FIP2	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2					
						Faire participer l'ensemble des acteurs du projet	SODEFOR/ opérateurs privés forestier	UCP FIP2	Nombre d'acteur en marge du sous-projet	Rapport d'activité de l'UCP PIF 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2					
						Valoriser les acquis de ce projet	Collectivités territoriales UCP FIP2/ SODEFOR/OIPR	Ministère des eaux et forêts	Superficie totale déforestée	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2					
					Relation socio culturelle	Positif	Renforcement des relations entre acteurs du secteur agricole	Respecter les engagements des parties prenantes	Collectivités territoriales	UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'engagement non respecté	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2			
					Education	Positif	Amélioration de connaissances des exploitants agricoles de la zone d'influence du sous-projet en termes d'agro foresterie	Renforcer les capacités des acteurs du sous-projet	Collectivités territoriale	Ministère de l'intérieur/Ministère des infrastructures économique/ Ministère de l'agriculture et du développement rural/SODEFOR	Nombre de formation d renforcement de capacité	Rapport d'activité des conseils régionaux de la Nawa et de San Pedro	10 000 000	Budget des conseils régionaux de la Nawa et de San Pedro			

Phase	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesure de bonification	Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	Coût	Source de financement
			Physique	Bio-logique	Humaine									
Entretien des limites périmétrales	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des limites de la FC - Regarnissage des limites de la FC - Entretien des limites des enclaves - Regarnissages des limites des enclaves ; - Entretien des limites des agro-forêts avec infrastructures ; - Regarnissages des limites des agro-forêts avec infrastructures 	Climat			Positif	Création d'un micro climat dans la zone d'influence du sous-projet	Equiper les agents de la SODEFOR	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ ANDE	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du projet PIF 2	10 000 000	Budget du projet	
							Disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant	SODEFOR	Ministère des eaux et forêts/ UCP FIP2	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Participer activement à la réalisation des activités du sous-projet	UCP FIP2	Collectivités territoriale/ SODEFOR	Nombre d'activité réalisé	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
		Air			Positif	Constitution de puits à CO ₂ et de purifier l'air ambiant	Equiper les agents de la SODEFOR	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ ANDE	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du sous-projet PIF 2	10 000 000	Budget du sous-projet	
							Disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant	SODEFOR	Ministère des eaux et forêts/ UCP FIP2	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Participer activement à la réalisation des activités du sous-projet	UCP FIP2	Collectivités territoriale/ SODEFOR	Nombre d'activité réalisé	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
		Faune/flore			Positif	Protection la faune et la flore de la FC	Equiper les agents de la SODEFOR	SODEFOR/Prestataire privé	UCP FIP2/ ANDE	Factures d'achat des équipements pour les agents de la SODEFOR	Rapport financier du sous-projet PIF 2	10 000 000	Budget du sous-projet	
							Disposer d'agents de la SODEFOR en quantité et en qualité suffisant	SODEFOR	Ministère des eaux et forêts/ UCP FIP2	Nombre d'agent dans les centres de contrôle et de surveillance	Rapport d'activité de la SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Participer activement à la réalisation des activités du sous-projet	UCP FIP2	Collectivités territoriale/ SODEFOR	Nombre d'activité réalisé	Rapport d'activité de l'UCP FIP 2	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	

Source : BRLI-CI, Février 2025



Tableau 37 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (Risques/Impacts négatifs)

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser						
Phase préparatoire	Réalisation des activités pré-alables au reboisement	<ul style="list-style-type: none"> l'établissement d'une convention de concession l'organisation des campagnes de sensibilisation au sein de l'agro-forêt des Rapides Grah, le recensement des Chefs d'Exploitation et levé cartographique des parcelles au sein de l'agro-forêt ; la contractualisation entre les Chefs d'Exploitation et la structure en charge de la gestion tout en précisant les droits et les responsabilités de chacune des parties et les modalités de suivi et évaluation des contrats agroforestiers en fonction des différentes zones (agroforesterie, protection, conservation) élaboration des PRMS/PAP pour les PAP qui refuseront la signature des contrats de reboisement ; identification de pépiniériste ou de groupements villageois pour la production des plants ; identification des sites pour l'installation des pépinières pour la production de plants; contractualisation avec les pépiniéristes ou groupements villageois pour la production des plants ; identification des essences à utiliser et acquisition des semences ; identification des axes de renforcement de capacités (équipes techniques interne, intervenants externes (Air			Négatif	Dégradation de la qualité de l'air par les particules de poussière		Utiliser des équipements modernes et bien entretenus, ainsi que de planifier les travaux de manière à minimiser les déplacements inutiles et arroser les terrains		Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Type de logiciel utilisé pour les planifications Nombre de plaintes reçues	Rapport d'activités Enquête sur le terrain Contrat d'acquisition du logiciel	3 000 000	Budget UCP-PIF 2
			Sol/sous-sol			Négatif	Risques de pollution liée aux déchets et des déversements d'hydrocarbure		<ul style="list-style-type: none"> utiliser des engins en bon état de fonctionnement ; gérer durablement les déchets de chantiers ; sensibiliser les travailleurs à éviter la défécation à libre ; mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales. 		Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre et thématiques des sensibilisations Nombre d'engin ayant leur visite technique à jour Quantité de déchets collecté et traité	Rapport d'activités Enquête sur le terrain Rapport de visite technique	5 000 000	Budget UCP-PIF 2
			Eaux			Négatif	Dégrader la qualité des eaux de surface et souterraine par les déchets, des déversements d'hydrocarbure et des fèces	<ul style="list-style-type: none"> utiliser des engins en bon état de fonctionnement ; gérer durablement les déchets de chantiers ; sensibiliser les travailleurs à éviter défécation à libre. 		Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre et thématiques des sensibilisations Nombre d'engin ayant leur visite technique à jour	Rapport d'activités Enquête sur le terrain Rapport de visite technique	5 000 000	Budget UCP-PIF 2	
				Faune et flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> perte du couvert végétal l'éloignement de la faune locale à cause des bruits 	<ul style="list-style-type: none"> limiter les travaux aux superficies destinées pour recevoir les activités ; protéger les habitats fauniques en identifiant et préserver les zones sensibles ; créer des corridors écologiques pour la faune ; -lanter des espèces locales et endémiques et 		Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie décapée ; Type d'arbres reboisés Nombre de plaintes reçues	Rapport d'activités Enquête sur le terrain	PM	Budget UCP-PIF 2	

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser						
		pépiniériste, cabinet d'intervention, agents de travaux forestier														
					Santé et sécurité	Négatif	Risque d'accidents de circulation et de blessures	<ul style="list-style-type: none"> former les conducteurs aux règles de sécurité et à l'utilisation appropriée des engins à moteurs faire un suivi régulier pour s'assurer du respect des protocoles de sécurité. 			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne formée Thématiques abordées Cibles sensibilisée	Rapport d'activités Enquête sur le terrain	15 000 000	Budget UCP-PIF 2
					Santé et sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> risque de maladie risque de propagation des maladie sexuellement transmissible (IST-VIH) 	<ul style="list-style-type: none"> réaliser des campagnes de sensibilisation organisées sur l'hygiène et la prévention des maladies mettre en place d'un suivi médical régulier 			ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de sensibilisation Thématique des sensibilisations Cibles sensibilisée	Rapport d'activités Enquête sur le terrain	5 000 000	Budget UCP-PIF 2
					Santé et sécurité	Négatif	Risque de conflit Homme-Faunes	<ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les travailleurs et les agents recenseurs sur les comportements sécuritaires à adopter en cas de rencontre avec un animal sauvage ; éviter les travaux de nuits. 			ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de sensibilisation Thématique des sensibilisations Cibles sensibilisée	Rapport d'activités Enquête sur le terrain	5 000 000	Budget UCP-PIF 2
				Revenu	Négatif	Perte des terres et donc de la production des cultures de rente		Mettre en place un processus de consultation approfondie avec les Chefs d'Exploitation et les communautés locales.			ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflit	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Proposer aux populations affectées des compensations équitables, sous forme de réajustement des terres ou de soutien à des alternatives agricoles.			ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflit	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								<ul style="list-style-type: none"> accompagner les chefs d'exploitations dans la transition vers des systèmes agroforestiers adaptés, avec un soutien technique pour 			ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflit	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2



Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser						
									la mise en place de cultures durables et la diversification des sources de revenus.							
					Relation socio-culturelle	Négatif	Conflit lié à la perte des terres	Mettre en place un code de conduite strict pour tous les travailleurs et recruteurs.			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflit	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Proposer des mécanismes de signalement confidentiels pour permettre aux victimes de violences ou de discriminations de se manifester en toute sécurité.			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de déclaration de VGB	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Effectuer des inspections régulières des conditions de travail pour s'assurer du respect des lois sur l'employabilité, en particulier l'interdiction de l'emploi d'enfants			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'enfant mobilisé pour le travail	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
								Initier des partenariats avec des associations locales pour la protection de l'enfance et des droits des femmes			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'enfant mobilisé pour le travail	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
Phase de production des plants et planting	Installation de pépinière et production de plants	<ul style="list-style-type: none"> nettoyage des sites de la pépinière; construction des ombrières; acquisition des terrains ; remplissage des sachets ; semis des graines ; arrosage des pépinières ; entretien des pépinières (désherbage, démarrage, application phyto, etc.) 	Sol/sous-sol		Négatif	Encombrement du sol par les déchets plastiques et les rebus de bois et autres	Gérer durablement les déchets de chantiers			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie de sol encombrée par les rebus de bois	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
							Pollution du sol par les fèces	Sensibiliser les travailleurs à la non défécation à l'air libre			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre et thématique de sensibilisation	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
							Érosion des sols	Éviter de creuser à plus de 3 m les sites d'emprunt des terrains et réaménager ces sites après usage			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie de sol érodé	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
			Faune/Flora	Négatif	Risque d'introduction d'espèces exotiques invasives	Choisir les espèces végétales non invasives adaptées à l'aménagement de l'agro-forêt			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier SODEFOR	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre et type d'espèce introduit	Plan d'Action de la Biodiversité (PAB)	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
	Air			Négatif	Pollution de l'air par les particules de poussière	Utiliser des équipements modernes et bien entretenus			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Quantité de CO ₂ émis	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		



Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement						
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser												
						Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles 	Gérer durablement les déchets de chantiers				Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie totale polluées	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2					
									Disposer des toilettes mobiles pendant les travaux				Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de toilette mobiles disponibles	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
										Mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures végétales.				Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie totale érodée	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2			
											Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles 	Disposer de signalisation adéquate sur les itinéraires empruntés				Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de signalisation implantée	Facture d'achat des signalisations	1 000 000
									Sensibiliser les conducteurs à la bonne conduite et à la limitation de vitesse								ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conducteur sensibilisé	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget du sous-projet
										Assurer un entretien régulier des engins								Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de véhicule bien entretenu	Planning 'entretien des véhicule	Pas de coût supplémentaire
									Faire accompagner les véhicules transportant des marchandises									Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de véhicules escortés	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire
										Définir en cas d'accident des protocoles d'intervention rapide et de prise en charge des blessés								Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'intervention	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire
									Mettre en place des points de contrôle et de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures de sécurité									Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de point de contrôle	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire
										Préparation et transport des plans sur les sites de reboisement /habillage des plants					Transport des plants sur les sites de planting		Faune/flore (Plants)		Négatif	Destruction des jeunes plants pendant le chargement et le transport	Confier la préparation et le transport des jeunes plans à des professionnels	
Sensibiliser les personnes mobilisées pour la préparation et le transport des plants				ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de plant détruit pendant le transport	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2													
	Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation/accident de travail	Sensibiliser le personnel à l'usage des outils				ONG/Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR		Nombre de personne formé à l'usage des outils	Rapport de formation	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2								
Disposer des EPI de bonne qualité et adapté								Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR		Nombre de personne portant EPI	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2								
	Exiger le port correct des EPI				Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne refusant de porter les EPI	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire		Budget du PIF 2											
Former le personnel à la gestion des risques					Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne formé à la gestion des risques	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire		Budget du PIF 2											
	Ranger les différents postes de travail sur les sites				Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de poste de travail bien rangé	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire		Budget du PIF 2											

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement										
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser																
flancs de collines		<ul style="list-style-type: none"> d'eau sur 25 mètres de large ; reboiser les flancs de collines. 						Gérer durablement les déchets de chantiers			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie totale polluées	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2										
								Sensibiliser les travailleurs sur la non défécation à l'air libre ou dans les cours d'eau			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre et thématique de sensibilisation	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2										
								Mettre en place de techniques de lutte antiérosive, telles que le reboisement et l'utilisation de couvertures			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie totale érodée	Rapport d'activité	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2										
								Eaux souterraines/eaux de surface			Négatif	Pollution des eaux de surface par la boue issue des eaux de ruissellement	Utiliser des engins en bon état de fonctionnement			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'engin en bon état	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2					
								Gérer durablement les déchets							Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Quantité de déchets enlevés	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2						
								Sensibiliser les travailleurs sur la non défécation à l'air libre ou dans les cours d'eau							Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre et thématique de sensibilisation	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2						
													Santé/sécurité	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> blessures par les machettes, houe et pioche piqûres de bestioles et de reptiles risque de glissade risque de noyade 	Améliorer la signalisation routière			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Quantité de signalisation implantée	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
																Sécuriser les itinéraires de transport			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Linéaires de route sécurisés	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
																Sensibiliser les conducteurs à la bonne conduite			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conducteur sensibilisés	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
																Exiger des engins conformes techniquement			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'engins en bon état de fonctionnement	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
																Planifier les horaires de transports des pépinière			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR		Planning	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
								Délimitation des Agro-forêts		<ul style="list-style-type: none"> rafraîchissement des limites périmétrales (6m de large) ; bornage (confection et pose) ; panneaux signalétiques des FC (confection-transport pose) ; ouverture des limites des enclaves (6m de large) ; ouverture des limites des agro-forêts avec infrastructures (6m de large). 	Faune/flore			Négatif	<ul style="list-style-type: none"> destruction de la flore locale éloignement de la faune locale destruction de l'habitat de certains animaux perturbation de l'équilibre biologique 	Limiter les travaux à la superficie strictement réservé aux travaux			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficies totales non exploitées	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
																Utiliser des engins en bon état de fonctionnement			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'engin en bon état d fonctionnement	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2		
											Paysage forestier					Négatif	Dégradation du paysage forestier	Adopter des pratiques de gestion paysagère lors de la délimitation des agro-forêts			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie totale dégradée	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
																		Utiliser des matériaux d'implantation discrets pour les bornes et panneaux			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Mission de contrôle/UCP FIP2/ SODEFOR/OIPR	Pas de coût supplémentaire	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
Remettre en état les zones touchées par les travaux			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire											Budget du PIF 2								
Planifier les interventions et les intégrer aux zones tampons			Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Pas de coût supplémentaire	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire											Budget du PIF 2								



Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement																																										
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser																																																
			Santé/sécurité		Négatif	Accident de circulation pendant le transport des bornes et de panneaux de signalisation					Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Quantité de signalisation implantée	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2																																										
	Matérialisation des limites périmétrales des FC, des enclaves et des agro-forêts	<ul style="list-style-type: none"> production de Plants d'arbres transport des plants sur les sites de planting planting des arbres le long des limites périmétrales planting des limites des enclaves planting des limites des agro-forêts 		Faune/flore	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> destruction de la flore locale éloignement de la faune locale destruction de l'habitat de certains animaux perturbation de l'équilibre biologique 	<ul style="list-style-type: none"> limiter les travaux à la superficie strictement réservée aux travaux Utiliser des engins en bon état de fonctionnement 				Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie total inexploitée	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2																																										
			Paysage forestier	Négatif	Dégradation du paysage forestier					Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie dégradée	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2																																											
										Entreprise de des travaux/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie dégradée	Rapport de chantier	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2																																											
Phase d'exploitation et entretien	La surveillance des FC contre de nouvelles infiltrations et des activités illégales (orpaillage, braconnage, création de nouvelles plantations)	<ul style="list-style-type: none"> mise en service des agents de la SODEFOR ; élaboration/évaluation d'une stratégie de surveillance ; patrouilles ordinaires agents affectés au sous-projet ; patrouilles mixtes (agents du sous-projet + Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention). 	Faune/flore	Négatif	Eloignement de la faune locale					Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Quantité de faune au Km ²	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2																																											

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement				
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser										
					Santé/sécurité	Négatif	Piqûre de bestioles et de reptiles		Fournir des EPI aux agents en charge de la surveillance		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Quantité d'Epi disponible	Facture d'achat des EPI	2 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR				
									Initier des campagnes de sensibilisation sur les risques biologiques		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de campagne de sensibilisation	Rapport de campagne de sensibilisation		Budget du PIF 2				
							Attaque des braconniers		Équiper les agents de la SODEFOR		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'agent équipés	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
									Enforcer les patrouilles		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne mobilisée	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
									Intégrer la communauté locale aux patrouilles mixte		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne mobilisée	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
									Élaborer une bonne stratégie de surveillance		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de braconnier arrêté	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
							Attaque des exploitants forestiers clandestins		Équiper les agents de la SODEFOR		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre d'agent équipés	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
									Renforcer les patrouilles		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne mobilisée	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
									Intégrer la communauté locale aux patrouilles mixtes		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne mobilisée	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
									Élaborer une bonne stratégie de surveillance		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de braconnier arrêté	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2				
							Développement des capacités organisationnelles et de gestion des contrats agroforestiers		<ul style="list-style-type: none"> regroupement des producteurs en coopératives ; acquisition des Agréments CCC pour la commercialisation du cacao ; appui conseils (par tonne de produits agricoles) ; assistant technique pour formation et appui conseil en agroforesterie et bonnes pratiques agricoles et post récolte (consultants, matériels didactiques et ateliers). 	Relation socio culturelle	Négatif	<ul style="list-style-type: none"> conflit d'intérêt conflits entre le sous-projet, les chefs d'exploitation et les tuteurs 	Effectuer des sensibilisations sur les IST et VIH SIDA		ONG/opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisée	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR
													Mettre en place des mécanismes transparents		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
													Renforcer la participation communautaire		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
													Sensibiliser sur la gestion des conflits		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
Effectuer des audits et un suivi indépendant		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire							Budget du PIF 2							
Mettre en place des dispositifs de médiation		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire							Budget du PIF 2							
Créer des partenariats durables		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire							Budget du PIF 2							
Sensibiliser aux bonnes pratiques éthiques		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire							Budget du PIF 2							
Clarifier les attentes contractuelles		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire							Budget du PIF 2							
Renégocier les contrats		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire							Budget du PIF 2							



Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement	
			Physique	Biologique	Humaine			Éviter	Réduire	Compenser							
							Violence Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel (EAS) /Harcèlement Sexuel (HS)	Mettre en place un mécanisme de résolution des conflits			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
								Renforcer la communication avec la communauté			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
								Respecter les engagements financiers			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de conflits	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
								Organiser des séances de sensibilisation sur la lutte contre les VBG et EAS			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Mettre en place des mécanismes de signalement et de protection			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Effectuer un soutien juridique et psychosocial			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Renforcer les sanctions en cas de comportements abusifs			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Promouvoir un environnement de travail respectueux			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Avoir un partenariat avec les organisations locales de lutte contre les VBG et EAS			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Encourager l'autonomisation des femmes			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Effectuer un suivi continu des impacts			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisé sur les VBG	Rapport de sensibilisation	3 000 000	Budget de fonctionnement de la SODEFOR	
								Sites sacrés, cimetières, eaux sacrées, etc.	Continuer l'identification des sites sacrés			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de site sacrés identifié	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
									Exclure les sites sacrés des zones d'exploitation			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de site sacrés identifié	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
									Continuer les consultations communautaires			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de site sacrés identifié	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
Renforcer la sensibilisation au respect des sites sacrés			Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de site sacrés identifié	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire		Budget du PIF 2								
Entretien des limites périmétrales	<ul style="list-style-type: none"> entretien des limites de la FC ; regarnissage des limites de la FC ; 	Faune/flore		Négatif	<ul style="list-style-type: none"> destruction de la flore locale éloignement de la faune locale 	Éviter les comportements trop bruyants dans les zones sensibles	Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Superficie totale perturbée sur le point écologique	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2					

Phase du sous-projet	Types de travaux	Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'impact	Type d'impact	Mesures de gestion (ERC)			Responsable d'exécution ou de surveillance	Responsable de suivi	Indicateur de suivi environnementaux	Source de vérification	coût	Source de financement
			Physique	Biologique	Humaine			Eviter	Réduire	Compenser						
		<ul style="list-style-type: none"> entretien des limites des enclaves ; regarnissages des limites des enclaves ; entretien des limites des agro-forêts avec infrastructures ; regarnissages des limites des agro-forêts 				<ul style="list-style-type: none"> destruction de l'habitat de certains animaux perturbation de l'équilibre biologique 		Sensibiliser les agents de la SODEFOR et des patrouilles mixtes aux bonnes pratiques de préservation de la faune et de la flore dans les FC des Rapides Grah.		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisée	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2	
				Paysage forestier		Négatif	Dégradation du paysage forestier		Sensibiliser les conducteurs sur les bonnes pratiques en matière de stationnement routier.		Opérateurs privés forestier	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisée	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2
					Santé/sécurité	Négatif	Accident de circulation pendant le transport des bornes et de panneaux de signalisation		Respecter le code de la route		Opérateurs privés forestier SODEFOR r	Bureau de supervision/UCP FIP2/ SODEFOR	Nombre de personne sensibilisée	Rapport de mission	Pas de coût supplémentaire	Budget du PIF 2

Source : BRLi-CI, Février 2025



CONCLUSION

Les travaux d'aménagement de l'agro-forêt des Rapides Grah, comme tout autre sous-projet, répondent à une orientation clé du Gouvernement ivoirien

A cet effet, le Gouvernement a adopté la stratégie nationale REDD+ et la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF) ainsi que l'Initiative Cacao et Forêts (ICF) en vue de réduire la déforestation et rehausser la couverture forestière à un taux de 20% du territoire national.

En appui à cette réforme du secteur forestier, la Banque mondiale a accepté de financer la deuxième phase du PIF.

La réalisation des travaux d'aménagement dans le cadre de la composante 2 du PIF2, débutera par le reboisement de 15 000 ha par la SODEFOR lors de la campagne 2025-2026 avant la signature des conventions de concession avec des partenaires privés.

Par la nature des travaux envisagés, au vu des risques sociaux et la sensibilité de la zone du sous-projet, une EIESA a été recommandée conformément à la législation et la réglementation nationale en vigueur en Côte d'Ivoire et au CES de la Banque mondiale.

Malgré quelques risques/impacts potentiels négatifs du sous-projet (particulièrement de la délocalisation de certaines activités notamment agricoles des riverains hors de l'agro forêt entraînant des pertes de revenus et des moyens de subsistance, le risque de pollution des eaux, dégradation des sols, la diminution des réserves d'eau, la destruction de la biodiversité, la difficile accès aux sites culturels ou culturels, etc.), les populations ont manifesté leur adhésion à la réalisation du sous-projet à la faveur des mesures de d'atténuation.

Au nombre des impacts positifs, il faut retenir, le ralentissement voir l'arrêt de la dégradation des agro forêts, la gestion durable des terres, la sécurisation des systèmes de production agricole, l'augmentation de la productivité, la gestion optimale des ressources végétales naturelles ou introduites, l'amélioration des conditions de production, la diversification des activités génératrice de revenus, l'amélioration des revenus et donc des conditions de vie des populations par des offres d'emplois dans le domaine agro-forestier, la contribution au désenclavement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux conséquences du changement climatique, la préservation des puits de carbone, la diversité biologique, la protection des bassins versant, la réduction de l'érosion, la protection des habitats des animaux. Enfin, l'intérêt du programme de reboisement réside dans la possibilité de multiplier les essences emblématiques, utilitaires ou rares des forêts, etc.

L'EIESA a développé un système de gestion E&S, comprenant une série de plans et de procédures de gestion pour s'assurer que les impacts identifiés et sont atténués efficacement pendant la phase de construction, d'exploitation et de démantèlement des installations.

Dans l'ensemble, le rapport conclut que les risques et impacts environnementaux et sociaux associés au développement du sous-projet peuvent être efficacement gérés grâce à la mise en œuvre des mesures de gestion E&S pertinentes suivant la hiérarchisation d'atténuation : Eviter, Réduire, Compenser (ERC) et les rôles clés de acteurs du PGES.

Il convient pour une intégration harmonieuse du sous-projet dans son milieu, de mettre effectivement en œuvre les mesures préconisées dans le PGES.

Le coût global des mesures de gestion des impacts environnementaux et sociaux du présent sous-projet est de **cinq cent quatre-vingt-un millions sept cent mille (581 700 000) Francs CFA.**

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale, 2017 : Cadre environnemental et social de la Banque mondiale : Les Normes Environnementales et Sociales, 53 pages

EESS (Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique) des plans d'aménagement participatif des forêts classées (rapides grah et de haute dodo) du sud-ouest

Guide pratique de création et gestion d'une pépinière de ... - ONG idef

Gestion des pépinières et techniques de propagation des arbres

Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt Classée des RAPIDES GRAH, 228p

MINEF, 2019. Guide du reboiseur. Direction du reboisement et du cadastre forestier, ministère des eaux et forêts.

Audit environnemental et social des activités de reboisement et d'agroforesterie dans le cadre du PAPFC des forêts classées du sud-ouest, 111p

Côte d'Ivoire : Stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique de la côte d'ivoire, 74 pages.

BRLI-CI, 2019, Etude d'Impact Environnement et Social (EIES) du projet de construction d'un établissement de l'enseignement technique et de formation professionnelle dans le village d'Ebimpé, commune d'Anyama.

BRLI-CI, 2020, Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux d'aménagement de la plateforme de la zone Agro-Industrielle de Bondoukou, P1 – 448

BRLI-CI, 2022, Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du sous projet d'aménagement du centre de Développement de Cajou (CDC) de Sanankoro dans la région du Bafing

Banque mondiale, 2022. Guide global pour la mise en oeuvre d'une agroforesterie cacaoyère durable. Banque Mondiale, 108 p.

Rapport du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Projet d'Investissement Forestier phase 1 (PIF 1), novembre 2017

UICN, 2021 Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. URL: <http://www.Redlist>.

Org/search-expert. Php. Consulté le 02/08/2021. IUCN species survival commission, IUCN,

Gland-Switzerland and Cambridge, UK.

PPCA, Rapport du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de reprofilage lourd et de traitement de points critiques (RLTPC) de 60 km de routes rurales dans la Région du Gontougo, janvier 2019.

REDD+ en Côte d'Ivoire : rapport final d'Évaluation Environnementale et sociale (EESS) des options stratégiques de la REDD+ : Cahier des annexes ; Avril 2019

GIEC, 2005. Piégeage et stockage du dioxyde de carbone. Rapport spécial. 49p.

Amakou B. A. (2002) Conduite des travaux de reboisement et leur réception, (Working paper).

SODEFOR et GFEC, 2020. RAPPORT FINAL : Evaluation des potentiels de reboisement et/ou de plantation d'arbres en particulier dans les zones fortement dégradées. Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), GABON

Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) du PIF2, 265p

ANNEXES

Les Annexes de l'EIESA sont présentées dans un document séparé.